
TAYLOR · INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



L'ESPRIT
DE L'ÉGLISE.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'ACCUEIL avantageux que cet ouvrage a rencontré, non seulement en Belgique, mais encore en France, où on en a fait une contrefaçon, m'a porté à le publier avec les six volumes qui en sont la suite, et qui forment, de cette manière, dans son ensemble, une HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE DE L'EGLISE DEPUIS LES APÔTRES JUSQU'A NOS JOURS. Cette édition complète est la seule reconnue par l'auteur.

IMPRIMERIE DE MADAME JEUNEHOMME-CREMIÈRE,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 20.

L'ESPRIT DE L'ÉGLISE

OU

CONSIDÉRATIONS

PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES

SUR

L'HISTOIRE DES CONCILES

ET DES PAPES,

DEPUIS LES APÔTRES JUSQU'A NOS JOURS;

Par De Potter.

Il est toujours bon de dire la vérité, quand même il devroit en naître du scandale.

Si autem de veritate scandalum sumitur, utilius permittitur nasci scandalum, quam veritas relinquatur.

Sanct. Gregor. pap. I, libr. 1, homil. 7, in Ezechiel. n. 5, tom. 1, p. 1225.

TOME PREMIER.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE D'ÉMILE BABEUF,
rue Saint-Honoré, nº 123;
Et chez PARMANTIER, Libraire, quai des Augustins, nº 17.

—

1821.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
25 NOV. 1941
OF OXFORD

PRÉFACE.

Depuis que les hommes ont entendu le langage de la raison, ils n'en veulent plus entendre d'autre, et pour se faire entendre d'eux, il faut ne leur présenter que la vérité, et la vérité sans voile. On néglige, de nos jours, la lecture de la plupart des historiens de l'église qui n'ont jamais écrit que pour en imposer, et même du petit nombre d'entre eux qui n'ont osé être vrais en quelques endroits de leurs ouvrages, qu'en adoptant les détours et les restrictions du mensonge; cette lecture est devenue sans intérêt. On aime mieux ignorer les faits que d'en être mal instruit.

Cependant, la connoissance exacte de l'histoire ecclésiastique renferme des leçons de tous les genres, que l'on ne sauroit assez méditer, et dont l'application est d'une utilité incontestable.

C'est ce qui m'a déterminé à publier ces *Considérations* (1), dans lesquelles, par la manière de présenter les événemens, d'en rechercher les causes et d'en démontrer les effets, je crois avoir avoir rendu mon sujet entièrement neuf. Les réflexions que la philosophie fait faire sur l'esprit invariable de l'église, puisé dans la conduite de ses ministres et dans ses maximes de tous les temps, offrent d'autant plus d'intérêt dans le moment actuel, que l'on a enfin senti la nécessité de retenir le sacerdoce dans ses justes bornes, et que les prêtres manifestent de nouveau le projet de vouloir les franchir.

Ce n'est plus seulement l'histoire des assemblées de l'église que j'ai traitée dans cet ouvrage, comme dans les *Considérations sur les conciles* auxquelles il doit servir de suite, c'est l'histoire

---

(1) Les matériaux de cet ouvrage ont été recueillis en Italie, pendant un séjour de dix ans que j'y ai fait; ils ont été extraits, pour la plupart, de livres écrits dans des langues dont le génie diffère essentiellement de celui de la langue françoise, et l'ouvrage lui-même a été rédigé à Rome: je demande l'indulgence des lecteurs pour les fautes qui peuvent s'y être glissées.

ecclésiastique tout entière. Dès que les papes eurent affermi leur puissance spirituelle, ils prétendirent à l'arbitraire; pour établir leur orgueilleuse prérogative d'une infaillibilité qui alloit les élever audessus de la nature humaine, ils n'ont pu que suivre la marche ordinaire de tous les hommes qui veulent abuser du pouvoir. L'église de qui ils le tenoient, et dans laquelle seule, selon leurs propres lois, il auroit dû résider, parut peu à peu s'identifier avec des chefs qui faisoient sans scrupule tout ce qu'avoit fait jusqu'alors cette église, à la place de laquelle ils se mettoient toujours. D'après ce nouveau système, les décisions des conciles n'eurent bientôt plus de force que par le consentement des papes, et encore, ceux-ci, craignant ces assemblées d'*états-généraux* de l'église, les rendirent aussi rares, aussi insignifiantes et aussi nulles que possible; ils prétendoient être eux-mêmes des conciles vivans, et ils prononçoient sans cesse des *oracles*, comme si c'eussent été des vérités irréfragables, des lois constantes. Dès-lors, leurs opérations et leurs décrets ont obtenu, aux yeux de la raison, la même valeur

phiques que je viens de manifester, ce livre n'a rien de commun avec toutes les histoires ecclésiastiques publiées jusqu'à ce jour (1). L'esprit dans lequel il est conçu, le point de vue d'où les objets ont été considérés, les réflexions que la narration amène, tout contribue à lui donner un aspect qui le rend différent des autres. Ce n'est pas une simple suite d'événemens que j'ai voulu offrir au public : je me suis proposé un but plus utile. J'ai voulu effrayer la postérité par le tableau rapproché des crimes du fanatisme et de l'intolérance de nos ancêtres. Toutes les histoires d'ambitieux présentent presque la même répétition d'erreurs et de forfaits, pour celui qui ne veut que classer des faits dans sa mémoire ; mais ce n'est que dans l'histoire de l'ambition pontificale que l'on voit éclater, toujours avec une égale force, la fureur de tout soumettre aux caprices du sacerdoce, la jalousie exclusive de dominer, la soif inextinguible des

---

(1) Voyez *l'Idée sommaire du plan de cet ouvrage*, à la fin de la préface.

richesses, l'ingratitude pour les bienfaits et un désir implacable de vengeance, une privation totale des sentimens sociaux, un orgueil insensé, une opiniâtreté qui ne cède ni au temps, ni aux circonstances, ni à la raison, un aveuglement volontaire qui fait méconnoître les progrès de l'esprit humain, et qui permet d'espérer encore aujourd'hui le retour, heureusement impossible, des hommes vers leur timide stupidité.

Je crois remplir le plus sacré des devoirs en contribuant à ôter aux hommes tous leurs préjugés, ou du moins, à diminuer le nombre des hommes qui gémissent sous le joug de l'erreur. Il y a mille ans et plus que les prêtres chrétiens reprochent à la philosophie de vouloir éclairer le monde (1); c'est faire d'elle le plus beau des

---

(1) « Nous chantons dans les psaumes, disoit Hincmar, archevêque de Reims : *Le trait qui vole pendant la lumière du jour ;* c'est-à-dire, ajoute ce prélat, un des moins ignorans du IXe siècle, les discours des hérétiques et des philosophes qui sont l'organe du diable, et qui ne réussiroient point à tromper les hommes, s'ils ne leur promettoient la sagesse. » — *Hincmar. de divort. Hlotar. et Tetg.* tom. I, p. 657.

éloges, et il n'est point de reproche que j'aimasse mieux avoir mérité. Il est dangereux de ne rien savoir; il l'est encore bien davantage de savoir des mensonges. C'est le mensonge à la bouche, que de soi-disans ministres d'un Dieu de paix ont, de tout temps, fait passer dans le cœur des hommes qu'ils égaroient, le poison de leur doctrine perfide; c'est en prêchant le mensonge qu'ils ont armé le bras des fanatiques, au nom du ciel qu'ils blasphémoient; c'est le mensonge qu'ils invoquent aujourd'hui, lorsqu'ils veulent conserver intact le code affreux de leurs lois, qu'ils ont le fol espoir de pouvoir encore appliquer dans des jours de malheurs et d'opprobre. Opposons-nous à ce retour vers la barbarie, mais avec dignité et avec calme; n'empruntons pour combattre l'imposture que les armes de la vérité (1). Ma plume ne sera jamais guidée par la

---

(1) Ce n'est pas à moi qu'il faut s'en prendre, si l'histoire de l'église ne m'a offert que des horreurs à dévoiler. « La corruption des mœurs a été si grande, dit Bayle, tant parmi ceux qui ont vécu dans le monde que parmi ceux qui ont vécu hors du monde, que, plus on s'attache à donner des relations fidèles et véritables, plus on court

passion; mais aussi je me garderai bien d'affoiblir le sujet que je traite: je ne négligerai rien même pour dévoiler des atrocités et des turpitudes long-temps cachées, et qui ne doivent plus être un mystère pour les hommes du XIXe siècle. Beaucoup de révélations avoient été faites, mais il en restoit bien d'autres à faire, et j'ai rassemblé toutes celles qui me paroissoient les plus décisives. Elles étoient comme perdues dans le droit canon et dans les immenses collections des conciles et des bulles, miroir inexorable pour le despotisme sacerdotal (1).

Les religions anciennes contenoient une foule de puérilités, que le peuple croyoit avec dévotion, et dont les sages se moquoient: quelquefois, mais rarement, des imprudens ont été persécutés pour avoir annoncé trop ouvertement qu'ils méprisoient toutes les fables populaires.

---

risque de ne composer que des libelles diffamatoires. — *Bayle*, *diction. hist.* art. *Bruschius*, note (D), tom. 1, p. 675.

(1) Pour ne pas alonger cette préface, je renvoie le lecteur aux notes; elles en sont le complément.

Mais, du moins, les peuples et les individus ne se massacroient point entre eux pour le choix de leurs superstitions. Voilà l'exemple que je propose aux chrétiens de suivre. Un vrai philosophe ne refusera jamais son respect extérieur aux objets de l'adoration du vulgaire, parce qu'il est indulgent pour les foiblesses des autres, et parce qu'il sait que les opinions sont une propriété qu'il seroit injuste de vouloir enlever de force; mais il s'élèvera toujours contre ce que ces opinions ont de nuisible à la société; il tonnera contre l'atrocité de l'intolérance civile, et contre l'absurdité de l'intolérance religieuse (1), et il ne cessera d'en signaler dans l'histoire les déplorables effets. S'il est de l'es-

(1) L'intolérance civile est une suite nécessaire de l'intolérance religieuse : cependant, grâce au progrès des lumières, les plus zélés partisans de la seconde se défendent avec chaleur contre les soupçons que l'on pourroit concevoir qu'ils sont secrètement attachés aux funestes principes de la première. Il est à désirer que ceux qui veulent absolument se sauver tous seuls dans l'autre monde, continuent toujours à être dans celui-ci, plus inconséquens qu'ils ne sont charitables.

sence du christianisme romain de mettre beaucoup d'importance à de petites choses, que ce ne soit du moins que chacun pour soi, et (qu'on nous permette de nous servir ici d'un terme consacré) dans le *for* intérieur. Il n'y a point de tribunal plus inviolable que celui de la conscience : tous les fidèles ayant la leur, le parti le plus sage ne seroit-il point de se reposer tranquillement sur chaque individu du soin de la sienne ?



IDÉE SOMMAIRE

DU PLAN DE CET OUVRAGE.

Mon but principal a été d'écrire philosophiquement l'histoire politique de l'église, c'est-à-dire de dévoiler les moyens dont se sont servis les divers clergés, les conciles et les papes pour fonder une théocratie universelle sur tous les peuples du monde civilisé ; mais je n'ai pas dû pour cela négliger l'histoire du despotisme religieux que, pour arriver plus sûrement à ses fins, l'église vouloit en même temps établir sur les actions et les consciences de tous les fidèles. Quoique mon intention n'ait pas été de donner un traité de théologie, je n'ai cependant pas pu me dispenser de parler des dogmes sur lesquels les prêtres élevoient l'édifice de leur puissance, et des dogmes contraires, ou, comme on les a appelés, des hérésies, au moyen desquels les

sectaires ont tenté de le renverser (1). J'ai été forcé également, pour mieux faire connoître la petitesse des ressorts qui faisoient mouvoir les soi-disans vicaires de Dieu, d'entrer dans les détails de leur vie publique, et même quelquefois de découvrir les turpitudes de leur vie privée. Parmi les causes de la décadence du préjugé qui les soutenoit, j'ai dû placer leur ambition personnelle et les schismes scandaleux qu'elle avoit fait naître.

Mais, en mêlant l'histoire des opinions reli-

---

(1) Je ne suis pas théologien et ce n'est pas pour les théologiens que j'écris cet ouvrage; ils n'y voudront rien voir. J'écris pour les hommes d'un esprit droit, qui, s'il faut en croire le jésuite d'Avrigny (*Mémoir. chron. et dogmat.* à l'ann. 1626, tom. 1, p. 409), sont plus que demi-théologiens, sans avoir beaucoup étudié en théologie. Ce n'est donc pas théologiquement que l'on doit prendre les mots dont je me sers. J'appelle catholiques, hérétiques, sectaires, ceux à qui l'usage a fait donner ces noms, sans prétendre pour cela y joindre aucune idée de louange ou de blâme : de même, je me sers quelquefois du mot de *papistes*, pour désigner les partisans du pape, mot aussi propre que celui de luthériens, calvinistes, sociniens, pour exprimer les disciples de Luther, de Calvin, de Socin.

gieuses et celle des vices des prêtres, avec l'exposé de leurs usurpations sur les droits des hommes et des efforts de ceux-ci pour s'affranchir de ce joug honteux, j'aurois ôté à la narration toute sa vivacité et sa clarté. C'est pourquoi j'ai divisé ces *Considérations* en deux parties principales : la première que j'appelle la partie politique, renferme en dix livres, le commencement, les progrès et la chute du pouvoir sacerdotal ; la seconde partie, également composée de dix livres, contiendra tout ce qui n'a pas pu entrer dans la première, savoir, les dogmes prétendus orthodoxes et hétérodoxes des diverses sectes chrétiennes, les schismes les plus remarquables de l'église romaine, les points de discipline ecclésiastique qui ont le plus influé sur le sort des hommes, et quelques détails sur les mœurs des papes (1).

(1) Comme l'histoire des papes est presque toujours confondue avec celle des luttes entre le saint siége et les puissances civiles, ou entre le saint siége et les hérétiques, je ne me suis vu obligé de leur consacrer entièrement qu'un seul livre, savoir celui des papes au xe et au xie siècle,

Dans la première partie, il étoit naturel de ne consulter que la seule chronologie, pour la disposition des livres et des faits qui y sont traités, suivant les époques auxquelles ils ont eu lieu; dans la seconde, il falloit aussi avoir égard à l'ordre des matières. Comme cette dernière division paroît être plus arbitraire que l'autre, j'ai cru devoir aussi la développer davantage. De même que dans les *Considérations sur l'histoire des conciles*, je comprendrai dans un seul livre chaque point d'histoire auquel ce livre est consacré, et, sans égard aux autres événemens de la même période, je m'en occuperai exclusivement, et le considérerai sous toutes ses faces: ces divers points d'histoire se suivent néanmoins

---

lorsque la barbarie sous laquelle étoit ensevelie toute l'Europe, ne permettoit pas de songer à inventer de nouveaux dogmes, et à attaquer les anciens, et que la profonde corruption du clergé l'empêchoit de se livrer tout entier à sa passion dominante, l'ambition.

Les deux sections du livre qui traite des schismes de l'église romaine, ne les comprend pas tous: bien d'autres schismes se trouvent rapportés dans la partie politique, à laquelle ils tenoient essentiellement, comme le lecteur pourra s'en convaincre.

dans un ordre chronologique, c'est-à-dire, que je leur assigne la place qui leur convient, d'après le temps où ils se font le plus remarquer au milieu de la grande scène du monde. C'est ainsi qu'après avoir dépeint les papes au xe et au xie siècle, dans le premier livre de la seconde partie, je fais connoître dans le second livre les disputes nées dans l'église romaine, au sujet de la simonie et de l'incontinence des prêtres, principalement au xie siècle, jusqu'au concile de Trente, où la loi qui prescrivoit le célibat au clergé de cette église, fut définitivement sanctionnée par elle. Le IIIe livre est particulièrement destiné à rendre compte des persécutions et des guerres contre les albigeois, au commencemant du xiiie siècle; il est intitulé *les manichéens*, parce que les sectaires d'Albi admettoient ou du moins étoient accusés d'admettre les deux *principes*, ce qui m'a permis de les séparer des sectaires réformateurs de cette époque, lesquels ne tendoient qu'à simplifier la croyance de l'église catholique, sans y ajouter aucuns nouveaux dogmes. Le livre suivant traite des schismes du siége de Rome, parmi lesquels le plus apparent est, sans contredit,

le grand schisme d'occident, qui commença en 1378; ce livre a deux sections, dont la première comprend les divers schismes qui ont précédé cette époque. Je place après cela la réformation d'Allemagne, au XVIe siècle; mais je divise le ve livre qui la contient, en trois sections, dont les deux premières rapportent les efforts des réformateurs qui avoient paru avant Luther (1). Les sacramentaires viennent ensuite: leurs disputes avec les protestans allemands sur le dogme de l'eucharistie, en les rendant aussi ennemis de ceux-ci que des catholiques, m'ont paru un

(1) Traitant l'histoire ecclésiastique tout entière, je n'ai pas pu entrer dans les petits détails de chacune de ses parties. Celui qui voudroit le faire, offriroit aux érudits une bien ample récolte, entre autres, sur l'époque des premières tentatives de réforme religieuse. Pour moi, ce n'est point aux érudits spécialement que je m'adresse; je n'avois rien de neuf à leur apprendre. J'ai cherché seulement à répandre les lumières dans toutes les ramifications de la société, afin de diminuer les préjugés de cette classe intéressante des nations que l'on appelle peuple, et d'augmenter le nombre des individus qui la composent, de toutes les personnes les moins déraisonnables qui font encore partie de la populace des rangs audessus et audessous d'elle.

motif suffisant pour les en distinguer ; le VI[e] livre présente un abrégé des guerres de France et des Pays-Bas à leur sujet (1). Le VII[e] livre offre l'histoire de la réformation d'Angleterre, à laquelle le divorce de Henri VIII donna lieu ; il contient également le précis des principaux troubles occasionnés par l'intervention des papes dans les affaires de mariage entre souverains, avant et après le XVI[e] siècle. Les disputes sur la Trinité et notamment celles que firent naître les deux Socins à la fin du même siècle, forment le VIII[e] livre. Le IX[e] est consacré au jansénisme et à tout ce

(1) Je me suis particulièrement attaché aux époques les plus importantes, dont les événemens d'un moindre intérêt n'offrent qu'une répétition fastidieuse : par exemple, en traçant le tableau des persécutions des hérétiques en Allemagne et en France, j'ai négligé les petites cruautés qui se commettoient à l'ombre des grandes et se modeloient sur elles. Il en est de même des guerres religieuses ; je donne les détails de celles qui n'avoient d'autre motif que la religion, comme les guerres des hussites, celles des protestans contre Charles-Quint, celles des réformés françois : je ne fais, au contraire, qu'indiquer la guerre de trente ans, pendant laquelle le fanatisme servit que prétexte et d'instrument à la politique.

qui avoit été avancé pour ou contre le système de la prédestination, et le xe au quiétisme : ces deux hérésies troublèrent la France sous le règne de Louis XIV. Enfin, une courte conclusion, destinée à quelques réflexions générales sur tout ce qui précède, et nommément sur les temps les plus voisins de nous, termine l'ouvrage (1).

---

(1) A mesure que l'occasion s'en présentoit, c'est-à-dire, en rapportant chacune des dernières révolutions religieuses, opérées soit dans les dogmes, soit dans la police extérieure de l'église chrétienne des différens états de l'Europe, j'ai tâché de donner, en note, une idée exacte de la relation de dépendance qu'il y avoit encore de nos jours, dans ces mêmes états, entre l'église et le gouvernement, de la domination plus ou moins étendue qu'y exerçoit une secte chrétienne sur d'autres branches de la même religion, et de l'influence que conservoit la cour de Rome sur les puissances catholiques, de l'indifférence de celle-ci à ce sujet, ou de leur tendance à s'y soustraire, etc., etc.

J'excepte de cela les concordats, réglemens provisoires, concessions tacites de la part des gouvernemens en faveur de la cour de Rome, etc., depuis la restauration de 1815, et les résultats de ces mesures antinationales, sur lesquelles je ne me suis point étendu parce qu'elles me paroissoient trop vacillantes, trop incertaines et trop éphémères, par cela même qu'elles étoient diamétralement opposé à l'o-

Ces *Considérations* ne sont, comme celles sur l'histoire des conciles, qu'un recueil de faits et de passages pris dans les écrivains de tous les partis, et rapportés plus ou moins textuellement, selon que l'exigeoit l'importance de la matière, mais toujours avec fidélité et exactitude. Les auteurs où j'ai puisé se trouvent cités en note, avec l'endroit précis de leurs écrits, et, la première fois que je les cite, avec la date de l'édition que j'ai eue entre les mains, au bas du paragraphe qu'ils doivent appuyer de leur témoignage. Ce témoignage est la seule chose dont je veuille être garant; je ne le suis ni de la vérite de ce qu'ils avancent, ni de la justesse de leurs réflexions, et je n'applaudis pas toujours aux intentions qu'ils manifestent dans leurs récits (1). Le lecteur pourra vérifier mes citations sans

---

pinion *européenne*. Tel est, pour ne citer que ce seul acte, le concordat de Naples en 1818, et surtout ses suites, etc., etc.

(1) « Citer un auteur, ce n'est pas garantir les anecdotes qu'il raconte, ni approuver sa manière de les narrer. » *M. Grégoire, hist. des sectes relig.* tom. 1, p. 170, en note.

peine ; je les ai prises dans des livres qui se trouvent à la disposition de tout le monde, puisqu'il n'y a point de bibliothèque un peu considérable qui ne les contienne. Mon but même a été d'inspirer le goût de consulter ces livres et d'en rendre la lecture plus commune, en indiquant les trésors innombrables qu'ils renferment pour celui qui veut combattre, avec leurs armes mêmes, les fausses allégations et les raisonnemens vicieux d'une classe d'hommes qui se croient obligés, autant par vocation que par intérêt, à soutenir les préjugés les plus dangereux pour la société, nés dans des siècles de superstition et de ténèbres. Quand il ne nous resteroit plus que le Corps de droit canon, la Collection des conciles, le Bullaire et les Annales de l'église, il y auroit amplement de quoi réduire au silence, en leur opposant l'absurdité et l'atrocité du témoignage de leurs propres autorités, tous ceux qui ne rougissent pas de s'appuyer sur ces monumens de la barbarie de nos ancêtres.

L'impartialité, premier devoir d'un historien, devoit se montrer, dans cet ouvrage, surtout par le choix des citations. Ce choix étoit quel-

C'est là aussi que j'ai rejeté toutes les remarques critiques ou de simple érudition, et plusieurs détails, indispensables, à la vérité, mais qui, déjà répétés en d'autres circonstances, auroient enfin fait naître l'ennui. J'y insère également les passages originaux dont la traduction se trouve dans le texte, lorsque leur importance me semble l'exiger, afin d'ôter tout prétexte à ceux qui ne manqueront pas de faire croire que j'ai pu malignement les falsifier.

En un mot, quoique moins astreint qu'un historien, par mon titre, à ne pas sortir de la gravité de mon sujet, j'ai cherché cependant à

---

nisme romain, sans les titres que l'église reconnoissante a cru devoir leur accorder. Il y avoit d'ailleurs pour moi bien des difficultés à vaincre, si je voulois me servir de l'épithète de saint. Devois-je d'abord la donner indistinctement, aux partisans canonisés de deux papes qui régnoient en même temps, et dont l'un parconséquent n'avoit été que ce qu'on appelle un antipape? Devois-je ensuite dire, avec toute l'église, saint Vincent de Paul, ou simplement, monsieur Vincent, avec les jansénistes et le dictionnaire de Moréri, qui cependant rapporte la béatification de cet ami d'un des adversaires des jésuites? — Voy. art. (*Vincent de*) *Paul*, tom. 8, part. 2, p. 138.

la conserver, en pressant la marche des événemens dans une narration simple, sur laquelle je laisse presque toujours au lecteur à faire les réflexions qui se présentent naturellement à l'esprit, parce qu'elles naissent, non des préjugés de l'auteur, mais du fond même du sujet (1).

On me reprochera peut-être d'avoir rendu cet ouvrage trop anecdotique, et surtout d'y avoir inséré des traits un peu libres; mais que l'on se ressouvienne toujours qu'en narrant les faits, mon but étoit de peindre les hommes. Comment pouvois-je mieux y parvenir qu'en les mettant en action, et qu'en rapportant textuellement les expressions de leurs biographes? C'étoit même le seul moyen de faire connoître le caractère et les sentimens des personnages

---

(1) Je parle entre autres d'esclaves faits par ordre des papes et de l'église, sans faire remarquer avec combien d'injustice on a attribué au christianisme la gloire d'avoir aboli l'esclavage; j'en parle, dis-je, en employant les expressions des historiens contemporains qui, en rapportant simplement ces faits, ne pouvoient pas s'imaginer que dans la suite, on auroit eu le front d'émettre d'aussi impudentes faussetés.

dont je parle, des écrivains qui nous en ont conservé la mémoire, et du siècle où les uns et les autres ont vécu. Encore, quand j'apporte des preuves de la crédulité des hommes et des historiens des temps passés, j'ai soin de les modifier par quelques mots de doute, et je cite en latin seulement, les passages qui offrent des détails dont la langue françoise feroit trop ressortir l'indécence.

Mais, le reproche que quelques personnes me feront avec le plus d'aigreur (car, c'est malheureusement l'esprit de parti plutôt que l'esprit de critique qui préside à l'examen des ouvrages modernes), ce sera celui d'avoir ajouté des réflexions politiques à la narration de faits qui sembloient n'annoncer que de la théologie. J'alléguerai pour excuse, outre la fatale confusion des deux pouvoirs, confusion dont il faut accuser, non les philosophes qui l'ont signalée mais les prêtres qui l'ont fait naître et qui l'entretiennent; j'alléguerai, dis-je, la nécessité de donner à ces *Considérations* le degré d'utilité dont elles étoient susceptibles, en les dirigeant vers le but qui aujourd'hui n'est plus

indifférent à personne (1). Je n'ai, cependant, que le plus rarement possible, abordé une ma-

---

(1) N'étoit-il pas importaut, par exemple, de faire remarquer que tous les rois et les gouvernemens sont, depuis un demi-siècle, en insurrection contre le despotisme religieux, comme les peuples sont en insurrection contre le despotisme des gouvernemens et des rois ? Ceux-ci réforment leurs églises et prescrivent des concordats, par lesquels le pape ne doit conserver que la faculté de servir la cause de la religion, de la morale et du bon ordre, de même que les peuples repoussent les anciens abus et demandent des constitutions qui ne laissent au pouvoir exécutif que les moyens d'être toujours juste et quelquefois clément. Les uns et les autres veulent se soustraire à l'arbitraire et à tous les maux, aux discordes, aux révolutions et à l'anarchie, qui en résultent. Si les rois éprouvent d'un côté des refus humilians de la part de la puissance religieuse, n'humilient-ils pas égalemeut les peuples par des refus aussi peu fondés, encore moins équitables et bien plus imprudens ? Les rois et les papes veulent la même chose et pour le même motif : ils veulent les deux puissances, illimitées, je ne dirai pas pour en abuser ; mais du moins ils les veulent de manière à ce qu'il ne dépende que d'eux d'en abuser. Les papes en ont abusé envers les rois qu'ils accusent maintenant de vouloir *démocratiser* l'église, pour cela seul que les gouvernemens rejettent, et avec raison, une organisation ecclésiastique, toute despotique, et dans laquelle ils ne sont eux-mêmes que des sujets,

tière que je ne me sentois pas le talent de pouvoir épuiser, et cela seulement lorsque mon

---

c'est-à-dire des jouets de la tyrannie et du caprice. Les rois ont également abusé de leur pouvoir envers les peuples, dont ils proscrivent aujourd'hui, sous le nom de démocrates, les hommes les plus sages et les plus clairvoyans, qui disent qu'il importe surtout aux souverains de gouverner les nations éclairées dans l'intérêt de celles-ci et de le leur prouver; qui ajoutent qu'il seroit dangereux d'essayer encore d'exploiter des troupeaux d'hommes qui ne se laissent plus parquer ! Les rois font preuve d'ignorance et d'entêtement, en ne voulant voir dans les peuples du XIXe siècle que les sujets des rois d'autrefois : les papes se montrent stupides, en traitant les souverains actuels, comme ils traitoient leurs serviteurs, les souverains du moyen âge. Les premiers tremblent au nom de constitution, comme les seconds à la proposition d'un concordat ; les uns s'obstinent à regarder comme hostiles les vœux des peuples civilisés qui ne réclament que leurs droits, comme les autres appellent ennemis, tous les gouvernemens qui ne veulent plus être dépendans ; tous font des pas rétrogades vers ces ténèbres si regrettées, au milieu desquelles ils voudroient encore faire adorer leur mystérieuse nullité, tandis que le siècle et les hommes du siècle, dont le nombre s'accroît sans cesse, s'avancent rapidement vers le foyer des lumières, qui recèle la vérité, la justice et la force. Plus les rois réussiront à convaincre les papes de déraison, plus ils paroîtront eux-mêmes déraisonnables. On finira de de tout côté par ne plus s'entendre, ou, ce qui est bien

sujet ou les personnages que je citois au tribunal du public m'en faisoient une loi. Je n'ai pas cru devoir jamais taire des vérités utiles, parcequ'elles étoient dures à entendre à une classe, à un parti, à une faction; j'ai cru devoir toujours éviter de me mêler parmi les adulateurs des rois et des peuples; car les peuples ont aussi trouvé leurs flatteurs, depuis qu'ils sont devenus *puissance* à leur tour, et qu'ils jouissent d'un pouvoir qui a encore toute la vi-

---

pis, par ne plus vouloir s'entendre. Pour être conséquent dans l'absurde projet de vouloir restaurer un vieil édifice, et de cimenter le moderne esclavage par les antiques préjugés, il auroit fallu ne pas opérer une demi-restauration, mais une restauration entière, incontestablement *meilleure* dans le sens des obscurans, puisqu'elle l'auroit emporté de beaucoup en titre d'ancienneté sur la première, qui n'a point d'autres titres à offrir pour se faire croire bonne; il auroit fallu, après avoir reconstitué les rois légitimement absolus sur les peuples, reconstituer aussi les papes divinement absolus sur les rois. Il y auroit du moins eu une espèce de compensation, et les citoyens écrasés sous le poids d'une couronne, auroient toujours conservé l'espoir de la voir enfin brisée par la foudre sacerdotale, et foulée sous les pieds du serviteur des serviteurs de Dieu, redevenu de nouveau le dominateur des souverains.

gueur et tous les charmes de la jeunesse, tandis que celui de l'arbitraire d'un seul touche à la décrépitude, qu'il perd tous les jours de l'espace qu'il occupoit autrefois et qu'il est demeuré sans moyens pour défendre le reste. Les preuves d'une pareille indépendance d'opinion, émises à quelque propos que ce soit, ne sont jamais déplacées dans un ouvrage qui ne tend qu'à éclairer tous les hommes sur leurs véritables intérêts, les peuples, les rois et, s'il est possible, même les prêtres.

J'ai voulu seulement soulever le voile qui couvre la vérité, et que des mains intéressées avoient de tout temps cherché à épaissir. Ce n'est que pied à pied que la philosophie peut regagner le terrain que des hommes, quelquefois eux-mêmes dans l'erreur, mais qui toujours y entraînèrent les autres, ont usurpé sur elle : depuis qu'on les a forcés de convenir de ce qu'ils ne pouvoient plus tenir caché, de ce qui étoit évident pour les yeux les moins exercés, ils se sont rejetés sur la pureté prétendue et sur ce qu'ils appellent l'innocence des temps, où les prêtres avoient mille moyens de se déguiser et

où les fidèles n'en avoient aucun de les découvrir. Je prends la marche inverse, et je m'attache à peindre le plus exactement et avec le plus de détails, les siècles les plus éloignés de nous (1).

---

(1) J'entre, en général, dans moins de détails et je rapporte moins d'anecdotes à mesure que j'avance : c'est ce que le lecteur remarquera surtout dans les derniers livres de la partie politique et dans les livres de la prédestination et du quiétisme. Je ne fais, en effet, qu'indiquer les débauches des cardinaux Du Bois et Tencin et du jésuite-évêque Lafitau, mais je m'étends au long sur la corruption des cardinaux et des prélats de la cour papale d'Avignon; je rapporte les injures des premiers sectaires contre l'église romaine, et je passe sous silence la plupart de celles de Luther; je fais l'énumération des vices des papes, au xe siècle, et je touche à peine ceux de Pie VI.

Pour ce qui est des livres que j'ai consacrés à l'histoire politique du christianisme du xviiie siècle, de la révolution françoise et de l'empire, je suis très-loin de croire que j'y ai épuisé cette intéressante matière; il auroit fallu pour cela que je me fusse tracé un plan plus vaste que je n'ai fait, et que j'eusse eu les moyens de le bien remplir. Je n'ai eu d'autre projet dans cet ouvrage, que de présenter philosophiquement les époques de l'histoire ecclésiastique les plus défigurées par la partialité, c'est-à-dire les plus éloignées de nous, et c'est pour cela que ma narration de-

Enfin, je ne saurois trop le répéter, je ne dis rien qui n'ait déjà été dit avant moi; mais il y a tant d'ouvrages qui effrayent les lecteurs par la barbarie du style, par la langue dans laquelle ils sont écrits, par l'immense quantité de volumes qu'il faut feuilleter pour y trouver quelquefois un seul passage piquant, et même par leur pesanteur et par leur forme. Je ne prétends pas avoir avancé des choses neuves: je désire seulement qu'elles paroissent neuves aux gens du monde, pour qui principalement je les ai extraites de la poussière des bibliothèques, où le plus souvent elles sont ensevelies dans l'oubli.

---

vient plus serrée à mesure que ce dont elle doit rendre compte se rapproche de notre temps. Le livre dans lequel j'ai donné un aperçu de la révolution françoise, ne se trouve même à la fin de la partie que j'appelle politique, que pour ne point laisser de lacune dans l'ensemble des faits, pour mettre quoiqu'imparfaitement le dernier chainon à la chaine, sans lequel elle ne se rattacheroit pas à l'histoire dont nous sommes nous-mêmes les acteurs.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HISTOIRE

DES

PRINCIPAUX CONCILES,

DEPUIS LES APÔTRES

JUSQU'AU GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

CHAPITRE PREMIER.

Conciles des Apôtres.

COMME l'objet que je me suis proposé, en rédigeant ces réflexions sur l'histoire des conciles, a été principalement de rendre compte des variations qu'a éprouvées la partie dogmatique de la religion chrétienne, aussitôt après sa naissance et pendant les premiers siècles de son établissement, je ne devrois seulement parler ici que de la troisième assemblée des disciples du Christ, la dernière qui fut convoquée par les apôtres, et à laquelle ils assistèrent en personne. Mais la ré-

volution extraordinaire opérée dans la suite par cette branche du judaïsme, et qui entraîna dans sa violence le Dieu des juifs lui-même et toutes les autres divinités les plus anciennes et les plus respectables, que la superstition des peuples avoit consacrées, par un culte public, sur toute la surface du monde connu; cette révolution, dis-je, jette tant d'intérêt sur les chrétiens primitifs et sur leurs moindres opérations, que je croirois manquer à ce que la curiosité de mes lecteurs est en droit d'exiger de mon travail, si je passois sous silence les deux premières convocations des apôtres, quoiqu'absolument étrangères au dogme. D'ailleurs, un esprit d'inflexibilité et de minutie, puisé dans les livres sacrés des juifs, malgré qu'il fût diamétralement opposé aux enseignemens de Jésus et à ceux des apôtres, s'empara peu à peu du christianisme, et fut bientôt porté à l'extrême, lorsque l'on confondit, sous le même caractère d'absolue nécessité, les plus saints des devoirs avec les pratiques les plus indifférentes; je me verrai ainsi, en quelque manière, forcé, sur-tout dans l'histoire des premiers temps, d'entrer souvent dans des détails qui ne regardent uniquement que le rit religieux et la discipline ecclésiastique de cette époque primitive du

[margin: ...prit d'inflexibilité du ...tianisme.]

christianisme, discipline presque continuellement en contradiction avec elle-même d'un siècle à l'autre. Certes, la religion chrétienne auroit moins souvent été en butte aux sarcasmes des gentils, si elle s'étoit montrée plus conséquente aux yeux du monde. Il ne lui falloit, pour cela, que suivre exactement ses fondateurs, ou bien, lorsqu'elle vouloit s'écarter de la route déjà tracée, relâcher aussi en même-temps quelque chose de la sévérité qu'elle affectoit.

Judas, un des douze apôtres, avoit eu la lâcheté de trahir et de livrer le Christ, son maître (1). Le champ qu'il acheta du prix de son forfait, fut nommé par le peuple, après la mort de Jésus, le champ du sang, ce qui témoigne assez l'horreur qu'on avoit généralement pour ce crime. Judas, devenu ainsi l'objet de l'exécration publique, continuellement déchiré par les reproches de ses condisciples et par ceux que devoit sans cesse lui faire le témoignage de sa conscience, s'abandonna à son désespoir, et finit par s'ôter le poids insupportable de la vie.

Premier concile des apôtres.

C'est en cette circonstance que Pierre, s'adressant aux cent vingt disciples du Christ,

(1) *Act. apost.*, c. 1, v. 16 *et seqq.*

rassemblés par hasard dans un même lieu, leur raconta d'abord ce qui étoit arrivé à Judas, en l'appuyant sur d'anciennes prophéties juives. Il prouva aussi, par le même moyen, que Judas auroit un successeur parmi eux, et il procéda ensuite à son élection. lection par ort. Des deux disciples choisis, le sort décida en dernier lieu, et Mathias fut agrégé au nombre des douze apôtres.

Cette première assemblée me fournira peu de remarques à faire. Je me contenterai d'observer qu'elle est en contradiction manifeste avec ce que nous verrons se pratiquer et se décider dans la suite, et nommément avec la première élection du successeur de Jacques, frère de Jésus-Christ, à la surveillance ou épiscopat de Jérusalem (1). Il paroîtroit plus naturel que ce concile fût devenu la base et la règle fondamentale de toutes les élections ecclésiastiques des siècles postérieurs. Le contraire arriva absolument. Les élections ne furent plus désormais commises aux caprices du sort : soit qu'on craignît que Dieu se lasseroit enfin de coopérer sans cesse à la distribution d'honneurs, qui bientôt alloient lui être entièrement étrangers; soit que les ambitieux, qui souvent aussi furent les plus puis-

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 3, *c.* 11.

sans, ne voulussent plus courir le risque de devoir confier leurs projets de grandeur à la seule protection divine. Au reste, les auteurs ecclésiastiques allèrent jusqu'à blâmer en ceci la conduite des apôtres, ne leur trouvant d'excuse qu'en ce qu'ils n'avoient pas encore reçu l'Esprit-Saint (1). C'étoit certes le seul moyen de soutenir le mode d'élection actuellement en usage : mais le reproche ne me paroît pas cependant tout-à-fait exempt de blâme. Je préfère de beaucoup la sincérité d'Origène (2), qui, aux dépens de ce qui se pratiquoit de son temps, loue la sagesse et l'humilité des apôtres, lorsqu'ils prièrent le seigneur de diriger le sort par son influence divine, et qu'ils se reconnurent ainsi incapables de décider par eux-mêmes une question d'aussi grande importance.

Les apôtres blâmés par les auteurs ecclésiastiques.

Cependant le nombre des disciples croissoit de jour en jour, et le ministère de l'église naissante se chargeoit d'une infinité de détails auxquels les apôtres seuls ne pouvoient plus suffire (3). Ajoutez à cet incon-

(1) *Venerab. Beda, in act. apost., c.* 1.

(2) *Origen., homil.* 23, *in libr. Jesu Nave, vid. S. Joan. Chrysostom. homil.* 3, *in act. apost., c.* 1. *S. Augustin., psalm.* 30, *conc.* 2, *n*° 13.

(3) *Act. apost., c.* 6.

vénient les fréquents murmures des juifs grecs, lésés, à ce qu'ils prétendoient, dans la distribution qui se faisoit dans les repas publics. Nous supposerons charitablement ici qu'ils ne l'étoient point en effet, mais que la seule persuasion d'être plus étrangers aux apôtres que ne l'étoient les Hébreux, les portoit naturellement à imaginer que l'on accordoit quelque préférence à ces derniers.

econd con- des apô- ›)

Quoi qu'il en soit, les apôtres cherchèrent à faire cesser leurs plaintes, et, convoquant tous les disciples, ils leur démontrèrent l'impossibilité d'allier le devoir d'annoncer la parole de Dieu avec la charge de surveiller la table des veuves. En conséquence donc de ce que proposoient les apôtres, on créa sept ministres ou diacres; et ils furent uniquement préposés à la répartition des secours que les fidèles accordoient aux veuves de leur communauté.

l ne peut y ir que sept res.

Je laisse aux lecteurs le soin de confronter les diacres modernes avec le caractère que leur donnoit leur primitive institution. Je dirai seulement que le nombre mystérieux de sept fut long-temps conservé, et que même dans la suite on défendit de l'outrepasser jamais (1), quelque grande que pût

(1) *Concil. neocesar. can.* 15.
Cette défense est appuyée sur un canon anté-

être la ville où les diacres devoient exercer leur ministère. En effet, l'évêque de Rome Corneille, n'en comptoit pas davantage en 251 (1), non plus que le concile qu'on prétend avoir été tenu dans cette ville par Sylvestre I; et Sozomène, qui écrivoit son histoire ecclésiastique, vers le milieu du Ve siècle, dit que jusqu'à cette époque, Rome n'avoit nommé que sept diacres (2), tandis que, dans d'autres évêchés, on avoit moins scrupuleusement observé cette partie des anciens canons.

Troisième concile.

La troisième assemblée des disciples du Christ sous les apôtres, et sans contredit la plus importante par la matière qui y fut traitée, eut lieu à Jérusalem, l'an 50 ou 51 de l'ère vulgaire (3). Il s'agissoit de décider si ceux qui embrassoient la nouvelle doctrine, étoient encore astreints aux devoirs de la loi ancienne, comme les autres sectes nées dans le sein de la religion juive, ou si l'on pouvoit les affranchir totalement du joug étranger à la foi en Jésus-Christ (4).

---

rieur, duquel il ne reste plus aucune trace, même dans la collection des anciennes règles nommées canons apostoliques.

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 6, *c.* 43.

(2) *Sozomen.*, *l.* 7, *c.* 19.

(3) *Baron. annal. eccl. ad an.* 51, *n°* 4.

(4) *Act. apost.*, *c.* 15.

rendre leurs idées et leurs principes plus sensibles à l'esprit de leurs disciples. Augustin reprend vigoureusement son contemporain sur ses sentimens, et dit qu'il se rendoit en quelque manière l'apologiste du mensonge. Quoi qu'il en soit, Jésus lui-même n'avoit laissé aucune instruction verbale, à l'égard des préceptes dont nous parlons, et l'on peut assez raisonnablement croire que, quand même il l'eût fait en leur ordonnant ce qui, avec l'aide du St.-Esprit, se décida réellement dans la suite, les apôtres n'en auroient pas pour cela été plus prompts à lui obéir. C'est ainsi qu'il fallut à Pierre un ordre tout exprès du ciel, pour qu'il osât adopter les opinions libérales de son maître, sur les abstinences prescrites aux juifs (1): opinions que Jésus avoit mises en pratique pendant sa vie aux yeux de ses disciples. Mais les juifs qui se convertissoient à la foi prêchée nouvellement, étoient sans cesse retenus encore par les préjugés qu'ils avoient puisés dès leur enfance dans les livres de Moïse, et par l'aversion que celui-ci avoit cherché à leur inspirer, pour les coutumes de toute nation, dont le culte extérieur différoit de celui ordonné par l'ancien testament. Aussi n'est-ce que par force,

(1) *Act. apost.*, *c.* 10.

pour ainsi dire, que l'évangile fut prêché aux juifs hétérodoxes, et après cela aux gentils (1), et nullement en vertu des préceptes que le Christ avoit laissés à ce sujet à ses disciples avant de mourir. L'étonnement qu'excita, parmi les disciples, chaque progrès de la foi chez les nations étrangères (2), et les murmures mêmes qu'ils firent entendre, lorsqu'ils apprirent que le don du St.-Esprit n'étoit pas réservé exclusivement aux seuls croyants des juifs (3), en sont des preuves manifestes. La dispersion des disciples, pendant la persécution qui coûta la vie au diacre Etienne, occasionna la conversion des Samaritains (4). Ce n'est qu'après une mission nouvelle et particulière, que Pierre annonça le Christ au centurion Corneille (5); et il fut après cela obligé de s'en justifier devant les autres apôtres (6). Paul, envoyé hors de la Judée par l'Esprit-Saint, prêche d'abord aux seuls juifs assemblés dans les synagogues (7). Ceux-ci ne le repoussent qu'aussi-

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 2, *c.* 1.
(2) *Act. apost.*, *c.* 10, *v.* 45.
(3) *Act. apost.*, *c.* 11, *v.* 3.
(4) *Act. apost.*, *c.* 8, *v.* 4.
(5) *Act. apost.*, *c.* 10.
(6) *Act. apost.*, *c.* 11.
(7) *Act. apost.*, *c.* 13, *v.* 5.

tôt qu'ils s'apperçoivent que les nations aussi sont admises à entendre ses paroles. Dès qu'il s'adresse nommément à elles, les juifs l'en reprennent aigrement, et même le maltraitent avec beaucoup de cruauté (1). Après cela encore, les chrétiens circoncis, c'est-à-dire les nouveaux convertis d'entre les hébreux, cherchent à persuader les gentils, devenus chrétiens comme eux, de la nécessité de la circoncision et de l'observance de la loi de Moïse (2). Paul et Barnabé s'opposent à eux de tout leur pouvoir, et la dispute est jugée assez grave pour devoir mériter une assemblée générale de toute l'église. On charge, à cet effet, Paul et Barnabé de se rendre à Jérusalem, et là en présence des apôtres, des vieillards ou prêtres, et de tous les fidèles, la question sur les rites judaïques se débat long-temps. Les pharisiens convertis soutiennent les cérémonies de l'ancienne alliance. Mais Pierre considérant tout ce que l'église avoit à attendre des nombreuses conversions des gentils, et le peu d'espoir qu'on pouvoit fonder avec raison sur le changement des juifs endurcis dans une religion ennemie de toute nouveauté, résolut d'em-

---

(1) *Act. apost.*, *c.* 13, *v.* 50; *c.* 14, *v.* 18.
(2) *Act. apost.*, *c.* 15.

brasser le parti des premiers. Il jugea sagement qu'en privant la foi chrétienne de sa belle et originaire simplicité, il lui ôteroit le seul charme qui d'abord avoit entraîné les nations vers elle, et cela sans la rendre plus agréable aux yeux des juifs. Après le discours de Pierre, Paul et Barnabé racontèrent, devant l'assemblée, ce qui s'étoit opéré pendant qu'ils annonçoient l'évangile aux peuples. Ensuite l'apôtre Jacques, évêque de Jérusalem et frère du seigneur (1), résuma et conclut à laisser aux nouveaux convertis des nations la même liberté que Pierre vouloit leur accorder, et pour les mêmes raisons. Son discours est plus étendu que celui de ce dernier; il tranche plus nettement la difficulté, et nous le nommerions ici le président de cette troisième conférence, si l'on pouvoit raisonnablement supposer que les anciens, ou prêtres chrétiens d'alors, connussent d'autres distinctions de rang, que celle qu'une juste déférence les forçoit d'avoir pour l'âge, le mérite ou les relations de l'un d'eux. Jacques méritoit à tous égards cette préférence: aussi, soit qu'il ait réellement présidé, ou

---

(1) *Nicephor. Callist.*, *l.* 2, *c.* 38. *S. Joan. Chrysostom. homil.* 5, *in Matth.*, *c.* 1. *S. Epiphan. hæres.* 78, *et passim. Euseb. hist. eccl.*, *l.* 7, *c.* 12. *S. Hieronym.*, *l.* 1, *adv. Jovinian.*, *n*° 39.

que, sans usurper aucun titre, il se soit contenté de la supériorité qu'aucun de ses compagnons ne lui disputoit, il est certain au moins que son opinion devint la règle de l'église. Il entre à cet effet dans les détails nécessaires sur le peu de préceptes que l'on doit prescrire aux gentils, puisqu'il restera toujours, dit-il, à Moïse assez de prôneurs parmi les juifs qui lisent, tous les jours de sabbat, ses écrits dans les synagogues. Ceci suppose nécessairement l'observance de la loi ancienne par les chrétiens d'entre les juifs. On se relâcha peu-à-peu dans la suite de cette sévérité envers les derniers. Les apôtres laissèrent bientôt aux juifs convertis une liberté plénière de rester fidèles à leurs coutumes ou de les abandonner entièrement, et ils approuvoient tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux partis, par leur propre conduite, comme nous l'avons déjà observé. Après cela, ils tolérèrent seulement l'ancienne loi (1); et enfin ils finirent par la défendre rigoureusement à qui que ce fût. Quoi qu'il en soit, en conséquence de la décision de l'assemblée, on expédia avec Paul et Barnabé deux autres chrétiens, chargés de porter aux nouveaux frères, verbalement et par écrit, les réglemens de l'église de Jérusalem.

[ques donne préceptes à lise nais-e.]

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 2, *c.* 17.

Ce qui m'a fait attribuer aux apôtres les motifs humains, rapportés plus haut dans la narration de ce concile, est de voir que, par les mêmes motifs et dans une occasion semblable, ils dérogèrent à ce qu'ils avoient décrété auparavant, avec autant de facilité qu'ils en avoient mise à abroger la loi de leurs pères. Paul, le plus ardent des apôtres, et le véritable fondateur du christianisme, remarquant l'insurmontable attachement des juifs à leurs coutumes, et les peines qu'ils se donnoient sans relâche pour les faire adopter universellement, voyant aussi avec combien peu de succès il combattoit les opinions de ces docteurs anti-évangeliques, résolut enfin de détruire jusqu'à l'ombre de servitude à la vieille loi, de peur que le moindre vestige de cette dernière ne servît finalement une autre fois à la relever toute entière. Son zèle, pour le christianisme, le porta ainsi à déroger, de sa propre autorité, aux canons du plus vénérable des conciles, et lui fit fouler aux pieds les décisions des principaux apôtres, et de la première église. Il dit clairement dans ses lettres (1), que le précepte donné précédemment sur l'abstinence de ce qui a été offert aux idoles, ne

Paul abolit la loi ancienne et les préceptes nouveaux.

(1) *Ad Corinth. I, c. 8; ad Romanos, c. 14.*

le fut réellement que pour éviter tout scandale, et pour ne pas effaroucher les ames foibles et les consciences timorées; que par conséquent, lorsque l'on ne pèche point dans ce dernier sens, l'on n'est nullement en contradiction avec la loi nouvelle, qu'on n'a point eu l'intention de transgresser en aucun point. Cette décision, de la part des apôtres eux-mêmes, dut naturellement, dans la suite des siècles, porter les fidèles à ne pas considérer davantage, sauf le scandale, les deux autres préceptes du concile de Jérusalem, je veux dire celui sur l'abstinence du sang et celui qui regarde la fornication; quoique les écrivains ecclésiastiques ne manquaient point de temps en temps de les leur remettre sous les yeux. Cyprien (1) rappelle le décret entier du troisième concile apostolique. L'historien Socrate cite encore ce décret (2), sous le règne de Théodose le Jeune, comme la seule règle à suivre pour de vrais chrétiens, qui devroient, en l'adoptant, renoncer ainsi à toutes leurs autres querelles et dissensions. Nous ne voyons pas positivement que les apôtres ou leurs disciples aient formellement aboli le précepte qui défend l'usage des femmes illégitimes; cependant

(1) *S. Cyprian. testimon. ad Quirinum, l. 3, c.* 119.
(2) *Socrat., l. 7, c.* 22.

le concile de Tolède, en 405 (1), restreignit les conditions qui déterminoient cette légitimité à ce qu'une seule femme à la fois pût habiter avec l'homme, sous quelque nom que ce fût, ou d'épouse, ou de concubine, comme le mari le désireroit. Le même concile veut que l'église cesse désormais d'excommunier celui qui, n'ayant point de femme épousée selon les règles ordinaires, a jugé plus à propos de nourrir chez lui une amie ou une maîtresse. On cherchoit ainsi à mettre la discipline ecclésiastique au niveau de l'opinion et de l'habitude des fidèles, touchant un précepte qui s'étoit aboli de lui-même. L'église se contenta de lui rendre toute sa force pour les prêtres seulement (2). La défense faite à ceux-ci, si souvent réitérée, de tenir chez eux des concubines, prouve la généralité de l'abus qu'on en faisoit dans la chrétienté. Bientôt aussi on ne se fit plus de scrupule de se nourrir de sang et d'animaux étouffés; ce qui néanmoins avoit été aussi expressément défendu par le troisième concile apostolique. Ce dernier précepte cependant resta très-long-temps en usage dans l'église (3). Biblias, qui souffrit le martyre

Les concubines permises aux fidèles défendues aux prêtres.

(1) *Concil. Toletan., c.* 17.
(2) Voyez ch. 5 de cet ouvrage.
(3) *Vid. Tertullian. Minut. Felic., etc.*

sous Marc-Aurèle et Lucius Verus, rend témoignage à son existence (1). Le concile de Gangris en Paphlagonie (2), et bien après lui le concile de Constantinople, en 692 (3), le renouvellèrent, et lui redonnèrent ainsi une force qu'il n'auroit jamais dû perdre, puisque l'église avoit une fois jugé à propos de la lui communiquer.

Au reste, le christianisme étant ainsi demeuré sans préceptes du temps des apôtres, puisqu'ils permettoient à chacun de vivre comme il le faisoit auparavant, si encore il le jugeoit à propos, et leur morale s'étant restreinte dans la seule nécessité d'une charité sans bornes les uns envers les autres, leurs dogmes furent également simples et peu nombreux. Quoique ceux-ci n'aient jamais été fixés de leur temps par un concile, je les rapporterai ici, afin qu'on puisse comparer dans la suite ce qui y fut ajouté, à mesure que des esprits visionnaires, ou des ames pieusement ambitieuses, voulurent se charger de les expliquer en les amplifiant. Les apôtres ne joignirent au dogme fondamental de l'unité de Dieu, et des récompenses

Dogmes des ôtres.

(1) *Euseb. hist. eccl., l. 5, c. 1.*
(2) *Concil. Gangr., c. 2.*
(3) *Concil. in Trull., c. 67.*

et des peines dans une autre vie, que la mission divine de Jésus, le Christ et le fils de Dieu, et la résurrection future des morts, déjà soutenue parmi les juifs par les pharisiens, contre la secte de Sadoc (1). Le messie avoit, selon les apôtres, été prédit à leurs pères par des prophètes inspirés de l'esprit de Dieu. Il avoit, en mourant, fait passer tous les hommes de l'esclavage de la loi à la liberté évangélique, et sa résurrection devoit être la cause de celle du genre humain. Ajoutez à tous ces faits celui du don mystérieux de l'Esprit-Saint aux fidèles qui confessent Jésus-Christ, et la croyance en des esprits impurs répandus parmi les hommes sur la terre, par la permission du Tout-Puissant, et vous aurez la somme des dogmes apostoliques. Tout véritable chrétien avoit dans l'origine le pouvoir de chasser les démons, d'abord au nom du Seigneur, comme chez les juifs, d'où l'on avoit pris ces mauvais anges (2),

---

(1) *S. Epiphan. hæres.* 14.

(2) Les juifs les empruntèrent des Persans. Bientôt la secte manichéenne, chez les chrétiens, les rendit à leur première destination, c'est-à-dire à un partage égal de force et de puissance avec le bon principe. C'est là la pierre d'achoppement que n'ont pu éviter ni les philosophes païens, qui vouloient expliquer l'origine du mal, ni les philosophes chrétiens; quoique, par une

et bientôt au nom de Jésus (1). L'emploi d'exorciste se restreignit dans la suite : on l'ôta aux fidèles en général, et il devint un des degrés de la hiérarchie ecclésiastique.

Malgré la simplicité et le petit nombre de ces dogmes, ils furent bientôt le sujet des plus grandes disputes. Chaque église se vantoit de la doctrine de son maître, et se glorifioit de sa propre foi. C'est là ce que l'apôtre Paul reproche aux chrétiens de son temps (2), en leur enjoignant de n'entrer désormais aucunement dans des disputes de mots, qui en elles-mêmes n'ont aucune importance. Il craignoit que finalement, comme cela arriva en effet, l'église naissante ne devînt la proie des dissensions et des schismes, et qu'enfin le christianisme ne fût en

---

bizarrerie inexplicable, plusieurs de ces derniers, en adoptant aussi ouvertement les opinions de Manès, aient cependant souvent réussi à esquiver le reproche de manichéïsme. Voyez entr'autres Lactance (l. 2, c. 8; l. 7, c. 6, ad Demetrianum, c. 18, etc., etc). Enfin les chrétiens dépouillèrent une autre fois leurs diables, de toute puissance réelle; et ils les ont conservés ainsi, réduits à une nullité absolue, pour autant qu'un ordre particulier de Dieu ne les en tire expressément à chaque circonstance.

(1) *S. Greg. Nazianzen. carm.* 61, *ad Nemesium.*

(2) *Ad Coloss., c.* 2, *v.* 4 *et* 8; *Timoth. I, c.* 1, *v.* 4 *et seqq.; Timoth. II, c.* 2, *v.* 16.

tous lieux en contradiction avec lui-même. Cela existoit déjà, comme nous l'avons observé plus haut, au sujet des préceptes donnés par le concile de Jérusalem; et lorsqu'aux préceptes se joignit encore le dogme, tout ne fut bientôt plus que désordre et confusion. C'est pourquoi le lecteur observera dès-à-présent que l'esprit de contradiction étoit en quelque manière né avec les premiers sectateurs du christianisme, et qu'il pouvoit, aux yeux des ennemis de cette religion, en paroître ainsi une disposition naturelle : ce qui n'avoit point encore éclaté aussi visiblement dans les autres sectes, parce qu'elles n'avoient jamais jusqu'alors attaché aux parties diverses dont elles étoient composées, l'importance qu'y attachoit en effet la religion chrétienne. Cette disposition vient de ce que, dans cette secte (1), il n'y eut point, dès le commencement, de corps de doctrine universellement reçu et adopté par tous les fidèles avec un seul et même sentiment. On m'objectera peut-être ici le symbole appellé des apôtres. Je suis loin de vou-

Le christianisme en contradiction avec lui-même.

Symbole apostolique.

(1) Le nom de secte, en opposition au gentilisme, est souvent donné à la religion chrétienne, et se prend en bonne part : il signifie alors *partie divisée* du judaïsme. Voyez chap. 2, p. 27 de cet ouvrage, en note.

loir prétendre que les apôtres ne crussent point tout ce que leur symbole renferme, ou qu'ils crussent autre chose; mais je dis seulement que cette formule ne fut aucunement composée par eux, et sur-tout qu'elle ne le fut point dans une assemblée solemnelle convoquée à cet effet. De ce que cette démarche eût été bonne à faire, on en a conclu qu'elle s'étoit effectivement faite; il en a été de même des canons apostoliques, dont nous parlerons dans la suite (1); manière très-imparfaite de raisonner, et bien souvent fausse, principalement lorsqu'il s'agit de religion. C'est seulement à la fin du IV[e] siècle que le symbole des apôtres parut pour la première fois en son entier (2), et comme il est resté dans la suite. Seroit-il à supposer que tant de formules de foi, composées depuis la publication de celle du concile de Nicée, le modèle et l'origine de toutes les autres jusqu'à cette époque; seroit-il à supposer, dis-je, que ces formules n'eussent fait aucune mention d'un symbole duquel elles devoient tirer toute leur force et toute leur

(1) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

(2) Voyez concil. arimin., concil. constantinopolit., etc., et le chap. 10 de cet ouvrage. On peut aussi consulter les commentaires de Pearson (in symbol. apost., art. 5.).

vérité? Pourquoi les formules ariennes et anti-ariennes du IVe siècle ne contiennent-elles pas tous les articles de celle dite *des apôtres*, et pourquoi en contiennent-elles par fois davantage? Quelle étoit la raison de rejetter les uns, et d'où prenoit-on les autres? La descente de Jésus-Christ aux enfers, par exemple, ne se trouve dans aucune profession de foi, ou orthodoxe ou hérétique, avant les conciles de Rimini, de Constantinople et d'Acquilée, près de 400 ans après la naissance du christianisme. Ces suppléments ajoutés au symbole, lorsqu'ils n'étoient point assez importants pour exciter la contradiction et le schisme, avoient simplement été puisés dans de vieilles traditions populaires, conservées jusqu'à cette époque, dont on s'étoit toujours moqué et qu'on admettoit enfin canoniquemeut, parce que les préjugés croissoient et les lumières diminuoient parmi les Pères des conciles. Cela peut du moins nous servir à prouver que les formules augmentées sont plus récentes que celles conçues avec la simplicité primitive. Mais, pour en revenir au symbole des apôtres, je ne crois pas que, même composé par eux, il eût mis une barrière insurmontable aux disputes qui naquirent dans la suite; il auroit toujours fallu l'expliquer, à mesure que des hérésies nouvelles se seroient élevées, et l'au-

roient commenté à leur manière ; mais c'eût été la preuve d'une grande sagesse et d'une prudence consommée, de la part de ces premiers instituteurs du christianisme, et le seul moyen d'arriver, par une règle fixe de croyance et de conduite tout à la fois, au moins le plus près possible de cette unité que l'on doit toujours rechercher, et dont la religion nouvelle avoit si grand besoin.

Catholicité romaine.

Le catholicisme romain a senti sagement ce défaut dans les temps postérieurs, et en a connu le vrai remède en se donnant un chef absolu et irréfragable. Il a ainsi conservé son unité, sans aucune crainte de pouvoir désormais la perdre ; mais pour être conséquent jusqu'au bout, il eût peut-être mieux valu, s'il vouloit retenir le nom de religion chrétienne, de s'astreindre uniquement à ce qu'en avoient établi les premiers fondateurs ; mais, déjà long-temps avant l'établissement de la catholicité romaine, le contraire avoit eu lieu. Contre le sentiment des apôtres, le christianisme s'étoit chargé peu à peu d'une quantité innombrable de dogmes et de mystères, et avoit adopté une foule de cérémonies au moins inutiles auxquelles, certes, les apôtres et les premiers disciples n'avoient jamais songé. Les seuls préceptes laissés par eux, sont d'abord tombés en oubli et en désuétude.

CHAPITRE II.

Conciles sur la célébration de la Pâque.

Nous avons vu que du temps même des apôtres, la religion naissante du Christ s'étoit déja divisée en un grand nombre de ramifications, qui toutes avoient leurs dogmes propres et une doctrine particulière, qu'elles devoient à celui qui le premier les avoit instruites dans la loi nouvelle. Cet abus, que les apôtres auroient pu facilement prévenir, en s'accordant avant leur séparation sur la foi qu'ils alloient prêcher, étoit, du moins de leur temps, aisé à rectifier à mesure qu'il se déclaroit. Il en coûtoit peu de porter un prompt remède aux opinions erronées répandues parmi le peu de chrétiens qui commençoient alors à se montrer dans l'Asie, et ces corrections ne souffroient aucune réplique, alors qu'elles se faisoient par ceux mêmes qui tenoient la doctrine immédiatement de la bouche du premier instituteur.

Mais quand ces témoins auriculaires eurent transmis leur mission à des successeurs, qui ne pouvoient plus aussi naturellement se concilier de la même manière la confiance des fidèles; quand l'église, devenue plus nombreuse, eut rendu les communications moins aisées, en même temps qu'elle renfermoit dans son sein des peuples de mœurs, de coutumes et de langages différents; lorsque les opinions diverses ne le furent plus seulement d'une église à l'autre, nées, comme nous venons de le dire, d'un vice dans leur institution, mais qu'elles s'élevèrent ensemble dans une même église; lorsqu'enfin, pour me servir d'une expression consacrée par les SS. Pères, elles fondèrent autel contre autel, on eut réellement à combattre ce que nous appellons maintenant secte ou hérésie. Ces mots qui, dans leur origine, ne signifioient autre chose que *partie séparée*, furent souvent pris en bonne part par les auteurs catholiques, pour rendre l'opinion de la société dont ils faisoient partie. C'est ainsi que Tertullien, Cyprien, Minucius Félix et Lactance (1), pour ne pas par-

Ce qu'on entend par hérésies.

---

(1) *Tertullian. apologetico, c.* 1, 21, *et passim. S. Cypriani, ep.* 34, *ad cler. et pleb. de bon. patient. testimon., l.* 3, *etc.; Minucii Felicis Octav.*

Lactance (ad Demetrianum, c. 1), dit en par-

ler d'une infinité d'autres encore, se sont servi du mot de secte. Hérésie en grec, qui est la traduction littérale du terme latin, a été pris par l'apôtre pour la religion chrétienne, qui n'étoit en effet qu'une secte ou partie retranchée de la loi de Moïse (1). Mais bientôt ces termes reçurent la signification qu'ils retiennent encore maintenant dans nos langues modernes. Lorsque dans une église qui déjà avoit reçu ses préceptes et ses dogmes, il s'élevoit ou des dogmes contraires, ou une explication de ces dogmes contradictoire à celle que les autres fidèles vouloient y donner, deux sectes existoient à la fois dans son sein. La guerre se déclaroit alors, et l'on préludoit au combat par des écrits plus ou moins violents, suivant le caractère et l'intérêt de ceux qui entroient dans la lice. Dans la primitive église la dispute se terminoit par l'autorité de l'usage, qui entraînoit enfin une plus grande partie du peuple vers l'une ou l'autre des opinions en controverse, et par la prépondérance de ceux que nous avons depuis nommés Pères de l'église; quelque-

---

lant des chrétiens : « les philosophes de notre secte ». C'est ainsi que S. Augustin parle de l'hérésie des épicuriens et des stoïciens.

(1) *Act. apost.*, *c.* 24, *v.* 5 *et* 14; *c.* 26, *v.* 5; *et c.* 28, *v.* 22.

fois il fallut des conciles, et dans la suite, comme nous le verrons bientôt, tout le poids du pouvoir civil pour éteindre les violentes querelles que les dogmes et les cérémonies chrétiennes excitèrent dans les trois parties du monde. Quoi qu'il en soit, l'opinion triomphante se réservoit le nom exclusif de religion chrétienne, auquel on ajouta encore celui de catholique ou universelle, et on laissoit celui d'hérésie ou secte au parti vaincu. Non que pour cela ce dernier parti ne crût, aussi fortement que l'autre, tirer son origine immédiatement du Christ, et pouvoir faire dérîver en ligne directe ses opinions de celles des apôtres; mais par fois il paroissoit le faire avec moins de fondement et de droit, quoique le plus souvent, comme on l'observera dans le cours de cet ouvrage, les opinions nommées hérétiques fussent très-orthodoxes en comparaison des catholiques, et que celles-ci ne dussent leur prétendue universalité qu'à des circonstances absolument indépendantes de la religion, et à des motifs purement humains.

Il est à remarquer que chez les premiers chrétiens qui trouvoient les moyens d'assembler par fois leurs principaux surveillants, leurs anciens et une partie du peuple fidèle, soit à la faveur de l'obscurité dans laquelle ils

vivoient au milieu des gentils (1), soit, si on le préfère, dans les intervalles de paix que ces derniers laissoient à la société naissante; il est à remarquer, dis-je, que les conciles ne rouloient que sur des différences dans la discipline ecclésiastique, ou sur quelques rites admis par les uns, rejettés ou seulement modifiés par d'autres. Nulle mention des dogmes, aucun hérétique condamné pour raison d'erreur dans la foi. Cependant déjà avant les conciles sur la célébration de la Pâque, que nous rapporterons dans ce chapitre, avoient paru sur la scène les gnostiques (2) Saturnin, Basilidès et Carpocrate, sous le règne d'Adrien; Marcion et Valentin avoient répandu leurs opinions à Rome même, du temps d'Antonin le Pieux; et enfin Montanus, Priscilla et Maximilla, sous l'empereur Commode, avoient donné naissance aux montanistes. Tous avoient trouvé des antagonistes, qui, en se maintenant dans l'église, en avoient su exclure leurs adversaires, sans que nous voyions qu'aucune réunion de chré-

Les premi[ers] conciles ten[oient] sur le simp[le] cérémonial.

(1) Un des interlocuteurs du dialogue de Minucius Félix, appelle les chrétiens : *latebrosa et lucifugax natio*.

(2) *S. Epiphan. hæres.* 21 *et seqq. S. Irenæ. Theodorit. hæretic. fabul.*, *etc.*, *etc.*

tiens ait eu lieu pour examiner les opinions des uns et des autres. Nous rapporterons dans la suite plusieurs conciles sur de simples sujets de discipline, où les deux partis se disputèrent le terrain avec acharnement; et nous n'en trouverons qu'un seul (1) qui ait

(1) Celui d'Antioche, contre Paul, évêque de cette ville, vulgairement dit Paul de Samosates, vers l'an 260. Il étoit temps de s'armer de l'autorité d'une assemblée, parce que cet hérétique attaquoit le fondement même de la religion chrétienne, non pas telle que Jésus l'avoit instituée (ce dont on se seroit peu mis en peine), mais suivant qu'on avoit voulu dans la suite qu'elle existât. Je passe absolument sous silence les conciles obscurs de Pergame et d'Hiérapolis, tenus dans le deuxième siècle, contre les gnostiques, mais sur l'existence desquels les auteurs ne sont pas très-d'accord. On verra, dans le 15e chapitre, pourquoi je ne parle pas du concile d'Alexandrie contre Origène. Je ne crois pas non plus devoir compter les deux conciles arabes, tenus l'un, sous l'empire de Gordien, contre Beryllus, qui nioit l'existence de Jésus-Christ avant son incarnation; l'autre contre ceux qui faisoient mourir les ames avec les corps pour les faire ensuite ressusciter ensemble : opinion qui fut condamnée, sous l'empereur Philippe; je ne les compte point, dis-je, parce que la seule éloquence d'Origène suffit pour ramener dans la bonne voie ceux que les évêques y jugèrent hérétiques. (Vid. Euseb., hist. eccl., l. 6, c. 33 et 37.) Bien loin de contredire ce que j'avance, ces deux conciles donnent plus de force encore à mon sentiment, puis-

été convoqué sur le dogme, avant le grand concile œcuménique de Constantin. Parmi plusieurs raisons qu'on pourroit en assigner, voici les plus palpables. Les religions ont bien plus besoin de cérémonies que de dogmes purement spéculatifs, parce que l'esprit des peuples se nourrit plus facilement d'objets sensibles que de propositions idéales, et que les hommes tiennent toujours aux impressions qu'ils ont reçues immédiatement par le moyen des sens. Les religions anciennes, qui avoient nourri des prosélytes au christianisme, et qui journellement encore lui en fournissoient; ces religions, dis-je, sans en excepter la juive, étoient toutes plus composées de rites matériels, que d'idées métaphysiques, et par conséquent ceux qui les abandonnoient, conservoient au moins l'habitude de n'attacher de l'importance qu'aux premiers. Enfin les dogmes chrétiens, qui ne prirent naissance que vers le milieu du troisième siècle, dans l'école d'Alexandrie, du mélange de la philosophie platonicienne avec les principes simples laissés par les apôtres, ne purent intéresser

---

qu'on y remarque une facilité extraordinaire à céder sur ce qui regarde le dogme, tandis que d'un autre côté, on ne rencontre dans les querelles sur les préceptes et le simple cérémonial, qu'obstination et inflexibilité.

réellement les peuples que lorsque le triomphe du christianisme, sous Constantin, répandit parmi eux les divers traités de leurs savants maîtres; tandis qu'au contraire la société chrétienne, en se formant et en s'étendant tous les jours, avoit besoin, dans son obscurité même et dès son principe, de règles précises, de rites et de cérémonies religieuses rédigées systématiquement, et rendues, autant qu'on le pouvoit alors, universelles et uniformes. Les chrétiens, avant Constantin, ne dûrent donc s'intéresser qu'à leurs rites : après lui, ils s'occupèrent bien plus encore de leurs dogmes. Alors seulement ils purent comparer les opinions plus ou moins conséquentes de leurs auteurs, ou pour mieux s'exprimer, les rêveries plus ou moins bien adaptées par ceux-ci aux esprits curieux et oisifs des nations orientales pour lesquelles ils ont écrit. On devra naturellement examiner les contradictions qui se trouvent entr'elles; on y sera excité par les raisonnemens et par les sarcasmes des gentils. Le peuple entier enfin prendra part à des disputes qui n'occupoient d'abord que deux ou trois individus.

Au reste, ces dernières réflexions ne sont que de simples conjectures, dont je laisse aux philosophes à juger en dernier ressort.

Il n'entre nullement dans mon plan de faire adopter sur ce sujet mes opinions particulières, et si je les ai rapportées, ce n'a été que pour ne pas entièrement passer sous silence une singularité dans l'histoire des conciles qui pouvoit exciter la curiosité du lecteur, et pour lui faire appercevoir en même temps la liaison entre les premiers chapitres de cet ouvrage et ceux qui suivront. Mon devoir est celui d'un historien impartial. Je ne puis que soumettre au lecteur les faits tels que les anciens auteurs ecclésiastiques nous les donnent, et lui laisser ensuite la liberté la plus indéterminée de se former un sentiment qui lui soit propre. Il me suffit de lui avoir indiqué la route. Mais revenons à la discipline de la primitive église.

Disputes sur le temps de célébrer la Pâque.

Le premier différend entre les chrétiens, dont l'histoire fasse mention, qui se soit traité depuis les assemblées tenues par les apôtres, est celui sur le temps de célébrer la Pâque. La querelle étoit très-ancienne, comme nous le verrons plus bas (1), et déjà le martyre Polycarpe, qui avoit connu la plupart des apôtres et des disciples, et qui devoit son instruction dans la foi chrétienne à Jean l'évangéliste (2); Polycarpe, dis-je,

(1) *Vid. Euseb. hist. eccl., l. 4, c. 26.*
(2) *S. Irenæ. adv. hær., l. 3, c. 3.*

s'étoit vu obligé de dissimuler à ce sujet, pour ne pas rompre la concorde, dans un voyage qu'il fit à Rome, du temps qu'Anicet surveilloit l'église de cette ville. Les évêques de Rome, depuis Anicet, laissèrent la question indécise; chacun célébra la Pâque quand il le jugea convenable, se régla d'après la tradition que l'on conservoit sur cet article dans son église de temps immémorial, et la paix des peuples chrétiens ne fut point encore troublée. Le moment arriva où, probablement à cause des communications plus fréquentes, entre les frères des diverses provinces, on voulut mettre aussi plus d'uniformité dans les habitudes religieuses des nouveaux chrétiens. Le projet étoit certes très-louable, car le culte reçoit son plus grand lustre de la généralité avec laquelle il est adopté, et de l'exactitude de ceux qui l'observent. Mais il falloit apporter dans l'exécution un peu plus de modération et de douceur. Il falloit songer de quelle manière ces coutumes diverses s'étoient établies dans les différentes églises, et que si, sans se connoître les unes les autres, lors de la naissance du christianisme, elles avoient pu, sans scrupule et sans examen, recevoir les institutions du premier missionnaire qui s'offroit à elles, elles devoient aussi respec-

ter et conserver ces mêmes coutumes, lorsqu'une fois l'usage et le temps les eurent rendues plus vénérables encore aux yeux des peuples qui les composoient. Il falloit se dire, avec les historiens ecclésiastiques Socrate et Sozomène (1), au sujet des différends dont nous traitons maintenant, que puisque les apôtres n'avoient rien laissé de positif par écrit à cet égard, qu'au contraire ils avoient semblé donner des ordres absolument opposés (2), et tendants à détruire toute distinction fixe de temps et de cérémonial, il étoit au moins raisonnable de ne pas rompre la charité et la communion pour des causes aussi légères et aussi peu importantes aux yeux du véritable chrétien. Les réflexions, par lesquelles Socrate termine le chapitre où j'ai pris ces paroles, sont trop remarquables pour ne pas les traduire ici. Elles doivent servir d'ailleurs à expliquer et à appuyer en même temps ce que j'ai paru avancer de trop hardi, en traitant le troisième concile des apôtres (3) : ceux-ci, selon l'auteur de l'histoire ecclésiastique, en donnant aux chrétiens les seuls préceptes à sui-

---

(1) *Socrat., l.* 5, *c.* 22; *Sozom., l.* 7, *c.* 19.
(2) *Ad. Galat., c.* 4; *ad Coloss., c.* 2, *etc.*
(3) Chap. 1, page 7 de cet ouvrage.

vre, ont levé aussi toute servitude, quant au reste des difficultés qui désormais pouvoient encore se présenter sur d'autres sujets parmi les fidèles. Il cite alors la lettre synodique de l'église de Jérusalem (1), et finit en disant: «Voilà ce qui a plu au St.-Esprit et aux apôtres...... Cependant depuis cette époque, continue-t-il, plusieurs chrétiens ont regardé la fornication comme une chose indifférente, et ont disputé au contraire avec acharnement sur des cérémonies puériles, comme s'il avoit été question d'un article fondamental de la religion; ce qui est certes prendre absolument l'inverse des ordres apostoliques, etc.» J'ajouterois à ces sages considérations, que, lorsqu'enfin le changement de circonstances eut amené avec soi la nécessité de réduire le christianisme à un système réglé et général, il étoit très-facile de le faire avec décence, et en observant scrupuleusement cette charité fraternelle que le Christ a recommandée au-dessus de toutes choses, et à laquelle les apôtres bornoient leur morale; j'ajouterois qu'en reconnoissant les bonnes raisons que chaque église avoit d'agir de telle ou de telle manière, on pouvoit exhorter avec douceur

(1) *Act. apostol.*, c. 15.

à relâcher d'une et d'autre part quelque chose de ses prétentions, et arriver ainsi, sans éclat, en peu de temps, au but désiré : mais il se traitoit de disputes de religion, et l'expérience doit nous avoir désormais suffisamment prouvé que l'obstination et l'aigreur sont le seul caractère qui leur convienne, de même que la discorde et la haine en sont presque toujours l'unique résultat.

Obstinat des quere religieuses ; les discor qui en ré tent.

C'est ce qui arriva précisément dans la question dont il s'agit. Victor, évêque de Rome, à la fin du second siècle de l'ère chrétienne, célébroit la fête de Pâque, de même que ses précédesseurs et toutes les églises d'Occident, le dimanche après le quatorzième jour qui suit immédiatement la nouvelle lune, la plus voisine de l'équinoxe d'hiver. Il voyoit avec peine que les églises d'Asie conservoient encore de son temps leur ancienne coutume de placer cette solemnité le quatorzième jour même de la lune, comme le faisoient les juifs, sans aucun égard à quelle époque de la semaine il tomboit. Alors tout jeûne étoit rompu en Asie, tandis qu'à Rome on le prolongeoit jusqu'au dimanche suivant (1). Les sentiments des deux partis étoient, dit Eusèbe, basés sur des tra-

(1) *Euseb. Hist. eccl.*, *l.* 5, *c.* 23.

ditions anciennes et respectables; il paroît cependant, à l'endroit cité, accorder la préférence à ceux qui pensoient devoir remettre la Pâque au dimanche de la résurrection, puisqu'il appelle apostoliques les préceptes qui ordonnoient de le faire. En effet, il nous reste, parmi les canons des apôtres, un réglement favorable à ce que prétendoit l'évêque Victor (1), non que je veuille prouver par-là que ces canons recueillis existassent du temps d'Eusèbe, mais seulement pour démontrer que la plupart des traditions orales, qui ont servi ensuite à les composer, s'étoient déjà acquis une espèce d'autorité parmi les fidèles. Je me réserve d'en parler plus au long dans la suite (2). Au reste la dispute sur la Pâque s'étoit engagée dans toute la chrétienté; on tint divers conciles, vers l'an 196, à Césarée en Palestine, où présidèrent à la fois Théophile, évêque de cette ville, et Narcisse, évêque de Jérusalem (le premier, dit le commentateur d'Eusèbe (3), comme métropolitain; le second, parce qu'il étoit évêque de siége apostoli-

vers con- sur la Pâ-

(1) *Can. 7. Apostol.*

(2) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

(3) *Valesius in notis ad Eusebii, hist. eccles., l.* 5, *c.* 23.

que), dans les Gaules où présida Irénée, évêque de Lyon; et à Rome sous la présidence de Victor. Ces assemblées furent également favorables à la discipline occidentale (1); par haine probablement de tout ce qui pouvoit les rapprocher des juifs, les plus mortels ennemis du christianisme. Cependant tous les évêques d'Asie ne se rendirent pas d'abord à ces autorités. Ils se réunirent de leur côté en concile, portèrent des décisions contraires, et, Polycrate à leur tête, entreprirent de défendre la cause commune. Ils produisirent des raisons faites pour embarrasser Victor, et qui, si elles n'étoient pas bonnes, étoient au moins plausibles, et certes on n'en avoit pas de meilleures à leur opposer. Polycrate écrit donc une lettre très-sensée à Victor, au nom de ses collègues, et balance l'opinion de l'évêque de Rome, par les noms les plus respectables des premiers chrétiens qui illustrèrent l'Asie, et qui y ont terminé leur carrière. « Philippe, dit-il, un des douze apôtres, et ses trois filles; Jean, qui à la fois prêtre, docteur et martyr, avoit reposé dans le sein du seigneur; le martyr Polycarpe, évêque de Smyrne; Thraséaus, évêque d'Euménie; l'é-

Conciles con tradictoires.

Lettre sens de Polycra à Victor, év que de Rom

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 5, *c.* 24 *et* 25.

vêque et martyr Sangaris; Papirius et l'eunuque Méliton ont célébré la Pâque le quatorzième jour de la lune selon l'évangile. Ils n'ont en cela changé en rien, mais ils ont observé constamment les règles de notre foi. Quant à moi, Polycrate, le moindre entre mes collègues, je saurai imiter les exemples que m'ont laissés les sept évêques sortis de ma famille, et qui tous ont placé la fête de Pâque au jour où les juifs rejettent le ferment. Moi, dis-je, mes frères, âgé de soixante-cinq ans, qui ai conversé souvent avec les frères dispersés sur toute la terre, qui ai lu en leur entier les saintes écritures, je ne suis nullement ému par les menaces qui me sont faites, car j'ai appris de ceux qui m'ont précédé de long-temps, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Il ajoute un peu plus bas : « Je pourrois aussi faire mention des évêques que vous avez désiré que je convoquasse, ce que j'ai fait d'après votre demande. Leurs noms seroient en grande quantité, si je voulois les ajouter à cette lettre ; car tous l'ont également approuvée, croyant avec raison que je ne voudrois pas maintenant déshonorer mes cheveux blancs, après avoir toujours conformé ma vie aux préceptes et aux institutions de Jésus-Christ. »

Victor, loin de se rendre à cette épître ,

joint aux menaces déjà faites, des menaces plus terribles encore et plus réelles : il se résout à excommunier (1) toutes les églises d'Asie et des provinces circonvoisines, comme imbues de sentimens contraires à la foi véritable, et il proscrit dans ses lettres les frères qui les composent, en disant qu'ils sont absolument étrangers à l'unité de l'église. Cette excommunication, qui fut réellement prononcée, si nous nous en rapportons à Socrate (2), ne plut aucunement aux autres évêques de la chrétienté, et ils reprirent, dit Eusèbe, l'évêque de Rome, Victor, de son manque de charité envers le prochain; ils lui reprochèrent de n'avoir pas

Victor communic lycrate.

(1) L'excommunication, prise dans un sens simple, n'étoit que la défense d'assister aux mystères avec le reste de la communauté des fidèles, et d'y participer au repas figuré de l'eucharistie. Bientôt elle s'étendit plus loin : on ne put prier avec un excommunié (can. apostol. 10), soit hérétique, soit schismatique (concil. Laodicœn., can. 32), sans encourir la même peine (concil. Antioch., c. 2). La prohibition regarda les laïcs comme les clercs (concil. Carthag. IV, c. 73); enfin toute communication quelconque avec ceux que l'église avoit frappés de ses censures, devint criminelle. Il fallut les chasser loin de sa maison et de sa table, ou cesser de s'appeller chrétien. Voyez les conciles des siècles postérieurs, qui firent des canons à ce sujet.

(2) *Socrat.*, *l.* 5, *c.* 22.

rénée, évê-de Lyon, ne Victor ion peu de ité.

plutôt consulté des sentimens plus conformes à l'amour de la paix et de l'unité. L'évêque de Lyon, Irénée, écrivit entr'autres à Victor une lettre synodique, au nom des frères assemblés dans les Gaules, sous sa présidence (1). Il soutient avec lui que la Pâque ne doit se célébrer que le dimanche de la résurrection; mais il l'avertit de bien se garder d'excommunier des fidèles qui, en faisant le contraire, s'étoient seulement conformés à une ancienne coutume établie dans l'église par leurs ancêtres. Il se sert alors de l'exemple des différends sur le jeûne, différends qui existoient aussi bien longtemps avant cette époque parmi les chrétiens, et qui maintenant occupoient l'église; cependant la paix n'avoit jamais été troublée eutre eux pour ce motif, et même elle ne l'étoit pas alors. Il dit ensuite : « les prêtres qui, avant Soter, ont gouverné l'église à laquelle tu présides, Anicet, Pie, Hygin, Télesphore et Xyste, ne rompirent jamais la concorde avec ceux qui arrivoient chez eux, quoiqu'ils fussent membres d'églises, où l'on observoit des coutumes différentes des leurs. Ils

---

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 5, *c.* 24; *Socrat.*, *l.* 5, *c.* 22; *Sozomen.*, *lib.* 7, *cap.* 19. *Phot.; biblioth.*, *c.* 120.

ne se séparèrent jamais de leur communion, mais ils leur envoyoient au contraire l'eucharistie (1), immédiatement après leur arrivée. Lorsque le bienheureux Polycarpe vint à Rome, l'évêque de cette ville Anicet et lui rétablirent bientôt entre eux, par un baiser de paix, la bonne intelligence que quelques petites questions avoient momentanément troublée; et plutôt que de la voir de nouveau compromise, ils ne touchèrent aucunement à la dispute qui nous occupe maintenant; car Anicet n'avoit jamais pu persuader à Polycarpe de renoncer à une coutume qu'il avoit prise de Jean lui-même disciple de Jésus-Christ, et qu'il avoit toujours observée avec les autres apôtres dont il étoit le contemporain, et Polycarpe ne tâcha aucunement de son côté d'entraîner dans son sentiment Anicet, qui ne faisoit que retenir l'habitude que lui avoient laissée les prêtres (2) ses prédécesseurs. Cependant ils

(1) La paix, la bonne amitié et son signe représentatif parmi les chrétiens, je veux dire une partie du pain mystique.

(2) Prêtre est souvent pris pour évêque dans S. Cyprien et d'autres Pères de l'église. L'évêque étoit le premier prêtre, et ne différoit de celui-ci que par l'ordination (Vid. Theophylact. et S. Joan. Chrysostom., homil. 11, in epist. 1, ad

communiquèrent entr'eux, et même Aniçet, dans sa propre église, se dépouilla de toutes ses prérogatives en faveur de Polycarpe, pour faire honneur à celui-ci, pendant le séjour qu'il fit dans la capitale de l'empire, et ils se séparèrent l'un de l'autre.»

Voilà la fin qu'eut alors cette importante question. On ne doutera plus, d'après la lecture de ce chapitre, que les querelles religieuses n'enfantent les injures et l'entêtement. Il me reste à prouver que les troubles, les inimitiés, et enfin une séparation totale en sont la suite ordinaire; ce qui me sera peu difficile. En effet, les chrétiens qui vivoient dans la concorde d'une même communion, avant les conciles sur l'époquè de la célébration de la Pâque, se divisèrent réellement, aussitôt qu'on eut travaillé de cette manière à les unir davantage. Il y eut un véritable

---

Timoth.; S. Hieronym. epist. 146, ad Evangel.). L'évêque étoit élu par tous les prêtres, les diacres et le peuple (Vid. Damasi pontifical.), même dans le IVe. siècle, sous Constantin et Constance, et pendant les règnes suivans (Vid. Vit. Roman. pontif. et S. Leon., epist. 10, ad episc. Viennens. Provinc. et passim). L'hérétique Aérius voulut rétablir l'égalité du prêtre avec l'évêque (S. Epiphan. hæres. 75).

schisme entre l'Orient et l'Occident (1), le premier dont l'histoire fasse mention; et il fut porté au point que les orientaux refusèrent même de recevoir les lettres des fidèles leurs frères, qui habitoient l'autre partie de l'empire romain. Et ainsi, outre le scandale horrible, que nous verrons si souvent se répéter dans la suite, d'avoir des conciles opposés à d'autres conciles (sans que l'on puisse décider laquelle de ces assemblées devoit en effet avoir l'autorité de faire plier les autres à son sentiment), il naquit encore une hérésie bien distincte et bien prononcée, sous le nom des quatordecimanes. Selon les uns, ils ne différoient des catholiques que dans le jour auquel ils célébroient la Pâque, et selon d'autres, ils ajoutèrent à ce schisme l'hérésie novatienne, qui consiste dans le refus de tout pardon aux pécheurs (2). Les auteurs de l'histoire ecclésiastique (3) en parlent comme formant en Orient, sous le règne de Constantin, la différence entre les juifs convertis et les gentils devenus chrétiens. Les premiers, dit Socrate, vouloient

Schisme entre l'Orient l'Occident.

Secte des quatordecimanes

(1) *S. Epiphan. hæres.* 70.
(2) *S. Epiph. hæres.* 50; *Theodorit. hæret. fabul.*
(3) *Euseb. in vit. Const.*, *l.* 3, *c.* 5; *Socrat.*, *l.* 1, *c.* 8; *Sozomen.*, *l.* 1, *c.* 16.

célébrer la Pâque, qui le même jour avoit été ordonné à leurs pères, et les autres cherchoient à se conformer sur ce point aux chrétiens du reste du monde. Eusèbe ajoute, que des deux côtés ils apportoient de si bonnes raisons de leur conduite, que Dieu ou l'empereur Constantin, son ministre sur la terre, pouvoient seuls terminer ces différends. Cela eut lieu en effet, pour autant que ce délégué de Dieu commandoit aux esprits. Sous son règne la querelle sur la Pâque sembloit avoir repris une nouvelle vigueur. Alexandre, évêque d'Alexandrie (1), dont les entreprises théologiques nous occuperont dans la suite, pendant plusieurs chapitres (2), soutenoit alors avec aigreur, contre les évêques orientaux, et nommément contre un certain Crescentius, que la Pâque chrétienne devoit à jamais être séparée de la Pâque des juifs leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit, l'empereur Constantin, sans avoir aucun égard aux conciles dont nous avons parlé plus haut, sans même faire mention de celui tenu en personne par l'évêque de Rome, le zélé Victor; Constantin, dis-je, fait

L'empereur [Con]stantin ter[min]e le différ[en]d.

(1) *S. Epiphan., hæres.* 70.
(2) Voyez les chap. 7 et 8, etc., de cet ouvrage.

examiner de nouveau la question au grand concile de Nicée, comme nous le verrons en rapportant l'histoire de cette première assemblée générale, et il fut décidé (1) que tous les chrétiens devroient désormais suivre la coutume adoptée dans l'Occident, pour ne plus rien avoir de commun avec la parricide nation des juifs, expression dont se sert l'empereur lui-même dans ses lettres (2). Les hérétiques audiens ont reproché aux catholiques leur trop grande complaisance pour le prince, en une pareille circonstance (3). La flatterie fut, selon eux, la seule raison du changement qui s'opéra alors dans l'ancienne discipline de l'église, et que Constantin prétendoit absolument y introduire, pour satisfaire son amour-propre. Socrate dit au contraire que l'empereur ne vouloit rien innover (4), mais seulement faire plier le petit nombre au sentiment du plus grand. Cependant, sous l'empire de Valentinien et

---

(1) *Euseb. vit. Const.*, *l.* 3, *c.* 14. *Socrat.*; *l.* 1, *c.* 9; *Sozomen.*, *l.* 1, *c.* 21; *Theodorit.*, *hist. eccl.*, *l.* 1, *c.* 9.

(2) *Euseb. vit. Const.*, *l.* 3, *c.* 17 *ad* 21; *Socrat.*, *l.* 1, *c.* 9; *Theodorit. hist. eccl.*, *l.* 1, *c.* 10.

(3) *S. Epiphan.*, *hæres.* 70.

(4) *Socrat.*, *l.* 5, *c.* 22.

de Valens, la question sur la Pâque fut une autre fois agitée parmi les chrétiens de la confession de Novat (1). Quelques évêques obscurs de cette secte s'assemblèrent à Pazo, bourg de la Phrygie, et y décrétèrent, contre la coutume observée jusqu'alors dans leur église, que la Pâque dorénavant devoit se célébrer avec les juifs. Cela prouve que d'autres chrétiens encore dans cette province en avoient conservé l'habitude, puisque les novatiens, qui se régloient toujours en tout d'après la grande église, hormis dans le seul point qui causoit leur séparation, cherchèrent encore, à cet effet, à adopter cet usage. Le concile de Pazo avoit été tenu sans la participation des évêques novatiens de Constantinople, de Nicée, de Nicomédie, etc. Bientôt après, c'est-à-dire sous le règne de Théodose, Sabbatius, prêtre ambitieux de cette secte, qui désiroit un schisme, et par ce moyen un évêché, voulut introduire à Constantinople la loi portée à Pazo, dans l'espoir que l'église novatienne de cette ville s'opposeroit à ses desseins, par la raison que les chrétiens de la nouvelle ca-

(1) *Socrat.*, *l.* 4, *c.* 28; *Sozomen.*, *l.* 6, *c.* 24. Voyez sur ce sectaire schismatique le chap. 3, page 69 de cet ouvrage.

pitale s'étoient tous conformés au décret de Nicée sur la Pâque (1). En effet, on résista à Sabbatius; ses partisans furent punis miraculeusement (2), et un concile fut assemblé à Sangarum en Bithynie, l'an 391; mais les évêques novatiens, plus sages que ceux qui se décoroient du nom de catholiques, et plus prudents, par la seule raison qu'ils avoient toujours été en petit nombre et continuellement persécutés, non par des autorités civiles, mais par la puissance religieuse d'une secte contraire et triomphante, bien plus terrible et plus dangereuse que celle des premières; les évêques novatiens, dis-je, plus sages et plus prudents, se mirent audessus des miracles mêmes, franchirent à pieds joints la difficulté, et donnèrent une loi qu'ils nommèrent *indifférente*. C'étoit la même politique qui leur faisoit garder le silence à Constantinople sur la question de la validité des secondes noces (appellées par eux bigamie), quoiqu'Épiphane (3) prétende que les cathari (4) les regardoient gé-

(1) *Socrat.*, *l.* 5, *c.* 21; *Sozomen.*, *l.* 7, *c.* 18.

(2) *Socrat.*, *l.* 7, *c.* 5.

(3) *S. Epiphan.*, *hæres.* 59.

(4) Ou puristes. Voyez chap. 3, page 71 de cet ouvrage.

néralement comme une action criminelle. A la vérité, les évêques phrygiens de la confession de Novat, refusoient d'admettre à la communion ceux qui se marioient plus d'une fois (1) ; mais dans la capitale, alors même qu'on ne les admettoit pas ouvertement, on se gardoit cependant bien de les rejetter. Quoi qu'il en soit, les pères du concile de Sangarum confirmèrent d'abord tous les actes de celui de Pazo, mais ils laissèrent cependant aux fidèles liberté plénière d'agir contradictoirement, « vu, disoient-ils, que c'est une question de peu d'importance, et que les chrétiens primitifs, malgré leurs différends sur cet article, ne laissoient pas de communiquer entre eux. » Cet expédient modéré auroit empêché toute séparation entre les novatiens, si, comme nous l'avons déjà dit, l'intention de Sabbatius n'eût été que d'éclaircir et de discuter la question sur la célébration de la Pâque. Depuis cette époque nous trouvons une autre fois qu'il est fait mention des quatordecimanes (2), au sujet des persécutions que leur fit essuyer en Asie, ainsi qu'aux novatiens et aux ariens, l'évêque de Constan-

---

(1) *Socrat.*, *l.* 5, *c.* 22.
(2) *Socrat.*, *l.* 7, *c.* 29.

tinople Nestorius, pendant le règne des empereurs Théodose le jeune et Valentinien.

Ces derniers événemens sont peu importants à la vérité, et je ne les aurois point rapportés s'ils ne m'avoient servi à prouver que la conduite de l'évêque de Rome, Victor, loin de calmer les querelles, ne fit que les animer davantage encore, et prolongea ainsi une dispute qui, par sa nature, devoit être de peu de durée, et ne pouvoit jamais par elle-même faire naître le schisme dans l'église. Une autre raison qui m'a porté à parler ici du concile de Sangarum a été de démontrer, par ce moyen à mes lecteurs, de quelle manière l'évêque de Rome et les autres évêques catholiques auroient dû s'y prendre en pareille circonstance. Ce ne sera pas la seule fois que ces derniers auront à rougir de leur conduite, si on la compare avec la prudence de ceux qu'ils appellent hérétiques.

CHAPITRE III.

Les Novatiens.

Les chrétiens n'eurent en tous lieux qu'à se faire connoître, pour être aussitôt chassés avec ignominie (1). Chacun peut, suivant les sentiments qui l'animent et l'intérêt qui le guide, expliquer cette proscription générale, ou en faveur, ou contre la sainteté du christianisme. Il suffit à mon plan qu'elle ait véritablement eu lieu, et qu'après les persécutions les plus fortes, l'église se soit occupée des récompenses à accorder à ceux qui les avoient souffertes avec fermeté, et des peines qu'on devoit infliger aux fidèles qui avoient cédé à leur violence. Avant de donner le détail des disputes que fit naître la manière différente

Persécutions des gentils.

(1) *Paul. Oros., in hist. act. apost., cap.* 16, 19, *etc.; Sueton. in Claudio., c.* 25.

de considérer ces derniers, je crois nécessaire de dire préalablement deux mots des persécutions elles-mêmes.

Lorsqu'on réfléchit attentivement sur l'époque à laquelle les chrétiens cédèrent pour la première fois aux violences des persécuteurs, ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, lorsqu'on considère l'époque à laquelle le nombre de ceux qui, par foiblesse et par inconstance, se refusèrent au témoignage et au martyre, fut assez considérable pour mériter que l'église prît leur chute en considération, on en conclura, sans aucun doute, que les persécutions précédentes avoient été très-légères et de courte durée; car vouloir prétendre que le zèle si ardent des premiers frères se fût déjà totalement ralenti et presque éteint, deux cent cinquante ans après l'établissement du christianisme, ce seroit avancer un paradoxe insoutenable à quiconque connoît un peu les secrets du cœur de l'homme. Le temps seul ne détruit pas les choses et ne peut changer les opinions, principalement pendant qu'existe le stimulant, qui doit servir à les maintenir dans toute leur force, et même à leur en faire acquérir tous les jours davantage. C'est là le cas où s'est trouvé le christianisme, jusqu'au règne de Constantin. Les

Les six premières furent légères.

intervalles de paix accordés à l'église n'ont jamais été assez longs ni assez généraux jusqu'à cette époque; jamais l'inquiétude ne lui a été ôtée, au point d'y faire naître du relâchement, je ne dis pas dans la discipline ni dans les mœurs [j'aurois contre moi le témoignage de tous les auteurs chrétiens (1)], mais dans le point principal, celui qui constituoit la ligne honorable de démarcation entre le fidèle et le gentil. Plus la persécution devenoit ardente et terrible, plus le zèle et le courage du véritable sectaire devoient être excités. Ajoutez à cela les marques de respect et de vénération accordées avec profusion au soldat qui n'abandonnoit point son poste (2); les récompenses éternelles dans une autre vie, et les biens sensibles, tels que le règne de mille ans (3), dont les

(1) *S. Cyprian. de lapsis. Euseb. hist. eccles., l. 8, etc.*

(2) *Tertullian., et S. Cyprian. passim.*

(3) Les millénaires comptent parmi eux S. Justin le martyr (vid. dial. advers. Tryphonem), S. Irenée, S. Papias dans S. Jérôme, Tertullien (adv. Marcion., l. 3, c. 24), etc. La Jérusalem céleste a été vue par les juifs; on y générera des saints, pendant le règne temporel de J. C., dit Lactance (l. 7). Voyez Eusèbe (hist. eccl., l. 3, c. ult., et l. 7, c. 24): il rapporte une lettre de Denys d'Alexandrie, qui réfute le millénaire Népos, évêque égyptien.

justes devoient jouir sur la terre, et la prérogative de venir juger le monde avec Jésus-Christ, affectée aux seuls martyrs (1); ajoutez, dis-je, cette perspective brillante, mise sans cesse sous les yeux de celui qui mouroit en défendant la bonne cause, et il faudra confesser que les chrétiens, sous le règne de Décius, avoient dû naturellement acquérir des raisons bien plus fortes encore qu'ils n'en avoient eues auparavant, pour ne pas succomber aux promesses et aux menaces des gentils.

Si les fidèles donc renièrent si promptement, et avec autant de facilité, leur religion et leur Dieu, par la seule crainte de l'exil ou de la confiscation de leurs biens, pendant la septième persécution et les suivantes jusqu'à Constantin, nous en pourrons inférer avec fondement que les six persécutions qui précédèrent ne figurent en quelque façon dans l'histoire, que pour faire nombre, et fournir ainsi plus de cadres à remplir à

---

(1) *Paul. epist.* 1 *ad Corinth.*, *c.* 16. *Eulog. Alexandrin. episcop. contra Novat.*, *l.* 5.

C'est pour assister au jugement dernier, que les martyrs seuls alloient directement au ciel après leur mort, dans les premiers siècles de l'église. (Vid. Tertullian. de resurrect. carnis, cap. 43, et de animâ, c. 55.)

l'imagination féconde et sombre des pieux auteurs ecclésiastiques. Ce n'est pas que je veuille dépouiller absolument les chrétiens de l'honneur d'avoir scellé de leur sang la persuasion où ils étoient d'avoir embrassé le seul parti raisonnable; je suis loin de chercher à établir une pareille absurdité. Il y a eu de véritables martyrs, des hommes courageux et intrépides, dont la constance dans les opinions qu'ils avoient une fois adoptées, leur fit mépriser jusqu'à la mort ellemême. Mais ces exemples sont rares, quand on ne veut ajouter foi qu'à ceux qu'une jus-

urquoi on écutoit.

te critique a véritablement constatés; et encore n'étoit-ce pas dans ces cas le culte des chrétiens, ni leurs opinions spéculatives qu'on leur reprochoit [comment cela auroit-il pu avoir lieu sous un gouvernement qui toléroit les religions les plus ridicules, et toutes les sectes de philosophie, parmi lesquelles il comptoit le christianisme (1)?]; mais on les accusoit de crimes plus réels (2),

---

(1) *Euseb. in chronico, et hist. eccl. l.* 3.
Les auteurs chrétiens s'appelloient eux-mêmes philosophes (voyez Justin le martyr, Clément d'Alexandrie, Lactance, etc.)

(2) *Euseb. hist. eccl., l.* 5, *c.* 1; *Arnob. adv. gent. l.* 1; *Minut. Fel., etc.; Tertullian. apolog., c.* 7, 8, 9 *et ad scapulam; S. Justin. apolog.* 2; *Sueton. in Nerone, c.* 16.

comme la désobéissance aux loix, une conduite opposée en tout aux coutumes reçues dans l'empire, les sacrifices d'antropophages, le libertinage le plus dissolu dans leurs assemblées; on craignoit leur trop grand nombre dans l'état, dont ils devoient être naturellement les ennemis (1); on leur objectoit la haine générale des peuples, qui à grands cris demandoient en tous lieux leur destruction (2), les accusant de tous les maux physiques et moraux qui affligeoient la terre (3). Cette haine n'est pas plus difficile à comprendre, que ne l'est celle des chrétiens, qui bientôt après calomnièrent leurs hérétiques, comme les autres nations les avoient calomniés (4), et comme, bien long-

---

(1) *Plin. ep. ad Trajanum; Tertullian. apolog.*, c. 1; *Arnob. advers. gentes*, *l.* 1.

(2) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 5, *cap.* 1; *S. Cyprian.*; *Tertullian. passim.*

L'empereur Aurélien ordonna au proconsul d'Asie de défendre qu'une telle chose eût lieu dans sa province.

(3) L'histoire de Paul Orose et le livre de S. Augustin (de civitate Dei) sont composés pour réfuter cette inculpation.

(4) Voyez contre les gnostiques nicolaïtes, carpocratiens, cataphryges, pépuziens, etc., S. Épiphane. Voyez aussi le chapitre 14 de cet ouvrage.

temps avant, Appion avoit calomnié les juifs (1). Ceux-ci, plus puissants d'abord que les chrétiens, les détestoient du fond de leur cœur, et les regardoient comme des enfants ingrats qui, après avoir abandonné leur sol natal, cherchoient à s'établir sur les ruines de leur propre famille. Ils s'étudièrent en tous lieux à leur nuire, et ils employèrent avec succès, pour y réussir, tous les moyens que peut imaginer une religion aussi terrible contre les foibles, que vile envers ceux de qui elle dépend. A ces ennemis naturels des chrétiens se joignit bientôt le nombre infini de prêtres et de ministres subalternes du culte des dieux, aussitôt que l'on se fut apperçu que la religion nouvelle ne demandoit pas seulement à s'établir en paix à côté de celles qui l'avoient précédée, mais qu'elle prétendoit exister exclusivement à toute autre, et qu'elle annonçoit hautement la destruction totale des cultes qui lui étoient contraires, dès que la puissance réunie au nombre pourroit lui faire espérer la victoire. D'ailleurs les chrétiens ne se contentèrent pas de menacer, ils mirent bientôt en œuvre les principes qu'ils professoient, et, ce que l'on aura de la peine à

olence des tiens.

(1) Voyez l'historien Josephe.

croire, ils se montrèrent intolérants envers ceux mêmes dont ils devoient regarder la tolérance, comme le plus grand et le moins mérité des bienfaits. Ils essayèrent dès-lors ce qu'ils ont exécuté dans la suite avec tant de fureur et un peu plus de raison, lorsque leur religion fut devenue celle des souverains et d'une partie de leurs sujets (1); ils essayèrent dès-lors, dis-je, à renverser les temples et les statues des dieux. J'en appelle là-dessus au témoignage de leurs propres écrivains, qui leur recommandent toujours la tranquillité et la modération sur cet article (2). Faut-il encore s'étonner, après avoir bien considéré tous ces motifs, de ce que les magistrats et le peuple résolurent de défendre leurs dieux, leurs autels et l'état; et de ce que l'on entendit enfin de toutes les provinces du vaste empire romain, des cris de vengeance contre les novateurs qui en méditoient la ruine?

---

(1) Voyez chapitre 13 de cet ouvrage.

(2) S. Cyprien, (ep. 4 ad presbyt. et diacon.) exhorte le clergé et le peuple à pratiquer les vertus chrétiennes, et principalement à maintenir l'ordre et la tranquillité. Plusieurs pères de l'église sont de son sentiment. Le concile d'Elvira (c. 60) défend de briser les idoles (vid. concil. Epaonens. c. 33, etc.)

Voilà comment quelques chrétiens payèrent de leurs biens, de leur liberté et même de leur vie, la confession publique de leur croyance, et la résistance aux décrets des empereurs. J'exhorte les lecteurs de cet ouvrage, qui désireroient s'instruire plus à fond sur l'article des persécutions des gentils, à chercher dans les savantes dissertations écrites à ce sujet (1), les détails qu'il n'entroit pas dans mon plan de leur donner ici. J'ai seulement voulu faire connoître en passant, l'exagération des auteurs ecclésiastiques, lorsqu'ils parlent des souffrances de leurs ancêtres. Les exemples de dévouement qu'ils rapportent, tout en ayant servi à répandre le christianisme, ne prouvent aucunement en faveur de ses dogmes. Bientôt toutes les sectes chrétiennes comptèrent leurs martyrs; et, si la vertu a eu les siens, on trouve aussi des traits sublimes de courage et de constance jusque dans les annales du crime. Je le répète encore, on ne sauroit assez se mettre en garde contre l'esprit de parti, et recommander l'usage continuel d'une critique sage et modérée, dans la lecture des historiens. Ici tout dépose également contre les écrivains de l'église primitive, et les faits qu'ils

(1) *Heur. Dodwell, de paucitate martyrum, etc.*

racontent, et les miracles ridicules et puérils dont ils ornent leurs récits (1). Il seroit aussi absurde de croire que les Trajan, les Adrien, les Marc-Aurèle, les Sévère eussent été de lâches persécuteurs et d'abominables bourreaux de leurs propres sujets, et cela à cause de quelques opinions, qu'ils étoient trop sages pour ne pas mépriser souverainement, que d'ajouter foi au cri des peuples, qui faisoit les chrétiens les seuls auteurs des tremblements de terre, des incendies, de la peste, de la famine et de tous les fléaux qui désoloient l'humanité. Tacite (2), imbu de préjugés défavorables au christianisme, ne nous persuadera pas que les partisans de cette secte obscure, soixante-quatre ans après sa naissance, aient mis le feu à la capitale du monde; mais ni Tertullien, ni Lactance, ni Eusèbe même, ni aucun des historiens de l'église, détracteurs par principes des empereurs, leurs ennemis, comme ils devinrent dans la suite rampants adulateurs de ceux qui les ont protégés, ne réussiront à nous faire croire que Néron ait été lui-même l'auteur de ce terrible incendie, malgré toute

---

(1) *Euseb. hist. eccl. passim.*

(2) *Tacit. Annal., l.* 15.

l'horreur qu'inspire ce monstre. Mais revenons au règne de Décius.

Lorsque la persécution éclata par ordre de cet empereur, les chrétiens ne pouvoient plus, avec autant de raison qu'auparavant, être appellés «une secte stupide et peu éclairée, qui faisoit répandre ses dogmes dans les carrefours, parmi les femmes et la classe vile des artisans, tandis qu'en public elle se condamnoit elle-même à un silence volontaire (1); » déjà ils comptoient parmi eux des personnes du plus haut rang, et des écrivains d'un rare mérite. Dès la fin du premier siècle, le christianisme s'étoit fait des prosélytes parmi les personnages consulaires, et dans la famille même des empereurs. Avant l'évêque Cyprien, dont nous parlerons bientôt, Justin le martyr, Athénagore, Irénée, Tertullien, et le fameux philosophe platonicien Origène avoient illustré cette secte par leurs ouvrages. Loin d'être abaissés par elle, ils l'avoient élevée à leur hauteur, et bientôt la lutte entre les magistrats de l'empire et les partisans de la nouvelle doctrine, mérita l'attention de l'univers. Dès-

hristia- ort de mier a- ent.

(1) *Arnob. adv. gentes, l.* 3; *Minut. Fel.; S. Greg.; Nazianzen. orat.* 2, *adv. Julian. invect.; Origen. contra Celsum, l.* 3, *n*° 44.

lors les foiblesses des fidèles furent relevées par leurs adversaires, et devinrent ainsi des crimes pour la naissante église. Il fut impossible de les cacher, comme dans l'origine, et l'on dut songer de quelle manière il falloit se conduire avec ceux qui s'en étoient rendus coupables. Les magistrats de leur côté, qui ne vouloient point exterminer les chrétiens, mais seulement avilir et abattre leur secte, en la mettant sans cesse en contradiction et aux prises avec elle-même, relâchèrent beaucoup de leur sévérité (nouvelle preuve de ce que j'ai avancé plus haut sur le peu de rigueur des persécutions). Ils se contentèrent du seul acte de déférence aux loix, de la part des proscrits, lors que ceux-ci les supplioient de ne point être forcés au culte de ce qu'ils appelloient les idoles (1). Ils firent plus encore ces magistrats si célèbres par leurs prétendus raffinements de cruauté, lorsque parmi les chefs des chrétiens ils en trouvèrent quelques-uns également inflexibles, et à l'espoir et à la crainte, ils publièrent charitablement qu'ils avoient satisfait aux édits des empereurs, et les renvoyè-

(1) Voyez sur ces *libellatici* les lettres de S. Cyprien (passim) et la note de la page 75 de cet ouvrage.

rent sains et saufs à leurs frères (1) parmi lesquels ils devoient seulement exciter la défiance sur leur propre compte, et le découragement général à la vue d'une défection si universelle.

Grand nombre de renégats sous Décius.

Les lettres de Cyprien, évêque de Carthage, nous font connoître en effet que pendant la persécution de Décius, le nombre des renégats s'accrut en telle manière, que ceux-ci excitèrent du tumulte dans l'église. Ils prétendoient être reçus indistinctement à la communion avec le peuple fidèle; la plupart même avoient communié sans aucun scrupule, quoiqu'ils n'eussent point préalablement expié leurs délits et confessé leurs crimes, quoiqu'ils ne fussent point réconciliés avec l'église par l'imposition des mains (2). Les autres ne se soumettoient déjà plus qu'avec peine à la simple formalité de demander la paix: d'un autre côté, les confesseurs et les martyrs, c'est-à-dire ceux destinés à l'être, s'étoient enflés d'un orgueil si démesuré, pour la constance avec laquelle ils avoient soutenu le combat, et pour la victoire remportée sur les ennemis du nom chrétien, qu'ils ne connoissoient plus aucun frein ni

(1) *Euseb. hist. eccl., l.* 8, *c.* 3.

(2) *S. Cyprian.*

ıucune subordination. Par un de ces contrastes si naturels à l'esprit humain, après :voir donné des preuves de la vertu la plus ublime, le courage leur manquoit dans es occasions ordinaires et peu importantes. ussi n'est-il point rare de voir de tout temps, ıarmi les chrétiens, la vie la plus dissolue ouronnée par le martyre (1); tandis que d'autres fidèles au contraire, après la confession a plus opiniâtre à la vue des tourments, aloient se mêler dans la suite avec les hérétiues et les schismatiques contre l'église et on autorité légitime. Ils ne contribuèrent ıas peu dans la circonstance présente, à augnenter l'incendie que la question, sur les hrétiens apostats, commençoit à faire naître lans l'église. Suivant une ancienne coutume lont parle Tertullien (2), les fidèles *lapsi*, 'est-à-dire qui avoient cédé à la persécution, e rendoient en foule aux prisons, pour implorer la pitié et l'intercession des confeseurs qui y étoient renfermés et destinés à 'exil ou au supplice. Ceux-ci, sur les signes l'un repentir véritable et sincère, et en conidération des motifs plus ou moins forts qui

Turbulence des martyrs.

---

(1) *Vid. Euseb. hist. eccl. passim. S. Cyprian. Libr. de singularitat. clericorum et Suid. in Eudoxio.*

(2) *Tertull. lib. ad martyres*, c. 1.

avoient pu déterminer leur chute, leur accordoient des attestations personnelles et signées par eux, où l'évêque étoit supplié de rendre au frère qui les présenteroit, la paix et la communion, après lui avoir remis, en faveur de ses regrets quant au passé et de ses protestations de fermeté pour l'avenir, la pénitence que son crime lui avoit méritée. Bientôt ces attestations des martyrs devinrent des circulaires qui ne portoient plus ni le nom de celui qu'on prétendoit réconcilier avec ses frères, ni les raisons qui faisoient incliner vers l'indulgence. Ce furent des espèces de billets au porteur, qui, arrachés par l'importunité ou les présents, emportèrent par leur propre force et autorité la paix, et la communion qui en étoit la suite, sans nulle intervention, ni de l'évêque, ni du clergé, ni du peuple fidèle (1), dont on exigeoit ordinairement le consentement, selon le témoignage d'Eusèbe (2), lors de la réconciliation après une pénitence publique. L'église de Carthage étoit livrée à elle-même à cette époque; son évêque, d'après les préceptes et les exemples de l'apôtre Paul,

---

(1) *Stantes*, debout, fidèles, en opposition à lapsi, tombés.

(2) *Euseb. hist. eccl., l. 6, c. 44.*

s'étoit dérobé à la première fureur de la proscription, et le clergé romain, alors également sans chef par le martyre de l'évêque Fabien, lui avoit aigrement reproché sa fuite (1). Cyprien cependant, de l'endroit où il étoit caché, administroit toujours son église, et veilloit sur les abus qui se glissoient généralement dans la discipline du christianisme. Ses lettres sont pleines d'exhortations les plus paternelles, adressées aux évêques ses collègues, à son clergé et au peuple de Carthage sur toutes les vertus chrétiennes (2).

Nous ne parlerons ici que de ce qui regarde les suites de la septième persécution. Cyprien (3) reprend les prêtres qui accordent trop facilement la communion aux frères apostats, sans nul égard aux droits de l'évêque, sans exiger ni pénitence, ni confession publique de leur faute, conditions nécessaires même lorsqu'il s'agit de délits ordinaires. Il prêche aux martyrs et aux confesseurs l'humilité, que le vrai disciple du Christ ne doit abandonner en aucune cir- L'évêque Cyprien sout ses droits.

(1) *S. Cyprian. oper. ep. 2, cler. Rom. ad clerum Carthaginens.*

(2) *S. Cypr. ep. 4 ad presbyt. et diac. et passim.*

(3) *S. Cyprian. ep. 9 ad presbyt. et diac., ep. 10 ad martyres, etc.*

constance; il les avertit d'être plus circonspects en distribuant les indulgences à ceux qui ont sacrifié aux idoles, leur faisant clairement entendre que ces absolutions ne sont qu'un premier pas pour conduire les pécheurs à la réconciliation avec le peuple fidèle, et nullement cette réconciliation elle-même. Il revendique le pouvoir d'une surveillance suprême et absolue sur toute son église, surveillance que son absence momentanée n'a pu ni lui faire perdre entièrement, ni même diminuer en aucune manière. Enfin il ordonne (1) de ne rien innover dans la cause des chrétiens infidèles, pendant la durée de la persécution et jusqu'à ce que les évêques d'Afrique d'un côté, et ceux d'outremer de l'autre, aient pu se réunir en concile régulier, et porter à ce sujet, en présence du peuple, une décision raisonnée et stable. On n'obéit aucunement à ses lettres. Le diacre Felicissimus, et cinq prêtres de son parti, continuèrent à accorder témérairement, et sans aucune déférence pour Cyprien, la paix et la communion (2). Ils allèrent même jusqu'à refuser de communiquer avec ceux qui professoient la même opinion

(1) *S. Cyprian. ep.* 11 *ad plebem*; 40 *ad eamd.*
(2) *S. Cyprian. ep.* 40 *ad plebem.*

que leur évêque, et Cyprien fut enfin obligé de les retrancher du corps de l'église (1).

Rien n'étonne moins un philosophe que de voir l'esprit de l'homme passer avec la plus grande facilité, d'une opinion à une autre directement opposée, sur-tout lorsqu'il s'agit de faire front à une troisième, ordinairement beaucoup plus raisonnable que les deux premières, et qui tient le milieu entr'elles. Felicissimus, qui se voyoit hors d'état de résister à Cyprien, si jamais celui-ci reprenoit l'exercice de son épiscopat, et qui prévoyoit bien que la décision du clergé et du peuple en cette circonstance seroit réglée d'après celle de l'évêque, abandonna tout à coup son indulgence sans bornes envers les foiblesses de ses frères, pour embrasser la sévérité la plus extrême sur cet article. Par ce moyen il augmentoit son parti de toute la force de celui de Novat, prêtre carthaginois, qui vouloit que les chrétiens s'abstinssent de communiquer avec quiconque avoit plié aux ordres des magistrats. Novat prétendoit que cette seule chute suffisoit pour les priver de la communion des fidèles, et déclaroit que la réconciliation ne pouvoit jamais plus leur être accordée,

Dureté du prêtre Novat.

(1) *S. Cyprian. ep.* 38 *ad Caldonium et Hercul.*

en quelqu'occasion, ou par qui que ce pût être. Peu après la réunion de Novat et Felicisimus, ce dernier demeura chargé de la direction du troupeau de Carthage, tandis que l'autre alla à Rome, où il séduisit un grand nombre de confesseurs distingués, et beaucoup de prêtres, parmi lesquels se trouvoit Novatien. On s'occupoit alors dans cette ville à donner un successeur à Fabien, après une vacance de près d'un an. Corneille est élu par la plus grande partie du clergé et du peuple de Rome, en même-temps que les brigues de Novat créent et ordonnent Novatien évêque de la même ville, afin d'avoir ainsi plus de facilité pour étayer la secte et les opinions nouvelles, si nous voulons nous en rapporter au témoignage de leurs ennemis, les seuls qui nous restent maintenant pour éclaircir ce point d'histoire.

Novatien élu êque de Rome en même mps que Corille.

C'est aussi dans les écrits de ces ennemis que nous trouvons quelques traits du caractère et de la vie des trois schismatiques. Ces traits certes sont exagérés, plusieurs même seront absolument faux, cependant je les transcrirai brièvement ici, avant de raconter les détails de la nomination de Novatien, parce qu'ils renferment, touchant l'histoire et les mœurs des premiers chrétiens, des circonstances curieuses exprimées avec d'au-

tant plus de naïveté, que c'est la passion qui nous les fait connoître. Le diacre Felicissimus et les cinq prêtres ses partisans avoient dressé des embuches à leur évêque Cyprien, afin de lui ôter la vie (1). Felicissimus lui-même s'étoit rendu coupable dans l'église de Carthage (2), de violence, rapines, viols et adultère. Le prêtre Novat y dépouilloit, à l'abri de son ministère, avant son schisme, les veuves et les orphelins (3); il avoit laissé mourir de misère et de faim, dans l'abandon et sans le moindre secours, son propre père; l'enfant que sa femme portoit dans son sein avoit péri cruellement avant de naître, victime de ses violences et de ses mauvais traitements.

Caractère des nouveaux schismatiques.

C'est là, si nous en croyons Cyprien, le fondateur de la secte des cathari ou purs (4), et le digne agent qu'il laissa à Carthage, pendant qu'il préparoit à Rome une scène plus sérieuse par les suites qu'elle entraîna après elle. Eusèbe (5) nous raconte l'ordi-

(1) *S. Cyprian. ep.* 40 *ad plebem.*
(2) *S. Cyprian. ep.* 55 *ad Cornelium.*
(3) *S. Cyprian. ep.* 49 *ad Cornelium.*
(4) Leur pureté consistoit à ne pas communiquer avec ceux qui s'étoient souillés par des sacrifices aux dieux.
(5) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 6, *c.* 43.

nation de Novatien dans cette ville, et nous rapporte une lettre que Corneille, compétiteur de ce dernier à l'épiscopat, adresse à Fabius évêque d'Antioche. Le sectaire novatien y est dépeint sous les couleurs les plus défavorables. On lui fait un crime du baptême qu'il a reçu, dans son lit de mort, des mains des exorcistes qui le soignoient. Ce premier acte d'initiation au christianisme, est ainsi attribué, pour cette raison, à Satan lui-même. Corneille reproche à Novatien que ce baptême n'ayant point été confirmé après sa maladie par l'imposition des mains (1), il n'a pu recevoir le don du St.-Esprit. Il ajoute, que lorsque malgré l'irrégularité dans les circonstances de sa régénération, on l'a ordonné prêtre, l'évêque a été obligé de prier le peuple de violer seulement en sa faveur, les règles ecclésiastiques, concernant la défense d'élever à la prêtrise celui qui a été baptisé en danger de mort (2).

(1) Voyez sur cette confirmation nécessaire, le concile d'Elvira (can. 38), et celui de Laodicée (c. 47).

(2) Le concile de Néocésarée confirma cette défense (can. 12), et fut ainsi en contradiction avec Cyprien (ep. 76 ad Magnum) qui accorde au baptême reçu par les malades, la même grace qu'à celui qu'on reçoit en pleine santé.

L'évêque Corneille compte outre cela, parmi les délits de Novatien, un crime qui, par son peu de probabilité, diminue aussi beaucoup la foi que nous accordons aux autres reproches qu'il lui adresse. Il l'accuse d'avoir renié la prêtrise pendant la persécution, et dans la même lettre il nous le dépeint comme le chef de ceux qui refusoient à jamais tout espoir de réconciliation aux fidèles qui avoient montré quelque foiblesse dans leur lutte avec les gentils. Il avoue que Novatien avoit attiré dans son opinion un grand nombre de prêtres et de confesseurs. Il rapporte même la manière avec laquelle ce sectaire attachoit le peuple à son parti, qui étoit de n'accorder le pain eucharistique, qu'à ceux qui non-seulement ne communiquoient pas avec les frères apostats, mais encore qui s'abstenoient de la communion des cornéliens souillés par celle des premiers. Peut-on raisonnablement supposer que cette austérité poussée à l'excès, ait été soufferte sans contradiction, au lieu d'avoir servi d'appât, dans un homme qui lui-même s'étoit rendu coupable de la plus lâche inconstance ?

Au reste Novatien, à l'arrivée d'Afrique du prêtre Novat, fut consacré, en même-temps que Corneille, évêque de Rome, par

trois évêques simples et ignorants ; il les avoit avant la cérémonie, dit ce dernier, privés de leurs sens à force de vin et de crapule, afin de les mieux faire servir à ses desseins. A peine élevé à cette haute dignité, Novatien écrivit à Cyprien alors de retour à Carthage, pour lui annoncer cet événement : il lui envoya en même-temps une justification de sa conduite et de graves accusations sur celle de Corneille. Cette moitié du procès nous manque ; ce qui doit nécessairement nous mettre hors d'état de bien poser la question dans son état véritable. Cyprien refusa de communiquer avec les envoyés de Novatien, et ne permit pas que les pièces injurieuses à Corneille fussent lues publiquement (1), soit dans la crainte que, malgré leur fausseté, elles pussent encore être nuisibles au saint caractère d'évêque, ou, ce qui est plus probable, parce qu'il se sentoit peu porté pour un prêtre, qui professoit sur les disputes touchant la persécution, une autre opinion que lui. Quoi qu'il en soit, Cyprien reconnut Corneille comme seul évêque légitime de Rome (2). Il dit dans une de ses lettres, que non-seulement Corneille

---

(1) *S. Cyprian. ep.* 42 *ad Cornelium.*
(2) *S. Cyprian ep.* 41 *et* 42 *ad Cornelium.*

n'a pas recherché l'épiscopat (1), mais que même il l'a refusé lorsqu'il lui étoit offert. Qu'il a été élu et ordonné, comme les règles ecclésiastiques l'exigent; qu'il a passé par tous les grades de l'église; et qu'enfin il est généralement reconnu en tout lieu. « On lui reproche, dit-il, d'avoir communiqué avec les chrétiens coupables : jamais cependant il ne les a admis, que lorsque le crime étoit léger, et que leur réconciliation occasionnoit un grand bien à la société des fidèles. Ne seroit-il pas en effet cruel de confondre les délits, et de mettre au même rang ceux, qui comme chrétiens, avoient demandé de n'être point forcés aux sacrifices, et ceux qui avoient réellement sacrifié (2)? »

(1) *S. Cyprian. ep.* 52 *ad Antonianum.*

(2) La dénomination générale de lapsi (tombés) comprenoit les *libellatici*, les *sacrificati* et les *thurificati*. Les premiers n'avoient fait que supplier les juges, lorsque la persécution s'étoit déclarée (en accompagnant probablement leur demande de quelque présent considérable), qu'il leur fût permis, en qualité de chrétiens, de ne pas sacrifier aux dieux. Les seconds avoient en effet sacrifié, et les troisièmes avoient offert de l'encens. On confondoit ordinairement ces deux dernières classes de lapsi, en distinguant cependant ceux qui s'étoient portés spontanément et d'eux-mêmes à la souillure des idoles, de ceux qui ne s'étoient rendus que par force, fatigués et vaincus enfin par un combat long et opiniâtre.

icile à Car- en faveur chrétiens tats.

Pendant ces entrefaites, à la mort de Décius, Cyprien comme nous l'avons dit plus haut, avoit repris ses fonctions à Carthage. Son premier soin y fut de chercher à éteindre le schisme que la persécution avoit occasionné, et à cet effet l'an 251 il assembla un nombreux concile, dans lequel, après un mûr examen et des recherches savantes parmi les autorités des saintes écritures, on décida qu'il falloit se rendre aux désirs des chrétiens renégats, et les réconcilier avec l'église, toutefois après leur avoir fait subir une pénitence plus ou moins longue, suivant l'énormité de la faute qu'ils avoient commise, et les raisons qui les y avoient portés. Cette réconciliation les replaçoit, il est vrai, dans la foule du peuple fidèle (1); mais

(1) Les prêtres infidèles étoient punis ainsi comme ceux qui s'étoient rendus coupables de quelqu'autre délit grave. Le canon 9 du concile de Néocésarée et le canon 10 du diaconat, rendent incapable du sacerdoce quiconque a vécu avec une femme autre que celle légitimement épousée. Ces mêmes canons déposent ceux qui auront reçu les ordres après un tel délit. Le canon 8 et le canon 65 d'Elvira attachent l'irrégularité du mari aux péchés de la femme. Enfin le canon 30 du concile d'Elvira et le canon 2 du grand concile de Nicée étendent l'empêchement à la prêtrise sur tout chrétien qui a commis un seul péché mortel, quel qu'il puisse être. Voyez

elle les laissoit incapables de s'élever jamais à aucune dignité ecclésiastique, et même de reprendre celles qu'ils possédoient auparavant; sans égard au caractère d'évêque ou de prêtre dont ils étoient revêtus au moment de leur chute, on ne les admettoit plus alors qu'à la seule communion laïque. Cyprien réfute ceux qui craignoient que cette trop grande indulgence ne multipliât aussi le crime. « La pénitence, dit-il, et la réconciliation qui la suit, accordée aux adultères, n'a jamais porté aucun détriment à la chasteté des mariages. »

Quoi qu'il en soit, des envoyés de Cyprien et du concile s'embarquèrent pour l'Italie. Ils étoient chargés de reconnoître la légitimité de l'évêque Corneille, d'exhorter à la paix le clergé de Rome, et d'aider par leurs conseils les résolutions qu'ils devoient prendre dans la cause des lapsi. Soixante évêques, plusieurs

---

encore à l'appui de l'extrême sévérité de la primitive église, envers les prêtres, l'épître à Timothée I (c. 3, v. 2), qui exclut des ordres ceux qui sont passés à de secondes noces (exclusion que quelques évêques novatiens étendirent à tout le corps des fidèles), et en outre les canons des apôtres 14, 15, 25 et 62; les conciles d'Elvira, c. 76; de Nicée, canôn 10 et 18; d'Agathe, can. 50, etc.; (vid. S. Cypriani, ep. 52 ad Antonianum, ep. 67 ad Stephanum).

prêtres et des diacres s'assemblent en effet dans cette capitale (1); on y porte un décret semblable à celui du concile de Carthage; outre cela on prononce la sentence
ani- de condamnation contre Novatien et ceux
no- de son parti, et on les retranche de l'assemblée des fidèles, pour avoir manqué de charité et d'humanité envers leur prochain. On réunit aussi sur le même sujet, à Antioche, un autre concile auquel assistèrent les célèbres évêques Denys d'Alexandrie, Firmilien de Cappadoce, Théoctiste de Palestine, Fabius d'Antioche et Hélène de Cilicie. Il nous reste du premier une lettre à Novatien, pleine de cette fermeté douce et charitable qu'on ne sauroit assez recommander aux véritables chrétiens, lorsqu'ils traitent avec des frères dont les opinions sont opposées aux leurs (2). Denys prouve au schismatique qu'il eût été aussi glorieux pour lui de souffrir le martyre, pour ne pas causer de divisison dans l'église, qu'il l'avoit été en refusant de sacrifier aux idoles. Novatien s'étoit plaint de ce qu'on l'avoit forcé à monter sur le siége de Rome.

cution et son Bientôt les chrétiens durent une autre fois se couvrir de deuil. Les empereurs Valérien

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 6, *c.* 43.
(2) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 6, *c.* 45.

et Gallien laissèrent l'église jouir pendant bien peu de temps, de la paix que la mort de Décius lui avoit rendue. L'approche de la persécution nouvelle porta les évêques à prendre aussi une nouvelle mesure. Ils résolurent à Carthage d'examiner, sans délai, les raisons des fidèles qui avoient cédé à la dernière persécution (1), et d'accorder d'abord à ceux qui, depuis lors, avoient sincèrement pleuré leur faute, la réconciliation et la communion avec leurs frères, sans attendre, comme cela se pratiquoit d'après les décisions du concile africain précédent, que leur pénitence fût terminée, ou qu'ils fussent en danger de mourir.

Ainsi se terminèrent les conciles sur les lapsi (2), sous Cyprien; mais le schisme de Novat ne fut pour cela nullement étouffé. Le peuple, qui devoit conjointement avec l'évêque réconcilier les pécheurs, n'étoit pas tout-à-fait aussi indulgent que son pasteur sur cet article (3), et le plus souvent la ligne

(1) *S. Cyprian. ep.* 54 *ad Cornelium.*

(2) Je ne parlerai point du concile de Synuessa (aujourd'hui *Rocca di Mondragone*), où fut jugé l'évêque de Rome Marcellin, qui avoit offert de l'encens aux dieux, parce que sa chute ne me paroît pas plus importante que celle de tant d'autres évêques, qui cédèrent aux persécutions.

(3) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 6, *c.* 44.

de démarcation entre les lapsi et le reste du troupeau fidèle, ne s'effaçoit entièrement qu'à la mort des premiers : Sérapion en est un exemple. Denys d'Alexandrie nous raconte que ce pénitent alloit mourir sans que la communion lui eût été rendue, lorsqu'il envoya chez un prêtre. Celui-ci ne considérant que l'état désespéré du moribond, donna le pain eucharistique à porter à l'enfant venu chez lui à cet effet; et Sérapion, sans aucune réconciliation préparatoire, le reçut de ce dernier, qui l'avoit préalablement détrempé dans de l'eau pour en faciliter la déglutition(1). Le malade alors, croyant pouvoir sûrement faire sa retraite, mourut incontinent. Mais pour en revenir aux novatiens, cette sévérité du peuple, jointe à l'autorité des principaux chefs du novatianisme, attirèrent beaucoup de chrétiens dans leur secte, et servirent ensuite à entretenir leurs opinions réellement en vigueur dans les communions même qui paroissoient le plus les abhorrer. Fabius, évêque d'Antioche, par exemple, penchoit avec toute son église vers le novatianisme du temps même de l'évêque

Progrès du novatianisme.

(1) Voyez à l'appui de cette manière de communier, le concile de Carthage IV (can. 76, 77 et 78), et le chap. 14 de cet ouvrage.

Corneille (1). L'évêché très-catholique de Césarée, en Cappadoce (2), professoit encore les dogmes novatiens sur la pénitence, pendant le règne de Théodose le jeune. On y excommunioit tous ceux qui étoient entachés de quelque péché mortel commis depuis le baptême. La même rigueur étoit observée à cette époque par les macédoniens de l'Hellespont et par les quatordécimanes d'Asie. Nous avons déjà vu la réunion de Felicissimus et des siens au parti de Novat; nous avons rapporté l'élection de Novatien à l'évêché de Rome. Outre cela le vieil hérétique Privat (3), déjà condamné par 99 évêques, dans le concile Lambesitain, en Afrique, l'an 231, s'étoit joint également à Felicissimus, et entre eux ils avoient créé leur partisan Fortuné, évêque de Carthage (4). Cette faction étoit devenue tellement formidable, que Corneille même avoit paru céder à ses menaces, ce dont Cyprien le reprend avec force dans ses lettres.

Après la mort de Corneille, Martien, évêque d'Arles, passe dans la secte cruelle des novatiens, pour me servir des expressions

(1) *Euseb. hist. eccl.*, *l.* 6, *c.* 46.
(2) *Socrat. l.* 5, *c.* 22.
(3) *S. Cyprian. ep.* 55 *ad Cornelium.*
(4) *Ibid.*

de l'évêque d'Afrique. Faustin, évêque de Lyon, en avertit Cyprien, qui de son côté écrit à Étienne, évêque de Rome, de déposer et d'excommunier Martien, de lui substituer un évêque orthodoxe, et de signifier cet acte à la province d'Arles (1). Bientôt après le novatianisme fut répandu dans tout l'empire. Il s'établit tellement à Arles, malgré la rigueur usée dans le principe, qu'un concile de cette ville (vers le milieu du Vme siècle) fut obligé de le prendre en une considération toute particulière (2). Le chapitre précédent fait mention des évêques novatiens de Constantinople, de Nicomédie, de Nicée et de Phrygie. Rome continua à avoir le sien. Ils eurent dès-lors leurs saints et leurs miracles (3); mais ils furent cependant toujours assez humbles, pour se conformer en tout sur le dogme, à la grande église catholique (4), et souvent leurs évêques vécurent dans la familiarité des plus célèbres coryphées, soit laïcs, soit clercs de cette

---

(1) *S. Cyprian. ep. 67 ad Stephanum.*

(2) *Concil. Arelatens II, can. 9.*

(3) *Socrat. l. 1, c. 13; l. 7, c. 5, 17 et 39.* Bientôt les ariens eurent également les leurs. Vid. Philostorg. l. 2, nº 8 et seqq.

(4) *Socrat. l. 5, c. 10; Sozomen. l. 7, c. 12.*

confession (1); témoin la liaison de Sisinnius, évêque novatien de Constantinople, avec le fameux Jean Chrysostôme, son collègue, dans la même ville (2); les obsèques de l'évêque novatien Paul, auxquelles toutes les sectes se réunirent, pour témoigner à la fois leur estime et leurs regrets (3); et la grâce de l'écrivain Symmaque (4), réfugié dans l'église novatienne de Rome, accordée par l'empereur Théodose à Léontius, évêque de cette ville (5). Constantin aimoit et protégeoit les novatiens, à cause de leurs vertus et de la sagesse de leurs chefs (6). Acésius, un des prédécesseurs de Sisinnius, appellé par l'empereur au grand concile de Nicée, y assiste, signe la formule de foi, et tous les réglements de discipline, et persiste néanmoins volontairement dans son schisme (7). Les novatiens sont compris par l'em-

(1) *Socrat. l.* 5, *c.* 10; *l.* 7, *c.* 11 *et* 25.
(2) *Socrat. l.* 6, *c.* 22; *Sozomen. l.* 8, *c.* 1.
(3) *Socrat. l.* 7, *c.* 46.
(4) Personnage consulaire et écrivain célèbre. Il est l'auteur de la défense des gentils, intitulée *Relatio pro arâ victoriæ,* qu'il adressa à l'empereur Valentinien; elle fut réfutée par S. Ambroise.
(5) *Socrat. l.* 5, *c.* 14.
(6) *Sozomen. l.* 2, *c.* 32.
(7) *Socrat. l.* 1, *c.* 10; *Sozomen. l.* 1, *c.* 22.

pereur Valens (1), dans sa proscription contre les consubstantialistes (2); et cependant ils ne renoncent jamais à la rigidité et à l'inflexibilité envers les pécheurs, qui seules les séparoient des catholiques, et qui leur nuisoient autant pendant la prospérité de ceux-ci, que leur conformité avec eux dans tout le reste, les faisoit persécuter dans les temps de faveur de quelque autre secte chrétienne. Cette sévérité aussi constante ne servit pas peu à leur attirer des prosélytes; les catholiques eux-mêmes, lorsqu'ils se virent dans la disgrâce, désirèrent quoiqu'en vain de pouvoir se réunir à eux, et profitèrent avec eux de leurs oratoires et des lieux de rassemblement qui leur avoient été accordés (3), quoiqu'ils les eussent déjà persécu-

---

(1) *Socrat. l.* 4, *c.* 9; *Sozomen. l.* 6., *c.* 9.

(2) La secte des *consubstantialistes* est celle qui veut que le Fils soit d'une substance absolument homogène à la substance du Père, et que cette homogénéité s'exprime par le terme *consubstantiel.* On les appelle aussi athanasiens, d'Athanase leur chef, en opposition aux ariens, qui avoient pris leur nom d'Arius. Voyez chap. 7, 8, 9 et suivants de cet ouvrage.

(3) *Socrat. l.* 2, *c.* 38; *Sozomen. l.* 4, *c.* 20.

Contre les canons rapportés, chap. 2 de cet ouvrage.

tés en d'autres circonstances, et que bientôt après ils dussent encore le faire, nommément à Constantinople (1), pendant le pontificat du violent Nestorius. Cela arriva également sous Théodose le jeune et Honorius, lorsqu'Innocent, évêque de Rome, chassa les novatiens, et leur enleva leurs richesses et leurs églises (2), tout en les louant pour la pureté de leur foi. C'étoit, dit Socrate, une intolérance causée naturellement par l'augmentation du pouvoir temporel de cet évêché, comme cela avoit également eu lieu à Alexandrie, et avec des effets semblables (3), sous l'évêque Cyrille. Mais pour en revenir à la rigidité de la secte nouvelle, je ne suis pas peu tenté de croire que si le novatianisme à sa naissance n'eut point rencontré un concours aussi malheureux de circonstances, telles qu'étoient la septième persécution sous les Décius, et la dispute sur l'évêché de Rome, il eût facilement été adopté dans toute l'église, et alors le sentiment qui a réellement prévalu, auroit pris sa place parmi les hérésies qui ont déchiré la religion chrétienne; mais des motifs humains

(1) *Socrat. l.* 7, *c.* 29.
(2) *Socrat. l.* 7, *c.* 9 *et* 11.
(3) *Socrat. l.* 7, *c.* 7.

ordonnoient de céder enfin aux cris répétés du nombre infini des frères qui vouloient être relevés de leur chute, et qui se seroient peut-être passés de tout secours, si on avoit résolu de le leur refuser à jamais ; témoin la grande quantité d'adultères qui abandonnoient, pour la religion des gentils, le christianisme où ils n'espéroient point de pardon. Aussi l'évêque de Rome, Zéphyrin, vers l'an 200, pour remédier à ces fréquentes apostasies, introduisit-il le premier l'usage de réconcilier les adultères avec l'église ; cette indulgence étoit avant lui sans exemple, et éprouva encore dans la suite beaucoup de contradictions (1). Les évêques trouvèrent le même embarras dans la cause des lapsi, et se relâchèrent par les mêmes motifs, de la rigueur ordinaire aux premiers chrétiens. D'un autre côté, l'accord de l'évêque de Rome, ennemi naturel de Novatien, avec celui de Carthage et bien d'autres évêques encore, dut bientôt abattre les opinions du sectaire. Certes le système sévère qu'on proposoit, en devenant universel ou catholique sous Corneille, auroit reçu des modifications dans la suite, puisqu'on fut même obligé de modifier l'indulgence mitoyenne adop-

(1) *Tertullian. de pudicitiâ.*

tée à cette époque, et de lui ôter enfin peu à peu toute restriction. Je dis seulement qu'il auroit été plus conforme au génie du christianisme, et plus dans l'ordre des choses, que le novatianisme l'emportât en cette occurrence, si aucune combinaison étrangère ne l'en eût empêché. Toute religion dans son origine vise à l'extrême austérité, et celle qui prendroit une autre route ne réussiroit jamais parmi les hommes. Bien avant Novat, les montanistes avoient nié que l'église eût le pouvoir de remettre les crimes, et l'on trouve, dans les canons de la primitive église, à peu près les mêmes sentiments, et aussi inflexibles que s'ils eussent été inventés par le novatien le plus rigide. Tertullien nous fait, par ses ouvrages, que, pendant deux siècles entiers, il n'y eut aucune espèce de pardon pour les lapsi (1); et que l'église se montroit également inexorable sur un grand nombre de délits différents. Cet auteur divise les péchés en véniels ou journaliers, et en crimes qui ne méritoient point de miséricorde. Tels sont l'idolâtrie, l'homicide, la renégation, le blasphême, l'adultère, la for-

Tendance de l'église primitive vers la rigidité novatienne.

(1) *Tertullian. contra decretum Zephyrini papæ, de pudicit. c.* 1.

nication, et plusieurs autres encore (1). Il établit, outre cela, une troisième classe de péchés qu'il appelle actes monstrueux, et contre la nature; ceux qui s'en rendent coupables doivent être à jamais privés non-seulement de la communion des fidèles, et par conséquent de la réconciliation, qui marchent toujours ensemble (2), mais ils le seront encore de la pénitence; ce que Tertullien exprime, en chassant ces pécheurs, même du portique extérieur du temple, où les excommuniés de la première espèce pouvoient se tenir. Plus de cent ans après, l'on sanctionna cette rigueur dans des termes semblables (3).

Le concile d'Elvira (l'an 305), quoique composé d'évêques catholiques, et reconnu comme légitime par tous ceux de cette secte, est absolument novatien dans ses dogmes; il se déclare hautement inexorable sur le compte des lapsi (4), n'accorde aucun espoir de pardon aux homicides (5), aux

---

(1) *Tertullian. de pudicitiâ, c.* 5, 6, 12, 19 *et ultim.; de monogamiâ, c.* 15.

(2) *S. Ambros. de pænitent. l.* 2, *c.* 3.

(3) *Concil. eliberin. c.* 71 ; *concil. ancyran. c.* 17.

(4) *Concil. eliberin. can.* 1 *et* 2.

(5) *Concil. eliberin. c.* 6.

adultères tant laïcs que clercs (1), à ceux qui trafiquent de la vertu des femmes (2), aux parens qui marient leurs filles à des prêtres païens (3), aux délateurs (4), aux calomniateurs (5), à celles qui détruisent le fruit de leur crime (6), etc., etc. Le même concile, dans les cas très-rares où il pardonne, a bien soin d'avertir qu'il n'aura cette indulgence qu'une fois seulement, et qu'après cela la mort même ne pourra plus fléchir l'église en faveur des pécheurs pénitents (7). On se vit bientôt forcé de mitiger cette austérité orthodoxe, et l'on s'éloigna ainsi de plus en plus des hérétiques, qui se tenoient aux canons du christianisme primitif. Innocent, évêque de Rome, écrivoit (8), vers le commencement du Vme siècle : « On demande ce qu'il faut faire de ceux qui, adonnés depuis leur baptême à l'incontinence et aux voluptés, de-

---

(1) *Concil. eliberin. can.* 7, 8, 19, 47 *et* 72.
(2) *Concil. eliberin. can.* 12.
(3) *Concil. eliberin. can.* 17.
(4) *Concil. eliberin. can.* 73.
(5) *Concil. eliberin. can.* 75.
(6) *Concil. eliberin. can.* 63.
(7) *Concil. eliberin. can.* 7 *et* 47.
(8) *S. Innocent. epist. ad Exuperium, episcop. cap.* 2.

mandent à la fin de leur vie la pénitence et la réconciliation dans la communion des fidèles. Les premières décisions qui eurent lieu sur leur compte, sont dures; celles qui les suivirent, inspirées par la miséricorde, sont plus modérées et plus conformes à la charité chrétienne. Car dans le temps que les persécutions étoient fréquentes, on refusoit avec raison la communion, de peur que la concession trop facile de celle-ci n'empêchât des hommes, déjà sûrs de l'obtenir, de chercher d'ailleurs à se relever de leur chute; on leur laissoit la pénitence, afin de ne pas tout leur refuser. Cette austérité est due à la disposition des circonstances; mais depuis que le Seigneur a donné la paix aux églises, la terreur s'étant enfin entièrement éloignée de nous, il a plu d'accorder la communion aux mourants, en vue de la miséricorde de Dieu, comme un viatique à ceux qui partent de ce monde; de peur que nous ne paroissions adopter la dureté et l'inflexibilité des novatiens, qui refusent à jamais le pardon aux pécheurs. » Déjà l'on avoit modifié à Arles, en 314, la rigidité d'Elvira, et les Pères de Nicée, onze ans après, modifièrent le concile d'Arles. Le concile de Néocésarée ne parle déjà plus que de la difficulté d'admettre les femmes entachées

d'un second adultère, et celui de Laodicée, dans le IVme ou le Vme siècle se radoucit encore bien davantage. La première assemblée œcuménique (1) accorde l'absolution au lit de la mort à tous les pécheurs sans exception; elle l'accorde nommément aux lapsi (2). Outre cela, les conciles d'Ancyra (3) d'Agathe, de Carthage (4) [IV de cette ville] contredisent ouvertement, et sans les ménager davantage, Tertullien et le concile d'Elvira. Je laisse au lecteur à choisir librement parmi ces diverses autorités, et à décider lequel des deux eût mieux valu, ou que l'église ne condamnât point les novatiens, alors qu'elle enseignoit leurs dogmes, ou qu'elle n'adoptât point leurs opinions, lorsqu'elle les condamnoit dans ces sectaires. Je n'ai prétendu que démontrer la tendance naturelle du christianisme à une extrême rigueur, toute circonstance contradictoire étant levée. J'ajouterai pour dernière preuve de ce que j'avance, ce qui échappe de temps en temps aux ennemis des cathari eux-mêmes. Cyprien veut que les apos-

(1) *Concil. nicæn. can.* 13.
(2) *Concil. nicæn. can.* 11 *et* 12.
(3) *Concil. ancyran. can.* 6.
(4) *Concil. carthag. IV, can.* 77 *et* 78.

tats (ceux qui quittent le christianisme de leur propre volonté, souvent confondus avec les lapsi) ne soient pas admis à la communion, même en danger de mort. Il semble aussi insinuer en un autre endroit (1), que l'homme n'étant point supérieur à Dieu, celui-ci seulement peut pardonner les péchés commis contre lui. Cyprien soutient cette opinion d'après la doctrine de Tertullien son maître. Ce dernier avoit déjà établi que l'autorité de remettre les péchés n'appartenoit ni à l'évêque de Rome, ni à aucun de ses collègues, ni même à l'église en corps (2); seulement il ajoutoit, avec Montanus et les hérétiques de son parti, que Dieu confioit quelquefois cette autorité à des prophètes envoyés sur la terre, comme il avoit fait aux apôtres, et à tous ceux qui après eux eurent le don du St.-Esprit. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, écrivoit à l'évêque de Carthage: (3) «Nous cherchons par la pénitence un remède pour ceux de nos frères qui sont tombés (lapsi), ou qui depuis leur baptême ont commis quelque faute, non comme s'ils recevoient de nous la rémission

---

(1) *S. Cyprian. lib. de lapsis.*
(2) *Tertullian. de pudicitiâ, c.* 21.
(3) *S. Cyprian. oper. ep.* 75 *ad Cyprianum.*

de leurs péchés, mais afin que par notre moyen ils puissent arriver à l'intelligence de leurs délits, et penser ainsi à satisfaire plus pleinement la justice divine. » Voilà exactement la doctrine des novatiens. On reprocha aussi à Jean Chrysostôme, évêque de Constantinople au commencement du Vme siècle, de s'être trop relâché de la sévérité encore en usage dans l'église à cette époque, et cependant son erreur à cet égard ne consistoit qu'en ce qu'il vouloit, malgré les décisions du concile d'Elvira, que les fidèles pussent se repentir autant de fois qu'ils péchoient, et mériter ainsi la réconciliation de plus d'une faute (1). Les amis de Jean et l'évêque novatien Sisinnius le reprirent gravement à ce sujet.

Ceux de mes lecteurs qui voudront de plus grands détails sur les opinions particulières et les dogmes de ces hérétiques, doivent consulter les auteurs qui traitent particulièrement cette matière. Je me contenterai de rapporter ce qu'en dit Socrate, lorsqu'il raconte comment s'opéra ce schisme. Cet historien, il est vrai, penchoit en faveur de ceux qui professoient le novatianisme, mais peut-être n'a-t-il fait par-là que rétablir en quel-

(1) *Socrat. l.* 6, *c.* 21.

que sorte la justesse de la balance. Novatien, selon Socrate (1), se sépara de la communion de Corneille, lorsque cet évêque se fut souillé par le commerce impur des renégats, en admettant dans la communauté des fidèles les chrétiens qui avoient blasphémé leur foi, pendant la persécution de Décius. Les évêques du parti de Novatien, qui avec lui détestoient cette indulgence criminelle, l'élevèrent au pontificat de Rome; et il écrivit aussitôt à toutes les églises de l'empire, pour leur annoncer à la fois, et son élection et les dogmes qu'il embrassoit. Ceux-ci consistent en ce qu'il permettoit, à la vérité, d'admettre à la pénitence, les frères qui avoient péché mortellement depuis leur baptême, mais sans cependant leur accorder jamais ni l'absolution, ni la participation aux mystères qui en est le résultat; ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. L'évêque novatien Acésius, appellé, comme nous l'avons dit plus haut, par Constantin au grand concile de Nicée, rend le même compte de la doctrine de sa secte, et de la raison qui la tient séparée de la communion des consubstantialistes, lorsque néanmoins elle en professe tous les autres dogmes, et

(1) *Socrat. l.* 4, *c.* 28.

se soumet à toutes ses règles de conduite. Atticus, évêque catholique de Constantinople, du temps de Théodose le jeune, dans une conversation qu'il eut avec le fameux évêque novatien Paul, son collègue dans la même ville, désapprouve, il est vrai, cette trop grande sévérité, mais il loue hautement ce qui l'avoit causée, je veux dire le refus que fit Novatien de communiquer avec les lapsi de son temps. Paul répond (1), que les novatiens ne font qu'étendre à tous les fidèles, ce que les consubstantialistes observent pour le seul clergé (2); voulant faire entendre par-là l'admission à la communion laïque seulement, parmi ces derniers, des prêtres que l'on avoit privés une fois de l'honneur du sacerdoce. Peu de temps après la mort de Corneille, Etienne son second successeur dans l'évêché de Rome, voulut rendre tous leurs droits à Basilidès et à Martial, deux évêques espagnols privés de leurs siéges comme lapsi, et admis ensuite à la communion des laïcs par la réconciliation. Cyprien, à qui le clergé d'Espagne en avoit appellé, vu la foiblesse d'Etienne, improuve beaucoup la conduite de celui-ci. Il assemble outre cela,

Novatianisme adopté pour les prêtres seulement.

(1) *Socrat. l. 7, c. 25.*
(2) Voyez page 76 de cet ouvrage en note.

un concile de trente-sept évêques, et écrit au clergé d'Espagne une lettre synodique où il l'exhorte à demeurer ferme dans son refus de recevoir Basilidès et Martial (1). Il soutient légitimes l'élection et l'ordination des deux évêques qui avoient remplacé ceux-ci : ce qu'Etienne, dit-il, ne peut aucunement défaire. Le concile africain, en décidant de cette manière, avoit suivi exactement l'opinion de l'évêque de Rome Corneille, et bientôt après on renouvella cette décision, suivant les mêmes principes et d'après une conséquence qui en découloit naturellement, lors de l'affaire du baptême des hérétiques (2). Malgré ces diverses autorités cette loi fut souvent violée par les catholiques. Au reste Socrate termine une de ses anecdotes sur les novatiens (3), en disant : que si l'évêque Eusèbe et les autres auteurs ecclésiastiques n'en ont point parlé en ce sens, c'est par les raisons qui forcent ordinairement les historiens à la partialité dans leurs écrits, et qui les portent à sacrifier les intérêts de la vérité, à l'envie de plaire à des personnes de telle

---

(1) *S. Cyprian. epist.* 68 *ad presbyter. et pleb. hispan.*

(2) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

(3) *Socrat. l.* 1, *c.* 10.

opinion ou de telle secte, et à la haine qu'ils ont conçue pour d'autres.

Il ne sera point hors de propos de finir ce chapitre, par une des suites les plus singulières qu'ait eues le novatianisme, dans le régime des églises. L'hérésie fait le dogme, comme nous aurons souvent l'occasion de le remarquer dans le cours de cet ouvrage, et la résistance à un précepte est ce qui l'établit avec plus de force et de vigueur. En effet, la grande sévérité de l'église primitive envers les pécheurs, rarement mitigée par quelque peu d'indulgence, se convertit peu à peu en un relâchement total, aussitôt que les novatiens eurent prêché une sévérité extrême et absolue. C'est également ainsi que la confession qui avant Novat avoit probablement été indifféremment admise par quelques chrétiens, tandis que d'autres la négligeoient, devint, lors du schisme, presque nulle, eu égard à l'absolution son effet principal, dans la secte novatienne, et prit dans l'église catholique, un aspect qu'elle n'avoit point connu auparavant. Elle y fut dès-lors de stricte nécessité; on lui donna des règles et une forme dont elle ne devoit plus s'écarter. Mais la fréquence des fautes, cachées d'abord en partie, et qui alors se montrèrent toutes au grand jour, obligea bientôt les

évêques à modifier leur institution nouvelle. Les fidèles ne se soumettoient qu'avec peine à la honte de confesser publiquement leurs fautes comme sur un théâtre (1). On se vit donc forcé, pour remédier à cet inconvénient, d'établir des prêtres pénitenciers, auxquels on devoit désormais déclarer les fautes commises depuis le baptême; ils avoient le droit de fixer la pénitence méritée, et enfin d'absoudre les coupables. On choisissoit à cet effet des prêtres dont l'intégrité, la discrétion et la prudence étoient connues. Toutes les sectes chrétiennes embrassèrent cette coutume lors de son origine, hormis la secte des novatiens, qui l'avoit fait admettre, et toutes la conservèrent, excepté les consubstantialistes (dont les catholiques de nos jours prétendent descendre en ligne directe); ceux-ci reprirent de cette façon la doctrine de l'église, telle que les novatiens et eux-mêmes l'avoient professée, avant que le schisme de Corneille ne la réformât. Il faut cependant, au rapport de Sozomène, en excepter la plupart des églises d'Occident, et sur-tout la romaine, qui, dans tous les temps, plus revêches aux réformes que les circonstances rendoient né-

Institution des pénitenciers.

Les pénitenciers sont abolis, ainsi que la confession.

(1) *Socrat. l. 5, c. 19; Sozomen. l. 7, c. 16.*

cessaires, retinrent les pénitenciers tels qu'on les avoit institués d'abord. A Rome l'évêque en faisoit ordinairement l'office. Au reste, le trait qui donna lieu à ce pas rétrograde de l'église dominante, est rapporté de la manière suivante par les historiens Socrate et Sozomène, vers la fin du règne de Théodose. Une femme de Constantinople, distinguée par sa naissance, déclara en détail, au pénitencier, les fautes qu'elle avoit commises depuis sa régénération à la foi, et celui-ci lui ordonna des prières et des jeûnes, afin que sa confession fût suivie de quelque acte convenable et visible d'amendement. Elle s'accusa ensuite, soit immédiatement, soit dans une nouvelle conférence avec le pénitencier, d'avoir vécu en un commerce illégitime avec le diacre de son église; ce dernier fut d'abord déposé, en conséquence de sa participation au délit. Les fidèles alors furent vivement émus, et l'on entendit publiquement de toutes parts des plaintes et de violents murmures, non pas tant pour le crime en lui-même, que pour le blâme général qui en retomboit sur l'église et sur la religion. Nectaire, évêque de Constantinople, coupa court à ce scandale, en abolissant les prêtres pénitenciers, et en permettant dorénavant à tous les chrétiens

Fait singulier qui occasionne ce changement dans l'église.

de participer aux mystères, ou de s'en abstenir, d'après le seul témoignage de leur conscience, sans confession préparatoire, sans aucune pénitence déterminée, et sans absolution ou réconciliation, ce qui fut maintenu dans la suite. Jean Chrysostôme, successeur de Nectaire sur le siége de Constantinople, conseilla au peuple de cette ville, dans l'un de ses discours (1), de se confesser à Dieu qui sait tout, et qui ne reproche jamais les fautes qu'on lui a révélées. « Je ne veux pas, ajoute-t-il, forcer les hommes à découvrir leurs péchés à d'autres hommes. » Socrate, sans approuver entièrement la résolution de Nectaire, en garantit l'authenticité, ainsi que celle de l'histoire qui en a été le motif.

J'ai rapporté le fait littéralement, comme les écrivains de l'église nous l'ont laissé dans leurs ouvrages; le lecteur philosophe en déduira les conséquences qui lui paroîtront les plus naturelles. Je n'ajouterai aucune réflexion sur la contradiction qui semble exister entre l'institution des pénitenciers, pour remédier aux abus de la confession publique, et les fautes qui, confiées à ces dis-

---

(1) *S. Joan. Chrysostom. homil.* 2, *in psalm. quinquages.; conc.* 4, *ex. Luc. c.* 16.

crets pénitenciers, engendroient absolument les mêmes abus qu'on vouloit éviter par ce moyen. Je me suis déjà peut-être trop écarté de mon sujet, et je me hâte d'y revenir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Si les hérétiques doivent être baptisés en rentrant dans le sein de l'église.

Aucune œuvre des hommes n'est parfaite en tous ses points. Les circonstances changent et, l'on ne sauroit trop le répéter, les hommes changent avec elles. Comment donc les opinions religieuses, dont ils doivent nécessairement être les interprètes, quand ils n'en sont pas encore les inventeurs, ne souffriroient-elles pas de cette éternelle fluctuation de l'esprit humain? Nous avons vu l'évêque Cyprien, d'accord sur les principes du christianisme dans l'affaire, des persécutions, avec les évêques des Gaules et avec Corneille, évêque de Rome, qu'il avoit soutenu et protégé contre Novatien son compétiteur dans le cours de cette même affaire; nous avons vu, dis-je, Cyprien déposer, despotiquement Martien, évêque d'Arles, pour avoir osé

professer en public une trop grande rigueur envers les lapsi. Le même Cyprien, lorsqu'il ne retrouve plus cette unanimité de sentiments dans la doctrine sur le baptême, renonce bien vîte à une intolérance, dont on auroit pu faire usage contre lui-même, et prêche, dans toutes ses lettres, l'indulgence la plus absolue, la liberté chrétienne dans toute son extension, et le pouvoir sans bornes dont chaque évêque est revêtu dans la ville ou la province soumise à sa surveillance.

Il est vrai que l'évêque de Carthage s'étoit toujours montré partisan de ces idées de communauté, ou république chrétienne, que l'on conservoit encore en partie de son temps, quoiqu'elles fussent déjà bien dégénérées de ce qu'elles étoient dans l'origine du christianisme. Alors on ne connoissoit réellement presqu'aucune hiérarchie ecclésiastique. Le troupeau des fidèles ou des saints portoit tout entier le nom de clergé; il avoit son surveillant et ses anciens; des diacres ou ministres remplissoient les devoirs que la société exigeoit d'eux. Bientôt le nom de clergé fut affecté aux seuls prêtres; déjà Tertullien et Cyprien après lui, connoissoient la différence entre clergé et laïcs. Le même siè-

Christianis[me] sans hiérarc[hie] dans les p[re]miers siècle[s]

cle admit aussi les sous-diacres; les archidiacres vinrent ensuite, et puis les archevêques et les patriarches. Les apôtres n'avoient connu que les évêques et les prêtres. L'évêque, dit Tertullien, est le souverain pontife.

Ce fut là le grand point que Cyprien soutint avec toutes les forces de son éloquence, lors de la dispute sur le baptême. Il n'avoit recherché d'abord que l'égalité dans son propre évêché. Toutes ses premières lettres portent le témoignage de sa condescendance pour son clergé et pour son peuple (1). Il ne faisoit rien dans l'église sans leur conseil, en quoi il suivoit la coutume des temps apostoliques (2), si approuvée par l'évêque Jean Chrystôme (3). Il recherchoit même l'approbation des prêtres étrangers, témoin la lettre que lui écrivirent ceux de Rome, pour le remercier de ce qu'il daignoit leur rendre compte de sa conduite (4). Il se conformoit aussi à ces mêmes temps primitifs, qui n'admettoient point de distinction entre l'é-

(1) *S. Cyprian. epist.* 5 *ad presbyt.*; *ep.* 11 *ad plebem, etc.*

(2) *Act. apost.*

(3) *S. Joan. Chrysost. in act. apost. c.* 1, *homil.* 3.

(4) *S. Cyprian. oper. ep.* 31 *ad Cyprian. papam.*

vêque et ses prêtres (1), en ne prenant que cette dernière qualification ; et il traitoit de frères les prêtres avec lesquels il étoit en correspondance, lors même que ceux-ci lui témoignoient la plus grande considération. Mais c'est sur l'égalité des évêques sur-tout qu'il exerce sa dialectique, en répétant à chaque instant, que l'évêque est le maître absolu dans la part de l'église qui est commise à sa direction et à ses soins ; qu'aucun évêque n'a le droit de diriger l'opinion d'un autre évêque, ni de chercher à s'ingérer dans ses actions ; qu'enfin l'évêque, quel qu'il soit, ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu seul (2) ; proposition que le clergé de Rome trouve très-juste (3), et il n'oppose rien en ce sens aux prétentions légitimes du pape Cyprien (4).

L'évêque est le maître absolu dans son troupeau.

(1) *S. Hieronym. in epist. ad Titum c.* 1, *et epist.* 52 *ad Nepotian.;* 69 *ad Ocean.;* 146 *ad Evangel.*

Voyez chap. 2 de cet ouvrage.

(2) *S. Cyprian. ep.* 55 *ad Cornelium et passim.*

S. Jérôme (epist. 146 ad Evangel.) soutient l'égalité absolue de tous les évêques de la chrétienté.

(3) *S. Cyprian. oper. ep.* 31 *ad Cyprianum pap.*

(4) Le nom de pape n'étoit pas autrefois une dignité particulière dans l'église. On le donnoit aux pontifes africains. Tertullien (passim) l'accorde, ainsi que d'autres Pères de l'église, à l'é-

« Il n'y a qu'une église, ajoute celui-ci en plusieurs endroits, et elle ne peut avoir qu'un seul évêque. Tous ceux qui remplissent cette dignité la gouvernent toute entière. » C'est ce que Grégoire de Naziance semble confirmer dans son discours sur le même Cyprien (1). « Cet évêque, dit-il, ne présidoit pas seulement à Carthage et à l'Afrique, mais à tout l'Occident, et pour ainsi dire encore à l'église orientale, boréale, australe, etc. » Sulpice Sévère appelloit, à la fin du IVme siècle, Martin, évêque de Tours, pontife suprême (2). « Le seigneur, ajoute l'évêque de Carthage, a accordé aux diverses églises la force et les lumières nécessaires pour terminer leurs propres disputes, sans que qui que ce soit d'étranger doive s'en mêler (3). Pierre, appellé le premier d'entre les apô-

---

vêque de Rome. S. Denys d'Alexandrie, dans sa lettre à Philémon (apud. Euseb. hist. eccl. l. 7) et S. Athanase (apolog. 2) emploient ce titre sans l'affecter particulièrement à aucun siége. La matricule curopalatine nous fait voir le mot de pape employé indifféremment pour désigner tous les prêtres; et le proto-pape (archipape) étoit soumis au patriarche de Constantinople.

(1) *S. Gregor. Nazianz. orat. de sanct. Cyprian.*

(2) *Sulp. Sever. in vita B. Martini.*

(3) *S. Cyprian. ep.* 55 *ad Cornelium; ep. concil. african. ad Celestinum pap.*

tres (1), n'a point fait valoir cette primauté, dans le différend qu'il eut avec Paul, son collègue dans l'apostolat, quoique celui-ci y eût été agrégé le dernier de tous; il ne s'est attribué aucune supériorité (2), et n'a pas montré la moindre arrogance. Nous sommes tous, d'après cet exemple, les pasteurs suprêmes de nos troupeaux (3). Aucun de nous ne se dit évêque des évêques (4), et ne doit chercher à diriger par une terreur tyrannique l'opinion de ses confrères. Car tout évêque a son propre arbitre, sa liberté, et le pouvoir nécessaire pour n'être jugé par aucun de ses collègues, sans qu'il ait pour cela celui de les juger. S'il y a quelque différend dans une église, qu'il se termine là où il est né; s'il s'y commet un crime, il doit être puni à l'endroit même (5). » Cyprien fortifie cette doctrine par son propre exemple. A chaque fois qu'il répond à quelque demande qui lui avoit été faite sur des préceptes de la religion, ou qu'il porte de lui-mê-

---

(1) *S. Matth. c.* 10.
(2) *S. Cyprian. ep.* 71 *ad Quintum.*
(3) *S. Cyprian. ep.* 55 *ad Cornelium.*
(4) *S. Cyprian. concil. de hæreticis baptizand.* Tertullien (c. 1 de pudicitiâ) s'étoit déjà moqué de la prétention d'être évêque des évêques.
(5) *S. Cyprian. epist.* 55 *ad Cornelium; can. apostol. et concil. Nicæn. can.* 5.

me une décision quelconque sur la discipline de l'église en général, il finit toujours par dire : « que ses réflexions ne sont pas des loix (1), et qu'il ne veut aucunement empiéter sur le droit qu'a tout évêque de juger, en dernier ressort, les affaires des fidèles qui sont sous sa surveillance. » Il dit encore, à l'occasion des pécheurs auxquels il accordoit la paix et la communion après une pénitence prescrite, qu'il ne s'est jamais séparé des évêques qui pensoient d'une autre manière (2), et qui refusoient à jamais la réconciliation, par exemple aux adultères (3) : de même que ces évêques n'ont point rompu avec lui les liens de la concorde et de la fraternité, puisque tous également, ne devoient reconnoître que Dieu seul pour juge de leurs actions. C'eut été là l'histoire du novatianisme, si ceux qui en professoient les dogmes, n'avoient pas encore cherché à faire schisme dans l'église, et à y élever autel contre autel. Il est à remarquer que l'intolérant évê-

(1) *S. Cyprian. ep. 76 ad Magnum.*
(2) *S. Cyprian. ep. 52 ad Antonianum.*
(3) Il y avoit de ces évêques dans la province même de Cyprien. C'est ainsi que pensoient d'abord Tertullien (lib. de pudicitiâ) et le concile d'Elvira, comme nous avons déjà vu chapitre 3, de cet ouvrage.

que d'Hippone loua dans la suite Cyprien (1), pour les sentimens d'indulgence qu'il professoit à ce sujet, en disant même expressément, que les hérétiques rebaptisés de bonne foi, du temps que cet évêque siégeoit à Carthage, ont pu se sauver, aussi bien que ceux qui les rebaptisoient, à cause de leur volonté fermement déclarée de ne pas faire schisme avec les partisans de l'opinion contraire.

Nous venons de voir les dispositions avec lesquelles l'évêque africain commença la lutte sur le baptême. Examinons maintenant quel étoit l'état de la question qui occupoit alors l'église.

Les hérétiques, en se séparant de la communion de la grande église, retenoient plus ou moins les dogmes fondamentaux et les principales cérémonies qu'ils y avoient puisés. C'étoient toujours des chrétiens, mais des chrétiens à leur manière. Le plus souvent leur schisme étoit basé sur une coutume ancienne qu'ils vouloient adopter de nouveau, malgré l'habitude établie alors de suivre un réglement tout opposé. Les hérésies sont généralement puisées dans les sources du christianisme. Plus des esprits scrutateurs cher-

Hérésies p[uisées] dans [les] sources de [la] religion c[hré]tienne.

(1) *S. August. ep.* 93 *ad Vincentium; de baptismo cont. donatistas l.* 1, *c.* 18; *l.* 2, *c.* 14.

choient à s'approcher de ces sources (sujets inépuisables d'opinions contradictoires et d'interminables querelles), et plus ils s'éloignoient ordinairement de la doctrine reçue. L'essence de la branche dominante de la religion du Christ a toujours été de perdre, à chaque pas qu'elle faisoit vers le point où elle s'est maintenant arrêtée, quelque trait de sa ressemblance avec les enseignements de son instituteur; et cette ressemblance eût enfin disparu absolument, s'il ne fût resté, de distance en distance sur la route, des sectes d'hommes plus scrupuleux et moins inconstants. Il a toujours été exactement vrai dans cette religion, quoique cela paroisse un paradoxe au premier abord, qu'il ne faut que vouloir la suivre à la rigueur pour s'en séparer tout-à-fait. L'habitude y est presque continuellement opposée à la raison et au raisonnement. La plupart des Pères, vraiment instruits dans l'église, et pour lesquels les autorités des écritures étoient une arme dont ils savoient se servir au besoin, et qu'ils respectoient lorsqu'elle leur étoit opposée, ont à la vérité soutenu souvent le dernier parti, et n'ont adopté l'autre, que quand leur thèse l'exigeoit absolument (1); mais

(1) Cyprien dans ses lettres combat presque

Rome, plus barbare, se reposoit uniquement sur l'usage. Les évêques de cette capitale du monde politique, ne s'occupoient que de leurs intérêts particuliers, et des affaires peu considérables des fidèles sous leur surveillance. La présence des empereurs, et d'un sénat tout adonné au gentilisme, et ennemi juré des chrétiens qui le leur rendoient avec usure, retenoit dans l'oppression et dans l'ignorance le troupeau et son directeur. Ils n'avoient pas le temps nécessaire pour s'instruire et pour disputer; et par une fatalité singulière, lorsqu'enfin ces raisons n'existèrent plus, l'ignorance continua cependant encore long-temps à occuper le siége de Rome, par des causes que nous expliquerons dans la suite (1). Aussi verrons-nous presque toujours, dans les différends entre les évêques romains et les grecs, ou ceux d'outre-mer, la sagesse et la science toutes d'un côté, tandis que l'autre n'avoit à leur opposer qu'inflexibilité et rigueur.

Pasteurs romains ignorants et occupés de leurs seuls intérêts.

C'est encore ce qui arriva sous Cyprien.

---

toujours l'habitude par la vérité, de même que Tertullien (lib. de Veland. virginib.). Ce dernier l'approuve cependant, et s'en sert (lib. de Coronâ). Voyez aussi là-dessus S. Jérôme et S. Augustin.

(1) Voyez chap. 18 de cet ouvrage.

Le baptême nécessité absolue.

Le baptême, adopté généralement par les chrétiens, et contenu par toutes les sectes également, comme le signe d'initiation à la doctrine nouvelle, et l'acte régénérateur de tout profane, qui passoit de la souillure des faux dieux à la connoissance du véritable; le baptême, dis-je, étoit devenu d'absolue nécessité, pour conduire le néophyte à la participation des mystères, et par elle au salut éternel (1). Cependant l'évêque Ambroise, défenseur zélé d'ailleurs de cette même doctrine, a cru dans la suite pouvoir faire une exception en faveur de l'empereur Valentinien II, qui le protégeoit, « à cause, dit-il (2), de la piété de ce prince, et du désir qu'il avoit toujours montré d'être agrégé au nombre des fidèles. » Les apôtres avoient instruit les hommes pour les baptiser ensuite, ce qui certes ne pouvoit pas s'entendre des enfants. Aussi, s'il falloit conférer ou non le baptême à ces derniers avant l'âge de raison, demeura en problême jusqu'au temps de Tertullien, qui fut pour la négative, et combattit sur-tout la coutume de leur donner

(1) *S. Ambros. lib. de his qui initiantur, c.* 4; *S. August. tract.* 13 *in Joan. Author de fide ad Petrum, et apud S. August. de eccl. dogm. c.* 74.

(2) *S. Ambros. orat. in obit. Valentinian. imp.*

deux répondants. On doutoit encore s'il étoit prudent de baptiser les vierges et les jeunes veuves, de peur qu'en épousant dans la suite un infidèle, elles ne profanassent une initiation alors si respectée. « Lorsqu'on connoît bien la valeur du baptême, dit Tertullien, on craint plus de l'accorder que de le différer. » Quoi qu'il en soit, l'indispensabilité de cet acte prévalut, et les enfants, nés de parents chrétiens, y furent soumis eux-mêmes, comme à un engagement solemnel, contracté au milieu des gentils, de vivre dans un âge plus avancé, selon les lois de l'évangile. Ils le recevoient ordinairement huit jours après leur naissance, comme les juifs la circoncision. Mais Cyprien dans son épître synodique, signée par soixante-six évêques africains (1), veut qu'on le leur donne aussitôt qu'ils voient le jour. Déjà le baptême avoit perdu beaucoup de la simplicité qui le caractérisoit dans les temps apostoliques (2). On y avoit ajouté la renonciation au diable, les trois immersions (3), des onctions (4), etc. Malgré cela, tant que le chris-

(1) *S. Cyprian. ep.* 59 *ad Fidum.*
(2) *Act. apostol.*
(3) *Tertullian. de coronâ c.* 3.
(4) *S. Cyprian. epist.* 70 *ad episcop. Numidiæ; concil. Arausican. I, c.* 1 *et* 2.

tianisme, fidèle à la charité, si généralement recommandée par son maître, conserva encore, même parmi les initiés de communions différentes, une espèce de fraternité que le besoin du malheur resseroit sans cesse, l'acte qui formoit le chrétien fut également respecté de tous les partis, sans égard à l'opinion de celui qui l'avoit administré. Ensuite, à mesure que les hérésies conservèrent moins de ressemblance avec leur mère commune, soit que la faute en fut toute entière à la seconde, soit que les autres y eussent aussi contribué en quelque chose, l'envie et la haine d'une secte envers l'autre s'augmentèrent, et les cérémonies des deux partis se réglèrent d'après la diversité des dogmes qu'elles représentoient. Alors les coutumes de chaque église furent odieuses à l'église opposée, et le signe du salut dans une confession devint le sceau de la réprobation dans une autre.

Baptême valable dans toutes les sectes.

Cependant l'usage de regarder le baptême de toutes les sectes comme généralement valable, et par conséquent comme une initiation suffisante à l'introduction des mystères de la véritable église, avoit prévalu jusqu'alors, malgré le sentiment du fameux Tertullien (1). Agrippinus, évêque de Cartha-

(1) *Tertullian. de baptismo c.* 15.

ge (1), avoit à la vérité, au commencement du IIIe siècle, décrété dans un concile, avec soixante et dix évêques africains, ses collègues (2), que le baptême des hérétiques étoit nul, et qu'il falloit que le néophyte baptisé hors de l'église se soumît à une seconde ablution, lorsqu'il désiroit y entrer. Des milliers d'hérétiques avoient été rebaptisés en vertu de ce décret; mais l'usage ne s'en conserva que pendant quelque temps seulement en Afrique. Bientôt même il se perdit absolument dans cette province, s'il faut en croire Augustin, évêque d'Hippone, qui y écrivoit environ un siècle après cette époque (3); et la discipline ecclésiastique s'y remit sur ce point, comme elle étoit auparavant (4), d'accord avec toutes les autres églises. Enfin l'an 255 la question sur le baptême fut de nouveau agitée en Afrique et dans l'Orient avec plus de fureur qu'elle ne l'avoit encore été. Etienne occupoit alors l'évêché de Rome. Cyprien, animé d'un zèle infati-

Concile à Carthage qui décide le contraire.

Trois conciles africains le secondent.

(1) *S. Cyprian. ep.* 73 *ad Jubaianum; S. August. l.* 2, *contra Donatist. c.* 7.

(2) *S. August. de unico bapt. cont. Petilianum c.* 13.

(3) *S. Augustin. de baptismo l.* 3, *c.* 12.

(4) *S. Augustin. de baptism. l.* 2, *c.* 9, *contra Gaudent. l.* 2, *c.* 8.

gable pour ce qu'il croyoit la bonne cause, assembla trois conciles en moins de deux ans. Il y eut au premier plus de trente évêques africains, numides et maures; soixante et onze assistèrent au second, et près de quatre-vingt-dix au troisième. Outre ces prélats plusieurs prêtres, des diacres et une grande partie du peuple de Carthage furent présents à ces conciles. On y décida absolument ce qu'Agrippinus avoit décidé déjà avant cette époque; et on ajouta un article (1), qui étoit une conséquence de ce qu'on avoit peu auparavant décrété dans l'affaire des lapsi (2), que les prêtres, passés dans des confessions étrangères, ne recevroient plus, en retournant à la véritable, que la seule communion laïque (3). Cela étoit toujours basé, sur ce que le sacerdoce exigeant une perfection plus grande, il falloit aussi employer plus de rigueur à son égard que pour les autres fidèles, lorsqu'ils s'écartoient de la bonne route.

Bigamie défendue aux prêtres; tolérée chez les laïcs.

C'est ainsi que la bigamie (prise dans le sens rapporté plus haut), strictement défendue aux prêtres (4), étoit, non pas permise, mais

(1) *S. Cyprian. ep. 72 ad Stephanum.*
(2) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.
(3) *S. Cyprian. concil. carthaginens.*
(4) *S. Epiphan. hæres.* 59.

tolérée chez les séculiers. Un clerc ne pouvoit pas même assister à un mariage en secondes noces, de peur qu'il ne parut l'approuver (1). Le simple fidèle en étoit quitte pour se soumettre à une pénitence prescrite (2), ordinairement celle dont on punissoit les vœux violés (3). Il ne perdoit que la seule faculté de pouvoir, comme ses autres frères, baptiser en danger de mort (4). Au reste, Cyprien s'attache à prouver la rectitude de la doctrine d'Agrippinus, son prédécesseur, sur le baptême. « Comment les hérétiques pourroient-ils donner ce qu'ils n'ont pas, dit-il, dans une de ses lettres synodiques (5)? Ils sont hors de l'église, et ils auroient le pouvoir d'y faire entrer! Ils accorderont donc aussi la rémission des péchés. » Les hérétiques n'ont point de baptême, selon Cyprien (6), et lorsqu'ils rentrent dans le sein de l'église orthodoxe, ils doivent être en conséquence

---

(1) *Concil. neocæsar. c. 7.*
(2) *Concil. laodic. c. 1.*
(3) *Concil. ancyran. c. 19; et chap. 14 de cet ouvrage.*
(4) *Concil. eliberit. c. 38.*
(5) *S. Cyprian. ep. 70 ad Ignatium, Saturninum, etc.*
(6) *S. Cypr. ep. 71 ad Quintum; 72 ad Stephan.; 73 ad Jubaianum; 74 ad Pompeium.*

baptisés et non rebaptisés. Il n'en est pas de même des catholiques qui passent chez les hérétiques, et qui après abjurent leur erreur. Ceux-ci ont réellement reçu le baptême, et on ne l'administre pas deux fois. « N'accordons pas aux hérétiques, ajoute-t-il, un pouvoir aussi étendu, car bientôt on ne pourra plus rien leur refuser; et ne croyons pas qu'ils seront retenus de se joindre à nous, par la crainte d'un second baptème. Ils se hâteront bien plutôt de rentrer dans l'église, qui seule a le droit de donner un baptême véritable, sans lequel il n'est aucune rémission des péchés. Ils ne se fieront plus à celui qu'ils ont reçu, et auquel nous paroissions nous-mêmes accorder de la force et de la valeur. Il n'y a qu'un Dieu, un Christ, une espérance, une foi, une église, et un baptême dans cette seule église. Tous ceux qui s'éloignent de cette unité, se joignent véritablement aux hérétiques. »

A toutes ces raisons, qui, pour ce qu'elles doivent prouver, ne peuvent certes pas s'appeller absolument mauvaises, l'évêque de Rome n'avoit autre chose à opposer que la longue habitude reçue dans l'église en général, et que lui et son église particulière étoient résolus de défendre. Cyprien ne reste pas sans réponse sur cet article. « Nos adversaires,

dit-il (1), se basent sur l'habitude; mais la raison veut que l'habitude soit vaincue par la vérité. Celui qui cède, en pareille circonstance, n'a point le dessous, mais il est éclairé par son rival; il embrasse un meilleur parti, et abandonne à cet effet, sans résistance, ce qu'il avoit coutume de croire auparavant. L'habitude ne doit pas nous retenir un seul moment; elle n'est, sans la vérité, qu'une erreur ancienne. »

Avant de rapporter les extrémités auxquelles en vint Étienne, lorsqu'il vit son sentiment aussi ouvertement improuvé, il faut rendre compte au lecteur des conciles orientaux, où l'opinion, dominante alors en Afrique sur le baptême, étoit devenue aussi celle des évêques les plus célèbres, tant par leur savoir personnel que par l'importance des siéges qu'ils occupoient, puisque ce furent ces conciles qui portèrent enfin l'évêque de Rome à rompre sans retour avec ceux qui ne pensoient ni n'agissoient comme lui. Ce fut à Synnada et à Iconium, ville de la Phrygie, que les pères de l'Orient s'assemblèrent. Plus de cinquante évêques de Galatie, de Cilicie

Conciles orientaux.

(1) *S. Cyprian. epistol. 71 ad Quintum; 74 ad Pompeium.*

et des provinces circonvoisines (1), y jugèrent à l'unanimité que tout baptême hors de l'église étoit nul (2). Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, se sert, dans la lettre où il en rend compte à Cyprien, des mêmes raisons qu'avoit données celui-ci, et presque des mêmes expressions. Au reste, soit que cette coutume de baptiser les hérétiques se fût introduite nouvellement en Orient, soit qu'anciennement elle y eut déjà été reçue, nous voyons, par une lettre de Denys d'Alexandrie à Xyste, évêque de Rome, successeur d'Etienne, «que les principales églises de ce berceau du christianisme étoient toutes d'accord contre le sentiment d'Étienne à ce sujet (3); que les évêques d'Antioche et de Césarée, de Jérusalem, de Tyr, de Laodicée, de Tarse, l'avoient chargé de lui écrire cette lettre, et de le prier de bien considérer une question de cette importance, et sur laquelle il y avoit un si remarquable partage d'opinions.» Firmilien et Denys (4) décidoient avec Cyprien, que les apostats repen-

(1) *S. Augustin. contra Cresconium l.* 3, *c.* 3.
(2) *S. Cyprian. oper. ep.* 75 *ad Cyprianum.*
(3) *Euseb. hist. ecc. l.* 7, *c.* 5.
(4) *Euseb. hist. eccl. l.* 7, *c.* 7.

tants n'avoient nullement besoin d'un nouveau baptême, parce que déjà le baptême véritable leur avoit été conféré dans l'église universelle. Ils répondoient également à l'objection que faisoient leurs adversaires, sur le grand nombre d'hérétiques, qui avant les derniers conciles étoient retournés à l'église catholique, et y avoient vécu sans avoir été baptisés de nouveau lors de leur réception, qu'il falloit sur ce point se fier à la grande miséricorde de Dieu (1), et à la bonté de l'intention du converti. Denys, évêque d'Alexandrie, veut même (2) qu'on ne se rende pas aux désirs des hérétiques, qui, admis déjà auparavant à la communion de son église, demandoient maintenant le baptême, par le scrupule que la dispute nouvelle avoit réveillé dans leur ame, «puisque, dit-il, la participation aux mystères devoit leur avoir mérité toutes les grâces qu'ils pouvoient désirer dans le sein de l'église.»

Malgré ces restrictions et ces modifications de la part des Pères orientaux et africains, Étienne ne put modérer sa rage, lorsqu'il s'entendit contredire aussi manifestement. Il excommunia les évêques de Cilicie et de Cap-

---

(1) *S. Cyprian. ep.* 73 *ad Jubaianum.*
(2) *Euseb. hist. eccl. l.* 7, *c.* 9.

Étienne, évêque de Rome, excommunie l'Orient et l'Afrique.

padoce(1), Cyprien et les évêques africains (2), qui professoient la même opinion, ou pour mieux s'exprimer, il se sépara de la communion de ces évêques. Cependant ceux-ci ne répondirent à un pareil transport de dureté et d'orgueil de la part d'Étienne, qu'en déclarant qu'ils ne vouloient rompre en rien l'union et la fraternité avec leurs adversaires. On voit la douceur et l'indulgence de Cyprien éclater dans toutes ses lettres, et dans la préface du concile d'Afrique, si justement et si souvent louée dans la suite par l'évêque Augustin (3). Firmilien lui rend le même témoignage, en lui écrivant (4). « Je remercie l'évêque de Rome et son inhumanité, dit-il, qui m'ont fait connoître votre sagesse. » Denys d'Alexandrie écrivit dans la suite à Philémon, prêtre romain : « Qu'il n'ose décider à la vérité que le baptême des hérétiques soit nul, mais qu'il ne condamne pas cependant ceux qui soutiennent cette opinion. Les grandes autorités des deux partis le tiennent en suspens (5). » Les adversaires

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 5.*
(2) *S. Augustin. de baptismo l. 5, c. 25.*
(3) *S. August. contra Donatist. l. 2, c. 2 et 3; l. 4, c. 8, etc.*
(4) *S. Cyprian. oper. epist. 75 ad Cyprianum.*
(5) *Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 7.*

d'Étienne se contentèrent de se prouver ainsi réciproquement, sur combien peu de raisonnement étoit basée l'opinion de celui-ci, et le grand tort qu'il avoit eu d'agir aussi ouvertement contre toute charité chrétienne, et contre le droit des évêques. Cyprien l'avoit d'abord averti par lettres, du parti qu'avoit pris le concile d'Afrique. « Il vouloit, disoit-il, en conférer avec sa sagesse et sa gravité (1). » Il termine en ajoutant : « nous vous proposons ces opinions, certain que vous ne manquerez pas d'approuver ce qui est aussi juste et aussi conforme aux principes de la religion chrétienne. Nous n'ignorons pas cependant qu'il est des évêques qui s'obstinent à vouloir retenir les habitudes qu'ils ont depuis long-temps contractées, tout en conservant cependant la paix et la concorde avec ceux de leurs collègues qui pensent différemment. Dès-lors toute dispute vient à cesser, et il n'est plus besoin de décision ultérieure. Nous ne prétendons point donner la loi, et reconnoissons ingénument que chaque évêque est absolument le maître suprême dans l'administration de son église, et qu'il n'en répondra que devant Dieu seulement. »

---

(1) *S. Cyprian. ep. 72 ad Stephanum.*

Cyprien persévéra jusqu'à la fin dans ces sentimens, et lorsqu'il vit que l'évêque de Rome s'en étoit écarté entièrement, par son imprudente excommunication, il se contenta, pour toute vengeance, de s'expliquer un peu plus librement sur son compte (1). « Je vous envoie, écrit-il à l'évêque Pompéius, la lettre d'Etienne, afin que vous connoissiez ses erreurs. Il soutient arrogamment, parmi plusieurs autres propositions ineptes et incohérentes, que de quelque hérésie qu'on vienne à nous, il ne faut rien innover dans les traditions reçues, puisque les hérétiques eux-mêmes ne rebaptisent pas ceux qui passent de nous à eux! C'est là juger juste et légitime le baptême de tous les hérétiques. C'est vouloir édifier l'église qui est une, sur le modèle de l'hérésie. Mais où sont les traditions dont parle Etienne, et sur lesquelles il s'appuie? Si l'évangile, les actes des apôtres, ou leurs épîtres en traitent, il faut certes s'en rapporter à de pareilles autorités. Que s'il n'y a au contraire rien d'écrit à ce sujet, ne supposons pas gratuitement que les apôtres aient approuvé le baptême des hérétiques. Et quand cela seroit, les hérésies les plus terribles, et les plus blasphê-

...prien blâme ...ienne.

(1) *S. Cyprian. ep. 74. ad Pompeium.*

matoires n'avoient point éclaté de leur temps. Pouvoient-ils décider de ce qui n'existoit pas encore? Cependant, ne manque-t-il pas d'ajouter : aucune de ces raisons ne peuvent nous porter à rompre l'union avec nos frères; nous devons au contraire respecter toujours l'honneur du collége, le lien de la foi et la concorde du sacerdoce. »

Firmilien le traite avec plus de rigueur encore.

Firmilien condamna également l'opinion et la conduite d'Etienne, et il écrivit à ce sujet à Cyprien (1): « Je suis vraiment indigné de la folie visible et manifeste de l'évêque de Rome, lorsqu'il se glorifie de l'endroit où se trouve son évêché, et qu'il prétend tenir la succession de Pierre sur qui toute l'église est fondée, au moment même où il ne cesse d'innover dans cette même église, et d'y introduire des édifices absolument étrangers. Etienne est plus dangereux que les hérétiques eux-mêmes, car ceux-ci rentrent dans l'église, et en demandent les lumières et les grâces; Etienne les fortifie dans leur première erreur. Ils désirent recevoir la rémission des péchés qu'ils savent avoir commis, et Etienne leur refuse celle que donne le baptême. Il prend le parti des hérétiques pour rompre la charité fraternelle. Il appelle Cyprien

(1) *S. Cyprian. oper. ep. 75 ad Cyprianum.*

antechrist et faux apôtre. Il veut certes nous prévenir ainsi dans les reproches qu'il auroit mérités pour lui-même. Etienne est comme tous les ignorants qui ont tort : ils cherchent à suppléer par la colère et par les injures, à ce qui leur manque du côté de la raison et des conseils. En voulant nous séparer de lui, il s'est séparé lui-même de tout le corps de l'église. » Ensuite Firmilien passe à l'examen des habitudes de l'église romaine. « Les frères de cette communauté, dit-il, n'observent pas tout ce que la tradition nous a laissé, et que nous observons d'après elle (1). Ils la citent bien souvent à tort, sur le jour de la célébration de la Pâque; et dans plusieurs autres préceptes et cérémonies divines, il y a chez eux de la diversité avec ce qui se pratique à Jérusalem. Il est bien d'autres provinces encore où les coutumes varient, et cependant jamais la paix et l'union n'ont été rompues à ce sujet entre elles. Etienne seul a osé ce que ses prédécesseurs avoient évité soigneusement de faire, et cela basé sur un argument dont rien n'égale la foiblesse, je veux dire sur une simple habitude de son

(1) On peut consulter à l'appui de ce qu'avance ici Firmilien, l'historien Socrate (histor. eccl. l. 5, c. 22).

église. Nous pouvons dire que nous opposons à l'habitude des Romains, qu'Etienne nous objecte, celle de la vérité fondée sur les enseignements du Christ et des apôtres. Mais passons légèrement sur le compte de l'évêque de Rome, de peur, ajoute-t-il, que l'audace et l'insolence avec lesquelles il a agi ne nous rendent encore ses actions plus douloureuses. »

Il reste seulement à considérer maintenant quelle fut la fin d'une dispute aussi acharnée. Les écrivains contemporains ne nous donnent aucune lumière sur ce sujet. Seulement nous pourrons croire avec fondement, que les auteurs des opinions extrêmes de l'un et de l'autre parti, persévérèrent dans leur sentiment jusqu'à la mort; quoique Augustin, évêque africain (1), semble vouloir insinuer une conversion de la part de Cyprien lui-même, avant le martyre de celui-ci, et que Béda dise positivement qu'il s'est rétracté (2). Il nous coûtera moins d'ajouter foi au changement des évêques subalternes sous Cyprien, et des Pères orientaux des

(1) *S. August. epist.* 93 *ad Vincentium; contr. Donatist. l.* 2, *c.* 4.

(2) *Ven. Bed. tom.* 8, *lib. quæst. variar.; quæst.* 5.

Le sentiment d'Étienne est confirmé dans l'église par l'usage.

conciles d'Iconium et de Synnada (1). Dès qu'ils ne furent plus soutenus par un chef habile, diligent et sur la puissance duquel ils pouvoient compter, si jamais ils avoient besoin de protection, ils changèrent d'opinion, et se laissèrent de nouveau entraîner par le torrent de l'habitude, et par l'exemple des églises d'Italie. Nous n'apprenons tous ces détails que de la bouche des antagonistes du parti de Cyprien, de Jérôme dans son dialogue contre les lucifériens, et dans les livres que nous a laissés Augustin, évêque d'Hippone, sur le baptême et contre les donatistes. Ces derniers sectaires, dont nous parlerons dans le chapitre VI, furent les seuls en Afrique, qui adoptèrent généralement, et conservèrent l'usage de baptiser les chrétiens qui passoient à leur communion. Deux raisons les portoient à cette sévérité, leur nouveauté eu égard à la branche principale du christianisme, et le motif de leur séparation de la grande église, le même à peu près, que celui qui avoit déterminé avant eux les novatiens à en faire autant. Que si ceux-ci n'innovèrent sur le baptême, qu'alors seulement

---

(1) *S. Hieronym. contra Luciferianos n° 23, etc.; S. Augustin. contra Donatist. l.* 3, *c.* 1, 2 *et* 3.

que l'église catholique innovoit elle-même, et uniquement dans l'endroit où cela avoit lieu, il faudra l'attribuer au soin avec lequel, comme nous l'avons déjà observé, les novatiens se réglèrent toujours et par-tout, d'après les rites de la partie dominante du christianisme. En effet, ils se contentèrent pendant quelque temps, de rendre en Afrique aux partisans de Cyprien le baptême que ceux-ci faisoient endurer aux leurs (1), et ils cessèrent de le conférer, aussitôt que leurs antagonistes reconnurent qu'ils avoient réellement le pouvoir de le faire. C'est ainsi que toute l'éloquence et le savoir de Cyprien avoient enfin cédé totalement à la force de l'habitude (2), quand le concile général de Nicée, l'an 325, jugea que les disciples de Paul de Samosates devoient être rebaptisés, lorsqu'ils se convertiroient au catholicisme, et que leurs prêtres y devoient recevoir une autre fois les ordres, s'ils en étoient dignes (3). Les Pères étoient portés à donner une décision pareille, par les mêmes motifs qui avoient guidé Cyprien, lorsqu'il refusoit le pouvoir de baptiser à des hérétiques, dont

Les concile et les Pères penchent vers l'opinion contraire.

(1) *S. Cyprian. ep. 76 ad Magnum.*
(2) *S. Augustin. contra Cresconium.*
(3) *Concil. Nicæn. can. 19.*

les opinions étoient aussi injurieuses à la personne de Jésus-Christ, que celles de l'évêque d'Antioche (1). Il est vrai que Jérôme prétend que ce concile, ne parlant pas des autres hérétiques, a confirmé ainsi, par l'exception qu'il fait des paulianistes, la décision d'Etienne évêque de Rome, sur le baptême. En quoi il s'accorde avec ce que semble avancer l'évêque d'Hippone (2). Le concile de Laodicée (3) ordonna bientôt qu'on rebaptiseroit encore les cataphryges; celui d'Arles II (4) les photiniens; et enfin, plus de cinquante ans après le concile de Nicée, la seconde assemblée générale (5) tenue à Constantinople l'an 381, étendit l'invalidité du baptême des hérétiques, à celui qu'administroient les eunomiens, parce qu'ils n'em-

---

(1) Les ébionistes, sabelliens, Artémon, Béryllus, etc. Voyez Eusèbe (hist. eccl. l. 5, c. 13 et 28; l. 6, c. 33) et les auteurs qui traitent des hérésies, comme S. Irénée, S. Epiphane, Théodoret, etc.

(2) *S. Augustin. de bapt. l. 2, c. 9.*

Ce passage peut s'entendre aussi du concile d'Arles, tenu par Constantin, l'an 314; Augustin l'appelle toujours concile général, parce qu'il avoit condamné les donatistes, qui condamnoient l'évêque d'Hippone.

(3) *Concil. Laodicæn. c.* 8.

(4) *Concil. Arelatens. II, c.* 16.

(5) *Concil. Constantinop. œcumen. II, c.* 7.

ployoient qu'une seule immersion; et elle enveloppa dans le même décret les montanistes, cataphryges, sabelliens, etc. Hilaire, évêque de Poitiers, sous l'empereur Constance, croyoit, selon Jérôme, que les ariens ne pouvoient être reçus catholiques qu'après un second baptême. Basile, qu'on a surnommé le grand, compte parmi les sectes qui ne peuvent pas baptiser légitimement (1), celles des encracites, des saccophores, et plusieurs autres trop longues à détailler. Il semble même, au commencement de ses canons, vouloir comprendre tous les hérétiques ensemble dans cette impuissance (2), et établir ainsi la nécessité absolue du seul baptême catholique, comme le faisoit Cyprien.

Parmi les diverses observations que fera le lecteur judicieux sur cette dispute touchant le baptême, je le prie de jetter un coup-d'œil sur les autorités qui guidèrent, et Cyprien, lorsqu'il prétendoit que le baptême des hérétiques étoit absolument nul et invalide, et Etienne qui accordoit à ce même baptême toute l'efficacité qu'il pouvoit avoir, étant administré dans le sein de l'église catholique. On trouve par-tout dans les livres

(1) *S. Basil. ep. ad Amphiloch. c.* 47.
(2) *S. Basil. ep. ad Amphiloch. c.* 1.

saints, les citations du premier sur l'unité de Dieu, de la foi, et par conséquent du baptême. Au contraire la coutume, reçue par Etienne et l'église de Rome, repose sur des traditions apostoliques et orales, dont il ne nous reste plus aujourd'hui aucune trace. Nous avons vu que Cyprien (1) défie l'évêque Etienne, de produire aucun écrit en sa faveur. Augustin (2) avoue ingénûment que les apôtres n'ont point consigné de réglement à ce sujet, dans ce qu'ils nous ont laissé, mais qu'il seroit bon de croire que l'église avoit reçu originairement d'eux quelque précepte qui l'avoit portée à se conduire comme elle le faisoit en effet. D'un autre côté le recueil des canons apostoliques, déjà cité dans cet ouvrage, et que nous aurons encore souvent occasion de citer dans la suite, nous donne deux décisions (3) entièrement dans le sens de l'évêque de Carthage, quoiqu'elles n'aient jamais été alléguées,

Canons des apôtres.

---

(1) Voyez page 124 de cet ouvrage.
(2) *S. Augustin. contra donatist. l.* 5, *c.* 23.
(3) *Can. apost.* 45 *et* 67.
Le premier dépose les évêques et les prêtres qui admettent le baptême des hérétiques ou leurs sacrifices. Le second dit : que ceux baptisés ou ordonnés par eux ne sont ni fidèles ni prêtres, etc.

ni par celui-ci à l'appui de ce qu'il avançoit, ni par les évêques Etienne et Augustin, afin de les combattre. Cela nous conduit naturellement à parler, en peu de mots comme nous l'avons promis, de ces canons, afin que le lecteur ne soit plus désormais arrêté, lorsque dans le cours de cet ouvrage, il en trouvera cités à l'appui du texte, ou pour démontrer la contradiction qu'il y a, entre ces décrets apostoliques, et ce que l'on décida dans la suite des temps.

Loin d'être recueillis par les apôtres, par leurs disciples, ou par Clément d'Alexandrie, comme le prétend Photius (1), nous voyons clairement que ces préceptes et ces règles de conduite ne l'étoient pas même encore du temps d'Augustin. Cependant ces canons n'en sont pas pour cela moins respectables, tant par leur ancienneté, que par ce qu'ils nous retracent, sans aucun doute, le sentiment des chrétiens de la primitive église et, j'ose le dire, des apôtres eux-mêmes. La collection en est certes apocryphe, comme Gélase, évêque de Rome (2), a très-bien jugé, dans

Condamnés par l'évêque de Rome Gélase.

(1) *Phot. bibliothec. c.* 111. (*Vid. Euseb. hist. eccl. l.* 6, *c.* 13; *S. Hieronym. de scriptorib. eccl. c.* 15.)

(2) *Gratian. decret. dist.* 15, *c.* 3.

Je crois, avec tous les critiques éclairés, le fa-

un concile tenu dans cette ville, vers la fin du Ve siècle; mais elle l'est comme celle des actes des apôtres; c'est-à-dire qu'elle contient ce qu'on a rassemblé depuis sur leurs opinions que la tradition nous avoit conservées, de même que les actes de ces premiers instituteurs du christianisme retracent à nos yeux leurs faits et gestes confiés seulement avant cette époque, à la mémoire des hommes. Je n'aurai cependant aucune peine à avouer que les canons apostoliques n'ont été recueillis que plus de deux siècles après leurs actes. Il est certain donc qu'il s'y sera glissé ainsi plusieurs loix faites, soit par les catholiques, soit par les hérétiques, pour favoriser leurs opinions et leurs sectes diverses, soit enfin par des églises partielles, afin qu'elles pussent ainsi soutenir en quelque manière les prétentions qu'elles émettoient. Dans ces cas, on tâchoit toujours de remonter le plus près possible de la source, afin de décorer son propre sentiment d'un voile respectable, qui peu à peu lui acquéroit l'inviolabilité. C'est ainsi que nous voyons souvent les décrets d'un concile se former en vertu de

---

meux décret de Gélase postérieur de beaucoup à ce pape. Il ne me falloit ici que lui donner le nom qu'il porte vulgairement.

ce qu'avoit déjà décrété un autre concile avant lui, lequel à son tour s'appuyoit sur quelques canons des apôtres. Lorsqu'ensuite on rassembloit les décisions de ces conciles, les canons, cités depuis, ne manquoient pas d'y être insérés comme s'ils leur appartenoient légitimement. Il seroit, malgré cela, absurde de prétendre que tous les canons des apôtres fussent également postérieurs aux temps apostoliques, comme il seroit ridicule de vouloir les mettre tous sans exception sur le compte de ces instituteurs des chrétiens. Je laisse au jugement des lecteurs qui voudront parcourir ces canons, à décider en dernière analyse sur le petit nombre de ceux qui portent évidemment le caractère d'authenticité, ou qu'on peut raisonnablement attribuer à l'invention des siècles suivants. Le reste, c'est-à-dire la plupart de ces réglements, n'ont aucun signe distinctif qui puisse nous guider dans les recherches sur l'époque où ils prirent leur origine ; et l'on décideroit difficilement aujourd'hui s'ils ont été ajoutés ou non par la main des premiers compilateurs. Quoi qu'il en soit, ils n'en sont pas moins dignes de remarque, puisqu'ils ont tous la même autorité aux yeux de la raison, et que si l'église les a condamnés, parce qu'elle vouloit se conduire contradictoirement à quel-

Incertitude ce qui les cc cerne.

ques-uns d'entr'eux, elle continua cependant toujours à s'appuyer de l'autorité de plusieurs autres qui lui étoient favorables. Je dis la même chose de la plus grande partie des canons, faits dans les assemblées qui précédèrent le premier concile œcuménique, de quelques-uns de ceux de Nicée (1), et même encore de plusieurs canons ultérieurs à ce concile. Je pourrai rarement prononcer sur la légitimité du titre qu'ils portent, et sur le temps de leur publication, comme j'en avertis le lecteur dans mon discours préliminaire, et je me contenterai de les citer en note, de même que les canons apostoliques, tels que l'antiquité nous les a transmis, lorsque mon plan n'exigera point que je les fasse entrer dans le texte. J'en userai de même, quant aux constitutions des apôtres si louées par Epiphane (2), « quoique, dit cet évêque auteur, quelques-uns ont douté de l'authenticité de ce livre. » En effet, quoiqu'attribué à Clément, un des premiers évêques de Rome (3), il fut dans la suite déclaré apocryphe par l'église grecque (4). « C'est sur un

Constitutions apostoliques.

(1) Voyez chapitre 16 de cet ouvrage.
(2) *S. Epiphan. hæres.* 70.
(3) *Phot. biblioth. c.* 112.
(4) Voyez chap. 18 de cet ouvrage.

de ces articles, continue Epiphane, que les hérétiques audiens se fondèrent, lorsqu'ils résistèrent à la loi donnée à l'église sous l'empereur Constantin, touchant le jour de la célébration de la Pâque : cet article veut qu'on fête cette solemnité avec les frères nouvellement convertis du judaïsme. » Nous avons encore les mêmes constitutions apostoliques dont parle Epiphane; mais absolument diverses, puisqu'elles ordonnent (1) de ne pas célébrer la Pâque avec les juifs, pour n'avoir rien de commun avec cette nation. Ceci s'accorde mieux avec ce que nous avons dit dans le chapitre précédent et avec le sentiment d'Eusèbe (2). Mais ce n'est point de cela qu'il s'agit en ce moment. Il doit suffire au lecteur de savoir que la contradiction rapportée en dernier lieu, peut servir encore à mieux établir mon sentiment sur les anciens décrets de l'église, et le degré de légitimité et de confiance qu'on peut raisonnablement leur accorder.

Au reste, les Pères de l'église parlent de plusieurs canons des apôtres, ou canons anciens et primitifs comme ils les nomment par fois, qui ne se trouvent point dans le

(1) *S. Clement. constitut. apost. l.* 5, *c.* 16.
(2) *Euseb. hist. eccl. l.* 5, *c.* 23.

recueil que nous avons actuellement, et ils en citent d'autres qui y sont en effet. Les évêques de Rome, par exemple, en rapportent en faveur de la suprématie de leur siége, que l'on y chercheroit inutilement aujourd'hui, de même que le canon sur lequel se fonde la dernière décision du concile d'Ancyra, sur la défense d'outre-passer le nombre de sept diacres (1). D'une autre part, les Grecs accueillirent avec ardeur la collection de ces canons, dont la plupart favorisoient leurs opinions et les habitudes de leur église sur le jeûne (2) et le mariage des prêtres (3); et ils condamnèrent, dans le concile de Constantinople, l'an 692, l'église latine qui osoit les rejetter, quoiqu'eux-mêmes n'adoptassent pas pour cela ceux qui regardoient le baptême, et que nous avons rapportés plus haut; tant il étoit de l'essence des disciples du Christ de ne fonder leurs loix et leurs usages que sur des contradictions.

Les canons des apôtres reçus par l'église grecque.

(1) *Concil. Neocæsar. can. ult.*
Voyez chapitre 1er de cet ouvrage.
(2) *Canon. apostol.* 65 *et* 68.
(3) *Canon. apostol.* 5.

CHAPITRE V.

Paul de Samosates.

Jésus ne s'est point expliqué sur la nature de sa divinité. Il n'a rien dit à ses apôtres touchant un point aussi important, et ceux-ci par conséquent n'ont pu également rien nous laisser de positif à ce sujet. Cette sage réticence de la part des premiers disciples, doit être d'autant plus louée que nous verrons, en traitant les conciles sur l'égalité, la ressemblance ou la différence totale du Père avec le Fils (1) sur les deux natures du Christ (2), sur deux volontés (3); aussitôt que la folie des chrétiens alla jusqu'à vouloir approfondir des secrets qui devoient tou-

Silence d premiers chr tiens sur la n ture de la di nité de Jésus

(1) Voyez les chapitres 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de cet ouvrage.
(2) Voyez chapitre 17 de cet ouvrage.
(3) Voyez chapitre 18 de cet ouvrage.

jours rester cachés à leurs yeux, aussitôt qu'ils cherchèrent à soulever un voile, sur lequel les instituteurs de leur secte n'avoient jamais eux-mêmes osé porter une main sacrilége; nous verrons, dis-je, les dissensions, les troubles, les haines, les schismes, les hérésies, et, ce qui est plus terrible encore, les massacres, les révolutions, et le renversement total de l'ordre social en résulter dans toutes les provinces du vaste empire romain. Mais de ce que les apôtres du christianisme avoient cru, avec raison, qu'il falloit taire de quelle façon leur maître possédoit la nature divine, quelle étoit l'essence de cette divinité, et ce qu'elle avoit opéré en lui; il ne s'ensuit point qu'ils dussent ne pas daigner nous apprendre si c'étoit réellement un dieu qu'ils annonçoient aux hommes et au nom duquel ils venoient les instruire. La curiosité des chrétiens sur un article de leur foi aussi intéressant pour eux, et qui devoit donner un poids considérable à tout le reste de la doctrine qui leur étoit prêchée, devenoit en ce cas bien plus pardonnable. Elle procédoit même d'un excellent motif, en ce qu'elle tendoit évidemment à se fortifier toujours de plus en plus dans les perfections chrétiennes, par le caractère d'inviolabilité qu'une révélation divine et immédiate, s'ils parve-

Jusqu'à quel point la curiosité est louable à ce sujet.

noient à s'en convaincre, devoit encore ajouter à des vérités déjà si sublimes selon eux, et si persuasives aux yeux de la raison. Quoi qu'il en soit, il paroît que cette conviction fut fort difficile à établir, et qu'elle demeura contestée pendant long-temps. On se servoit, pour l'obtenir, de plusieurs passages des évangiles et des écrits des apôtres qui y paroissoient favorables; mais bientôt d'autres passages, puisés dans les mêmes autorités, leur étoient opposés; et comme il arrive toujours en pareilles circonstances, ni les uns ni les autres ne donnoient des preuves péremptoires et décisives. Ils détruisoient très-facilement ce que leurs adversaires avoient édifié avec la plus grande peine, mais ensuite ils souffroient à leur tour les mêmes difficultés, lorsqu'il s'agissoit de créer un système que le moindre effort devoit également faire disparoître (1). Je ne rapporterai ici aucune des citations, sur lesquelles se basoient les deux partis. Le lecteur, qui désire les connoître, doit consulter les saintes écritures, et les au-

(1) Plût à Dieu, dit S. Jérôme (ep. ad Paulin.), en parlant de l'ouvrage où Lactance combat avec tant d'avantage contre l'ancienne religion populaire des gentils, plût à Dieu qu'il eût pu édifier notre système aussi bien qu'il a détruit celui de nos adversaires!

teurs ecclésiastiques, dont le but a été de donner en détail l'histoire des diverses hérésies, les moyens qu'on a employés pour combattre les sectaires et les défenses de ceux-ci. Je dirai seulement, à l'appui de ce que j'avance, que l'insuffisance des passages qui doivent prouver la divinité du Christ se démontre assez par le doute répandu depuis sur cette même divinité. Il étoit impossible que cela arrivât dans l'établissement de vérités déjà énoncées clairement et sans métaphores. En effet, la mission divine de Jésus, la prédilection de Dieu son père envers lui, en le constituant son oint, ou son Christ sur la terre, sont les seules vérités que le chef des chrétiens a voulu découvrir à ses apôtres. Ceux-ci, d'après cela, les ont consignées, comme ils les avoient reçues, dans les écrits qu'ils laissèrent à leurs successeurs, et elles ne se sont plus perdues depuis entre les mains des fidèles qui avoient fondé sur elles tout leur édifice. Aussi aucune secte chrétienne n'a jamais mis en doute cette mission expresse et surnaturelle du Christ. Une révélation annoncée simplement et sans ambiguité a produit sur ce point l'accord le plus unanime entre ses disciples et tous ses sectateurs contre les efforts assidus et continuels que les juifs et les gentils faisoient pour le combattre.

Divinité de J sus contred depuis les ap tres, et sout nue deux si cles après po la 1re fois.

Il n'en est pas de même de l'essence divine de Jésus. Elle avoit été attaquée, parmi les chrétiens, même depuis les temps apostoliques, dit l'évêque de Césarée Eusèbe (1), et ce qui est bien plus fort, ceux qui avoient osé émettre une proposition aussi hardie ne trouvèrent, selon le témoignage du même auteur, personne qui voulût les contredire pendant l'espace de plus de deux cents ans. Zéphyrin, successeur de Victor à l'évêché de Rome, s'opposa alors, pour la première fois, à ce torrent, et depuis cette époque seulement on put commencer à donner, avec raison, le nom d'hérétiques aux chrétiens qui embrassoient le dogme contraire à celui soutenu par l'évêque de Rome, puisque toute l'église se rendit enfin à la décision de ce dernier.

Nous ne parlerons ici que de Paul de Samosates (2), évêque à Antioche, le plus fameux d'entre ces sectaires, et le seul contre lequel des conciles de quelque importance aient été convoqués. Ebion et Cérinthus (3),

---

(1) *Euseb. hist. eccl., l.* 5, *c.* 28.

(2) Patrie de Lucien le philosophe, aujourd'hui Scempsat dans la Syrie.

(3) *S. Irenæ. l.* 1, *c.* 24, 25 *et* 26; *Tertullian. lib. de carn. Christi, c.* 14 *et* 18; *Theodorit. hæretic. fabular. l.* 2, *c.* 1 *et* 31; *S. Epiph. cont. hæres.* 27, 28, 30 *et* 54.

chefs des chrétiens judaïsants, avoient déjà enseigné que le Christ n'étoit qu'un homme ordinaire, presque dans le même temps où pour la première fois l'évangile étoit annoncé au monde. Carpocrate et Théodotus après eux propagèrent cette doctrine. Béryllus, sous le règne de Gordien, avoit été condamné en Arabie, sur ce qu'il nioit l'existence personnelle de Jésus-Christ avant son incarnation (1), et qu'il ne lui attribuoit pas une divinité particulière, mais seulement la participation à celle du père. Vingt ans après, le Lybien Sabellius enseigna que Dieu, dont l'essence est indivisible et absolument une, n'avoit été appellé Père, Fils et St.-Esprit, que d'après certaines manières de considérer cette essence; qu'il n'y avoit en un mot qu'une seule hypostase, une personne sous trois noms différents (2), de même que le corps, l'ame et l'esprit forment un seul et même homme. Paul parut mériter une assemblée d'évêques un peu plus considérable. Né à Samosates, ville de la Mésopotamie, il étoit monté sur le siége d'Antioche, et de là répandoit les dogmes que nous venons de rapporter. Selon

---

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 6, *c.* 33; *Socrat. l.* 3, *c.* 7. Voyez chap. 2 de cet ouvrage.

(2) *Theodorit. hæret. fabular. l.* 2, *c.* 9; *S. Epiph. hæres.* 62.

lui le Père, le Fils et le St.-Esprit sont indivisibles, et ne forment personnellement qu'un seul Dieu (1). Le Fils n'a point de substance par lui-même, mais il existe dans la divinité; et ce verbe de Dieu, descendu sur la terre, y a habité dans Jésus qui ne diffère ainsi des autres hommes que par le choix que la providence a fait de lui pour coopérer à ses desseins éternels. La défense et la condamnation de l'évêque d'Antioche sont plus dignes de remarque que ce qui se passa à l'occasion de ses devanciers, soit à cause des qualités personnelles dont cet hérétique étoit doué, soit uniquement pour l'importance du siége qu'il occupoit; raisons qui devoient également lui concilier un grand nombre de sectateurs. En effet on chercha à arrêter le mal dans sa source. Dès l'an 265, les évêques les plus célèbres de l'Asie se rendirent de toutes parts à Antioche, au nombre de six cents, pour y examiner la doctrine de Paul, et celui-ci sut y présenter son opinion sous un jour si favorable, disputa avec tant de subtilité, que, malgré l'horreur des Pères pour la doctrine qu'il professa hautement depuis, il fut généralement absous (2), et laissé dans son évêché

Paul, évêque d'Antioche, absous par un concile.

(1) *S. Ephiphan. hæres.* 65.
(2) *Euseb. hist. eccl. l.* 7, *c.* 28.

d'Antioche, avec la jouissance première de tous ses droits et de toutes ses prérogatives. On compte parmi ceux qui assistèrent à ce premier concile, contre Paul de Samosates, Grégoire, surnommé le Thaumaturge, disciple d'Origène, et Athénodore, son frère, évêques du Pont, Hélène de Tarse, Nicomas d'Icone, Hyménée de Jérusalem, Théotecne de Césarée en Palestine. Denys d'Alexandrie y envoya des lettres renfermant son opinion (1), et Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce, dont nous avons déjà eu souvent occasion de parler, y fut en personne et même y présida; c'est celui qu'Étienne, évêque de Rome, avoit séparé de sa communion, lors de la question sur le baptême des hérétiques, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent (2). Il paroît que ni lui, ni les évêques d'Asie, ni même les successeurs d'Étienne, ne firent grand cas de cette excommunication, puisque nous voyons ici Firmilien siéger au milieu d'une assemblée légitime, et contre laquelle l'évêque de Rome, Denys, ne trouva rien à reprendre. Ce n'est pas là le seul exemple que l'histoire ecclésiastique nous fournit en ce genre; et ce-

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 27.*
(2) Voyez chapitre 4 de cet ouvrage.

la doit nous prouver toujours de plus en plus combien l'état réel d'égalité, dans lequel se trouvoient alors les évêques de la chrétienté, comme le prétendoient Cyprien et Firmilien lui-même, ne laissoit de force qu'aux seuls décrets que l'église entière avoit confirmés dans la suite, par un consentement spontané et libre. Aussi, lorsqu'Augustin (1), au commencement du Vme siècle, examina de nouveau la question sur le baptême, il ne décida en faveur du siége de Rome, contre celui de Carthage, que parce que tous les évêques avoient d'abord pensé comme le premier, et que, par un accord tacite, ils avoient peu après cela cassé les conciles africains tenus par le second. Augustin ne se base jamais sur quelque prépondérance de siége entre les deux grandes villes que nous venons de nommer. C'est cet accord unanime qui donna seul à l'opinion d'Étienne, touchant le baptême, force de loi dans toute la communion catholique, et c'eut été une hérésie que de se conduire contradictoirement. L'excommunication, au contraire, étoit une affaire particulière, le résultat d'une haine personnelle de la part d'Étienne, contre ceux qui professoient une autre opinion que la sienne. Aussi

L'excommunication, pour avoir quelque valeur, doit être généralement reçue.

---

(1) *S. August. oper. in epist.*

eut-elle la fin que Firmilien lui avoit prédite ; elle ne retrancha point celui-ci ni Cyprien de la société des fidèles, mais sépara seulement Étienne de la communion de Cyprien et de Firmilien.

Au reste l'adroit Paul, aussitôt qu'il n'eut plus aucune raison de craindre les évêques de l'Asie, à cause de la mort de quelques-uns des plus redoutables, et du trop grand éloignement où se trouvoient les autres pour pouvoir encore facilement se réunir entre eux, cessa d'en imposer sur ses véritables sentiments, et ne déguisa plus, comme dans le dernier concile, la proposition hardie par laquelle il prétendoit que Jésus avoit simplement été un homme ordinaire. Une autre circonstance favorisoit l'évêque Paul, c'étoient les conquêtes de Zénobie en Orient. Cette puissante reine de Syrie avoit, après la mort d'Odénate son mari, enlevé en peu de temps l'Egypte et toutes les provinces de l'Orient à l'empire romain. Antioche étoit en son pouvoir. Il sera bon de remarquer ici une circonstance qu'Athanase nous a transmise (1), et à laquelle on n'a point fait assez d'attention, quoiqu'elle pût seule servir à expliquer

(1) *S. Athanas. hist. arian. epist. ad solitar. vit agent. Theodorit. hæretic. fabul. l. 2.*

la conduite singulière d'Aurélien, dans la suite, envers Paul de Samosates, aussitôt que cet empereur eut vaincu et enchaîné Zénobie à son char; c'est que cette princesse professoit le judaïsme, et se montroit très-favorable à Paul, parce que celui-ci s'écartoit moins que le reste des chrétiens des dogmes de l'ancien testament, en rejettant fermement toute modification possible de celui de l'unité de Dieu.

Paul favorisé par la reine Zénobie.

Quoi qu'il en soit, toute la protection de Zénobie ne put empêcher Paul d'être définitivement condamné et déposé. Je laisse au lecteur à juger comment cela eut lieu à Antioche, la première année du règne d'Aurélien, c'est-à-dire, lorsque cette ville étoit encore au pouvoir des ennemis de l'empire. Peut-être le concile fut-il peu nombreux, et tenu d'une manière très-cachée. Nous voyons cependant que les évêques, ne pouvant réussir à confondre Paul, plus accoutumé qu'eux à ces sortes de disputes, et mieux exercé dans la dialectique, furent obligés de faire intervenir à leur assemblée un certain prêtre Malchion, qui faisoit profession d'être sophiste. Il est assez étonnant que l'évêque d'Antioche se soit amusé à argumenter avec un homme de cette trempe, alors qu'il pouvoit d'un seul mot l'envoyer avec tout le concile dans

les déserts de la Syrie. Mais ces considérati regardent plutôt l'histoire, qu'un essai p losophique sur les conciles. Il doit me s fire que Paul, terrassé complettement pa sophiste Malchion, fut séparé par les Pè d'Antioche de la communion de toute l'é se catholique (1), l'an 270 de l'ère vulga

Condamné et déposé.

Eusèbe nous a conservé dans son histc ecclésiastique, la lettre synodique qui fu crite à ce sujet; elle renferme des traits si rieux sur le caractère de Paul, (quoique évêques qui la souscrivirent, eussent co mencé par annoncer qu'il étoit superflu d'e miner les actions d'un homme désormai tranger à l'église) que j'en rapporterai principaux passages, pour satisfaire la cu sité des lecteurs. Les Pères auroient dû c aussi, que ce qu'ils rapportoient, étoit ab lument indépendant des opinions parti lières de Paul sur le dogme du christiai me. Cet hérétique auroit en effet pu être t orthodoxe dans sa manière de penser, e voir cependant tous les vices qu'on lui proche, ou davantage encore. Il pouvoit contraire errer sur la divinité de Jésus-Chr et même la nier absolument, sans devoir p cela outre-passer les bornes que l'honnêt

(1) *Euseb. hist. eccl. l. 7, c. 29.*

et la décence prescrivent aux actions d'un chrétien. J'exhorte le lecteur à se tenir toujours en garde contre les insinuations que la rivalité et la haine font naître dans les disputes théologiques. De ce qu'un homme n'adopte pas les opinions d'un autre homme, celui-ci en conclut d'abord qu'il est coupable ou du moins capable de tous les crimes, ce qui en matière de religion est ordinairement la même chose. Les catholiques ne sont pas plus exempts de cette fausse manière de raisonner, que les hérétiques; et je me contenterai d'établir ici, pour tout le cours de cet ouvrage, que si l'on ne veut pas toujours refuser d'ajouter foi aux reproches qu'un parti fait à un autre parti, il est au moins prudent de s'en défier beaucoup. La rectitude dans la croyance ne suppose pas nécessairement une vie vertueuse, et le vice n'a pas une analogie directe et naturelle avec l'hérésie. D'ailleurs ressouvenons-nous toujours que nous avons à remplir les devoirs d'un historien impartial et modéré, et que, comme nous l'avons déja dit, les dénominations de secte et de catholicité sont absolument arbitraires. Les catholiques étoient hétérodoxes aux yeux des sectaires, et l'orthodoxie de nos jours n'a prévalu que par une plus longue durée. Ne nous lais-

sons point aveugler par un aussi foible avantage, et sur-tout gardons-nous toujours de répandre sur une époque où les opinions étoient encore en un parfait équilibre, les préjugés que nous donne la victoire remportée par l'une d'elles dans le siècle où nous vivons. Mais revenons à la lettre synodique contre Paul de Samosates.

Elle est adressée à Denys, évêque de Rome, et à Maxime, évêque d'Alexandrie. En tête se trouvent les noms des principaux Pères qui composoient l'assemblée; les autres sont mis sous la dénomination générale d'évêques. Il en est de même des prêtres et du peuple. De là on passe d'abord à l'examen du caractère et de la conduite de Paul, depuis son entrée dans le monde. Les Pères nous le dépeignent comme pauvre par lui-même, et n'ayant reçu aucun héritage de ses parents : n'exerçant ni art, ni métier, enfin dans un état de mendicité complette, lorsqu'il parvint en un moment par des concussions, des brigues, des crimes même et des sacriléges à une extrême opulence. « Il promet sans réserve, disent-ils, protection et secours, et trompe également tous ses clients, après en avoir avec facilité, tiré de l'argent, qu'on ne refuse jamais lorsqu'on désire sortir des embarras de quelque affaire contestée. Paul est enflé

[Ca]ractère et [mœur]s de Paul.

de faste et d'orgueil; les dignités séculières font sa seule ambition, et il aime mieux être appellé Ducénaire (1) qu'évêque. Il se promène magnifiquement dans la place publique, lisant des lettres devant tout le monde, et dictant les réponses à ses secrétaires. La foule le précède et le suit, de manière que cette fastueuse arrogance attire à toute notre religion une envie démesurée, et une haine préjudiciable. La même vanité ambitieuse se remarque dans les assemblées ecclésiastiques, auxquelles il préside. Il n'y recherche que la pompe mondaine et une gloire futile, qui lui servent à terrifier l'ame des simples et des ignorants. Il s'est élevé un trône et une espèce d'estrade, au milieu de l'église; il y a joint toutes les dépendances que les tribunaux des places publiques exigent, et leur a laissé les dénominations qu'elles avoient, lorsqu'elles servoient à traiter les affaires civiles. Il emploie des gestes indécents, en parlant au peuple, bat des mains, et fait résonner l'édifice du bruit que font ses pieds sur les planches de sa tribune. Il reprend, et punit même ceux qui l'écoutent avec la gravité et la modestie, que la maison de Dieu et la

(1) Procureur qui recevoit annuellement du prince deux cents sesterces. (Voyez Dion, liv. 53, nº 15.)

parole qu'on y annonce demandent. Pour lui plaire il faut l'applaudir comme on fait sur un théâtre, en agitant les mouchoirs, jettant des cris, et imitant, en un mot, toutes les contorsions extravagantes que ses partisans, tant hommes, que femmes, se permettent par son ordre. Dans ses discours, il déchire la mémoire des docteurs de notre loi qui ne sont plus, et ne loue jamais que sa propre personne, non sous le caractère d'évêque, mais sous celui seulement de sophiste et d'imposteur. » Les Pères du concile d'Antioche rapportent ensuite que Paul avoit substitué aux psaumes, chantés dans l'église en l'honneur de Jésus-Christ, des cantiques où il n'étoit question que de lui seul; qu'il fermoit les yeux sur toute espèce de délits commis par son clergé quels qu'ils pussent être, afin de se le tenir toujours assujetti. Les prêtres se connoissant criminels, et sachant que leur évêque dissimuloit sur leur compte, n'osoient ainsi jamais l'accuser lui-même. Et puis, ajoutent les Pères, ils étoient par lui comblés de richesses et d'honneurs : de sorte que pour être attachés à ces biens de la fortune, tous également l'aimoient et le servoient avec fidélité. Entre autres exemples de sa blâmable indulgence, on cite celle, qui lui faisoit permettre aux prêtres et aux diacres de son

évêché, d'entretenir des femmes, appellées *introduites* par les chrétiens de ces temps-là. « Nous n'ignorons pas néanmoins, disent les Pères, combien il en est que la société de ces femmes à fait cheoir; et combien d'autres ont été du moins fortement soupçonnés d'avoir succombé à l'éternelle tentation à laquelle ils s'étoient volontairement soumis. Cependant le soupçon même doit être soigneusement évité dans des cas pareils, par quiconque veut, en sa qualité d'évêque ou de prêtre, se réserver le droit de reprendre avec justice la conduite des fidèles commis à ses soins. »

Femmes [in]troduites c[hez] les prêtres, concubines

Je crois qu'il ne sera pas hors de propos de dire en peu de mots, avant de raconter la fin du second concile d'Antioche, ce qu'on entend dans la lettre synodique par femmes introduites. C'étoient d'abord, comme celles dont nous parle l'apôtre Paul (1), des compagnes et des aides que les ouvriers évangéliques prenoient avec eux dans leurs voyages, lorsqu'ils n'avoient point de femmes en propre, ou qu'ils ne vouloient pas s'en charger pendant la route, quoique l'exemple de l'apôtre Pierre les y autorisât (2). L'utilité de

(1) *Epist. ad Corinth. I, c. 9, v. 5.*
(2) *S. Clement. alexandr. stromat. l. 7.*

ces compagnes consistoit à n'avoir par leur moyen qu'à s'occuper des soins, qu'exigeoit la seule culture de la vigne du seigneur. Elles pouvoient d'ailleurs servir elles-mêmes à cette culture, en pénétrant chez les femmes qu'on vouloit instruire. Paul les appelle sœurs, et démontre que l'usage en étoit permis alors à lui-même, à Barnabé, aux apôtres, aux frères de Jésus et à Céphas (Pierre). On les prenoit communément parmi les orphelines, les esclaves et les vierges consacrées, quoique, pour ces dernières, un ordre inverse s'observât quelquefois, c'est-à-dire qu'elles-mêmes se choisissoient un frère qui pût les protéger et les soutenir (1). Mais bientôt cette institution, comme toutes celles inventées par les hommes, et qui doivent être à leur disposition, finit par se corrompre, et par produire les effets les plus pernicieux, tant à la pureté des mœurs des ministres de la religion chrétienne, qu'à cette religion elle-même, qui devint par-là l'opprobre et le scandale des gentils. Aussi le concile d'Ancyrâ (2) fut-il obligé de défendre les femmes introduites même sous le nom de sœurs qu'elles avoient pris dès leur origine. Le concile de

Défendues par les conciles.

(1) *S. Hieronym. ep.* 22 *ad Eustochium.*
(2) *Concil. ancyran. c.* 19.

Nicée (1) confirma cette prohibition, et n'en excepta que les mères, sœurs naturelles et généralement toutes celles qui, par leur proche parenté éloignoient des prêtres qui les nourrissoient chez eux, tout soupçon d'incontinence; ce que l'empereur Honorius ratifia dans la suite par une loi (2). Balsamon, dans ses commentaires sur cette première assemblée œcuménique (3), appelle ces femmes *cointroduites*, et dit « qu'il en est souvent fait mention par les uns, comme ayant contracté avec les hommes une espèce de mariage illégitime, et vivant avec eux comme de véritables épouses; tandis que d'autres n'entendent sous cette dénomination, que les femmes en général, qui habitent sous un même toit avec des hommes qu'aucun lien de famille n'attache à elles, sans que pour celà il doive y avoir entr'eux le moindre commerce sensuel. » Outre les conciles que nous venons de citer, ceux de Carthage III (4), d'Arles II (5), et de Tolède IV (6), sévissent éga-

(1) *Concil. nicæn. c.* 3.

(2) *Cod. theodos. de episcop. eccl. et cleric. lib.* 16, *tit.* 2, *l.* 44.

(3) *Balsamon. commentar. ad* 3 *concil. nicæn. canon.*

(4) *Concil. carthag. III*, *c.* 17.

(5) *Concil. arelat. II*, *c.* 3.

(6) *Concil. toletan. IV*, *c.* 42.

lement contre les maîtresses des prêtres. Jean Chrysostôme (1), dans ses discours, tonne contre l'avarice, la gourmandise et la vie déréglée du clergé de Constantinople avec les femmes introduites. Basile et Epiphane (2) les condamnent sans exception. Le dernier même craint que ce qu'il raconte de l'intimité, dans laquelle vivoient Marie, mère de Jésus, et Jean son disciple bien-aimé, ne soit pris comme une approbation tacite du commerce illégitime, si répandu de son temps entre les deux sexes; commerce, dit-il, que les prêtres n'ont pu se croire permis que par une erreur des plus dangereuses. Jérôme (3) s'emporte fortement aussi contre les femmes introduites; il les appelle une peste, un genre de femmes, mariées sans mariage légitime, une espèce nouvelle de concubines, qui sous le modeste nom d'amies, ne sont que des courtisanes à l'usage d'un seul homme, et qui partagent avec lui, une même maison, une même chambre et un seul lit. Cyprien (4) ne les traite pas avec beaucoup plus de ménagement.

(1) *Pallad. vit. S. Chrysostomi.*

(2) *S. Basil.*, *epist. ad Gregor.*; *S. Epiphan. hæres.* 63 *et* 78.

(3) *S. Hieronym. ep.* 22 *ad Eustochium.*

(4) *S. Cyprian. lib. de singularit. clericorum.*

Ce sont là les femmes dont Paul de Samosates permettoit la libre jouissance au clergé d'Antioche, s'il faut en croire les Pères du concile de cette ville. Au reste les opinions erronées de cet évêque, jointes à sa conduite scandaleuse, l'ayant fait déposer comme je l'ai dit plus haut, il ne s'agissoit plus que de mettre la sentence à exécution. L'on y éprouva nécessairement plus de difficultés qu'en la prononçant; et les évêques chrétiens furent à la fin obligés de recourir au bras séculier de l'empereur Aurélien, quoique celui-ci professât ouvertement le gentilisme, et qu'il fût aussi attaché au culte des dieux qu'aucun de ses prédécesseurs. Il est probable que cette demande extraordinaire, de la part des ministres du Christ, ne fut adressée à Aurélien qu'à son retour de l'heureuse expédition qui lui avoit livré à la fois les états et la personne de Zénobie; et il l'est encore bien plus que les prêtres adroits qui la lui firent, ne dirent que très-peu de chose des erreurs dogmatiques de Paul de Samosates, tandis qu'au contraire ils s'étendirent longuement sur ses correspondances et sa liaison suspecte avec la reine vaincue. Sans cela il paroîtroit assez ridicule qu'Aurélien eût voulu exécuter les décrets d'un concile contre un homme dont les sentiments sur la divi-

nité du Christ devoient lui être fort indifférents. L'intimité de Paul avec Zénobie au contraire, d'où on pouvoit naturellement déduire des intelligences criminelles contre le salut de l'empire romain, rend très-simple la sévérité d'Aurélien, lorsqu'il fit chasser l'évêque d'Antioche de son siége, et le priva de tous ses droits, sur le seul avis de l'évêque de Rome qui avoit confirmé les décisions du concile, et appuyé la demande de ceux qui avoient assisté à la condamnation de Paul de Samosates. Depuis lors l'hérésie qui rabaisse le Christ à l'humanité toute nue, fut regardée comme la plus abominable de toutes celles à qui la religion chrétienne a donné naissance. Aussi le concile de Nicée la jugea tellement dangereuse, qu'il cassa pour elle seule la décision d'Étienne, évêque de Rome (1), sur la validité du baptême de toutes les sectes.

L'empereur Aurélien exile Paul.

Je terminerai ce chapitre en disant qu'il ne faut point s'étonner, si sur une question qui nous paroît aussi simple que celle de la divinité de Jésus, question de fait seulement, il y ait eu tant d'hérésies diverses et le plus souvent très-difficiles à réprimer. Le grand point consistoit toujours à vouloir sauver le

(1) *Concil. nicæn. can.* 19.
Voyez le chapitre précédent de cet ouvrage.

dogme de l'unité de Dieu, ce qui resta fort embrouillé jusqu'à ce qu'on eût inventé enfin la trinité *consubstantielle*. Ce n'est, il est vrai, la plupart du temps qu'un mot vide de sens pour ceux qui l'emploient; mais on n'en vouloit pas davantage : il falloit bien se contenter de mots dans une dispute simplement logomachique. Nous verrons, en effet, qu'avant cette époque, rien n'étoit plus ordinaire que l'accusation de sabellianisme dans la primitive église. Les ariens en accusoient les partisans d'Athanase (1), leurs antagonistes, que nous appellons maintenant catholiques. Mais il fut tellement difficile d'établir l'opinion contraire, qu'on erroit également en voulant combattre Sabellius, témoins ces mêmes ariens, et bien avant eux le fameux Denys d'Alexandrie calomnié pour ce motif par les évêques pentapolitains (2), et examiné à Rome dans un concile sous l'empire de Gallien.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 5.
Voyez chap. 8 de cet ouvrage.
(2) *S. Athanas. de sentent. Dionys. alex. et de synodis arimin. et seleuc.*

CHAPITRE VI.

Les Donatistes.

Dixième persécution.

CINQUANTE ans après la septième persécution, sous l'empire de Décius, Dioclétien excita la dixième, la plus terrible certes pour la religion du Christ, si elle avoit duré davantage. Mais les chrétiens étoient devenus trop nombreux et trop puissants. Dioclétien lui-même n'avoit pas peu contribué à les élever pour sa propre ruine, et il ne tarda pas à s'appercevoir de l'inutilité de ses efforts, lorsqu'il eût enfin senti la nécessité de les détruire. Aussi se retira-t-il sagement, pour ne pas succomber dans une lutte aussi inégale (1), et pour ne voir, du moins que le plus éloigné possible du théâtre de ce monde, la révolution que le christianisme alloit nécessairement opérer dans le caractère et dans les mœurs des peuples

(1) *Zonar. annal. in Diocletian.*

qui composoient alors le vaste empire romain.

Cette persécution, comme les précédentes, est attribuée par les auteurs ecclésiastiques aux seuls péchés des fidèles et au relâchement dans la discipline de l'église. On peut maintenant dire avec certitude que les premiers chrétiens ne parloient ainsi au peuple que par figure de rhétorique. Les persécutions générales ont absolument cessé, après Dioclétien, quoique bien certainement les défauts de la communauté naissante n'ont plus diminué depuis cette époque. Eusèbe (1) nous donne un détail succinct des désordres qu'une longue paix (2), laissée aux églises, y avoit fait naître. Il démontre d'abord l'état florissant du christianisme, qui, sous le règne de Dioclétien, participoit à la félicité dont jouissoit alors tout l'empire romain (3). Il décrit le grand nombre des fidèles, l'agrandissement et l'embellissement des édifices à leur usage, etc., et ensuite il dit : « Aussitôt qu'une liberté trop étendue nous eût porté à la négligence et à l'oisiveté, dès que nous eû-

Relâchement des chrétiens.

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 8, *c.* 1.

(2) Pendant 38 ans, depuis Sévère jusqu'à Décius.

(3) *Euseb. hist. eccl. l.* 8, *c.* 13; *Mamertin. in genethliac. sub fin.*

mes commencé à nous envier les uns les autres, et à nous blesser mutuellement par des paroles et par des écrits, nous faisant une espèce de guerre intestine, et nous lançant continuellement les traits les plus aigus; quand les évêques se furent élevés contre d'autres évêques; que les peuples chrétiens eurent par-tout excité le tumulte et les désordres; lorsqu'enfin la fraude et la dissimulation furent montés au plus haut degré, auquel la malice humaine puisse prétendre, la justice divine daigna nous avertir, en nous frappant d'une main légère, qui ne punissoit que les seuls coupables.» Mais les crimes des chrétiens augmentoient de jour en jour en nombre, et croissoient en énormité. Cyprien compte parmi les péchés, qui attirèrent sur les fidèles la colère du ciel, les mariages des femmes chrétiennes avec des gentils (1). Eusèbe leur fait des reproches plus graves à la fois et mieux fondés. « Nos pasteurs, dit

---

(1) *S. Cyprian. de laps.*
S. Jérôme (adv. Jovinian. l. 1, nº 10) dit que ces mariages sont contre les préceptes des apôtres (vid. ad Corinth. I, c. 7, v. 39); Tertullien (l. 2 ad uxor. et de monogam. c. 11) S. Ambroise (ep. 19 ad Vigilium nº 7 et passim.) S. Jean Chrysostôme, etc., les condamnent également. D'illicites, ils devinrent invalides, à l'imitation de la loi mosaïque (vid. concil. aurelian. III, c. 13).

cet historien, en dépit des saintes loix de notre religion, continuèrent à s'attaquer sans relâche, par d'éternelles discussions. Ils s'étudièrent à faire naître de toutes parts les disputes, les querelles, les menaces, les jalousies et les haines mutuelles, et s'approprièrent en tous lieux les premières dignités ecclésiastiques, comme si elles eussent été quelque gouvernement temporel. Alors enfin Dieu rendit la persécution générale. » Il n'y gagna rien, à ce qu'il paroît par l'histoire des siècles postérieurs, et par les éternelles plaintes de tous les Pères et de tous les écrivains ecclésiastiques (1). Quoi qu'il en soit, Dioclétien fit afficher, l'an 303 de l'ère vulgaire, l'édit contre les chrétiens, et un d'eux dans un saint zèle, (2) courut publiquement l'arracher. Cet acte violent et orgueilleux n'est néanmoins pas également loué par tous les écrivains ecclésiastiques. Lactance même le blâme expressément (3). En effet, il ne servit qu'à allumer davantage la haine des empereurs, d'abord contre celui qui en étoit

---

(1) Voyez Sulpice Sévère (hist. l. 1) sur l'ambition des prêtres, l'avarice des évêques, etc.

(2) *Euseb. hist. eccl. lib.* 8, *cap.* 5; *Nicephor. Callist. l.* 7, *c.* 5.

(3) *Lactant. de mort. persecut. c.* 13.
Voyez aussi chap. 3 de cet ouvrage.

l'auteur, et par conséquent contre tous ses frères. Cependant la persécution dioclétienne, plus visiblement même que celles qui l'avoient précédée, eut seulement en vue la destruction du christianisme et nullement celle de ses sectateurs. Aussi n'exigeoit-on des officiers de l'empire, que d'abattre les églises qui se trouvoient dans leurs provinces, et de se faire livrer les ustensiles sacrés des chrétiens, et leurs écrits, afin d'ensevelir le tout dans les flammes et dans un oubli éternel (1). Cette persécution, poussée avec vivacité et avec vigueur, eut d'abord le même résultat que les précédentes : on y succomba.

Ils trahissent les secrets de leur secte.

« Qui pourroit nommer tous les fidèles laïcs, diacres, prêtres et évêques mêmes, dit Optat de Milévis (2), qui, pour améliorer leur sort, livrèrent les saintes écritures ? » On venoit de tous côtés porter aux magistrats les codes sacrés et les saints vases ; comme du temps de Décius, on s'étoit rendu en foule aux temples des dieux pour y offrir de l'encens et des sacrifices. Il y eut cependant aussi, de même que dans le cours de la septième persécution, des fidèles assez constants pour refuser de se rendre aux volontés des

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 8, *c.* 2.
(2) *S. Optat. milevit. l.* 1.
Milévis est une ville d'Afrique.

gouverneurs romains : il y en eut aussi d'assez fanatiques, pour braver d'eux-mêmes les loix et le respect dû aux empereurs, en publiant hautement et avec ostentation leurs projets de résistance. Bientôt on vit de nouveau ce petit nombre d'élus, fiers de leur triomphe, accuser avec acharnement la foiblesse de leurs frères, et se refuser à toute communication avec ce qu'ils appelloient des *livreurs* et des traîtres (1) ; de même que Novat et Novatien s'étoient autrefois séparés de la presque totalité des chrétiens de leurs temps, qu'ils comprenoient sous le nom de lapsi. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Voyons maintenant la différence, que des circonstances particulières firent naître dans ces deux schismes.

D'abord le lecteur pourra s'étonner avec Arnobe (2), de ce nouveau genre de persécution contre les écrits des chrétiens. Elle étoit cependant basée sur une loi reçue dans l'empire : c'est celle d'Ulpien, qui veut que l'on anéantisse tous les ouvrages défendus (3).

---

(1) *Traditores*, ceux qui livrent quelque chose. On en a fait par corruption traîtres. En cette acception, trahir signifie découvrir aux gentils les écrits cachés des chrétiens.

(2) *Arnob. adv. gent. l.* 4.

(3) *L.* 4 *famil. erciscond.* § 1, *ff.*

Les Romains traitoient les livres de la nouvelle loi, comme Antiochus Epiphane avoit fait de ceux de l'ancienne. Il paroît également, à la première vue, que ce qu'on exigeoit des chrétiens, en voulant qu'ils livrassent tout ce qui parloit de leur doctrine, et des cérémonies de leur culte, fût d'une importance bien moindre, qu'une rénégation formelle de la foi au Christ; et cependant cette vexation devoit naturellement trouver la résistance la plus forte de la part des fidèles, qui étoient réellement imbus des véritables principes du christianisme. En effet, quiconque parcourt les ouvrages des premiers siècles de l'église, y rencontre à chaque pas l'importance qu'on mettoit alors, à ne pas exposer aux yeux des profanes les mystères de la religion. Ce qu'on entendoit principalement sous ce nom étoit le baptême et la communion. « Je parlerois du baptême, dit Cyrille, évêque d'Alexandrie, dans un discours contre l'empereur Julien (1), si je ne craignois les profanes. » L'historien Sozomène, qui écrivoit sous le règne de Théodose le jeune, passe sous silence le symbole de Nicée, et en donne les mêmes raisons (2). Il dit aussi en parlant des collectes (3) : « Dans

Sévérité de [l'é]glise primi[tiv]e, touchant [l'i]nviolabilité [de]s mystères.

(1) *S. Cyrill. alexandr. oper. vid. S. Athanas. apolog. 2 adv. arian.*

(2) *Sozomen. l. 1, c. 20.*

(3) *Sozomen. l. 8, c. 5.*

le temps des mystères, les initiés comprendront ce que je veux dire. » Philostorgius (1) nous représente le martyr Lucien, couché dans la prison avant de mourir, et y célébrant les mystères sur sa propre poitrine, qui servoit de table. « Les fidèles, rangés autour de lui, dit-il, représentoient l'église et empêchoient que les profanes ne vissent ce que l'on doit si soigneusement dérober à leurs yeux. » Ce voile obscur, dont les nouveaux frères couvroient leurs moindres opérations, et la jalousie avec laquelle leurs livres étoient cachés à tous les yeux, sont encore une fois puisés dans les mœurs juives, où la plupart des coutumes du christianisme ont pris leur origine. Aussi, de même que l'histoire nous représente les juifs de Jérusalem, détestant sincèrement les juifs grecs, à cause de la traduction que ceux-ci avoient publiée de la bible, nous verrons également les chrétiens, qui se vantoient de force et de constance pendant la dixième persécution, se séparer de leurs frères accusés de quelque foiblesse pendant cette malheureuse époque, et faire naître ainsi un schisme bien plus terrible et plus violent, que n'avoit été celui des novatiens.

Outre la raison bien naturelle pour des

---

(1) *Philostorg. l.* 2, n° 13.

chrétiens, de se conformer en tout aux habitudes d'une nation dont ils faisoient originairement partie, on pourroit encore apporter deux autres motifs de la sévérité de l'église envers les traîtres. D'abord la honte qu'elle ressentit, en voyant exposés au grand jour les divers évangiles auxquels l'ignorance et une pieuse fraude avoient donné naissance, et que l'obscurité et le secret avoient nourris pendant deux siècles. Chaque petit troupeau conservoit ainsi avec soin, un code qui lui étoit propre, et n'accordoit d'autorité qu'à ce que le temps et les préjugés attachés à l'enfance avoient sanctionné à ses yeux. Mais, comme on le croira facilement, ces différents évangiles étoient tous dans une contradiction aussi manifeste les uns envers les autres, qu'ils étoient puérils et incohérents, quant à leur composition particulière. La preuve en est le grand soin avec lequel les principaux Pères de l'église d'abord, et ensuite les conciles procédèrent à un triage de ce qu'on appelloit livres saints ou canoniques; triage dans lequel, comme nous le verrons plus loin (1), ils ne furent au commencement de leurs opérations, pas plus d'accord entre eux, que ne l'étoient les ouvrages sur lesquels ils travailloient.

ontradiction s écrits sa-ts.

(1) Voyez chap. 15 de cet ouvrage.

La seconde raison du deuil des chrétiens, lorsqu'ils virent leurs mystères exposés aux regards des profanes, étoit la tendance du christianisme vers la cabale, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, vers une espèce de magie divine. Ses terribles secrets une fois éventés, l'église demeuroit sans pouvoir, ou ce qui est la même chose, son pouvoir venoit à se répandre parmi tous les hommes également, et devenoit ainsi le partage même des gentils. Les auteurs ecclésiastiques offrent des passages sans nombre, et dont le sens est précis, sur la puissance attribuée à certaines paroles et à des cérémonies déterminées, et indépendantes de celui qui en fait usage. Le nom de Jésus-Christ, prononcé par qui que ce pût être, chassoit les démons en vertu de la seule force de ce mot (1). Le signe de la croix éloignoit toutes les tentations de celui qui s'en marquoit (2). Il mettoit en fuite à l'instant les démons qui l'obsédoient (3). Son pouvoir alloit jusqu'à sauver une femme au bain, des désirs d'un homme qui la pour-

Magie di du christia me.

(1) *Origen. cont. Celsum l.* 1, *n°* 67, *l.* 3, *n°* 36.

(2) *Origen. passim; S. Gregor. nazianzen. cont. Julian. orat. I, invect.*

(3) *Origen. passim; S. Joan. Chrysostom. de adorat. cruc. domin.; de laudib. D. Paul. homil.* 4.

suivoit depuis long-temps (1). Le baptême s'administroit valablement par les hérétiques; et les mystères se célébroient duement encore par des ministres indignes de remplir de pareilles fonctions. Plus la foi nouvelle acquit de la consistance en se propageant, et plus cette doctrine y fut généralement reçue. « Un gentil ne peut pas juger des secrets du christianisme qu'il ne connoît point, dit l'évêque de Milévis (2), au sujet du baptême. Les sacrements sont saints par eux-mêmes, et non par le moyen des hommes qui les confèrent, et le nom de Dieu invoqué par le pécheur, doit sanctifier également sans égard à celui qui le prononce (3). » Les nombreux écrits d'Augustin, évêque d'Hippone, nous offrent encore des preuves convaincantes de ce que j'avance. « La rémission des péchés, dit-il (4), ne dépend aucunement de celui qui l'accorde. Ce sont les paroles qui font l'effet dans le baptême, ajoute-t-il (5) en un autre endroit, sans cela le baptême des initiés aux mystères profanes, seroit aussi efficace que

---

(1) *S. Epiphan. hæres.* 30.
(2) *S. Optat. milevit. l.* 5.
(3) *S. Optat. milevit. l.* 6.
(4) *S. Augus. cont. epist. Parmen. c.* 11.
(5) *S. August. de baptismo cont. donat. lib.* 6, *c.* 25.

le nôtre. » Il est vrai que de temps en temps, quelques Pères s'étoient opposés à cette mysticité cabalistique, mais le tout en vain, ou du moins avec un succès de peu de durée. Nous avons vu Cyprien, dans les conciles sur le baptême, la rejetter absolument. Son correspondant Firmilien (1) qui professoit la même opinion que lui à cet égard, proposa à leur commun antagoniste Etienne, évêque de Rome, un argument qui devoit assez embarrasser ce dernier. Firmilien raconte qu'une femme en Cappadoce, qui se donnoit pour prophétesse, et qui avoit séduit par ce moyen une foule de peuple, et même quantité d'évêques, sanctifioit le pain eucharistique par l'invocation ordinaire; qu'elle avoit outre cela prêché et baptisé, au moyen de la formule reçue dans l'église, lorsqu'un savant et habile exorciste lui ôta à la fois, et l'esprit impur qui la possédoit, et avec lui le désir d'imiter encore désormais dans leur ministère les prêtres de la loi nouvelle. « Que dira Etienne, s'écrie Firmilien, de cette consécration et de ce baptême diaboliques? »

Maintenant que le lecteur connoît bien les motifs, pour lesquels on attachoit une aussi grande importance aux objets consacrés

(1) *S. Cyprian. oper. epist. 75 ad Cyprian.*

à la religion chrétienne, et principalement aux écrits qui en renfermoient les mystères et les cérémonies, il est temps de lui présenter le tableau des désordres que la persécution dioclétienne fit naître dans l'église à ce sujet. Le peuple, comme du temps de Novat, étoit le plus austère sur l'article des traîtres; il ne vouloit aucunement être dirigé par des pasteurs qui fussent entachés du moindre soupçon même d'avoir livré les écritures aux gentils. Mais le plus difficile étoit de trouver des évêques absolument irréprochables sur ce point. Les uns avoient trahi, en effet, le dépôt qui leur étoit confié, d'autres avoient pris des faux-fuyants, en donnant certains livres qui ne contenoient à la vérité aucun des évangiles, mais qui regardoient cependant la discipline chrétienne; et ils avoient fait naître ainsi dans l'esprit des fidèles, sinon la supposition d'une faute plus grave, du moins la défiance que devoit naturellement exciter leur duplicité et leur foiblesse. D'autres encore avoient prétexté des maladies pour ne pas se rendre aux interrogatoires; et quelques-uns avoient été renvoyés absous sans qu'il constât qu'ils eussent persévéré dans leur généreuse résistance (1). Ce fut

Le peuple fi- le refuse des asteurs traî- s.

(1) *S. Optat. milevit. oper. l.* 1.

dans ces entrefaites, c'est-à-dire l'an 305, immédiatement après la persécution, que douze évêques africains s'assemblèrent sous la présidence de Secundus, évêque de Tigis en Numidie, et primat pour raison d'ancienneté, comme cela se pratiquoit dans cette province (1). Il s'agissoit d'élire un évêque de Cirte, en remplacement de Paul (2); et le peuple avoit clairement déclaré ne vouloir de pasteur, que celui qui se seroit pleinement lavé de tout reproche, et même de tout soupçon sur le nouveau genre de crime qui désoloit alors l'église. On procéda en conséquence à l'examen des évêques présents au concile. Ils succomboient l'un après l'autre aux moindres recherches, et n'apportoient à leur défense que les excuses les plus foibles, lorsque Secundus interrogea à son tour Purpurius, évêque de Limate, en Afrique, accusé d'avoir tué les fils de sa sœur, pour qu'ils ne déposassent point contre lui dans la suite. Loin de nier ce fait atroce, Purpurius répondit avec arrogance : « J'ai massacré des témoins dangereux à mon honneur, et je suis prêt encore à traiter de la même manière ceux qui

Scélératesse de l'évêque Purpurius.

---

(1) *S. August. in breviculo.*
(2) *S. August. cont. Crescon. l. 3, c. 27; ep. 43 ad Glor., etc.; breviculo l. 3, c. 15.*

oseroient me sonder sur un pareil article. Toi, ajouta-t-il, en s'adressant à Secundus, tu as été aussi entre les mains des magistrats de la province; tu as été détenu par eux, et après t'avoir interrogé, ils t'ont renvoyé absous. Nous faut-il des preuves plus manifestes d'une trahison complette de ta part, et douterons-nous encore un moment que tu n'aies satisfait, comme les autres, à tout ce qu'on exigeoit de toi.» Cette vive apostrophe termina les perquisitions et le concile. Secundus permit à tous les Pères de prendre place dans l'assemblée, non pas en accusés, mais en juges. Il fut décidé qu'on ne rendroit compte qu'à Dieu seul d'un crime autant difficile à prouver qu'il coûtoit de peine à s'en purger, lorsqu'on en étoit une fois entaché; et l'on passa à l'élection d'un évêque quel qu'il fût. Sylvain, en conséquence, fut ordonné, quoique traître (1), et malgré les clameurs du peuple, qui refusoit de le reconnoître comme son pasteur.

Indulgence u concile de irte.

Six ans après cette violente scène, les mêmes évêques (si nous voulons nous en rapporter à Optat et à Augustin, ennemis des donatistes, et les seuls écrivains qui nous aient transmis leur histoire), les mêmes évê-

(1) *Gest. apud. Zenophil. consul.*

ques, dis-je, qui avoient forcément montré tant d'indulgence les uns envers les autres dans le concile de Cirte, furent d'un sentiment absolument opposé dans celui de Carthage, où l'on agitoit alors la cause de Cécilien, successeur de Mensurius dans l'épiscopat de cette ville, et accusé par le peuple devant le primat Secundus de Tingis, et les autres évêques de Numidie, d'avoir été élevé illégitimement à l'évêché de Carthage, par le traître Félix, évêque d'Aptuchi-Fanum, dans la Pentapole (1). Mais comme la haine des collègues de Cécilien se montra dans la suite avec tant d'acharnement, et qu'elle avoit eu dans l'origine des causes si singulières, le lecteur ne me saura peut-être pas mauvais gré, si j'interromps un instant le fil de ma narration, pour les lui exposer telles que les deux auteurs déjà cités nous les rapportent. Il faut, à cet effet, remonter un peu plus haut, et reprendre une autre fois l'époque de la persécution elle-même.

Cécilien, évêque de Carthage, accusé.

Pendant qu'elle duroit encore, Mensurius occupoit le siége de Carthage. Il avoit hautement improuvé le zèle trop ardent de quelques chrétiens (2), qui étoient allés en foule

(1) *S. August. brevic. l.* 3, *c.* 14; *cont. Crescon. l.* 3, *c.* 27.

(2) *S. August. in brev. l.* 3, *c.* 13.

devant les magistrats y faire parade d'une opposition indiscrète à des loix, dont on ne leur avoit point encore demandé l'exécution. Il avoit même, comme Cyprien (1), refusé de mettre aux rangs des martyrs ces confesseurs téméraires du christianisme. Il n'en fallut pas davantage pour faire accuser Mensurius de trahison par les fanatiques. Cécilien étoit alors archidiacre dans l'église de Carthage. Il partageoit les sentiments et les opinions de son évêque, et jouissoit d'une assez grande considération auprès des fidèles, pour qu'elle lui méritât l'envie des autres prêtres carthaginois, ses émules. Sur ces entrefaites, une femme espagnole, nommée Lucilla (2), aussi puissante par sa haute naissance que par les immenses richesses qu'elle possédoit, fut réprimandée par Cécilien de ce qu'elle portoit constamment sur elle, et baisoit même avec dévotion, avant de participer à la nourriture spirituelle, les reliques de je ne sais quel homme, dit Optat, martyr, selon Lucilla, mais qui n'avoit point encore été reconnu pour tel par l'église. Ce reproche, probablement public, blessa l'amour-propre de Lucilla, et la ren-

ucilla enne-e de Céci-n.

(1) *S. Cyprian. epist.* 83 *ad cler. et pleb.* Voyez le concil. d'Elvira (c. 60) et chap. 3 de cet ouvrage.

(2) *S. Optat. milevit. l.* 1.

dit l'implacable ennemie de Cécilien (1). Cependant la persécution étendit ses ravages sur toute l'Afrique: l'évêque Mensurius fut appellé devant Maxence lui-même, afin d'y rendre compte d'un diacre qu'on l'accusoit d'avoir caché chez lui, et que les ministres de l'empereur cherchoient alors par son ordre. Avant son départ, Mensurius confia les vases précieux et les meubles de son église à des vieillards, dans lesquels il avoit placé sa confiance; mais cependant il eut encore la précaution d'en prendre une note, qu'il remit à une bonne vieille, chargée de la présenter à son successeur, si le sort vouloit qu'il ne revît plus son troupeau. En effet, Mensurius mourut loin de Carthage; et aussitôt que la paix fut rendue aux fidèles, les carthaginois élirent Cécilien pour leur évêque. La liste des objets déposés lui fut communiquée incontinent, mais les vieillards se les étoient déjà appropriés; ils nièrent effrontément le dépôt, et proclamèrent à haute voix leur haine contre celui qui le leur demandoit.

Histoire de Mensurius.

Je ne m'arrêterai pas à ce qu'il y a d'invraisemblable dans cette histoire des vases sacrés; je me contenterai d'observer que si l'on ajoute aux ennemis de Cécilien ceux qui le de-

(1) *S. August. epist.* 43, *ad Glorium*, *etc.*

vinrent naturellement, après s'être ouvertement déclarés avec lui les prétendants au siége de Carthage, à la mort de Mensurius, on ne s'étonnera plus aucunement de ce qui arriva dans la suite. En effet, ces prêtres envieux et méchants se réunirent tous sous la protection de Lucilla, et, aidés par ses amis et ses grands biens (1), ils réussirent à susciter à leur évêque une des guerres les plus acharnées, dont les annales religieuses fassent mention. Ils avoient d'ailleurs eu l'adresse de mettre dans leur parti les fanatiques véritables, et ceux qui veulent le paroître, afin de prévenir ainsi les reproches d'indifférence; c'est-à-dire, qu'en accusant Cécilien de trahison, ils élevoient également contre lui le peuple et les évêques. Ces derniers se réunirent en effet à Carthage, l'an 311, au nombre de soixante-dix (2), y compris les traîtres de Cirte. Cécilien refuse d'y comparoître, ne voyant dans cette assemblée que des ennemis qui veulent le perdre; et, malgré cette absence, il y est unanimement condamné et déposé, pour avoir reçu l'ordina-

(1) *S. Optat. milevit. l.* 1 *et* 7; *S. August. cont. Cresconium l.* 3.

(2) *S. August. brevicul. l.* 3, *c.* 14; *cont. Crescon. l.* 3, *c.* 27; *epist.* 43 *ad Glorium, etc.*

-tion d'évêque des mains de Félix, qui avoit livré les codes sacrés pendant le temps de la persécution, et que les donatistes ont constamment appellé la source de tous les maux qui résultèrent de leur schisme dans la suite (1). Les Pères du concile ne voulurent point perdre un instant : ils élirent d'abord et ordonnèrent évêque de Carthage Majorin, ami et familier de Lucilla, et lecteur dans l'église de cette ville, pendant que Cécilien y exerçoit les fonctions de diacre.

Cette ordination, faite pour accélérer et enfin mettre la dernière main à la ruine de Cécilien, n'eut d'autre effet que d'établir plus solidement le schisme dans cette partie du monde. Carthage continua depuis lors à avoir des évêques des deux partis; et bientôt toutes les villes d'Afrique furent dans le même cas. Ce fléau s'étendit aussi dans toutes les autres provinces de l'empire, et Rome comptoit déjà son sixième évêque, donatiste ou *montagnard* (2), soixante-dix ans après la naissance de cette secte (3). Le plus grand acharnement régnoit entre ceux qui communiquoient avec Cécilien, compris sous le nom général de traî-

Le donatisme se répand avec rapidité.

(1) *S. August. cont. Crescon. l.* 3, *c.* 61.
(2) Les donatistes occupoient à Rome les lieux élevés.
(3) *S. Optat. milevit. l.* 2.

tres, et ceux qui avoient pris le nom de donatistes d'un nommé Donat, chef du parti contraire. Celui-ci, du vivant même de Mensurius, avoit excité du tumulte dans l'église de Carthage (1), et il se mit d'abord à la tête des persécuteurs de Cécilien et de ses adhérents, que les donatistes rangeoient tous sur la même ligne, parce que, selon eux, la communication avec des traîtres les avoit rendus coupables du crime de trahison, comme s'ils l'avoient réellement commis. L'horreur des donatistes, pour ce que nous nommons maintenant catholiques, étoit telle qu'ils imposoient une pénitence à tous ceux initiés dans cette secte depuis le schisme, et aux enfants mêmes. Les prêtres, les évêques, les vierges consacrées à Dieu, n'en étoient point exempts. Ils rebaptisoient tous les chrétiens qui passoient à leur parti, et ils conféroient ensuite de nouveau les ordres, si les convertis avoient auparavant joui de quelque dignité dans leur propre église.

Recours es sectaires Constantin.

Jusqu'alors tout s'étoit passé entre les évêques seulement, sans que des juges séculiers en eussent eu la moindre connoissance. Les donatistes enfin, las de tant de disputes inutiles, et dans l'espoir peut-être que l'empe-

(1) S. *August. brevicul. l* 3, *c.* 12.

reur, flatté d'être consulté à ce sujet, deviendroit par-là favorable à ceux qui s'adresseroient les premiers à lui, demandèrent ce qu'ils désiroient avec tant d'ardeur, la confirmation de la sentence contre Cécilien et de leurs décrets sur les traîtres. Le prosélyte Constantin décide d'abord, avec beaucoup de raison (1), que les querelles des nouveaux schismatiques et de leurs adversaires, sont plutôt risibles que punissables, et bien plus dignes de pitié que de rigueur. Il se rend cependant à la demande qui lui est faite, afin de remettre ainsi la paix et la concorde dans l'Afrique. «J'ai appris par le pro-consul Anuleius, écrit-il à Miltiade ou Melchiade, évêque de Rome (2), et à Marc (probablement prêtre de cette ville), que plusieurs évêques de sa province accusoient de divers crimes leur collègue Cécilien, évêque de Carthage. Je veux donc que, pour étouffer ce schisme naissant, Cécilien et dix de ses accusateurs se rendent à Rome, afin d'y être jugés.» Et aussitôt Constantin nomme les juges qui siégeront à cet effet. Il écrit aussi à Cécilien lui-même (3), lui accordant l'argent nécessaire

---

(1) *Euseb. vit. Const. l.* 1, *c.* 45.
(2) *Euseb. hist. eccl. lib.* 10, *cap.* 5; *S. Optat. milevit. l.* 1.
(3) *Euseb. hist. eccl. l.* 10, *c.* 6.

pour son voyage, et lui donnant, outre cela, une permission illimitée d'en prendre selon ses besoins ; ce qui peut faire soupçonner l'empereur de quelque prévention et de partialité, puisque nous ne trouvons aucune lettre dans ce genre adressée à Donat, et aux autres antagonistes de Cécilien.

Cependant le jugement eut lieu à Rome l'an 313, comme Constantin l'avoit déterminé, et par les évêques qu'il y envoya. Les trois pontifes gaulois [choisis parce que leur province ayant été exempte des vexations de Dioclétien, ils ne pouvoient aucunement être soupçonnés d'y avoir succombé (1)], Maternus, évêque de Cologne, Reticius, évêque d'Autun, et Marius, évêque d'Arles, se réunirent à quinze évêques italiens; et Melchiade, évêque de Rome, présida probablement cette assemblée, parce qu'elle se faisoit dans sa jurisdiction ; ce que l'on infère de ce qu'il porta le dernier la parole, et résuma enfin les opinions de tout le concile, quoique on se fût bien donné de garde de tirer une conclusion semblable au sujet de la présidence de Jacques, dans le troisième concile des apô-

(1) *S. August. lib. post. collat. c.* 33; *S. Optat. milevit. l.* 1.

tres (1). Augustin avoue (2) que Melchiade n'auroit pas dû peut-être s'arroger la décision d'une question déjà discutée, et jugée en Afrique par soixante-dix évêques : mais il l'excuse en disant que l'empereur le vouloit ainsi, et que d'ailleurs c'étoit d'après les demandes réitérées des donatistes eux-mêmes qu'on s'étoit décidé à provoquer cet examen. Quoi qu'il en soit, les évêques trouvant la cause un peu embrouillée, en ce qu'il falloit revoir les actes du concile africain précédent, et les questions qui y avoient été proposées, résolurent d'abord de prendre, pour sortir d'embarras, un parti mitoyen. En effet, Cécilien fut absolument déclaré innocent de ce dont on l'accusoit, et par conséquent on lui laissa la communion ecclésiastique, et ses autres droits dans toute leur intégrité (3), et l'on ne sévit que contre le seul Donat, qui avoit confessé qu'il rebaptisoit et qu'il imposoit les mains (en signe de réconciliation ou de réordination) sur les évêques lapsi, ce que l'église défend, dit Optat (4). On laissa à tous ceux de son parti, quoiqu'ils eussent condamné peu

Ils sont condamnés à Rome.

(1) Voyez chap. 1 de cet ouvrage.
(2) *S. August. epist.* 43 *ad Glor.*, *etc.*
(3) *S. Optat. milevit. l.* 1.
(4) *S. Optat. milevit. l.* 1.

auparavant et déposé Cécilien, la liberté de communiquer avec la grande église, et l'on promit de les y recevoir sans aucune difficulté, avec leurs grades et leurs honneurs, même dans le cas où ces dignités leur eussent été conférées par Majorin, évêque donatiste de Carthage (1). Le concile terminé, pour plus de précaution, Constantin fit retenir en Italie les deux antagonistes; il envoya en Afrique des évêques chargés de sonder le terrain, et de voir prudemment par eux-mêmes de quel côté étoient la justice et le bon droit. Ceux-ci, après quarante jours d'examen, décidèrent que l'église catholique étoit celle répandue sur toute la surface de la terre, et que le jugement des dix-neuf évêques à Rome, ne pouvoit être ni cassé ni infirmé. Alors les rivaux entrèrent librement à Carthage, et les cabales y recommencèrent de nouveau (2).

Trompés dans leur attente, les ennemis de Cécilien se rejettèrent sur l'ordination de cet évêque faite par Félix, comme nous l'avons dit plus haut. Constantin fit examiner la vie de celui-ci en Afrique même, par le proconsul Elien, et il en résulta des preuves

(1) *S. August. epist.* 43 *ad Glor. etc.*; *epist.* 185 *ad Bonifac.*

(2) *S. Optat. milevit. l.* 1.

évidentes sur l'innocence de l'évêque aptungitain. L'empereur, non content de ces assurances, voulut bien encore se rendre aux réclamations des donatistes, et indiqua un nouveau concile, afin d'y faire réviser en sa présence les pièces du procès. Il fit entendre, dans une lettre qu'il écrivit à Chrestus, évêque de Syracuse (1), que les condamnés ne s'étoient pas soumis à la première sentence portée contre eux, parce qu'elle ne l'avoit été que par un petit nombre d'évêques, et que la cause ne s'y étoit discutée que très-légèrement. Il convoqua, à cet effet, une assemblée plus nombreuse à Arles, et voulut que Chrestus s'y rendît, afin d'employer tous les moyens pour calmer enfin une dispute aussi acharnée et aussi peu décente. En deux mots, le concile d'Arles eut lieu l'an 314 (probablement sous la présidence de son évêque, quoique Chrestus, évêque de Syracuse et envoyé de Constantin, y souscrivît les actes avant ses collègues), et il sanctionna les décisions de celui de Rome (2). Il fut à son tour confirmé à Milan l'an 316, par un jugement particulier de l'empereur (3), qui, une der-

Conciles à Arles et à Milan.

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 10, *c.* 5.

(2) *S. August. epist.* 185 *ad Bonifac. et epist.* 43 *ad Glor., etc.*

(3) *S. August. cont. Crescon. l.* 3, *c.* 71; *lib. post collat. c.* 33; *epist.* 43 *ad Glor., etc.*

nière fois, s'étoit rendu aux importunités des donatistes, tout en se récriant néanmoins avec un juste étonnement contre l'audace et la fureur de ces sectaires, qu'il appelloit *entrepôt du démon*, et contre les interminables appels qu'ils ne cessoient d'interjetter, comme s'il eût été question d'une cause ordinaire traitée par des gentils.

Donatistes persécutés.

Mais la patience de l'empereur ne put résister plus long-temps, et de nouvelles réclamations lui firent enfin lancer contre les donatistes un arrêt de proscription. On prétend que l'évêque de Cordoue, dont nous aurons si souvent occasion de parler dans la suite, le fameux Osius, ami et confident de Constantin, le poussa à cette extrémité par ses conseils (1). C'est ainsi qu'il n'y eut pas même le plus petit intervalle entre les persécutions des gentils contre les chrétiens, et celles que les chrétiens se firent souffrir entre eux. Les catholiques n'employèrent la force que deux fois sous Constantin (en 320 et en 336), pour réduire les donatistes, et encore cet empereur les ménagea-t-il assez pour leur permettre enfin de ne pas communiquer avec le *brouillon* de Cécilien, comme ils l'a-

(1) *S. Augustin. epist.* 105 *ad donatist.; contr. Parmenian. epist. l.* 1, *c.* 8; *cont. Petilian. c.* 92.

voient eux-mêmes demandé, en disant qu'ils préféroient la mort à une action pareille. Un concile tenu par eux, sous cet empereur (1), nous porte à croire que ces vexations furent légères, et que, dans les intervalles, ils jouirent d'une tranquillité absolue. En effet, ce concile étoit composé de deux cent soixante-dix évêques du parti de Donat, et Augustin nous les fait voir tellement radoucis sur le compte des catholiques ou des traîtres, qu'ils y décrétèrent de communiquer avec ces derniers, quand bien même ils ne voudroient pas recevoir un nouveau baptême (2). Là se seroit terminé le schisme des donatistes, si tous également avoient embrassé cette opinion, ou, pour mieux s'exprimer, si ceux qui l'avoient émise s'étoient aussi astreints ensuite à la maintenir en pratique. Mais il est probable que cette tolérance fut de courte durée, et qu'elle eut toujours beaucoup de peine à se répandre, puisque

(1) S. Augustin dit (ep. 93 ad Vincent.) qu'il fut tenu quarante ans avant la persécution *macarienne*, qui ne commença que l'an 347 ou 348. On voit d'abord l'impossibilité d'une pareille assemblée à cette époque. Ne faudroit-il pas mettre quatre ans au lieu de quarante, ou peut-être mieux encore quatorze ans? (Vid. Vales. de schismat. donatist. c. 3 ad calc. Euseb. et Pagi, hist. critic. chronolog. ad ann. 308, nº 3 et 4).

(2) *S. August. epist.* 93 *ad Vincent.*

Constant, fils de l'empereur Constantin et son successeur dans ses états des Gaules, d'Espagne, d'Afrique et d'Italie, fit mettre à exécution, l'an 347, le terrible décret de la destruction des donatistes par son préfet Macaire. Ce moyen violent rendit bientôt au schisme toute sa première vigueur, et l'enracina plus que jamais, même dans l'esprit de ceux qui d'abord paroissoient le plus pencher vers l'indulgence.

Ici l'on cherche en vain un auteur du parti de Donat, pour y puiser les détails sur la persécution dont nous parlons. Les nombreux ouvrages des écrivains de cette secte ont tous péri, par l'attention scrupuleuse des catholiques à les faire disparoître, aussitôt que le schisme fut éteint, tandis que leurs antagonistes Optat et Augustin les seuls qui les combattirent pendant plus de cent ans que dura cette lutte, nous sont demeurés en entier. Le premier ne prit la plume que soixante-dix ans après Donat : c'est alors seulement que les catholiques commencèrent à se défendre. Les schismatiques au contraire comptoient déjà parmi eux, plusieurs écrivains distingués, qui avoient produit des ouvrages célèbres. Augustin suivit de près Optat, et il remporta enfin sur ses adversaires une victoire complette. Ces deux auteurs avouent que la mis-

sion de Macaire en Afrique, engendra quelques actes violents. Optat cherche à les excuser, en disant qu'il ne faut nullement les imputer aux catholiques (1); « et puis, ajoute-il, on n'exigeoit des donatistes, ni l'apostasie, ni des sacrifices aux faux dieux; on ne vouloit que l'unité de l'église. Ils ont fui, quand il n'y avoit point de danger. Plusieurs sont morts dans cette occurrence : les plus intrépides ont été pris et exilés au loin. D'ailleurs ils avoient eux-mêmes irrité d'abord les officiers de l'empereur, en les traitant injurieusement; ils les avoient attaqués, alors que ceux-ci ne songeoient qu'à distribuer indistinctement aux chrétiens d'Afrique, les aumônes que Constantin leur avoit confiées. » C'est là ce que nous laisse l'évêque Optat sur cet article. Augustin fait à-peu-près (2) une confession pareille; il se récrie beaucoup sur les *circumcellions* ou troupes de fanatiques armés, commandés par des prêtres donatistes, et que ceux-ci opposèrent à leurs persécuteurs (3). Ce qui doit nous faire supposer que les catholiques n'ont pas tout dit, sur un point tellement à leur désavantage, c'est

(1) *S. Optat. milevit. l.* 3.
(2) *S. August. epist. passim.*
(3) *S. August. epist.* 44 *ad Glor., etc.; epist.* 105 *ad donatist.*

la fureur des donatistes et la rage qu'ils montrèrent; lorsque quatorze ans après les violences de Macaire, l'empereur Julien rendit la paix à leurs églises (1). Ici Optat et Augustin s'étendent un peu davantage; ils nous font voir les évêques donatistes, de retour au milieu de leurs troupeaux, s'emparant de vive force des églises qui leur avoient été jadis enlevées par les catholiques. Le cœur plein de fiel et de vengeance contre ceux qu'ils appelloient les *macariens*, du nom de l'apôtre cruel de Constant, ils témoignèrent toute l'horreur qu'ils ressentoient pour l'église *sanguinaire* (2), par les actes les plus solemnels. Ils renversoient et brûloient les autels qui avoient servi aux sacrifices des catholiques (3), ou du moins les purifioient, en enlevant tout ce que ceux-ci avoient pu souiller par leur contact immédiat. Ils vendoient publiquement, et pour des usages profanes, tous les vases qu'ils trouvoient; ils jettoient avec mépris l'huile sainte, consacrée par leurs adversaires, et ils nourrissoient les chiens avec leur pain eucharistique. Outre ces délits religieux, Optat leur reproche encore des crimes plus

L'empereur [Ju]lien les pro[tèg]e.

[S]acriléges et [cr]autés reli[gie]uses.

(1) *S. August. cont. Petilian. l.* 2, *c.* 83 *et* 92, *et epist.* 105 *ad donatist.*

(2) *S. August. epist.* 203 *ad Maxim.*

(3) *S. Optat. milevit. l.* 2 *et* 6.

réels, tels que concussions, calomnies, incestes, viols, massacres. Ils ne respectoient, dit-il, dans leur aveugle vengeance, ni l'âge, ni le sexe, ni l'innocence; le seul nom de catholique suffisoit pour attirer toute leur fureur. C'est probablement aussi cette exaspération, qui leur fit forger contre leurs ennemis plusieurs documents, comme Augustin le leur reproche, si toutefois ces documents sont réellement faux. Ils prétendoient qu'Osius, évêque de Cordoue, avoit été accusé de trahison et condamné par les évêques espagnols (1) : que Melchiade, depuis évêque de Rome, et alors simple prêtre de cette ville, avoit été compris avec ses collègues Marcelles et Sylvestre, dans l'affaire suscitée à leur évêque Marcellin (2) pour thurification, pendant la persécution dioclétienne. Ils vouloient en outre que Cécilien, au lieu d'avoir été absous sous Constantin, eût été plusieurs fois confondu par ses adversaires : ce qu'ils ne prouvèrent jamais, dit Augustin (3), quoique en le faisant, ils n'eussent cependant par-là porté aucune atteinte à l'intégrité de l'église catholique. Ils produisirent aussi l'histoire de

Documents et preuves controuvés des deux parts.

(1) *S. August. cont. epist. Parmen. l.* 1, *c.* 4.
(2) Voyez chap. 3 de cet ouvrage.
(3) *S. August. epist.* 185 *ad Bonif.*

certains martyrs (1), rédigée par une main amie. On nous y représente Mensurius, évêque de Carthage, et son diacre Cécilien, qui, après avoir livré les saintes écritures, exalent leur rage contre les confesseurs, dont la constance avoit été à toute épreuve. Ils courent avec des gens armés aux prisons où ces martyrs étoient renfermés, pour empêcher qu'on n'y introduise aucune espèce de vivres. Il y a ensuite une description pathétique de la situation des prisonniers, qui, brûlés par la soif, voient les deux prêtres sacriléges, rompre sous leurs yeux, les vases pleins de boisson que la piété des fidèles leur destinoit, etc. Ces actes se terminent par une terrible imprécation, et une sentence de malédiction que prononcent les martyrs, avant de succomber, contre les traîtres et tous ceux qui désormais communiqueroient avec eux et avec leurs adhérents. Voilà ce que les céciliens mettent sur le compte des calomnies des donatistes ; et je serois assez tenté de penser comme les premiers, d'abord, parce que plusieurs de ces reproches impliquent contradiction entr'eux, et puis parce qu'il ne faut jamais ajouter foi aux accusations extrêmes, sur-tout en matières religieuses. Mais

(1) *Act. SS. Martyr. Dativi, Saturnini, etc.*

je ne veux cependant pas être injuste envers les donatistes, et je supposerai charitablement, que si l'on nous avoit conservé les réponses de ceux-ci, la plupart des documents produits par les catholiques recevroient justement le titre, que leurs adversaires accordent aux leurs avec tant de générosité. Mais il seroit pour le moins inutile de vouloir entrer sur cet article dans de plus longs détails.

Il est temps de donner aux lecteurs une idée des dogmes qu'embrassèrent nos schismatiques. Les causes de leur séparation de l'église leur permirent d'être en ce point plus scrupuleux, que ne l'avoient encore été aucun de leurs prédécesseurs : je n'en excepte pas même les novatiens. En effet ces derniers furent obligés d'établir, pour les péchés mortels commis depuis le baptême, une implacabilité que l'église n'adopta point généralement. Le schisme des donatistes au contraire reposoit sur une erreur de fait, c'est-à-dire, sur ce qu'ils croyoient faussement, selon les évêques Augustin et Optat, que Cécilien, évêque de Carthage, avoit livré les écritures. Les catholiques aussi bien que les donatistes détestoient les traîtres, mais ils ne vouloient pas que Cécilien fût de ce nombre. On leur pardonnoit dans les deux églises; la seconde les rebaptisoit même, et bien-

Dogmes d[onatistes].

tôt elle rebaptisa tous les catholiques, pour avoir selon elle participé par un consentement tacite, à l'hérésie de la trahison : et en cela ils s'appuyoient sur les décrets émanés de l'église catholique africaine (1). Augustin leur objecte l'autorité de Cyprien, qu'eux-mêmes réclament, et leur demande pourquoi ils n'avoient pas aussi cherché à l'imiter dans son horreur pour le schisme et son amour pour la concorde. Mais il est à présumer qu'ils retorquèrent facilement cet argument, en ce qu'ils ne croyoient point avoir péché sous aucun de ces deux points de vue, et ainsi ils rejettèrent sur leurs adversaires tout le mal arrivé depuis Cécilien. Quant aux reproches d'arianisme que l'on a également fait aux donatistes (2), ils doivent être bien dénués de fondement, puisque l'évêque d'Hippone lui-même se charge de les réfuter. Il dit clairement dans sa lettre au comte d'Afrique (3), que la différence entre les ariens et les donatistes, consiste en ce que les premiers croient le Père, le Fils, et le St.-Esprit de substances diverses, tandis que les autres confessent une seule substance dans

(1) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.
(2) *S. Epiphan. hæres.* 59.
(3) *S. August. epist.* 185 *ad Bonifac.*

la Trinité. « Cependant ajoute-t-il, quelques-uns de ces derniers prétendent que le Fils est moindre que le Père; mais la plupart d'entre eux professent en ce point une doctrine semblable à la doctrine universelle et catholique.» La vérité est que les ariens avoient, dès le commencement, cherché à s'unir aux donatistes en Afrique, afin d'y porter d'abord leur parti à un nombre prépondérant. Cela fait faire à Augustin un raisonnement assez singulier (1); et de ce que le grand concile de Sardique communiqua avec les donatistes, il conclut que ce concile étoit tout arien, et qu'il improuvoit également les évêques consubstantialistes, Athanase d'Alexandrie et Jules de Rome. Il vouloit aussi pour les mêmes motifs, que tous les canons émanés de ce concile fussent de nulle valeur; nous verrons dans la suite (2), en quoi péchoit une conclusion pareille, et les conséquences qu'elle eut.

Leurs schismes.

Les donatistes ne purent arriver au point de prospérité dont nous avons parlé plus haut, ni augmenter leur nombre sans se diviser entr'eux, et souffrir les uns des autres le mal qu'ils avoient fait à la grande église, en s'en

(1) *S. August. epist. 44 ad Glor., etc.*
(2) Voyez chap. 16 de cet ouvrage.

séparant. En effet, ils comptoient parmi eux, outre la branche dominante, celle des rogatiens, urbains, etc. (1). Leur schisme principal est celui des maximianistes, né dans le temps d'Augustin lui-même. Le diacre Maximien et ses partisans font déposer Primien, évêque de Carthage, d'abord dans un concile de quarante-trois évêques tenu dans cette ville, puis par cent autres évêques de la Byzacène, l'an 393 (2). L'année suivante, les deux conciles précédents furent cassés à Bagaïa, en Numidie (3); Primien fut réhabilité et remis dans tous ses droits par trois cent dix de ses collègues, et l'on décida que les maximianistes rentreroient, sans aucune difficulté, en possession de leurs honneurs et de leurs dignités, aussitôt qu'ils se présenteroient à la grande église donatienne, sans qu'ils fussent pour cela obligés de se soumettre à un nouveau baptême ou à une réordination quelconque. L'évêque d'Hippone reproche avec justice cette dernière inconséquence à ses adversaires (4); et leur soutient victorieusement en plusieurs endroits de ses

(1) *S. August. ep.* 43 *ad Glor., etc., et cont. Crescon.*
(2) *S. August. epist.* 141 *ad donatist.*
(3) *S. August. cont. Crescon. l.* 3, *c.* 53.
(4) *S. August. epistol.* 51 *ad Crespin.*; 70 *ad Naucelion.*; *brevicul. collat. et passim.*

ouvrages, qu'ils auroient dû ou rebaptiser toujours, ou n'avoir jamais rebaptisé.

Nous approchons de la fin d'un schisme, qui, pour une aussi petite cause, produisit pendant plus de cent ans des malheurs terribles et incalculables dans tout le continent de l'Afrique. Les persécutions de Constantin et de son fils Constant furent bientôt suivies de loix sévères contre les donatistes (1), portées par Valentinien, Gratien, et enfin par Théodose. Les empereurs Arcadius et Honorius ne les épargnèrent aucunement. Augustin, déjà bien guéri du scrupule qu'il avoue lui-même avoir éprouvé autrefois, à l'égard des évêques persécuteurs des hérétiques, Augustin (2) adopte hautement la nécessité d'employer la force dans les conversions, et demande, en plusieurs de ses lettres (3), qu'on réprime les donatistes et leurs *circumcellions*. Il paroît qu'on se rendit trop bien à ses avis, puisqu'il fut bientôt obligé d'ajouter à ses instances celle de ne point faire mourir les hérétiques (4). Les donatistes se plaignirent

(1) *S. August. epist.* 105 *ad donatist.*

(2) *S. August. epistol.* 93; *ad Vincent.*; *contra Gaudent. l.* 1, *c.* 25.

(3) *S. August. ep.* 86 *ad Cecilian. præsid.*; 97 *ad Olymp.*

(4) *S. August. ep.* 100 *ad Donat. procons.*; 128 et 133 *ad Marcellin.*; 134 *ad Apring. procons.*

amérement de ces violences, et, comme il est assez naturel, ne se convertirent guères; mais ils portèrent au contraire le fanatisme jusqu'à se donner la mort plutôt que de se rendre (1). On résolut alors d'essayer les moyens de la persuasion et de la douceur; et Augustin tenta toutes les voies imaginables pour parvenir à un accommodement. Il travailloit déjà à réaliser ce projet avant le commencement du Vme siècle, au moyen des conférences particulières qu'il se ménageoit avec les donatistes; bien certain que, s'il pouvoit enfin arriver ainsi à une conférence générale et publique, elle ne se termineroit jamais à son désavantage, sous un gouvernement aussi ennemi des schismatiques que l'étoit celui de ce temps-là. Cela arriva effectivement. Après plusieurs conciles partiels de part et d'autre, on parvint à établir les conditions de la grande conférence (2), selon lesquelles les catholiques vaincus devoient se rendre à la discrétion des donatistes, et ces derniers, en succombant, retrouver dans le sein de la véritable église, les mêmes honneurs dont ils avoient joui avant d'y entrer. Dans ce cas,

onférences les catho- es.

(1) *S. August. epist.* 204 *ad Dulcit.*
(2) *Epist. Sylvan. et reliq. catholic. episc. collat. carthagin. ad Marcellin.*

l'évêque donatiste devoit siéger à côté de l'évêque catholique, et avec un pouvoir égal, jusqu'à ce que l'un d'eux en mourant laissât l'évêché sans partage à son collègue, ce qui cependant avoit, à peu près un siècle auparavant, été strictement défendu par le concile œcuménique de Nicée. Je ne dirai point que cette transgression fut volontaire de la part des Pères africains : quoiqu'il n'auroit pas fallu s'étonner de ce qu'ils eussent voulu, de cette manière, se venger d'une assemblée, qui, tenue aussi solemnellement, avoit absolument passé sous silence l'affaire des donatistes, et n'étoit aucunement venue au secours des frères catholiques d'Afrique, lorsqu'elle s'occupoit de questions bien plus puériles et de moindre importance pour la religion et l'unité de l'église (1). Au reste, Augustin nous a conservé lui-même les raisons publiques que donnèrent ceux de son parti, de leur grande indulgence en cette occasion (2). «Nous ne détestons dans nos adversaires, dit-il, que leur schisme, et nous respectons tous les sacrements qu'ils peuvent avoir reçus.»

Enfin les donatistes, attirés par ces pro-

---

(1) Voyez chap. 7 de cet ouvrage.
(2) *S. August. epist.* 61 *ad Theodor.*

messes, donnèrent tête baissée dans le piége, et ne firent, comme Augustin l'avoit bien prévu, que fournir aux catholiques de nouvelles armes contr'eux, et des prétextes plausibles pour reprendre la persécution avec plus de fondement qu'ils ne l'avoient fait jusqu'alors. En effet, l'an 411, deux cent quatre-vingt-six évêques catholiques, et presqu'un nombre égal de donatistes, se réunirent sous la présidence du tribun et notaire Marcellin, qui, après trois jours de discussions entre les deux partis, prononça que les donatistes avoient été complettement confondus par les catholiques (1), et que les documents produits pendant le jugement étoient tous également favorables à ces derniers. En conséquence de cette décision, les donatistes furent renvoyés chez eux avec des sauf-conduits, et sans qu'on leur eût fait le moindre mal; mais toute réunion hors de l'église catholique leur fut dorénavant strictement défendue, et sous les peines les plus sévères. L'inepte Honorius (2), après avoir lâchement abandonné l'Italie à la rapacité momentanée des barbares, et leur avoir ensuite cédé en toute propriété ses sujets d'Es-

[margin: ictoire des ...iers.]

[margin: ...s schisma-...es pour-...is par les ...ereurs.]

(1) *S. August. in brevicul.; ep.* 141 *ad donatist.*

(2) Voyez sur la nullité des deux augustes régnants à cette époque, l'historien Zozime (l. 5).

pagne et des Gaules (1), ne put se refuser au plaisir de tourmenter lui-même ceux qui lui restoient en Afrique. Les donatistes étoient les seuls ennemis qu'il connût à craindre, et contre lesquels il crût devoir prendre les armes; et il s'unit à son tribun Marcellin, pour porter la dévastation dans une province que les ennemis de l'empire romain avoient refusé de saccager. Quelques évêques schismatiques s'étoient rendus volontairement à l'église après la conférence; les autres furent traités comme des rebelles, quoiqu'ils ne s'avouassent aucunement vaincus. Les uns prétendoient qu'on leur avoit défendu de dire tout ce qui étoit à leur avantage; d'autres vouloient que le juge Marcellin eût été corrompu par les présents considérables des catholiques (2). Le fameux Pétilien objecta un empêchement dans la voix, empêchement qui lui avoit fait abandonner l'audience avant que la séance ne fût terminée. Emérite, autre antagoniste célèbre d'Augustin, réclama avec tant de force et de raison, que ce dernier lui accorda une révision complette de tous les actes de la conférence, huit ans après qu'elle avoit eu lieu.

Réclamatic inutiles.

(1) *Paul. diacon. breviar. l.* 11.

(2) *S. August. epist.* 141 *ad donatist.*

Malgré ces différentes réclamations, le coup fatal étoit porté; et les ouvriers évangéliques, forts de la victoire remportée pendant les discussions, ne cessèrent plus de poursuivre à main armée des ennemis qui se déroboient par la fuite aux horreurs de l'esclavage. C'est ainsi qu'on rendit enfin à l'église d'Afrique la paix de la mort.

Les deux sectes disparoissent devant l'arianisme.

Peu de temps après cette affreuse proscription, la scène politique changea entièrement de face dans cette province de l'empire ; et les cruels Vandales y firent plier à la fois, aux dogmes ariens , les restes malheureux des donatistes, et les catholiques, leurs persécuteurs.

CHAPITRE VII.

Concile de Nicée, première assemblée générale.

Les empereurs romains n'étoient point sans défauts, avant d'embrasser le christianisme; mais ils n'étoient point pour cela sans vertus. Je supposerai un moment ici que leur conversion n'accrut pas plus les premiers, qu'il n'augmenta les secondes : il faudra cependant avouer qu'outre l'influence réelle, que dut nécessairement avoir l'introduction de la religion du Christ dans l'empire, sur les mœurs des peuples et sur les événements dont ils furent le jouet; il faudra avouer, dis-je, qu'il y eut un autre changement plus visible encore, opéré par la doctrine nouvelle dans le caractère et les actions, tant bonnes que mauvaises du souverain : c'est celui qui les abaissa et en diminua l'éclat aux yeux des siècles postérieurs. Les empereurs cessèrent,

Le christianisme diminue la majesté de l'histoire.

si l'on peut s'exprimer ainsi, d'être des personnages historiques; qualité qu'ils avoient toujours possédée jusqu'alors, à un degré si éminent. Plus un empereur étoit chrétien, et moins il devoit se ressouvenir de ce premier titre, pour ne mettre toute sa gloire que dans le second. D'ailleurs ils avoient perdu encore en fléchissant devant la croix, une grande partie de leur pouvoir, celle qui leur faisoit commander pour ainsi dire, à l'opinion elle-même. Le fanatisme religieux, monstre jusqu'alors inconnu au monde, ou qui du moins ne s'y étoit jamais montré, que sous la direction suprême du chef de l'état, pour disparoître aussitôt que celui-ci le jugeoit à propos, le fanatisme fut bientôt aux ordres d'une classe d'hommes, à la fois sujets de l'empereur en un point, et ses maîtres en un autre. Ces hommes travaillèrent sans relâche, à augmenter leur domination, et dès-lors le fanatisme sous eux, osa attaquer le gouvernement et les empereurs mêmes. Tout ce dont l'humilité chrétienne de ces derniers les faisoit se dépouiller en faveur des évêques, demeuroit légitimement et irrévocablement acquis à ceux-ci; et aussitôt que le monarque se ressouvenoit un instant de l'être, et vouloit révoquer ses imprudentes concessions, ses entreprises étoient

L'opinion ...e d'être un ...yen dans mains des ...verains.

des attentats contre le ciel et ses ministres, et ses lois restoient incontinent sans force et sans vigueur.

Il est difficile de juger avec équité les empereurs, dont le règne est voisin de la grande révolution opérée dans la religion de l'état. Leurs mœurs et leurs actions sont défigurées par la partialité la plus injuste et la plus marquée. Quand les auteurs chrétiens prirent la plume pour venger leur secte attaquée de toutes parts par les gentils, ils ne se contentèrent pas long-temps de garder la défensive. Bientôt ils attaquèrent eux-mêmes avec impétuosité; et le rang élevé qu'avoient occupé ou qu'occupoient encore leurs adversaires, ne faisoit qu'exciter davantage leur rage, d'abord impuissante, mais dans la suite fatale à tous ceux qui en furent malheureusement l'objet. Les historiens d'entre les gentils en firent de même dès que le christianisme, par un changement aussi naturel que peu prévu, eut enfin monté les degrés du trône. Cet esprit de parti de la part des auteurs, nous met dans la nécessité de ne juger les souverains de ces temps-là que par leurs actions seulement, et nullement par les portraits que nous en ont laissé dans leurs ouvrages, leurs flatteurs, ou leurs ennemis. D'ailleurs à ces raisons générales qui nuisi-

Partialité des auteurs qui ont écrit sur cette époque.

rent au caractère d'intégrité que tout historien doit avoir, se joignirent encore des raisons particulières aux seuls chrétiens. L'esprit de controverse entre eux, remplaça d'abord leur haine contre les gentils dont-ils n'avoient plus rien à craindre; et bientôt il ne suffit plus à un empereur de professer le christianisme; il fallut encore qu'il adoptât une secte entre mille, et qu'il eût bien soin de choisir pour sa gloire, celle dont il croyoit que les écrits passeroient jusqu'à la postérité, en faveur des opinions qu'ils contenoient.

 nciles et in- sions des bar res.

C'est ainsi que les successeurs d'Auguste arrivèrent enfin à l'état d'abaissement et d'ineptie, dans lequel nous verrons les empereurs depuis Constantin. C'est ainsi que l'histoire ne nous fournira plus que le dégoûtant tableau de conciles et de dévastation de barbares dans le grand empire; sans qu'on puisse réellement décider lequel de ces deux maux lui nuisit davantage, et l'entraîna finalement dans une ruine totale. Cette triste scène s'ouvrit par le concile de Nicée, le premier qui porte le nom de concile général ou œcuménique. Constantin y donna toute la célébrité et la solemnité, dont de pareils actes étoient susceptibles, et mérita ainsi de plus en plus, la recononissance des chrétiens ses frè-

res. Aucun empereur n'a été plus que lui, loué par les auteurs de sa secte, et personne en effet n'étoit plus digne de louange, si l'on étoit résolu de ne consulter que l'intérêt et la passion. On pourroit avec raison le nommer le second fondateur du christianisme. La religion du Christ et ses sectateurs attiroient seuls ses regards et sa sollicitude (1) : il ne pensoit qu'à leur accorder des immunités et des priviléges (2). Il abolissoit en leur faveur les loix qui paroissoient contraires à leur doctrine (3) ; et si par fois il sacrifioit un instant à la politique, pour permettre à ses sujets de se conformer encore au culte de leur pères (4), ou aux hérétiques de se réunir hors de l'église dominante, c'étoit afin d'écraser ensuite ces divers partis avec plus de vigueur (5), ou du moins pour travailler sourdement à leur ruine. Cette conduite qui justifioit l'espoir qu'avoient les chrétiens, lorsqu'ils le placèrent sur le trône, lui fit, de

(1) *Theodorit. l.* 1, *c.* 15 *et* 16, *et Sirmond. append. ad cod. theodos.*

(2) *Euseb. hist. eccl. l.* 10, *c.* 7; *vit. Constant. l.* 2, *c.* 44, *et l.* 4, *c.* 27; *Sozomen. l.* 1, *c.* 8 *et* 9.

(3) *Euseb. vit. Const. l.* 4, *c.* 26 *et* 27; *Sozomen. l.* 1, *c.* 9.

(4) *Euseb. vit. Constant. l.*, 2, *c.* 56 *et* 59.

(5) *Euseb. vit. Constant. l.* 2, *c.* 45, *l.* 3, *c.* 44 *et* 64; *Sozomen. l.* 2, *c.* 5 *et* 32.

tous les fidèles, autant de fermes appuis de sa puissance, et les eut changés en autant de partisans zélés, si qui que ce fût l'eût menacé. Cela nous explique pourquoi Licinius son compétiteur se vit obligé, aussitôt qu'il se fût déclaré ouvertement, à devenir en même temps l'ennemi des chrétiens, et pour quelle raison il leur défendit de se réunir entre eux (1), et d'occuper dans l'état des places qui leur eussent fourni les moyens d'acquérir un pouvoir, dont le premier usage auroit été de le sacrifier à son rival.

Lucinius comparé à Constantin.

La guerre allumée entre ces deux prétendants, ne fut nullement favorable à Lucinius; et son histoire à côté de celle de Constantin, nous laisse à jamais un exemple célèbre de ce que peut l'esprit de parti parmi les hommes, et combien la réussite divinise les actions même les plus blâmables (2). Avec des qualités à peu près égales, l'un d'eux est la vertu personnifiée sur la terre (3); toutes ses actions ne procèdent que de bons motifs, tandis que Licinius ne peut avoir une pensée qui ne soit un crime. Sa sévérité envers les chrétiens, dont une politique bien

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 1, *c.* 51.
(2) *Zozim. l.* 2, *c.* 18, *Eutrop. in breviar.*
(3) *Euseb. vit. Constant. l.* 1 *passim.*

entendue lui faisoit peut-être un devoir, le rend aussitôt coupable d'adultères, de viols, de concussions et d'injustices de tous les genres. La partie de l'empire gouvernée par Constantin est semblable au jour resplendissant, et son antagoniste retient la sienne dans la nuit la plus obscure.

L'empereur, sans être chrétien, convoque des conciles.

Il est assez étonnant que Constantin, qui différa jusqu'à sa mort (1) l'acte qui devoit l'enrôler parmi les milices du seigneur, que Constantin décoré du nom et de la robe de souverain pontife des dieux des gentils (2), eût acquis, pendant sa vie, sans être chrétien, un pouvoir, aussi grand parmi les évêques, et une prépondérance assez marquée, pour lui permettre de convoquer des conci-

---

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 4, *c.* 61 ; *Sozomen. l.* 2, *c.* 34 ; *Theodorit. l.* 1, *c.* 32 ; *Socrat. l.* 1, *c.* 39 ; *S. Ambros. orat. in obit. Theodos.* ; *S. Hieronym. chron.* ; *Cassiod. hist. tripart. l.* 3, *c.* 12 ; *S. Athanas. de synod. arimin. et seleuc.* ; *S. Hilar. fragm.* ; *Gelas. cysicen. apud. Photium, biblioth. cap.* 88 ; *chron. alexandr.*, *etc.*

Nicéphore Calliste, qui vivoit dix siècles après Eusèbe, prétend prouver le contraire (Vid. l. 7, c. 33 et 35).

(2) *Zozim. hist. l.* 4.

Gratien fut le premier parmi les empereurs chrétiens qui refusa cet honneur.

les (1), y assister, nommer des juges ecclésiastiques, faire examiner les clercs par des juges séculiers et casser les décisions des évêques pour en prendre de son autorité privée. Nous en avons déjà vu des exemples dans le chapitre précédent au sujet des donatistes. Etoit-ce la joie de trouver enfin des empereurs, parmi les prétendants à l'initiation, qui forçoit à cette condescendance; ou les évêques sentoient-ils bien, qu'en cédant momentanément une partie de leurs droits à des

(1) Voyez les chapitres VI, VII, VIII, etc., de cet ouvrage. Il n'y eut point de conciles généraux avant la conversion des empereurs, et la cause s'en conçoit facilement. Qui les auroit convoqués? Les persécutions ont laissé d'assez longs intervalles pour permettre aux évêques de s'assembler en grand nombre, comme nous l'avons vu. Il y avoit de grands conciles, mais non pas des conciles œcuméniques. Chacun régloit chez soi les affaires de son propre département, et se disputoit avec son voisin, jusqu'à ce que le temps et l'habitude décidassent la question. Le souverain, en réunissant toutes les parties éparses de l'église, sous une même influence, put seul la faire parler en corps et toute entière. Saint Jérôme (l. 2, apolog. ad Rufin), en émettant des doutes sur la réalité du concile qui condamna saint Hilaire (voyez chap. XI de cet ouvrage) demande où il se fit, quand, quel empereur le convoqua? etc.

laïcs, qui ne pourroient jamais tout envahir, ils acquéroient celui d'empiéter aussi de leur côté sur l'autorité souveraine; usurpation qu'ils étoient bien décidés à ne restituer jamais, et qui pouvoit finalement les conduire à une puissance réelle et absolue? Quoi qu'il en soit, il est hors de doute, que Constantin reçût par son historien contemporain, Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, les titres brillants de vicaire de Dieu sur la terre, et d'évêque œcuménique ou général (1), institué par Dieu. Il est également certain qu'il envoya un évêque comme son légat *à latere*, à un autre évêque (2), et enfin qu'il convoqua lui-même le grand concile de Nicée en Bithynie (3). Voyons maintenant ce qui put le porter à vouloir cette assemblée

Constantin, évêque œcuménique.

---

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 5.
(2) *Sozomen. l.* 1, *c.* 16.
(3) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *cap.* 6; *Socrat. l.* 1, *c.* 5; *Theodorit. l.* 1, *cap.* 7; *Sozomen. l.* 1, *c.* 16; *Gelas. cysicen. de act. nicæn. concil. lib.* 2, *c.* 5; *Nicephor. callist. l.* 8, *c.* 14; *Epist. synod. nicæn. concil. ad eccl. Alexandr. apud. Theodorit. l.* 1, *c.* 11; *Phot. in biblioth. c.* 256; *S. Epiphan. hæres.* 69.

Ce dernier auteur (hæres. 70) dit même clairement que cette convocation est un des plus grands services que Constantin ait rendus à l'église.

universelle d'évêques, de laquelle l'état devoit retirer un si petit profit, et dont les énormes dépenses épuisoient le trésor public, tant pour les courriers que l'empereur avait dû d'abord expédier à grands frais, dans toutes les parties du monde, que pour l'argent et les voitures qu'il accordoit sur toutes les routes aux évêques qui se rendoient à ses désirs.

Outre le commencement de l'arianisme, que je me propose d'expliquer bientôt plus au long, et qui en étoit le motif le plus puissant, il s'agissoit aussi de terminer les disputes sur le temps de célébrer la Pâque (1), et cela eut lieu en effet. On désiroit également voir éteint le schisme de l'évêque égyptien Mélétius (2), qui ayant été, peu de temps avant la dispute d'Arius, déposé par son primat, Pierre, évêque d'Alexandrie, pour divers crimes et nommément pour avoir sacrifié pendant la persécution, n'avoit point cessé depuis lors, pendant le pontificat d'Achille, successeur de Pierre, et celui d'A-

Schisme de Mélétius.

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 5 *et* 14; *Socrat. l.* 1, *c.* 8; *Sozomen. l.* 1, *c.* 16.

(2) *Euseb. vit. Constant. lib.* 1, *cap.* 61 *et* 62; *Theodorit. l.* 1, *c.* 9; *Socrat. l.* 1, *c.* 6; *S. Athanas. apolog.* 2 *advers. arian.*

lexandre, de troubler l'Egypte et la Thébaïde. Il se joignit dans la suite aux ariens, avec tous ses partisans (1), soit avant, soit après la célébration du concile de Nicée, et adopta les dogmes de ces sectaires aussitôt qu'ils eurent acquis une assez grande influence, pour oser disputer le pas aux catholiques. C'est d'après les historiens de l'église et d'après Athanase, ennemi de Mélétius, que j'ai dépeint ici cet évêque au lecteur. Il ne sera pas inutile d'opposer à ce portrait, celui que nous en a laissé l'auteur catholique Epiphane (2), dans son traité sur les hérésies, afin qu'on ne puisse m'accuser avec raison, d'aucune partialité dans cet écrit. Si l'on veut écouter l'évêque de Chypre, Mélétius, confesseur de la foi au Christ, et renfermé dans les prisons avec une infinité de ses compagnons, qui avoient également partagé son courage et son infortune, pendant la persécution dioclétienne; Mélétius, dis-je, eut une dispute assez violente, avec Pierre, évêque d'Alexandrie, à l'égard des lapsi de la même persécution. Mélétius vouloit qu'on retardât un peu leur réconciliation, afin de

---

(1) *Sozomen. lib.* 2, *c.* 21; *Socrat. lib.* 1, *c.* 6; *S. Athanas. apolog.* 2 *adv. arian.*

(2) *S. Epiphan. hæres.* 68 *et* 69, *c.* 4.

bien s'assurer de la sincérité de leurs regrets: il désiroit aussi qu'on n'admît jamais les prêtres, qui s'étoient rendus coupables d'une pareille chute, qu'à la seule communion laïque. Pierre au contraire prétendoit qu'on reçût incontinent tous les lapsi dans le sein de l'église, sans condition, ni restriction aucunes. Alors cet évêque, impatient de la contradiction qu'il avoit à souffrir, provoqua lui-même le schisme avec Mélétius, en faisant proclamer à haute voix par un diacre, que tous ses partisans devoient se ranger de son côté, et se séparer ainsi absolument et à jamais de ceux du sentiment opposé. Cette séparation eut lieu en effet, et Pierre, comme on se l'imagine, n'eut pas à s'en louer. Epiphane admire infiniment Mélétius pour son amour ardent de la cause divine; et ce Père cependant nous raconte, dans le même instant, que l'évêque égyptien en se rendant au lieu de son exil, fonda des églises particulières, ordonna des évêques, des prêtres, des diacres, et intitula son troupeau, *église des martyrs*, tandis que Pierre retenoit pour le sien le nom d'*église catholique*. A son retour à Alexandrie, Mélétius, quoique d'une communion séparée, vécut familièrement avec Alexandre, évêque de cette ville, et successeur de Pierre. Il découvrit le premier qu'Arius

enseignoit des dogmes contraires à la pureté de la foi, et c'est sur cet avis que l'évêque déposa le nouvel hérétique, dans un concile convoqué à ce sujet. Alexandre cependant vexa les mélétiens après la mort de leur chef. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par l'organe d'une députation, composée de Jean leur évêque et de plusieurs confesseurs et anachorètes vénérables; et c'est alors, selon Epiphane, qu'ayant communiqué avec Arius repentant, qui se trouvoit à Constantinople, les mélétiens appuyés par Eusèbe de Nicomédie, obtinrent de Constantin le libre exercice de leur culte et la protection impériale pour leur communauté naissante. Quoi qu'il en soit du rapport d'Epiphane, il suffit ici de savoir que l'évêque Mélétius, et les troubles nés à son sujet, furent une des raisons qui portèrent Constantin à convoquer le concile de Nicée. Je crois encore que son intention étoit de calmer enfin à jamais dans une assemblée générale, les disputes violentes des donatistes et des céciliens en Afrique. (1) Il seroit inutile de rechercher maintenant pourquoi ce projet, certes beaucoup plus louable que les

(1) Voyez la lettre de Constantin, dans Eusèbe (vit. Constant. l. 2, c. 64 ad 72), et le chap. 6 de cet ouvrage).

moyens de persécution qu'il employa contre les schismatiques, n'eut aucune suite. Le plus probable est que les évêques cherchèrent à s'occuper de leurs propres affaires, sans s'embarrasser aucunement de celles de leurs collègues, dont les siéges étoient si éloignés des leurs; et que Constantin, dans la confusion qui devoit naturellement naître d'une assemblée aussi bizarre, de prêtres également opposés entre eux, de langage, de mœurs et de sentiments, oublia les turbulents évêques d'Afrique, et leur ridicule sujet de discorde. Mais tout ceci n'étoit rien, en comparaison de la nouvelle dispute née à Alexandrie.

Cette ville, qui, pendant trois siècles, avoit multiplié à l'infini les dogmes de la religion chrétienne, étoit un foyer éternel et inépuisable d'opinions à la mode, et de systêmes de philosophie. Les peuples y joignoient à un grand fond de légéreté et d'inconstance, une soif inextinguible de discussions sur les matières métaphysiques et idéales. C'étoit là que les juifs avoient une école platonicienne, dont les nouveaux chrétiens remplirent bientôt les principales chaires. Clément, dit d'Alexandrie, Denys du même nom et Origène y avoient puisé leurs sentiments et le sujet de leurs écrits. Enfin ce fut en cette ville que

les dogmes appellés ensuite ariens furent remarqués la première fois; c'est-à-dire, qu'on les y contredit, et que de cette opposition résultèrent les deux partis, dont l'un acquit ensuite au concile de Nicée la qualité d'orthodoxe et d'universel, tandis que l'autre dut aller se ranger parmi les hérétiques. Ce ne fut point là la seule faction théologique qui troubla alors les fidèles d'Alexandrie. En même temps qu'Arius y répandoit ses opinions (1), Colluthus, prêtre titulaire d'une autre église de cette ville, Carponas, et plusieurs autres encore y fondoient des sectes qui n'eurent point de durée. L'arianisme seul est parvenu jusqu'à nous. Arius vouloit, par un raisonnement très-simple, que, puisque le Fils étoit engendré, il eût pris commencement à une époque fixe. Ses adversaires, au contraire, prétendoient qu'il étoit engendré et coéternel avec le Père (2). Les conséquences que l'on pouvoit tirer de cette première opinion étoient à la vérité un peu scabreuses, et, sans ruiner entièrement la divinité de Jésus, elles la modifioient en plusieurs points; mais cependant il y avoit eu de tout temps, avant Arius, des écrivains

Opinior riennes dé mises par écrivains tholiques.

(1) *Epiphan. hæres.* 69, *c.* 2.
(2) *Theodorit. l.* 1, *c.* 4 *et* 5.

ecclésiastiques, qui, comme lui, avoient émis des propositions contraires à la substance divine du Fils, telle qu'on la fixa dans le quatrième siècle. Ils ne trouvèrent pas tous également des antagonistes aussi acharnés qu'Alexandre et Athanase, et, de cette manière ils demeurèrent dans le sein de l'église, en dépit de leur hétérodoxie. Clément, prêtre alexandrin, outre l'éternité de la matière, la transmigration des ames, et plusieurs autres dogmes rejettés par les chrétiens des siècles postérieurs; Clément, dis-je (1), établit une gradation effective entre les trois membres de la Trinité. Basile-le-Grand (2) avoue au philosophe Maxime, que Denys d'Alexandrie admettoit la dissemblance des deux Personnes divines, et qu'il croyoit l'Esprit-Saint une simple créature : ces erreurs étoient nées de sa grande ardeur à vouloir confondre l'unitaire Sabellius. Je ne citerai, après ces Pères, que Lactance et Eusèbe, parce que, contemporains de Constantin lui-même, ils devoient avoir acquis sur cet article toutes les lumières dont les fidèles se vantoient à cette époque. Le premier, en expliquant la

---

(1) *Phot. biblioth. c.* 109.
(2) *Nicephor. Callist. l.* 6, *c.* 25.

génération du Fils (1), s'engagea assez naturellement dans les conséquences qui résultèrent dans la suite de l'arianisme, et qui armèrent la moitié de l'univers contre l'autre moitié. Il dit plus clairement encore dans un autre endroit (2), au sujet de la mission du Christ : « Dieu voyant la malice humaine, et le culte des faux dieux répandus sur toute la terre, y envoya son Fils, le prince des anges, afin de détourner les hommes d'une croyance aussi impie que vaine, leur faire connoître le vrai Dieu et les faire passer de la folie à la sagesse, de l'iniquité à la justice. Ce sont là les voies du Seigneur dans lesquelles il a ordonné au Christ de marcher...... Celui-ci fut fidèle à ses préceptes. Il enseigna qu'il n'y avoit qu'un Dieu; qu'il falloit seul l'adorer. Jamais il ne s'appella Dieu lui-même; car c'eût été ne pas observer le commandement qu'il avoit reçu, si, envoyé pour détruire les dieux, il en eût d'abord annoncé un, et qu'ensuite il en eût introduit un autre : c'eût été faire sa propre affaire, et non celle de celui au nom duquel il venoit, et se séparer de lui absolument. C'est

(1) *Lactant. l.* 2, *c.* 8.
(2) *Lactant. l.* 4, *c.* 14.
N.B. Les manuscrits et éditions anciennes portent ces passages; les modernes les ont éliminés.

pourquoi sa fidélité fut récompensée avec magnificence, et il garda en partage la dignité de prêtre perpétuel, l'honneur de roi suprême, la puissance de juge et le nom de Dieu. » Eusèbe parle clairement (1) de Dieu père comme cause première, et de Jésus comme cause seconde. Il s'exprime à ce sujet de la même manière, dont Justin le martyr (2) écrivoit plus de cent cinquante ans avant lui. Le Fils et le S.-Esprit sont visiblement soumis à la paternelle autorité, et ne donnent qu'une lumière secondaire. Enfin l'empereur Constantin, dans un discours prononcé au concile de Tyr (3), s'explique comme tous les anciens théologiens (4), même les plus opposés à l'arianisme, de manière à ne pas trop s'éloigner d'une secte qu'il cherchoit alors cependant à combattre avec vigueur. On rapporte l'origine de ces disputes de la manière suivante.

Dispute d'A-ns et de l'é-que Alexan-re.

Alexandre, évêque d'Alexandrie, avoit chargé le prêtre Arius de l'explication des li-

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 10, *c.* 4.
(2) *S. Justin. dialog. cum Tryphon.*
(3) *Apud Euseb. c.* 11; *Theodorit. l.* 1, *c.* 12.
(4) *S. Athanas. in quæst. secund. quæst.* 11 *et* 12; *S. Joan. Damascen. de imaginib. orat.* 1, *n°* 9; *S. Gregor. nazianzen. orat.* 29; *Mar. Victor. adv. Arium de generat. divin. Verb.*; *Euseb. de laudib. Constant.*, *etc.*

vres saints (1). Soit que celui-ci portât envie à son évêque, ou que l'évêque au contraire eût conçu quelque jalousie à cause de la grande réputation qu'avoit acquise le prêtre (2), il est certain du moins qu'ils se cherchèrent mutuellement querelle, et qu'ils prirent plaisir à se contredire dans les opinions que l'un et l'autre d'eux avoient manifestées. Philostorgius, le seul auteur arien duquel il nous soit resté quelques fragments, et dont le témoignage par conséquent nous sera précieux entre tant d'autorités catholiques; Philostorgius raconte qu'à la mort de Pierre, Arius, prêt à devenir évêque d'Alexandrie par les suffrages de tout le peuple, avoit par son influence, fait élire Alexandre (3); que, depuis lors, la rivalité d'Arius et de Baucalis, prêtre son collègue, et qui tenoit le second rang après lui dans l'église, avoit servi à l'évêque Alexandre pour se débarrasser du poids de la reconnoissance; ce qu'il fit en favorisant le dernier, et en inventant de concert avec lui la doctrine consubstantielle, en opposition aux dogmes qu'Arius prêchoit à Alexandrie. Epiphane (4), dans l'hérésie

(1) *Theodorit. l.* 1, *c.* 2.
(2) *Philostorg. l.* 1, *n*° 4.
(3) *Philostog. l.* 1, *n*° 3 *et* 4.
(4) *S. Epiphan. hæres.* 69, *c.* 1.

des ariomanes, raconte que *Baucala* étoit le nom de l'église d'Alexandrie dont Arius étoit titulaire. L'historien Socrate (1) prétend qu'Alexandre, par une discussion trop ambitieuse sur l'union qui existe dans la Trinité, donna occasion à Arius de le reprendre avec aigreur, sur ce que cet évêque paroissoit donner dans les erreurs de Sabellius, et enseigner que la Trinité est telle, non par la triplicité des personnes, mais par la triple manière d'en considérer une seule. Arius déclare donc ouvertement que le Fils est engendré, qu'il a eu un commencement; que par conséquent il n'a pas toujours existé (2); qu'il est d'une substance diverse de celle du Père; fait de rien (3); sujet au changement et capable, par sa nature, de vice et de vertu. Sozomène ajoute qu'Alexandre ne sut pas trop quel parti prendre avant de s'être enfin décidé pour les défenseurs de la consubstantialité et coéternité, et qu'il y eut ainsi un moment de vacillation et de doute.

Quoi qu'il en soit, l'opinion d'Arius se répandit en peu de temps dans toute l'Egypte, la Lybie et la Thébaïde supérieure (4). Il a-

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 5.
(2) *Sozomen. l.* 1, *c.* 15; *Theodorit. l.* 1, *c.* 4.
(3) De non exstantibus.
(4) *Socrat. lib.* 1, *c.* 6; *Theodorit. lib.* 1, *c.* 4; *S. Epiphan. hæres.* 69, *c.* 3.

voit d'abord séduit à Alexandrie sept cents vierges qu'il avoit ensuite réunies en un seul lieu de retraite. Outre cela sept prêtres et douze diacres étoient également passés dans son parti, à l'insçu de l'évêque Alexandre, ce qui joint à la secrette ordination de Mélétius, comme évêque de la Thébaïde, ne prouveroit pas trop en faveur de la vigilance des pasteurs catholiques de cette époque. La faction arienne étoit encore soutenue par plusieurs évêques entre lesquels on remarque Théonas, Secundus, évêque pentapolitain, et sur-tout Eusèbe, qui, du siége de Béryte, ville célèbre de Phénicie, étoit passé contre les canons ecclésiastiques à celui de Nicomédie. Mais le mal principal se trouvoit dans l'église d'Alexandrie, et c'est aussi là que l'empereur Constantin voulut d'abord porter le remède qu'il croyoit efficace en une pareille circonstance. Il cherchoit à déraciner jusqu'à l'envie de disputer à l'avenir; mais les moyens qu'il employa produisirent un effet opposé à celui qu'il en attendoit. Il vouloit remettre la paix dans l'église, et il ne fit que donner le signal du combat le plus acharné. Une longue lettre qu'il écrivit à Alexandre et à Arius lui-même (1), devoit les porter, s'il

Partisans d'Arius.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 6.

étoit possible, à la modération et à la concorde. Il exhortoit Alexandre à recevoir dans sa communion le prêtre Arius, et en même temps il avertissoit, par une autre lettre, les évêques de ne se rendre aucunement aux insinuations du pontife d'Alexandrie. La première de ces épîtres, envoyée par Osius, évêque de Cordoue (1), est écrite de façon à nous faire supposer Constantin beaucoup plus sage que ses actions ne le démontrent. On y voit clairement que le baptême n'avoit pas encore pu avoir sur lui son influence, et qu'il n'étoit point tout-à-fait initié dans les mystères du christianisme, puisqu'il ne comprenoit aucunement l'importance que l'on devoit y attacher aux moindres paroles, et aux opinions qui d'abord paroissoient les plus indifférentes aux yeux des gentils. Cette lettre est assez curieuse pour que j'en insère ici plusieurs extraits.

Lettre de Constantin sur l'arianisme.

L'empereur parle premièrement à l'évêque et au prêtre du désir qu'il a toujours manifesté sincèrement, de voir enfin toutes les seotes différentes dans la religion du Christ, et tous les schismes se confondre (2).

(1) Voyez chap. 6 de cet ouvrage.
(2) *Euseb. vit. Const. l.* 2, *c.* 64 *ad* 72; *Socrat. l.* 1, *c.* 7; *Sozomen. l.* 1, *c.* 16.

Il dit que n'ayant pu réussir à calmer les dissensions religieuses de l'Afrique, il s'étoit résolu à y envoyer des évêques orientaux, qui, élevés dans le berceau du christianisme, devoient aussi pour cette raison être plus propres à ce ministère; lorsqu'il a appris, que cette partie même de son empire étoit également la proie de disputes encore bien plus graves. « Cependant, continue-t-il, en examinant bien la chose, j'ai découvert que la cause de votre désunion est très-légère, et ne mérite pas une telle contention d'esprit; et c'est pourquoi j'ai résolu, par cette lettre, de vous rappeller à des sentimens plus sages et plus modérés. D'abord la raison de tout le mal consiste en ce que toi, Alexandre, tu t'amuses à proposer à tes prêtres des questions subtiles et vaines, sur divers passages de notre loi; et en ce que toi, Arius, tu as imprudemment déclaré, ce qu'il ne falloit penser jamais, ou du moins cacher soigneusement, si telle étoit ton opinion. De là est née entre vous deux toute la discorde. Vous avez refusé ensuite de vous réunir, et tout le peuple, à votre exemple, s'est séparé en deux partis, et a formé un schisme dans l'unité de l'église. Dès le commencement, il n'auroit fallu ni proposer de pareilles questions ni y répondre. Ces disputes ne sont or-

données dans aucune partie de notre doctrine; elles ne servent qu'à amuser l'oisiveté; et quoiqu'elles paroissent inventées pour exercer l'esprit, il faut cependant les renfermer au-dedans de nous-mêmes, et sur-tout ne pas les émettre devant le peuple. Car qui de nous peut se flatter de bien entendre et d'expliquer avec toute la dignité requise, des choses si relevées et si difficiles? Il faut pour cela savoir réprimer sa loquacité en de semblables rencontres, et quand on est forcé de parler, avoir toujours en vue sa propre foiblesse, et celle de ses auditeurs, sans quoi l'on se précipite bientôt dans le blasphême et dans le schisme. Mais puisque le mal est fait, pardonnez-vous pour cette fois mutuellement, et la demande indiscrette, et la répônse inconsidérée. Il ne s'agit pas entre vous de quelque point principal de la loi nouvelle, ou d'un dogme qu'on prétend introduire dans le culte de la divinité; vous pourrez donc facilement retourner à une seule et même opinion, et rentrer ensemble dans la communion première. Il ne convient pas que, dans la disposition présente des esprits, vous conduisiez encore le peuple de Dieu, lorsque vous vous querellez entre vous avec obstination, sur des sujets aussi peu importants. Cela est non-seulement inconvenant,

mais encore illicite. Je vous proposerai pour exemple les différentes sectes de philosophie, qui, quoiqu'opposées entr'elles sur quelques points, ne forment cependant plus qu'une seule réunion de sages, aussitôt qu'il s'agit de l'intérêt du corps entier. En effet, faut-il pour de vaines paroles, comme je l'ai déjà dit, vous ranger d'abord en bataille, frères contre frères, et faire naître la dissension et les troubles dans notre vénérable communauté? Votre conduite est celle des gens du peuple, et convient plus à une puérile ignorance qu'à la sagesse et à la gravité de pasteurs prudents, comme vous le devriez être!..... Il n'y a qu'une seule et même foi, dit-il encore, une seule opinion sur notre religion. Le commandement principal de cette doctrine ramène tous les hommes vers un seul sentiment, et une même concorde d'ames. Puisque votre dispute ne s'étend point sur la somme entière de notre loi, elle ne doit en aucune manière troubler la paix entre vous. Je ne dis pas ceci, afin de vous forcer à penser uniformément, dans la question inepte, incohérente, ou comme vous voudrez l'appeller, qui vous occupe maintenant; car vos assemblées peuvent très-bien conserver tout leur poids sur le peuple, et vous autres rester dans une seule commu-

nion, quand même vous penseriez diversement sur quelques points. L'uniformité en tout est impossible, et il doit suffire que vous soyiez d'accord sur Dieu et sur la providence divine; et si derechef quelque nouvelle question s'élève entre vous sur des choses d'un moindre intérêt, renfermez-la avec soin dans le fond de votre cœur, et attachez-vous seulement à conserver l'amitié, la foi et l'observance des préceptes de notre religion.» C'est ainsi que Constantin vouloit conduire les évêques à la charité, et à l'amour qu'ils se devoient les uns aux autres, et qu'il leur demandoit pour lui-même des jours heureux et des nuits tranquilles. Eusèbe (1) ne manque pas de louer bien fort l'intention de l'empereur; mais il avoue en même temps que l'affaire est plus sérieuse que celui-ci ne semble le croire.

Concile à Alexandrie.

En effet, le légat Osius (2), voyant qu'il ne profitoit en rien par les exhortations et par la douceur, se résolut enfin de procéder juridiquement suivant les instructions qu'il en avoit probablement reçues de Constantin, et il convoqua à Alexandrie un ou deux con-

(1) *Euseb. vit. Const. l.* 2, *c.* 73; *Socrat. l.* 1, *cap.* 8.
(2) Voyez page 213 de cet ouvrage.

ciles, dans lesquels siégèrent plus de cent évêques d'Egypte et de Lybie (1). Il s'agissoit d'y réunir les deux partis, et l'on fit en vain tous les efforts nécessaires (2) : les ariens et leurs adversaires ne parvinrent jamais à s'accorder. Les premiers, en conséquence, écrivirent aux évêques orientaux, et leur envoyèrent leur profession de foi, en les priant seulement d'intercéder pour eux auprès d'Alexandre, afin qu'il leur laissât enseigner s'ils pensoient bien, ou les instruisît s'ils pensoient mal sur cette lettre. Eusèbe de Nicomédie assemble, en Bithynie, un concile composé de ses partisans, et l'on écrit de là à tous les évêques chrétiens de communiquer avec Arius, et de faire communiquer Alexandre avec lui. Une assemblée en Palestine accorde de plus à Arius la faculté de réunir les fidèles, comme il le faisoit auparavant, et exhorte Alexandre à la paix et à la concorde.

Autres con-ciles dans l'O-rient en faveu-r d'Arius.

Cependant Alexandre avoit réussi à faire condamner, dans le concile d'Alexandrie, dix prêtres de cette ville (parmi lesquels se trouvoient Arius et Euzoïus), deux évêques, et en avoit fait noter plusieurs autres. Non content de cet acte de rigueur, il écrivit en-

---

(1) *S. Athanas. apolog. 2 adv. arian.*
(2) *Sozomen. l. 1, c. 15.*

achinations lexandre, rius et des s.

core deux lettres, dont l'une étoit adressée à Alexandre, évêque de Constantinople, ou du moins qui le devint dans la suite (1). Il y explique au long les opinions d'Arius (2), et les conséquences naturelles du dogme qui rabaisse le Christ au rang des créatures. Il réfute toutes ces conséquences, l'une après l'autre, par de nombreux passages puisés dans les livres saints: il cite aussi ceux qu'Arius présentoit à son appui. Il dit que ce dernier est le successeur des hérétiques Ebion, Artémon, Paul de Samosates et Lucien le martyr (3) que trois évêques de suite excommunièrent. Il ajoute qu'Arius a été rejetté par l'église d'Alexandrie; que lui-même l'a condamné et déposé, et il demande avec instance qu'on ne le reçoive point, qu'on ne l'écoute point, qu'on ne corresponde nullement avec lui. La seconde lettre est écrite à tous les évêques de la terre (4), et le but d'Alexandre y est, comme dans la première,

(1) *Phot. in biblioth. c.* 256; *Gelas. cysicen.; et narrat. de* 318 *PP. nicæn. concil. apud hist. SS. Lipoman.*

(2) *Theodorit. l.* 1, *c.* 4.

(3) Le cardinal Baronius n'est pas de l'avis de l'évêque Alexandre sur le compte de Lucien le martyr. (Vid. annal. eccles. ad ann. 311, n° 11 et 12, et 318, n° 75.)

(4) *Socrat. l.* 1, *c.* 6.

de les prémunir contre les séductions des ariens, en leur donnant un rapport circonstancié des dogmes de ces derniers, et des blasphêmes que le raisonnement en tire contre les vérités contenues dans l'écriture. Il s'attache sur-tout à Eusèbe de Nicomédie, et le reprend d'avoir changé d'évêché. Il rend aussi compte du concile d'Alexandrie, et de ce que l'on y a traité. Ces lettres firent d'un mal un mal plus grand encore, puisqu'elles semèrent la dissension parmi ceux à qui elles étoient envoyées. Eusèbe en fut naturellement plus indigné que les autres, et aussitôt un grand nombre d'évêques pensèrent comme lui, et adoptèrent sa querelle, parce qu'il avoisinoit l'empereur, et paroissoit avoir quelqu'influence à la cour. Tout étoit en combustion : évêques contre évêques, et peuples contre peuples donnoient journellement des scènes de scandale, les plus horribles à la fois et les plus ridicules. Le christianisme enfin fut joué publiquement sur les théâtres.

D'ailleurs Arius n'étoit pas demeuré dans l'inaction pendant cet intervalle. Il avoit, de son côté, écrit à Eusèbe de Nicomédie, qu'il décore du nom d'orthodoxe et de *conlucianiste* (1), en se plaignant de la persécution

---

(1) Nous avons vu plus haut le martyr Lucien

que lui faisoit injustement essuyer le pape Alexandre (1), pour la cause de la justice. « Il m'a chassé de la ville et de l'église d'Alexandrie, dit-il (2), comme si j'avois renié Dieu; et cela pour n'avoir pas voulu donner mon assentiment aux propositions par lesquelles on établit que le Fils est éternel comme le Père; qu'il lui est absolument semblable; que le Fils engendré a toujours existé avec le Père *inengendré;* que Dieu n'a pas précédé son Fils d'un moment, d'une idée, et qu'il n'est point d'époque déterminée pour la génération de la seconde Personne divine. Cependant les dogmes que je professe sont encore ceux de tous les évêques de l'Orient. Il faudra donc condamner comme hérétiques Eusèbe de Césarée (3) ton frère, Théodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Grégoire de Bé-

---

compté parmi les *paulianistes* (vid. S. Epiphan. hæres. 43 quæ est lucianistarum). Les ariens se vantoient de son autorité, et se servirent dans la suite d'un symbole composé par lui-même, à ce qu'ils prétendoient (voyez chapitre 9 de cet ouvrage).

(1) Voyez chap. 4 de cet ouvrage.

(2) *Theodorit. l. 1, c. 5; S. Epiphan. hæres. 69, c. 6, etc.*

(3) L'auteur de l'histoire ecclésiastique et de la vie de Constantin, si souvent citées dans cet ouvrage.

ryte, Aétius de Lydda ou Diospolis; et les véritables hérésiarques Philogonius d'Antioche, Hellénicus de Tripolis et Macaire de Jérusalem, seront seuls exceptés de cette sentence! Ces évêques ignorants et dénués des premiers principes de la foi, appellent le Fils une émission ou une projection de la substance du Père, ou bien ils prétendent qu'il est *coinengendré*; sentiments auxquels nous préférerions les plus horribles supplices: et nous, qu'avons-nous enseigné de si abominable? Que le Fils n'est point inengendré; qu'il n'est fait d'aucune matière déjà existante avant lui; qu'il existoit par le conseil et par la volonté de Dieu, avant tous les siècles; qu'il est Dieu lui-même et immuable (1); qu'il n'étoit point, avant qu'il eut été engendré, créé ou formé. On nous persécute, parce que nous avons dit: Dieu n'a point de principe, le Fils a un principe, etc., etc. » La correspondance des nouveaux ariens ne se termina point à cette seule lettre. Eusèbe de Nicomédie communiqua, de son côté, ses opinions à Paulin, évêque de Tyr. « Il dit qu'il n'a jamais pu comprendre qu'il y ait eu deux inengendrés, ou que, s'il n'y en a qu'un seul,

(1) Cela se trouve contredit en d'autres endroits, voyez page 224 de cet ouvrage.

il ait pu se diviser en deux parties, et souffrir ainsi dans soi quelque chose de corporel. Qu'il faut au contraire que le second soit fait par le premier, mais non pas de sa substance, et sans participer en rien de sa nature; que ce commencement est inexplicable et incompréhensible pour de simples hommes, etc. » Il se fonde également, dans tous ses raisonnements, sur le texte des saintes écritures, comme le faisoient ses partisans et ses adversaires. Outre ces épîtres ariennes, il nous reste une lettre écrite au pape Alexandre, leur évêque, par les prêtres et diacres qui avoient abandonné Alexandrie pour opinions. Elle contient une formule de foi, semblable, disent-ils, à ce qu'ils ont appris de leurs ancêtres et d'Alexandre lui-même (1). « Ils croient en un Dieu, seul inengendré, seul éternel, seul immortel, seul bon, seul sage; le Dieu de l'ancien et du nouveau testament; qui a engendré son Fils unique avant tous les siècles, et par lequel il a ensuite créé les siècles et tout ce qu'ils comprennent. Ils confessent trois Personnes, le Père, le Fils et le St.-Esprit. Dieu, comme la cause de toutes choses, est seul exempt de principe. Il fut avant le Christ comme Alexandre lui-même

(1) *S. Epiphan. hæres.* 69, *c.* 7 *et* 8.

l'enseigne dans son église; et ce Christ n'est ni coéternel ni inengendré avec le Père.» Cette lettre, après les signatures du prêtre Arius, du diacre Euzoïus et de plusieurs autres encore, porte celles des évêques Secundus de la Pentapole, Théonas d'Afrique, et Pistus, préposé à l'église d'Alexandrie, par les ariens.

Les choses en étoient en cet état de trouble et de confusion, lorsque Constantin, désespéré de voir la religion qu'il venoit d'adopter et de placer sous le dais des Césars, servit publiquement de risée au désœuvrement des gentils, et outré de l'indécence avec laquelle les évêques et les peuples chrétiens continuoient à se heurter entr'eux pour les schismes mélétien et arien, qui leur avoient fait perdre jusqu'au respect qu'ils devoient à l'empereur lui-même et à ses images (1); Constantin, dis-je, ne voulut pas tarder plus long-temps à écouter les avis du grand concile, qu'il avoit résolu de tenir.

Concile de Nicée.

Convoqués donc et rassemblés, comme je l'ai rapporté plus haut, plus de deux cent cinquante évêques, dit Eusèbe qui étoit de ce nombre (2), se trouvoient alors à Nicée. Ils y

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 4.

(2) *Euseb. vit. Constant. lib.* 3, *cap.* 7; *Socrat. l.* 1, *c.* 8.

étoient venus de toutes les parties du monde, de Syrie, de Cilicie, de Phénycie, d'Arabie, de Palestine, d'Egypte, de la Thébaïde, de Lybie, de Mésopotamie, de Perse, de Scythie, du Pont, de Galatie, de Pamphylie, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Thrace, de Macédoine, d'Achaïe et d'Epire. Il y avoit parmi eux un évêque espagnol célèbre (1), et des prêtres au nom de l'évêque de la ville royale, absent pour cause d'infirmité et de vieillesse. L'historien Socrate met plus de trois cents évêques; Sozomène environ trois cent vingt (2); mais presque tous les écrivains (3) conviennent d'en compter trois cent dix-huit, en quoi les modernes les ont suivis. Les auteurs égyptiens, Eutychius, Joseph et le mahométan Ismaël-Ibn Ali, cité par Seldénus, prétendent que ces trois cent dix-huit évêques avoient été choisis par l'empereur Constantin, parmi deux mille quarante-huit, qui s'étoient présentés, pour coopérer au concile, les mille sept cent trente autres pasteurs ayant refusé de s'occuper

---

(1) Osius, évêque de Cordoue, dont nous avons déjà parlé.

(2) *Sozomen. l.* 1, *c.* 17.

(3) *Theodorit. l.* 1, *c.* 7; *S. Athanas. epist. ad african. episcop.*; *S. Hilar. lib. cont. Constant.*; *S. Hieronym. in chron.*; *Rufin*, *etc.*, *etc.*

de la divinité du Christ, sur laquelle ils n'étoient point d'accord. Théodoret nous fait connoître l'évêque de la ville royale pour celui de Rome, et Sozomène nomme les prêtres Vito et Vincent, que ce pasteur envoya pour le représenter (1). Il est vrai qu'il appelle Jules, l'évêque de Rome, quoique celui-ci ne soit monté sur le siége épiscopal de cette ville, qu'environ onze ans après le concile de Nicée, et que Sylvestre occupât alors la dignité de pontife des fidèles de l'ancienne capitale. Mais cette erreur de Sozomène est peu importante, et j'aurois même en quelque manière pu m'empêcher de la remarquer, vu la nullité de cet évêque, de ses légats et généralement de tous les occidentaux dans la première assemblée œcuménique.

Il y eut d'abord des sessions particulières entre les évêques (2), où ils tâchèrent de plus en plus de s'éclairer les uns les autres sur le sujet pour lequel l'empereur les avoit fait appeller. Le but étoit encore de les porter par ce moyen à une manière uniforme de penser, et à l'adoption unanime d'une formule de foi générale et raisonnée. Mais on ne put nullement l'obtenir, puisque nous

---

(1) *Phot. biblioth. c.* 88.
(2) *Sozomen. l.* 1, *c.* 9.

verrons bientôt le désordre qui naquit de la première réunion complette des évêques, quoiqu'elle se fût faite dans le palais même de l'emperenr, et par conséquent probablement sous sa présidence. N'oublions pas aussi d'observer, avec les auteurs de l'histoire ecclésiastique, que les philosophes païens s'étoient rendus de toutes parts à Nicée, par simple curiosité, et pour trouver matière à jetter du ridicule sur le christianisme et ses conciles (1). Qu'on ne s'imagine pas voir ici de ces sages des beaux temps de la Grèce et de Rome, aussi estimables par leurs mœurs que par leur doctrine : ce n'étoient plus, sous Constantin, que des sophistes et des espèces de charlatans, qui envioient et haïssoient cordialement les chrétiens, parce que ceux-ci occupoient alors leurs tréteaux. Un d'eux fut assez de bonne foi, ou plutôt sut céder à la nécessité des circonstances avec assez de politique, pour se faire convertir, moyennant une formule de foi qu'on lui récita, formule la plus élégante peut-être, et la plus raisonnable que l'on put faire. Il est étonnant qu'on ne se soit pas servi plutôt du symbole que le concile adopta, ou bien que le concile n'ait point adopté une for-

Philosophe païen converti.

(1) *Sozomen. l.* 1, *c.* 18.

mule, qui faisoit d'aussi célèbres prosélytes. Quoi qu'il en soit, le jour de l'assemblée étant venu, dit Eusèbe (1), Constantin, richement vêtu, et beau comme l'ange du Seigneur, traversa la salle où se trouvoient les Pères. Il refusa de s'asseoir, avant que tous les évêques n'eussent pris place, et ne lui eussent fait signe d'en faire autant. Eusèbe de Césarée parla alors à l'empereur, au nom de tout le concile (2). On attribue aussi cet honneur à Eustathius, évêque d'Antioche, et zélé consubstantialiste (3), ou à tous les deux à la fois (4), ou enfin à Alexandre, évêque d'Alexandrie (5); car les auteurs ne sont pas plus d'accord sur cet article, que sur celui du nombre des pontifes qui composoient l'assemblée. Constantin répondit à cette harangue par une espèce de discours d'ouverture (6), où il témoignoit simplement aux évêques la joie qu'il ressentoit de les voir réunis, et son désir pour qu'ils pussent n'avoir entr'eux qu'une seule pensée et

---

(1) *Euseb. vit. Constant. lib.* 3, *cap.* 10 *et* 11; *Socrat. l.* 1, *c.* 8.
(2) *Sozomen. l.* 1, *c.* 19.
(3) *Theodorit. l.* 1, *c.* 7.
(4) *Epiphan. scholast. hist. tripart. l.* 2, *c.* 5.
(5) *Nicet. thesaur. orthod. fid. l.* 5, *c.* 7.
(6) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 12.

Querelles des [Pè]res.

qu'un même sentiment. Après cela (1) les Pères du concile, dit Sozomène, s'imaginant n'être venus en présence de l'empereur, que pour y traiter leurs propres affaires, et nullement pour l'intérêt de la religion chrétienne en général, commencèrent aussitôt à s'accuser les uns les autres avec un acharnement extrême. On ne répondoit aux plaintes de son voisin, que par des plaintes plus graves encore sur le compte de celui-ci. Enfin cela se termina, comme au concile de Cirte (2), par une indulgence réciproque et sans bornes, due principalement à la sagesse de Constantin. Il n'avoit probablement compris que peu de choses du sujet sur lequel rouloient, dès le commencement de la séance, des disputes aussi véhémentes, puisqu'il ne connoissoit que fort imparfaitement la langue grecque; et peut-être eut-il encore le bon esprit de ne pas vouloir comprendre le reste. Il souffrit donc patiemment cette indécente sortie de la part des évêques; après les avoir calmés, il sut, également par la douceur, les attirer dans son sentiment, et les

---

(1) *Euseb. vit. Constant. lib.* 3, *cap.* 13 *et* 14; *Socrat. lib.* 1, *c.* 8; *Sozomen. lib.* 1, *c.* 17 *et* 20; *Theodorit. l.* 1, *c.* 13.

(2) Voyez chap. 6 de cet ouvrage.

amener enfin à convenir d'une profession de foi, reçue par tous, et à s'accorder sur le jour de la célébration de la Pâque chrétienne. Cela fait, ils signèrent leurs décisions, et l'assemblée se sépara. Voilà ce qu'Eusèbe, témoin oculaire et panégyriste de Constantin, rapporte. Voyons maintenant ce que les autres historiens de l'église qui ont traité cette fameuse époque, et qui n'avoient plus les mêmes raisons de ménager ceux qui y assistoient, ajoutent à ces détails.

D'abord on prétend qu'Alexandre, évêque d'Alexandrie, se rendit, avant le concile, de Nicée à Nicomédie (1), où se trouvoit alors Osius, évêque de Cordoue, et tout-puissant à la cour de Constantin. Les deux pontifes y conférèrent ensemble, et résolurent d'avance la consubstantialité du Fils avec le Père, et la condamnation d'Arius. Alexandre avoit conduit avec lui Athanase (2), un des diacres de son église, jeune homme de la plus grande espérance, et que nous verrons bientôt, sur le siége d'Alexandrie, jouer un rôle remarquable, tant par ses nombreux revers que par ses succès. Il vouloit l'opposer aux plus terribles de ses adversaires, Eusèbe de

Athanase, diacre d'Alexandrie.

(1) *Philostorg. l.* ,1 *n*° 7.
(1) *Socrat. l.* 1 , *c*. 8.

Nicomédie, Théognis de Nicée, et Maris de Chalcédoine en Bithynie. La veille du jour, que l'empereur avoit fixé pour le concile, plusieurs évêques lui remirent des libelles d'accusation contre leurs collègues. Constantin les jetta tous au feu, en présence de l'assemblée, en disant que Jésus-Christ avoit ordonné expressément de pardonner à celui qui désiroit le pardon pour lui-même. Ensuite commencèrent les disputes sur la foi. Une formule arienne, proposée aux Pères du concile (1), est rejettée avec indignation, et déchirée publiquement. Athanase combat les ariens, et réussit à les vaincre (victoire peu difficile à obtenir dans une assemblée, où tout le monde vouloit penser comme l'empereur, et où l'empereur pensoit déjà comme ce diacre). Il propose le nouveau mot *consubstantiel*, pour déterminer enfin de cette manière la relation du Fils avec le Père; et répond à ceux qui s'opposoient à ce terme, parce qu'il ne se trouve pas dans les écritures, qu'on y chercheroit également en vain les phrases ariennes. Il est à remarquer que les hérétiques n'acceptèrent jamais l'expression qui établit la consubstantialité, à cause de l'impossibilité de corrompre le sens de

Consubstantialité.

(1) *Theodorit. l.* 1, *c.* 7. *et* 8.

cette parole, comme le prétend Ambroise (1). On croira facilement que les ariens donnoient une autre raison de leur résistance. On compta d'abord dix-sept opposants (2), dont le nombre cependant diminua peu à peu, surtout lorsqu'ils virent que l'empereur lui-même étoit de l'avis des néologistes. Il alla, dans un saint zèle, jusqu'à menacer de l'exil tous ceux qui n'embrasseroient point son sentiment. Le résultat enfin de ces risibles débats) entre des évêques simples et ignorants, comme les nomme Sabinus, évêque d'Héraclée en Thrace, qui a recueilli les actes du concile) fut un symbole que Sozomène ne rapporte point, par respect, dit-il, pour les initiés, et de peur qu'il ne tombe entre les mains des profanes (3). Socrate a conservé cet acte conçu de la manière suivante (4): « Nous croyons en un Dieu, Père tout-puissant, qui a fait toutes les choses visibles et invisibles, et en un seigneur Jésus-Christ, le

Symbole de Nicée.

(1) *S. Ambros. de Filii divinit. c.* 4.
Voyez encore sur le mot consubstantiel S. Basile (epist. ad Terent. et ad ancill. Domini); Socrate (l. 3, c. 25); Sozomène (l. 6, c. 4); S. Epiphane (hæres. 69, c. 70), etc.
(2) *Sozomen. l.* 1, *c.* 20.
(3) Voyez chap. 6 de cet ouvrage.
(4) *Socrat. l.* 1, *c.* 8.

fils unique de Dieu, engendré du Père, c'est-à-dire de la substance du Père; Dieu de Dieu et lumière de lumière; Dieu véritable de Dieu véritable; engendré et non fait; consubstantiel au Père; par lequel toutes choses ont été faites au ciel et sur la terre; qui est descendu, s'est incarné, et s'est fait homme pour nous et pour notre salut; qui a souffert; qui est ressuscité le troisième jour; qui est monté au ciel, et qui viendra juger les vivants et les morts; et nous croyons au St.-Esprit. » Ils ajoutèrent à cette formule l'imprécation suivante (1) : « l'église de Dieu catholique et apostolique anathématise ceux qui disent, qu'il y avoit un temps où le Fils de Dieu n'existoit pas; ou qu'il n'existoit pas avant d'avoir été engendré; ou qu'il a été fait de rien; ou qu'il est d'une autre substance ou essence, soit créée, soit sujette à la mutation et au changement. » Des vingt-deux évêques ariens que nomme Philostorgius (2), et dont les principaux sont Secundus, Mélétius, Eusèbe de Césarée, Paulin, Léontius, Théonas, Basile, Théognis, Maris et Eusèbe-le-grand, évêque de Nicomédie, deux seulement, Secun-

Anathêmes re les a- s.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 8; *Sozomen. l.* 1, *c.* 21.

(2) *Philostorg. l.* 1, *n°* 9; *Nicet. thesaur. orthod. fid. l.* 5, *c.* 7 *et* 8.

dus, évêque de Ptolémaïs, et Théonas, évêque de Marmarica, refusèrent de souscrire les actes du concile. Les autres, d'après les conseils de Constance, sœur de l'empereur Constantin, consentirent, en sous-entendant, comme explication du terme grec qui signifie consubstantiel, un autre mot qui ne diffère du premier que par une seule lettre, et qui veut dire, *semblable quant à la substance;* plusieurs d'entr'eux même le mirent en marge. Eusèbe de Palestine (1), après plusieurs doutes et difficultés, souscrivit comme avoient fait les autres. Il en rend compte aux fidèles de Césarée, commis à sa surveillance, et s'en excuse en quelque façon. Il a condamné, dit-il, l'erreur arienne, qui assigne une époque à laquelle le Fils a commencé d'exister, parce que réellement le fils de Dieu existoit avant son incarnation, et qu'il étoit avant tous les siècles, quant à sa génération divine, comme l'empereur Constantin lui-même l'a établi dans ses raisonnements; « car, ajoute-t-il, avant que le Fils fut engendré par le fait, il existoit inengendré dans la puissance du Père. » Ce qui, pour le remarquer en passant, tombe manifestement

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 8; *Theodorit. l.* 1, *c.* 12; *Sozomen. l.* 1, *c.* 21.

dans les opinions erronées d'Arius, quoique l'historien Théodoret, évêque de Cyrus, qui le rapporte, n'y trouve rien à reprendre, et ne le corrige point. Au reste, Eusèbe cite, outre cela, dans sa lettre, le symbole qui, proposé au concile, plut également à tous les évêques, et auquel seulement Constantin fit ajouter le mot consubstantiel. Il se rendit à l'autorité de l'empereur, dit-il, par amour pour la paix, lorsqu'on lui eut fait voir que des écrivains instruits et de célèbres évêques s'étoient servi de ce terme. Il croit cependant devoir encore l'expliquer, en disant, «qu'il ne signifie autre chose, sinon que le Fils n'a aucune ressemblance avec les autres créatures qui doivent leur existence à Dieu le Père.» Ceux qui ne s'appuient que du témoignage d'Athanase (1), accusèrent dans la suite Eusèbe d'en avoir imposé, en rejettant sur Constantin l'invention du mot consubstantiel, tandis qu'il avoit véritablement été proposé par les évêques, et admis ensuite par l'empereur.

Épitre synodique des Pères du concile.

Enfin les trois cent dix-huit Pères du concile composèrent entr'eux une lettre synodique, adressée aux évêques d'Égypte, de Ly-

(1) *S. Athanas. de decret. synod. nicæn. et de synod. arimin. et seleuc.*

bie et de la Pentapole (1), où ils rendoient compte de ce qui s'étoit passé au concile. D'abord ils disoient que l'opinion d'Arius, qui mettoit le fils de Dieu au rang des créatures capables de bien et de mal, avoit été anathématisée. Ils faisoient ensuite mention des deux évêques compris dans la condamnation, parce qu'ils étoient restés attachés avec entêtement aux sentiments d'Arius. «Quant à Mélétius, continuoient-ils, on lui laisse le nom d'évêque, mais sans fonctions, et les évêques ordonnés par lui seront conservés, moyennant une nouvelle confirmation des mains d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, et n'obtiendront cependant, malgré cela, que le second rang après ceux ordonnés immédiatement par le même Alexandre.» Ils annonçoient qu'il falloit désormais célébrer la Pâque avec les Romains. Constantin fit également savoir ces décisions à l'église d'Alexandrie. Il lui recommanda l'obéissance et la soumission ; «le sentiment de plus de trois cents évêques, dit-il, ne peut être que l'opinion de Dieu lui-même.» Il écrivit aussi une lettre circulaire aux évêques et aux peuples du monde chrétien, afin de donner plus d'autorité et plus d'éclat à ce qui venoit d'avoir lieu.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 9; *Sozomen. l.* 1, *c.* 21, 24 *et* 25; *Theodorit. l.* 1, *c.* 9 *et* 10.

Il les exhorta à conserver l'unité de la foi, et à adhérer aux résolutions sur la Pâque (1); «il veut en outre, dit-il, que les méchants et impies ariens soient nommés désormais *porphyriens* (2), en horreur éternelle de leur scélératesse; que tout livre d'Arius soit brûlé, et peine de mort infligée à quiconque en tiendroit un exemplaire caché chez lui.»

Je crois que le lecteur ne me saura point mauvais gré, si je lui rapporte, avec les auteurs ecclésiastiques, avant de terminer le concile de Nicée et mon septième chapitre, une anecdote très-singulière, et digne de toute notre attention. Elle concerne le mariage des prêtres, et est racontée par les historiens Socrate et Sozomène, qui tous deux florissoient sous Théodose le jeune, à Constantinople même, où l'on auroit pu très-bien contredire leur témoignage, s'il n'avoit pas été, sur ce point, exempt de tout reproche. Eusèbe n'en a pas parlé, il est vrai, mais, comme on l'a vu plus haut, il ne rapporte absolument que les détails qui regardent la

---

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 17 *ad* 21.

(2) Porphyre étudia la philosophie avec Origène, sous le fameux platonicien Plotin. Il se déclara le plus acharné des ennemis du nom chrétien, et vécut jusqu'au temps de l'empereur Probus (vid. Suidam).

personne de Constantin, dont il se proposoit d'écrire la vie, et nullement ce qui s'étoit passé au concile. Ses deux continuateurs étoient dans des circonstances tout-à-fait opposées, et il falloit, selon moi, tout l'intérêt des siècles postérieurs, après le schisme des occidentaux, dont la continence des prêtres étoit un des prétextes les plus plausibles, pour vouloir révoquer en doute ce que ces auteurs ont consigné dans leurs ouvrages. Le trait est rapporté comme il suit:

Le martyr, confesseur Paphnutius (1), évêque d'une ville de la Thébaïde supérieure, homme extrêmement pieux, qui s'étoit toujours abstenu du commerce des femmes, qui faisoit des miracles, et avoit perdu un œil dans la persécution, étoit un des pontifes appellés par Constantin, pour assister au concile, à cause de ses hautes vertus. Or il arriva que quelques-uns des Pères voulurent faire adopter une loi, qui forceroit dorénavant les évêques, les prêtres et les diacres mariés à observer la continence la plus sévère. Paphnutius déclama fortement dans l'assemblée contre ce projet, et s'opposa avec véhémence à une nouveauté aussi dange-

Mariage des prêtres soutenu par le martyr Paphnutius.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 11; *Sozomen. lib.* 1, *c.* 23; *Nicephor. Callist. l.* 8, *c.* 19.

reuse pour le bien de l'église et de la religion. Il dit qu'il étoit non-seulement inutile, mais encore même préjudiciable d'imposer un joug aussi pesant aux ministres du culte; que ce seroit ruiner totalement la chasteté des femmes, qui ne consiste selon lui, que dans l'usage légitime, que fait un mari de son épouse. Il suffira, ajoute-t-il, si on le désire absolument, de conserver l'ancienne habitude, qui veut qu'un homme une fois inscrit parmi le clergé, ne puisse plus prendre de femme. L'assemblée se rendit à ses conseils, et l'on permit aux évêques, prêtres et diacres, dont le mariage datoit du temps où ils étoient encore laïcs, d'user dans la suite, comme ils le faisoient auparavant, ou de s'abstenir des droits conjugaux, selon qu'il leur plairoit de le faire. Ce décret du concile de Nicée, dû au confesseur Paphnutius, fut dans la suite renforcé par une loi (1) des empereurs Honorius et Théodose.

Voilà, je pense, le mariage des clercs, considéré comme licite sous tous les rapports, mis hors de doute, avant et après le concile de Nicée. J'ajouterai encore ici quelques nouvelles preuves à l'appui de ce que j'avance,

---

(1) *Cod. theodos. de episcop. eccles. et cleric. l.* 16, *tit.* 2, *l.* 44.

et qui ne feront que convaincre de plus en plus le lecteur de la vérité du fait dont il vient d'entendre le récit. D'abord l'historien ecclésiastique Eusèbe, évêque de Césarée, en Palestine, qui écrivoit pendant le règne de Constantin, rapporte (1) un passage de Clément d'Alexandrie, au sujet des apôtres mariés, contre ceux qui de son temps improuvoient l'usage du mariage. Eusèbe ne donne aucun signe d'étonnement sur cet écrit de Clément, d'où l'on peut raisonnablement inférer qu'il y avoit encore de son temps la même liberté. Nicéphore Calliste, auteur grec du XIVme siècle (2), cite également ce passage des stromates de Clément. « Pierre et Philippe avoient des enfants, y est-il dit, et il est de fortes raisons pour croire que Paul adresse à sa femme l'épître qu'il écrit en l'honneur de la virginité. » Eusèbe cite, en un autre endroit (3), les paroles d'Irénée qui combat l'hérésie des *continents* contre le mariage. Dans la Cappadoce et dans d'autres lieux encore, sous les empereurs Valens et Valentinien, les prêtres se croyoient en droit d'user librement des prérogatives du maria-

Sentimens d[...] Pères de l'É[...] se et des co[...] ciles sur la c[...] tinence du c[...] gé.

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 3, *c.* 30.
(2) *Nicephor. Callist. l.* 2, *c.* 44.
(3) *Euseb. hist. eccl. l.* 4, *c.* 29.

ge (1). Le concile de Gangris (2) en Paphlagonie condamna, sous le règne de l'empereur Constance, un évêque qui avoit douté de la pureté de ce lien. Socrate, auteur de l'histoire de l'église, terminée vers le milieu du V[e] siècle (3), rapporte que de son temps, tout clerc en Thessalie, qui avoit eu commerce, depuis son ordination, avec la femme qu'il avoit légitimement épousée avant cette époque, étoit renvoyé du collége des prêtres, tandis que dans tout l'Orient, ce n'étoit que de leur propre volonté, que les évêques et les autres personnes consacrées au culte s'abstenoient de l'usage de leurs femmes; et qu'on y pouvoit citer plusieurs exemples d'évêques qui, après être entrés dans l'exercice de leur charge, avoient donné la vie à des enfants, que les loix ecclésiastiques et civiles reconnurent également pour légitimes. Socrate fait plus encore, il recherche comment avoit commencé dans l'église thessalienne cette rigueur si singulière, si opposée aux coutumes reçues alors dans toutes les autres communautés chrétiennes; et il découvre qu'Héliodo-

---

(1) *S. Epiphan. hæres.* 50, *cathar.*; *S. Hieronym adv. Jovinian. l.* 1.

(2) Voyez chap. 10 de cet ouvrage.

(3) *Socrat. l.* 5, *c.* 22.

re, évêque de Trica (1), en avoit été le premier auteur, pour racheter en quelque manière par la continence de tout son clergé, les fautes qu'il avoit lui-même commises contre cette vertu dans sa jeunesse, en publiant des romans érotiques. Outre ces autorités, les canons apostoliques ordonnent de déposer le prêtre qui renvoie sa compagne ou son aide (2), et l'excommunient s'il ne la reprend pas, après cette première punition. Ils permettent aux lecteurs et aux chantres seulement, qui sont entrés célibataires dans les ordres du clergé de prendre femme (3). Balsamon dit, sur ce dernier canon, qu'il étoit défendu aux prêtres, diacres et sous-diacres de contracter un nouveau mariage, après leur ordination. Le concile de Néocésarée (4), ordonne de déposer le prêtre qui prend femme; celui d'Ancyra (5) n'exige, pour laisser le diacre marié jouir de toutes ses prérogatives, que le serment de celui-ci, prononcé devant son évêque, avant l'ordination, par lequel il prouve qu'il ne veut,

(1) Auteurs des amours de Théagènes et de Chariclée.
(2) *Can. apostol.* 5.
(3) *Can. apostol.* 25.
(4) *Concil. neocæsar. c.* 1.
(5) *Concil. ancyran. c.* 11.

ou ne peut pas observer les loix de la continence. Enfin le concile de Constantinople, appellé *in Trullo* (1), à la fin du VIIme siècle, défend aux seuls évêques l'usage des femmes qu'ils avoient épousées avant d'embrasser l'état ecclésiastique, et le permet déterminément aux prêtres et aux diacres. Il se réfère à cet effet aux décisions des apôtres, que nous venons de citer. Il est vrai qu'outre ces autorités, l'on a aussi les conciles d'Elvira (2), de Carthage II (3), et de Carthage V (4), qui disent absolument le contraire; et que l'un d'eux (5), prétend également tirer toute sa force du sentiment de ces mêmes apôtres, quoiqu'il ne nous reste plus rien de ceux-ci sur quoi ce concile ait pu réellement s'appuyer. L'écrivain ecclésiastique Epiphane (6) prétend aussi que de son temps l'église catholique rejettoit de son sein les prêtres mariés qui ne renonçoient pas à leurs épouses comme telles. « Cela a lieu, dit-il, par-tout où les canons sont bien observés. » Mais dans le même chapitre, il avoue que

(1) *Concil. quinisext. c.* 12 *et* 13.
(2) *Concil. eliberit. c.* 33.
(3) *Concil. carthag. II*, *c.* 2.
(4) *Concil. carthag. V*, *c.* 3.
(5) *Concil. carthag. II*, *c.* 2.
(6) *S. Epiphan. hæres.* 59.

par abus ou par ignorance, le contraire absolument se pratiquoit en plusieurs églises orthodoxes; ce qui pourroit faire supposer avec raison, que les canons dont il parle étoient encore bien récents, sous le règne de l'empereur Valens, ou bien qu'on n'y avoit jamais donné une grande importance. La raison pour laquelle l'évêque de Chypre ne vouloit pas que les prêtres se servissent de leurs femmes, nous est expliquée dans l'histoire de ce Père, écrite l'an 360, sur le rapport de Jean un de ses disciples, et que l'on trouve à la suite des œuvres d'Epiphane. Un diacre de son église, qui croyoit librement pouvoir user des droits que lui accordoit le mariage, est attaqué de la lèpre. Il ne fallut à l'évêque que le concours de ces deux circonstances, pour lui faire prendre la résolution de ne conférer dorénavant les ordres qu'à des veufs ou à des moines, afin d'éviter à jamais de semblables abus. Nous laisserons au lecteur l'embarras du choix dans toutes ces autorités diverses, pour passer enfin à la clôture d'un concile qui peut-être déjà nous a retenus trop long-temps.

Les Pères de Nicée, après la fameuse session sur la foi, dans laquelle fut composé le symbole rapporté dans ce chapitre, voulurent encore convenir de quelques règles

Fin du premier concile œcuménique

ou canons, qui pussent rendre de plus en plus uniforme la discipline ecclésiastique (1). Cela eut lieu en effet. Alors ils signèrent leurs décisions, opération tellement importante, selon Nicéphore Calliste (2), que deux évêques ressuscitèrent exprès pour y prendre part. Ils s'appelloient Chrysantès et Musonius, et étoient morts pendant la durée du concile, comme ils le témoignèrent eux-mêmes en apposant leur seing. Ensuite les évêques se séparèrent. L'empereur, avant de renvoyer ces pasteurs, voulut leur donner de nouveaux témoignages de son respect et des égards qu'il croyoit leur être dus. Il les fit dîner à sa table, leur distribua de riches présents, et enfin leur adressa encore en personne, au moment de leur départ, un discours de congé (3). Il paroît que Constantin commençoit à s'appercevoir de leur turbulence naturelle, et des sentiments d'envie et de jalousie qui les animoient continuellement les uns contre les autres, puisqu'il leur recommanda de nouveau la concorde, la charité, l'indulgence et l'humilité. Les plaisanteries des gentils l'avoient également ému,

[E]xhortations Constantin.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 13.
(2) *Nicephor. Callist. l.* 8, *c.* 23.
(3) *Euseb. vit. Const. l.* 3, *c.* 16, 17 *et* 21.

et il en fit une mention expresse dans son exhortation, en demandant avec instance aux évêques de ne plus désormais y donner matière par leur conduite, ni par leurs discours.

Ainsi se termina pour le moment le célèbre concile de Nicée. Les principales circonstances qui l'accompagnèrent, et que j'ai exposées fidèlement dans ce chapitre, auront pu ne paroître que risibles au lecteur impartial. Les résultats qu'il entraîna après lui, réservés aux chapitres suivants, et exposés avec la même sincérité, exciteront, je n'en doute pas, dans tout esprit dépouillé de préjugés et de passions, non-seulement la pitié, mais encore le mépris et l'horreur les mieux fondés ; et malheureusement ce ne sera aucunement la faute de l'historien.

CHAPITRE VIII.

Les ariens contre les consubstantialistes.

Les dispu- religieuses ssent en a- nement.

Les disputes théologiques croissent en acharnement et en durée, proportionnellement à l'importance qu'on leur donne; et celui qui voudroit appliquer ce calcul, en raison directe, à toutes les querelles religieuses, depuis le règne de Constantin jusqu'à l'impératrice Irène, seroit bien sûr de ne commettre que des erreurs de peu de conséquence. Il en sera de même, lorsqu'avec un pareil principe on reportera un moment les yeux sur l'espace que nous venons de parcourir. En effet, si l'on considère jusqu'à quel point déjà étoit parvenue la fureur des conciles, et l'obstination des divers sectaires, avant l'établissement du christianisme, comme religion de l'empire, on ne s'étonnera guères de l'entêtement et de la fureur qu'ont mis les ariens et leurs ad-

versaires à soutenir chacun leurs dogmes, et du mal incalculable que cette division d'opinions a fait aux hommes. Les assemblées des chrétiens ne s'étoient jusqu'alors passées qu'entr'eux. Les peuples seuls étoient attentifs à la voix des évêques, et attendoient avec respect les oracles qui devoient sortir de leurs bouches; le schisme ne consistoit que dans le choix de suivre tel pontife plutôt que tel autre; dans la résolution de se bâtir un lieu de réunion, une église séparée, et de porter le nom d'un chef de secte qui devoit servir de mot de ralliement à tout le parti. La chose fut d'un tout autre intérêt aussitôt que les empereurs eurent donné du poids à ces puériles subtilités, et se furent même abaissés jusqu'à y prendre une part active, confondant ainsi de simples erreurs spéculatives avec des crimes réels contre la société et contre l'état. Constantin (1) écrivoit aux novatiens, valentiniens, marcionites et cataphryges, en les appellant les ennemis de la vérité et de la vie. Il dit que leurs crimes sont si horribles et en si grand nombre, que leur scélératesse est tellement abominable et pleine d'atrocité, qu'un jour entier ne suffiroit pas pour en donner le dé-

Constan considère l'l résie com un crime cc tre la sociét

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 64.

tail et en faire l'énumération. Il leur ôte tout moyen de s'assembler encore, leur défend d'enseigner, et adjuge aux catholiques les édifices à leur usage; « afin, dit-il, que cette maladie pestilentielle de l'hérésie ne se communique pas davantage dans l'empire. » Ne diroit-on pas qu'il parle d'assassins, d'empoisonneurs publics et de parricides?..... Ce n'est pas que les chrétiens avant lui ne se fussent donnés librement entr'eux les mêmes épithètes, mais ces injures réciproques blessoient moins, en ce que la vengeance en étoit plus aisée, et que des prêtres pouvoient toujours se flatter d'atteindre leurs collègues en cette sorte de lutte, et même quelquefois de l'emporter sur eux. Il n'en étoit pas ainsi quand le coup partoit de la main du souverain lui-même, ou du moins lorsqu'il étoit dirigé par son ordre. Il falloit momentanément baisser la tête; et la consolation de placer le monarque parmi les hérétiques à sa mort, n'étoit pas assez forte pour étouffer la rage que ses traits avoient réveillée dans les cœurs. Si ces moyens et d'autres plus violents encore, qu'on employa contre les hérétiques depuis la conversion de Constantin, eussent pu réussir à éteindre les disputes et à faire cesser entièrement les schismes et les haines entre les chrétiens, je

pardonnerois volontiers à l'injustice et à l'irrégularité du procédé, en faveur de la beauté et de la difficulté du résultat. Mais ils ne firent au contraire que souffler de plus en plus le feu de la discorde, et ce qui n'auroit été qu'une étincelle sous les empereurs païens se changeoit bientôt après eux en un incendie violent et dévastateur, que le temps seul et des remèdes opposés à ceux que les hommes y apportoient, étouffoient enfin, lorsqu'il avoit déjà étendu au loin ses ravages. D'ailleurs un empereur ne pensoit pas comme avoit pensé son prédécesseur; il arrivoit même le plus souvent que, par une bizarrerie naturelle à l'esprit humain, la croyance du souverain sur un point n'avoit d'autre motif que l'incrédulité de celui qui avoit gouverné l'empire avant lui; comme aussi on ne rejettoit par fois un dogme que parce que d'autres l'avoient embrassé avec ardeur. Les peuples attendoient impatiemment ce changement de scène, et les sectaires humiliés, comptoient avec certitude sur un triomphe prochain. Plus l'abaissement étoit grand et la vengeance retardée, plus les coups qu'on devoit porter étoient terribles. C'étoit pis encore quand l'état se divisoit entre deux princes rivaux : alors tout différoit nécessairement d'une partie de la

Changeme de croyan d'un empere à l'autre.

monarchie à l'autre ; ce qui étoit orthodoxie en Occident, devenoit en Orient l'hérésie la plus blasphématoire, et une secte protégée ou persécutée à propos par le souverain, décidoit bien souvent de la rébellion et de la fidélité de ses sujets. C'est ainsi que la politique et la religion chrétienne, n'ayant su se donner la main que pour se nuire réciproquement et envenimer de plus en plus les plaies qu'elles s'étoient naturellement faites, s'entraînèrent enfin toutes deux dans l'avilissement et dans une ruine totale. Mais revenons aux ariens.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, avec quelle restriction, soit expresse, soit mentale, quelques évêques signèrent le symbole de Nicée. Deux d'entre eux refusèrent absolument de souscrire la condamnation d'Arius, savoir Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée (1). Ils furent plus souples sur le dogme, et Secundus qui connoissoit leurs sentiments et leur intention, prédit, en se retirant au lieu de son exil, que bientôt ils auroient le même sort (2). Cela ne manqua

(1) *Socrat. l. 1, c. 8; Sozom. l. 1, c. 21; Theod. l. 1; S. Hieronym. dialog. adv. luciferian, n° 20.*

(2) *Philostorg. l. 1, n° 10; l. 2, n° 1, et apud Nicet. thesaur. orthod. fid. l. 5, c. 8.*

pas, en effet, d'arriver ; Constantin ne put souffrir tranquillement que les eusébiens attaquassent le mot consubstantiel, qu'ils avoient aussi solemnellement accepté, et approuvé même par l'apposition de leurs signatures : il les exila. Nous avons encore la lettre de Constantin adressée à ce sujet aux nicomédiens (1). « O crime ! y est-il dit, ô haine surpassant toutes les bornes, et au-dessus de l'indignation la plus grande ! Quelle n'est pas l'atrocité du forfait, par lequel on nie que le fils de Dieu procède de la substance individuelle du Père ? Eh quoi ! nous sommes chrétiens, et nous différons entre nous dans nos sentiments ! Est-ce là notre foi ?.....» L'empereur explique ensuite en quoi consistoit exactement l'opinion d'Eusèbe. « Je ne veux pas, dit-il, entrer dans l'énumération des délits que cet évêque a commis contre ma personne, du temps de la guerre avec Licinius. Il favorisoit ouvertement le parti de celui-ci, envoyoit des espions dans mes armées, etc. Mais je ne parlerai ici que de la doctrine erronée, qu'il continuoit à vous enseigner après la décision du concile œcuménique. » Il paroît cependant que ce

Inconséquence de Constantin

(1) *Gelas. cysicen. lib.* 3, *cap.* 2 *de act. concil. nicæn.*; *Theodorit. l.* 1, *c.* 20.

n'étoit pas du tout par amour pour la foi nicéenne que Constantin agissoit, puisqu'il rappella en même temps d'exil Secundus et les siens, qui s'y étoient opposés avec tant de fermeté. Philostorgius veut même que l'empereur ait écrit en tous lieux des lettres qui supprimoient le nouveau terme que l'on combattoit avec tant d'ardeur, et dit qu'il le remplaça par le dogme d'une entière hétérogénéité entre le Père et le Fils; mais cela paroît peu probable, parce que c'eût été se rendre visiblement coupable de la faute pour laquelle il punissoit si sévèrement Eusèbe de Nicomédie. Si cependant ce changement total et subit de Constantin eût réellement eu lieu, je ne ferois plus aucune difficulté de croire ce qu'ajoute le même auteur arien. Il prétend qu'Alexandre, évêque d'Alexandrie, souscrivit aux ordres de la cour, et qu'il communiqua avec Arius, jusqu'à ce que la crainte que l'on avoit de Constantin venant à cesser, il pût reprendre une autre fois son opinion première, et chasser de nouveau Arius de son église.

Les ariens rappellés.

Sur ces entrefaites, tout se préparoit en Orient à faire revivre plus que jamais les disputes entre les ariens et les consubstantialistes. La paix n'avoit jamais été bien rétablie en Égypte, puisque l'empereur s'étoit vu o-

bligé, d'abord après le concile général (1), d'appeller près de lui les évêques de cette province. Il s'étoit fait leur arbitre, et les avoit renvoyés chez eux, après les avoir comblés d'honneurs et de présents. Mais le levain de la discorde n'avoit point disparu entre les deux partis; et il s'envenima de plus en plus par l'extravagante conduite de l'empereur. Constantin, par une légéreté si commune dans l'histoire de sa vie, et dont on ne peut donner pour raison que le seul caprice; Constantin, dis-je, après avoir joint à la défense faite à Arius, par le concile, de ne plus pouvoir entrer à Alexandrie, la peine d'un bannissement plus éloigné, rappella à la fois Arius, Eusèbe et Théognis, qu'il avoit, comme nous avons dit, punis également de l'exil (2). Ces deux évêques furent obligés, à leur retour, de chasser les successeurs qu'on leur avoit donnés en les déposant, et qui occupoient paisiblement les siéges de Nicomédie et de Nicée. Plus prudents que la première fois, les eusébiens firent connoître à tous les évêques leur repentir et leur rétractation de l'hérésie condamnée au dernier

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 23.
(2) *Socrat. lib.* 1, *c.* 14; *Sozomen. l* 2, *c.* 16; *Philostorg. l.* 2, *n*° 7; *Theodorit. l.* 1, *c.* 20.

concile. Ils dirent avoir souscrit à Nicée, à tous les articles de la foi composés par les évêques, et que, s'ils n'approuvèrent point la condamnation d'Arius, c'est parce qu'ils avoient été trompés par lui sur ses véritables sentiments. Ajoutons à ces diverses circonstances la mort d'Alexandre, et l'occupation du siége d'Alexandrie par l'ardent consubstantialiste Athanase, et nous concevrons aisément que la paix étoit impossible à des prêtres exaspérés en une pareille occurrence. Cette élection d'Athanase (1), rapportée simplement par l'historien Socrate, porte de plus avec elle dans Sozomène le soupçon de la cabale et de la fraude. Il prétend d'abord qu'Alexandre avoit désigné Athanase comme son successeur, et que sept évêques (des cinquante-quatre qui s'étoient assemblés à cet effet, tant du parti de Mélétius que de celui d'Alexandre) l'ordonnèrent à l'insçu de leurs collègues, quoiqu'ils fussent préalablement tous convenus par serment de ne travailler qu'à éteindre à jamais les deux schismes, et à choisir un évêque qui pût réunir les partisans d'Alexandre à ceux de Mélétius. Cette histoire est réfutée dans la lettre synodique des évêques égyptiens à tous

Athanase élu évêque.

(1) *Socrat. l.* 1, *c.* 15; *Sozomen. l.* 2, *c.* 17.

les évêques catholiques, rapportée par Athanase (1). Philostorgius, au contraire, inculpe encore plus gravement ce dernier, en disculpant les autres pontifes qui se trouvoient alors à Alexandrie. Il raconte (2) qu'Athanase renfermé le soir dans une église avec ses partisans, força, de concert avec des évêques égyptiens qui s'y trouvoient également, à l'ordonner, malgré les continuelles protestations de ces derniers contre une pareille violence. Cet historien ajoute que les évêques du concile d'Alexandrie anathématisèrent Athanase; mais que celui-ci, plus adroit qu'eux, et sans se mettre beaucoup en peine de leurs excommunications, annonça d'abord son élection à la cour, qui se hâta de la confirmer, sans se douter aucunement de la tromperie. C'est de cette manière que Philostorgius amène le concile de Tyr, dont nous parlerons bientôt, et qui, selon lui, ne fut indiqué que pour qu'Athanase y rendît compte devant l'empereur, des circonstances qui avoient accompagné sa consécration.

Les choses étoient ainsi disposées, lorsque la guerre théologique éclata. Les auteurs, contraires à l'arianisme, prétendent que les

Embûch[es] tendues a[ux] consubstanti[a]listes.

(1) *S. Athanas. apolog.* 2 *adv. arian.*
(2) *Philostorg. l.* 2; *n°* 11.

partisans de cette hérésie prirent cette fois une route oblique pour arriver à leur but. Ils attaquèrent les défenseurs du consubstantialisme, bien certain qu'il tomberoit avec ceux-ci. D'abord les évêques Eusèbe et Théognis, passés immédiatement de l'exil à la faveur de Constantin, tendirent des embûches à Athanase (1). Ils le représentèrent comme indigne de l'évêché qu'il occupoit, et lui objectèrent son élection faite par des hommes qui n'y étoient pas propres. Mélétius, déposé par le concile de Nicée, travailloit également, et dépeignoit de son côté Athanase comme un conspirateur contre l'état. Eusèbe cherchoit aussi à faire rentrer Arius à Alexandrie, la seule ville de laquelle il ne pût pas approcher. Il s'élève à ce sujet de grands troubles en Égypte. Les consubstantialistes accusent leurs adversaires de gentilisme, et de multiplier les dieux. Les ariens reprochent à leurs antagonistes les erreurs de Sabellius et de Montanus, et prétendent qu'ils détruisent avec ces hérétiques la réalité du fils de Dieu. «Cette dispute de mots, dit Socrate, se faisoit lorsque les deux partis confessoient un Dieu en trois person-

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 23; *Sozomen. l.* 2, *c.* 18; *Theodorit. l.* 1, *c.* 26.

nes, et une existence propre et personnelle du Christ. » C'est ce que l'historien comprend difficilement, et ce que nous aurions autant de peine à débrouiller, si nous ne supposions aucun autre motif à la fermentation des esprits de ce temps-là, qu'un désir sincère de s'éclairer et de s'instruire. Quoi qu'il en soit, de nouvelles accusations viennent encore se joindre aux premières. Eustathius, évêque d'Antioche, accuse Eusèbe de Césarée de vouloir falsifier la doctrine de Nicée. Celui-ci le nie et attaque à son tour Eustathius, qui, selon lui, favorisoit le sabellianisme, reproche équivalent à cette époque à celui de partisan de la consubstantialité. Cette dernière tentative réussit, puisque, sur les dépositions formelles de Cyrus, évêque de Bérée (qui bientôt devoit lui-même succomber sous un coup semblable), deux cent cinquante évêques rassemblés à Antioche, vers l'an 330 (1), ôtèrent à Eustathius son siége et tous ses droits. Sozomène ne donne d'autre raison de la persécution contre Eustathius, que son opposition à Eusèbe de Césarée, à Paulin et à tous les évêques orien-

Concile d'Antioche.

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 24; *Sozomen. l.* 2, *c.* 19; *Theodorit. l.* 1, *c.* 21 *et* 22; *Philostorg. l.* 2, *n°* 7; *S. Athanas. epist. ad solitar. vit. agent. S. Hieronym.*

taux; ce qui prouveroit que, trois ans après le concile de Nicée, les décisions de cette assemblée ne trouvèrent déjà plus qu'un bien petit nombre de défenseurs. D'autres auteurs encore entachent la mémoire de l'évêque d'Antioche de délits plus graves. Ils veulent qu'il ait déshonoré le caractère épiscopal par une conduite scandaleuse; qu'il se soit rendu coupable de viol, et qu'il ait vécu en un commerce illégitime avec une jeune fille. On prétendoit aussi qu'il avoit manqué dans ses discours au respect qu'il devoit à la mère de l'empereur. Une femme se plaignit publiquement, devant le concile, de l'impossibilité où elle se trouvoit de nourrir l'enfant qu'elle avoit eu d'Eustathius, si celui-ci continuoit à refuser de lui accorder les secours nécessaires à cet effet. Il est vrai que Théodoret ajoute ensuite que cette femme confessa la calomnie au lit de la mort, et qu'elle avoua avoir été subornée par Eusèbe de Césarée, et les évêques, ses complices. Eusèbe lui-même, en parlant de ce concile, n'en donne aucun détail, parce que, dit-il, ils apporteroient trop de honte aux coupables, et qu'ils ne feroient que rappeller inutilement les maux dont l'église fut affligée à cette époque. Il désigne clairement l'évêque d'Antioche comme le seul auteur des trou

Eus- éposé L.

bles qui eurent lieu en une pareille circonstance.

Cependant Eustathius, déposé par le concile, fut relégué dans l'Occident par l'empereur Constantin, et on lui substitua Paulin, qui abandonna ainsi contre toutes les règles ecclésiastiques, le siége de Tyr pour celui d'Antioche (1). Après le départ d'Eustathius (2), il y avoit eu, dans cette dernière ville un horrible tumulte qui manqua d'occasionner sa ruine entière. Le peuple s'y étoit divisé en deux partis, dont l'un vouloit qu'Eustathius demeurât seul évêque, sans qu'on eût égard au concile qui le déposoit si irrégulièrement, et l'autre demandoit qu'Eusèbe de Césarée fût consacré en remplacement du pasteur déposé. Ce dernier parti, comme on le suppose aisément, devoit avoir le dessus, mais il ne put cependant atteindre son but par le refus que fit Eusèbe, contre toute attente, d'être transféré d'un évêché à l'autre. Constantin alors qui connoissoit beaucoup mieux les règles de l'église, que celles avec lesquelles on gouverne bien un empire, ne trouva rien de mieux à faire en pareil-

Révolte des antiochiens.

---

(1) *Nicet. thesaur. orthod. fidei l.* 5, *c.* 9.

(2) *Euseb. vit. Constant. lib.* 3, *c.* 59; *Socrat. l.* 1, *c.* 24.

les circonstances, que d'écrire aux habitants d'Antioche (1), pour les reprendre d'avoir voulu retenir parmi eux, comme pasteur, Eusèbe déjà évêque de Césarée; et à celui-ci pour le louer beaucoup d'avoir su maintenir en vigueur les règles ecclésiastiques, et conserver les traditions apostoliques dans toute leur pureté, par le refus généreux de passer à un siége plus considérable.

Les translations d'évêques hautement défendues par les conciles.

C'est ici le lieu de parler de ces fameuses translations d'évêchés, si contraires aux décisions des conciles, et si pratiquées en tout temps par des évêques ambitieux qui trouvoient dans ce moyen de quoi satisfaire continuellement leur passion dominante, comme s'exprime le célèbre Osius lui-même (2), lorsqu'il décida que les évêques transférés seroient à jamais privés de la communion laïque, même à l'article de la mort. Le concile de Nicée (3) avoit expressément défendu qu'un évêque passât d'un évêché à un autre, sans aucune exception. Le concile de Sardique (4), et celui de Carthage III (5) firent de même. Ce-

(1) *Euseb. vit. Const. lib.* 3, *cap.* 60 *et* 61; *Theodorit. l.* 1, *c.* 22.
(2) *Concil. sardic. c.* 1.
(3) *Concil. nicæn. c.* 15.
(4) *Concil. sardicen. c.* 1.
(5) *Concil. carthagin. III, c.* 38.

pendant ces décrets ne furent jamais respectés, et ne pouvoient pas l'être. Entre mille exemples qu'on rencontrera dans le cours cet ouvrage, j'en donnerai ici deux ou trois que j'aurai soin de prendre parmi les orthodoxes. Les consubstantialistes Eustathius, pour le siége duquel on se disputoit alors, étoit passé de l'évêché de Bérée à celui d'Antioche (1). Grégoire bientôt après quitta l'évêché de Naziance pour celui de Sazimes, et de ce dernier passa à l'évêché de Constantinople, après avoir été élu pour remplir cette haute dignité, par un concile œcuménique (2). Les Pères de Nicée eux-mêmes avoient abrogé par le fait les canons qu'ils venoient de publier, et qu'ils prétendoient mettre en vigueur en plaçant sur les siéges de Nicomédie et de Nicée, vacants par l'exil d'Eusèbe et de Théognis, des évêques qui desservoient à cette époque d'autres églises. Un certain Alexandre, au commencement du III[me] siècle, avoit abandonné contre toutes les règles ecclésiastiques, déjà alors en usage, le mince évêché qu'il possédoit en Cappadoce, pour succéder à Narcisse, évêque de Jérusalem, et il étoit demeuré pendant quelque temps

---

(1) *Nicephor. Callist. l.* 5, *c.* 39.
(2) Voyez chap. 13 de cet ouvrage.

avec celui-ci évêque coadjuteur, en vertu d'une révélation divine, comme le raconte Eusèbe (1). Socrate et Nicéphore Calliste consacrent chacun un chapitre entier pour donner des exemples de pareilles translations d'évêques (2), et ce qui est à remarquer, c'est que le premier attribue des miracles à un évêque transféré. Lors de la déposition du patriarche Nestorius, Prochus fut consacré évêque de Constantinople par ordre de Théodose II, vers l'an 430 (3). Il occupoit d'abord le siége de Cysique, et Célestin, évêque de Rome, appuya sa seconde nomination par des lettres qui prouvoient la légitimité des translations d'un siége à un autre siége, soit que l'on fût seulement désigné à la direction d'un troupeau, ou qu'on eût réellement déjà pris possession de cette charge. Enfin Pélage, évêque de Rome sous l'empereur Justinien, déclara expressément, que les translations pouvoient avoir lieu quand la nécessité l'ordonnoit, ou qu'il en résultoit une grande utilité pour l'église. Il ne fut point

---

(1) *Euseb. hist. eccl. lib.* 6, *cap* 11; *Nicephor. Callist. l.* 5, *c.* 10.

(2) *Socrat. l.* 7, *c.* 36 *et* 37; *Nicephor. Callist. l.* 5, *c.* 39.

(3) *Socrat. lib.* 7, *c.* 40; *Evagr. lib.* 1, *c.* 8; *Nicephor. Callist. l.* 5, *c.* 37 *et* 39.

difficile d'appliquer cette permission à tous les cas, et on l'aura fait d'autant plus volontiers, qu'avant cela, on ne se mettoit guères en peine de la défense. Au reste, pour en revenir à Constantin, cet empereur qui, à la sottise de vouloir que les canons de l'église fussent observés, joignoit la foiblesse de ne pas savoir faire respecter sa propre volonté, même sur cet article, ajouta à ces inutiles efforts celui d'écrire encore une troisième lettre (1). Elle étoit adressée aux Pères du concile à Antioche, Théodote de Laodicée en Syrie, Narcisse de Néroniade en Cilicie, Aétius de Lydda en Palestine, etc. Il leur parle des deux lettres précédentes, et leur ordonne de choisir un évêque selon la règle ecclésiastique et la tradition des apôtres. Il loue pour leur foi les prêtres Euphronius de Césarée en Cappadoce, et George d'Aréthuse, ordonné par Alexandre, évêque d'Alexandrie, et dont nous aurons beaucoup à nous occuper par la suite (2).

---

(1) *Euseb. vit. Constant. l.* 3, *c.* 62.

(2) Voyez sur George (que nous verrons bientôt évêque de Laodicée, et qu'il faut bien se garder de confondre avec George, évêque d'Alexandrie, à la même époque), S. Athanas. lib. de synod. arim. et seleuc.; apolog. ad Constant.; ep. synod. concil. sardic.

Ainsi se termina le concile d'Antioche qui ne fit que céder la place à un autre plus important à Tyr. Eustathius, qui s'étoit particulièrement opposé à Eusèbe de Palestine, avoit été forcé de succomber en effet, mais ce n'étoit là qu'un essai qu'on vouloit faire, pour arriver à renverser ensuite plus sûrement Athanase, l'ennemi de tous les anticonsubstantialistes en général. Il falloit d'abord le mettre dans son tort vis-à-vis d'Arius, ce qui ne fut pas difficile, vu l'inflexibilité de son caractère. Arius avoit eu peu de peine à se glisser des bonnes grâces de Constance, dans celles de Constantin son frère (1). Il fut appellé ainsi qu'Euzoïus à Constantinople par l'empereur et tous deux y donnèrent une formule de foi semblable à celle de Nicée, à la réserve seulement du mot consubstantiel. En conséquence ils demandèrent leur rentrée à Alexandrie et leur réunion à la grande église. Constantin envoya à Athanase l'ordre de communiquer indistinctement avec qui que ce fût, mais celui-ci refusa constamment de recevoir Arius, et aussitôt Eusèbe de Nicomédie commença contre Athanase une attaque dans toutes les règles. Il l'accusa

(2) *Socrat. l.* 1, *c.* 25, 26 *et* 27; *Sozomen. l.* 2, *c.* 22 *et* 23; *Theodorit. l.* 1, *c.* 27 *et* 30.

d'abord d'avoir exigé des égyptiens une contribution, au profit de l'église d'Alexandrie, et d'avoir conspiré contre le prince. Constantin reconnut la fausseté de ces inculpations, et rendit Athanase à son évêché avec des lettres très-flatteuses, par lesquelles il fait savoir à tout le peuple d'Alexandrie, que son évêque étoit absolument innocent et libre. Non content de cela il reprit rigoureusement les calomniateurs, qui cependant revinrent une seconde fois à la charge, et furent écoutés favorablement. Il s'agissoit, cette fois, de crimes plus graves. Ischyras, chassé d'Alexandrie, parce qu'il s'y étoit faussement donné pour prêtre, se plaignoit des violences commises sur sa personne par Athanase, d'intelligence avec un nommé Macaire, qui avoit même rompu un vase sacré, dans une rixe entre les athanasiens et ceux du parti de Mélétius, leurs ennemis capitaux, lors de la visite que faisoit l'évêque d'Alexandrie dans la *Maréotide* (1). Cette accusation devoit valoir à Ischyras un évêché de la part d'Eusèbe de Nicomédie, près duquel il s'étoit refugié. Outre cela, on avoit encore caché l'évêque mélétien Arsénius, et on prétendoit qu'Athanase, après l'avoir fait mourir, lui avoit cou-

(1) *S. Epiphan. hæres.* 68.

pé une main pour s'en servir dans des opérations magiques. Cette main conservée dans une boîte, fut produite en témoignage au concile.

Constantin, mu par des raisons aussi graves et aussi détaillées, indiqua un concile à Césarée (1), auquel Athanase différa, pendant trente mois entiers, de se rendre, sous divers prétextes. Il ne put enfin résister plus long-temps aux menaces de l'empereur, et il comparut devant les évêques assemblés à Tyr pour le juger, l'an 335, dix ans précisément après le concile œcuménique de Nicée. Les évêques s'y étoient rendus de toutes parts, de Lybie, d'Asie, d'Europe et d'Égypte, dans l'intention de calmer enfin d'une manière stable les troubles de ce dernier pays, ainsi que le vouloit l'empereur. Celui-ci écrivit aux Pères du concile avant le jour de l'assemblée. « Il se plaint de ce que des évêques mal-intentionnés se rendent indignes de leur ministère (2), par les contentions qu'ils se plaisent à exciter en tous lieux. Il leur recommande de ne rien faire, ni par

oncile de

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 28 *ad* 32; *Sozomen. l.* 2, *c.* 25; *Theodorit. lib.* 1, *cap.* 28 *ad* 30; *Euseb. vit. Constant. l.* 4, *c.* 41 *et* 42.

(2) *Euseb. vit. Constant. l.* 4, *c.* 42; *Theodorit l.* 1, *c.* 29.

haine, ni par grâce; mais d'agir en tout selon les réglements apostoliques et ecclésiastiques, et par le seul amour de la paix. » Nous verrons bientôt si ses vœux furent accomplis.

On avoit conduit à Tyr Macaire, chargé de chaînes, à cause de sa complicité avec Athanase dans l'affaire d'Ischyras. La séance commença par accuser à la fois Athanase de violences et d'abus de pouvoirs, d'emprisonnements, de viols, et enfin du meurtre d'Arsénius. Ce dernier, échappé du lieu où on le retenoit, étoit venu imprudemment à Tyr. Il y fut découvert et présenté devant l'assemblée sans aucun signe de mutilation, il servit à confondre les accusateurs de l'évêque d'Alexandrie, malgré leurs protestations contre les prestiges d'Athanase, qui faisoit paroître deux mains à Arsénius, alors qu'il n'en avoit réellement qu'une. Ils furent également confondus, quand la femme qui devoit prouver le viol, se trompa dans la confrontation du coupable, et reconnut comme tel un prêtre qui n'avoit rien de commun avec Athanase dans cette affaire. Il semble que deux preuves aussi évidentes devoient détruire tous les autres chefs d'accusation. Il en fut tout autrement. La seconde partie du procès, celle qui enveloppoit Macaire, réussit mieux aux accusateurs. On envoya des dé-

Duplicité des évêques.

putés sur les lieux pour constater la vérité du fait, et leur réponse étant défavorable à Athanase, on procéda à la sentence définitive. Je ne veux pas laisser ignorer au lecteur que, parmi ces députés, se trouvoient les fameux évêques Valens et Ursace, qui tant de fois encore reparoîtront sur le théâtre des contentions religieuses de cette époque. Ils se retractèrent dans la suite devant l'évêque de Rome, Jules, comme le dit Épiphane (1), et comme nous le verrons nous-mêmes, des calomnies qu'ils avoient inventées contre le pape Athanase ; mais aussi ils se repentirent bientôt après de cette rétractation première, et il reste encore à décider maintenant lequel de ces deux changements de langage fut le plus sincère et le plus désintéressé. Épiphane rapporte en outre un autre trait non moins curieux du concile de Tyr, et dont nous avons déjà rencontré le modèle en diverses circonstances. « Le confesseur Potamon, évêque d'Héraclée, dit-il, fit une véhémente sortie contre Eusèbe, évêque de Césarée, et président de cette tumultueuse réunion. Il lui reprocha d'être sorti sain et sauf des mains des gentils, pendant la persécution, preuve évidente, selon Potamon, de la turpitude de

(1) *S. Epiphan. hæres.* 68.

cet évêque. » Eusèbe ne répondit à de pareilles invectives qu'en tirant une conséquence bien plus naturelle de l'insolence des athanasiens, accusés et traduits en jugement, c'est-à-dire l'insolence plus grande qu'ils devoient nécessairement avoir lorsqu'ils jouissoient de leur pleine liberté et du libre exercice de tout leur pouvoir. L'évêque de Césarée déduisit de là, avec quelqu'apparence de raison, que les accusations intentées contre Athanase étoient, sans aucun doute, fondées sur la vérité. Cependant cet évêque d'Alexandrie continua à récuser les juges qui tous étoient ses ennemis; mais ses protestations furent vaines, et les Pères du concile, sans avoir égard à sa réquisition, résolurent de passer outre. Ils crièrent avec indécence qu'il falloit déposer Athanase, accusé de tant de forfaits divers, et eux-mêmes se préparèrent à lui faire souffrir au milieu du concile un traitement plus barbare encore. En effet, les évêques auroient mis en pièces leur malheureux collègue, dans l'endroit où ils s'étoient réunis pour le juger, si les officiers que l'empereur avoit envoyés pour maintenir l'ordre ne les en eussent empêchés. Ils enlevèrent Athanase des mains de ces furieux, aussitôt qu'ils eurent vu le commencement du tumulte; et, de peur qu'on ne le violentât,

le firent fuir à Constantinople. Malgré cela, les Pères ne lâchèrent pas entièrement leur proie. Athanase, après son départ, fut condamné par contumace, pour ne pas s'être rendu, selon les ordres de l'empereur, au concile de Césarée; pour avoir comparu arrogamment à Tyr, et avec une suite nombreuse; pour y avoir excité des troubles; avoir répondu par des injures aux objections des évêques; quelquefois même n'avoir point voulu répondre du tout; et enfin pour avoir fui son jugement. Le concile de Tyr déclara en outre l'évêque d'Alexandrie convaincu d'avoir rompu un vase sacré, sur le rapport de plusieurs évêques envoyés à cet effet à l'endroit où l'attentat s'étoit commis. On défendit aussi par lettres de communiquer avec lui, de lui écrire, d'en recevoir des messages, etc. Il est à observer qu'Arsénius lui-même souscrivit cette sentence.

[Margin note: Athanase déposé.]

Remarquons encore les contradictions innombrables qui se rencontrent dans l'histoire de ce concile. Il en est une sur-tout qu'il seroit impardonnable de passer sous silence. C'est celle qui naît de la différence qu'il y a entre les récits des auteurs que nous avons cités, et celui que nous a laissé Philostorgius (1). Cet écrivain, il est vrai, raconte

[Margin note: Contradictions des auteurs ecclésiastiques.]

(1) *Philostorg. l. 2, n° 11.*

aussi l'aventure de la femme violée, avec les circonstances rapportées plus haut; mais il accuse Athanase de la calomnie, et veut que les consubstantialistes aient cherché ainsi à perdre Eusèbe de Nicomédie, président et moteur principal de ce concile. Cela changeroit absolument le point de vue sous lequel il faut considérer cette affaire. L'anecdote d'Arsénius est également contredite par l'évêque Épiphane (1). Cet auteur, loin de rapporter les contestations ridicules, nées pendant les sessions, sur les mains véritables ou fantastiques de l'évêque mélétien, ne fait découvrir celui-ci que bien long-temps après la mort de Constantin, et le conduit ainsi de l'Arabie, où il s'étoit caché d'abord à la présence des empereurs Constant et Constance, devant lesquels il sert à disculper Athanase. Une nouvelle difficulté se présente encore dans cette inextricable intrigue : c'est le silence des actes du synode, qui ne parlent, ni de la disculpation d'Athanase, ni de celle d'Eusèbe, et dans lesquels aucune femme ne paroît sur la scène, pour y faire un récit aussi scandaleux. Rufin, prêtre d'Aquilée, est le premier qui ait livré cette anecdote aux plaisanteries de la postérité (2). Nous ajoute-

(1) *S. Epiphan. hæres.* 68.
(2) *Rufin. hist. eccl. l.* 1, *c.* 16 *et* 17.

rons encore à ce trait celui de l'évêque mélétien Jean, accusateur d'Athanase, dans l'affaire d'Arsénius, tandis qu'il tenoit lui-même cet Arsénius caché dans sa maison. Cependant ce même évêque Jean est comblé de louanges par le très-catholique auteur Épiphane.

Nous voilà à la fin du concile de Tyr, mais nullement à la fin des querelles véhémentes que la conversion de Constantin avoit perpétuées, du vivant même de cet empereur. Arius et Euzoïus (1) arrivés à Constantinople, présentèrent, pour se justifier toujours de plus en plus, une confession de foi très-simple et vraiment évangélique, puisque toutes les paroles qui la composoient étoient prises dans les évangiles. Constantin la reçut avec joie, et l'envoya aux Pères du concile de Tyr, qui venoient alors de se transporter, par son ordre, à Jérusalem, afin d'y consacrer les nouvelles églises; il ne les avoit fait réunir dans la première de ces villes que pour qu'ils s'accordassent d'abord entr'eux, et qu'ensuite ils observassent mieux ses ordres dans la seconde. Forts des lettres de l'empereur, les évêques ne trouvent plus

oncile de Jérusalem.

(1) *Euseb. vit. Constant. lib.* 4, *cap.* 43; *Socrat. l.* 1, *c.* 33; *Sozomen. l.* 2, *c.* 26 *et* 27.

aucun obstacle à la réhabilitation d'Arius. Ils le reçurent donc, communiquèrent avec lui et écrivirent à toutes les églises de Lybie, d'Égypte, de la Thébaïde, d'en faire autant. Pendant que cela se passoit à Jérusalem, Athanase échappé à la fureur du concile de Tyr, s'étoit rendu à Constantinople, et un jour, à l'improviste, il parut devant l'empereur, et lui présenta un tableau pathétique des maux qu'il avoit essuyés et des injustices commises contre lui (1). Il désiroit que Constantin revisât les pièces du procès de Tyr, et qu'il appellât près de lui les évêques qui avoient siégé dans cette ville, pour y rendre compte de leur conduite en cette occurrence. Cette demande fut trouvée très-sage et très-légitime, et l'empereur, qui ne se lassoit point de promener en tous lieux son nouveau conseil d'évêques chrétiens, avant même qu'ils eussent eu le temps de jamais rien terminer parfaitement, écrivit à tous les Pères de se rendre incontinent dans la capitale. « Là, dit-il, je ne tarderai pas à voir de quelle manière la chose a été jugée à Tyr, et Dieu me fera aisément reconnoître si vous avez été conduit par la haine et par la cabale, ou par le seul amour de la vérité. »

Réhabilitation d'Arius.

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 34 *et* 35; *Sozomen. lib.* 2, *c.* 28; *Theodorit. l.* 1, *c.* 31.

Les évêques qui connoissoient l'inconstance de l'empereur, et combien pouvoit avoir influé sur lui la présence d'Athanase, préférèrent de se rendre tranquillement chacun chez soi, sans aller s'exposer follement à la cour à quelque revers d'infortune. Il n'y eut absolument que ceux qui pouvoient particulièrement compter sur les bonnes grâces de Constantin, qui osèrent affronter l'orage, et encore surent-ils adroitement détourner le coup qui les menaçoit. Eusèbe de Nicomédie (1), Théognis, Maris, Ursace et Valens, allèrent donc à Constantinople, et sans parler aucunement des accusations déjà intentées à Athanase), pour ne pas réveiller le souvenir du jugement auquel ils venoient d'assister), ils renouvellèrent une autre fois celle de haute trahison contre l'état, et produisirent des témoins comme quoi l'évêque d'Alexandrie avoit menacé d'empêcher que *l'annone* ne fût plus désormais portée de cette ville à la capitale. Sur cela l'empereur relégua Athanase dans les Gaules. D'autres prétendent qu'Athanase ne fut exilé que pour rétablir la paix dans l'église, troublée sur le refus qu'il faisoit de communiquer avec Arius.

[Margin: Concile à Constantinople.]

[Margin: Constantin exile Athanase.]

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 35; *Sozomen. l.* 2, *c.* 28; *Theodorit. l.* 1, *c.* 31.

N'oublions pas d'insérer ici un trait du concile de Constantinople, qui, quoiqu'il ne regarde pas particulièrement les ariens, y a cependant assez de rapport, pour mériter une place en ce chapitre. Marcellus, évêque d'Ancyra en Galatie (1), à force de vouloir disputer contre un certain Astérius, maître de rhétorique, et réfuter les opinions ariennes que celui-ci émettoit, donna tête baissée dans les dogmes de Paul de Samosates. Il prétendoit que Jésus-Christ n'étoit qu'un homme supérieur, qui, avec sa divinité, avoit pris origine à l'époque de la conception de Marie, et dont le règne auroit également un terme. Depuis long-temps Marcellus répandoit ses erreurs, sans être connu, et quand on l'en reprit, il s'excusa sur sa communication avec l'évêque de Rome Jules : ce qui devoit selon lui asssez prouver son orthodoxie. Le concile de Jérusalem malgré cela l'avoit condamné à brûler ses écrits, et celui de Constantinople le déposa enfin solemnellement. Nous verrons dans la suite un autre concile le remettre dans tous ses droits.

L'évêque Ma cellus consub tantialiste et s bellien.

Comme ce chapitre est particulièrement destiné aux dissensions religieuses, qui agi-

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 36; *Sozomen. l.* 2, *c.* 33; *Euseb. lib. cont. Marcellum, et de eccl. theologiâ l.* 2, *c.* 1 *et alibi.*

tèrent les chrétiens, sous le règne de Constantin, je ne puis raisonnablement le terminer qu'avec la vie de ce prince. A peine eut-il renvoyé Arius à Alexandrie, que cette ville fut aussitôt remplie de discussions et de troubles (1). Les habitants joignirent alors leurs prières à celles d'un certain moine nommé Antoine, et redemandèrent avec instance à l'empereur qu'il leur rendît Athanase. Constantin, pour la première fois, ferme dans ses résolutions, répondit aux uns en leur reprochant leur légéreté, et en disant que jamais il ne changeroit d'avis, et qu'il n'iroit jamais contre le sentiment de tout un concile. Il ajouta qu'Athanase étoit un brouillon, un séditieux, un homme arrogant et superbe, auteur de discordes et de tumultes. Il écrivit la même chose à Antoine, et répondit à ses plaintes contre l'injustice faite à Athanase, « que si l'on peut, avec raison, accuser quelques évêques de calomnies en cette affaire, il est impossible que tous les Pères du concile aient été également d'accord pour une pareille trahison. »

Troubles à Alexandrie et Constantinople.

L'empereur apprend alors que le peuple d'Alexandrie s'est divisé en athanasistes et en

(1) *Socrat. lib.* 1, *c.* 36 *et* 37; *Sozomen. lib.* 2, *c.* 29 *et* 31.

mélétiens qui se réunissoient sous un évêque successeur de Mélétius, nommé Jean. Il fait chasser ce dernier, par amour pour la concorde, et rappelle en même temps pour le même motif, Arius à Constantinople. Epiphane, qui place avant le concile de Nicée, tous les événements que nous venons de raconter, fixe également l'arrivée d'Arius dans la capitale, et sa mort qui suivit de près son voyage, à onze ans avant l'époque déterminée par tous les autres écrivains ecclésiastiques. Il nous apprend aussi (1) qu'Arius fut pleinement confondu en présence de Constantin, et qu'ensuite on écrivit une lettre circulaire à tous les sujets de l'empire romain, où ils étoient avertis que les ariens, pour leur mauvaise interprétation de la parole de Dieu, devoient être regardés « comme l'image elle-même et le simulacre du diable. » Au reste, dès qu'Arius fut arrivé à Constantinople, les maux qu'il traînoit partout à sa suite, se firent sentir plus que jamais (2). Les uns prétendent qu'après avoir signé le symbole de Nicée par ordre de Cons-

(1) *S. Epiphan. hæres.* 69, *c.* 9.
(2) *Socrat. l.* 1, *c.* 37 *et* 38; *Sozomen. l.* 2, *c.* 29; *Theodorit. l.* 1, *c.* 14.

tantin, il se ligua avec Eusèbe de Nicomédie, pour attaquer, de concert avec ce dernier, Alexandre, évêque de Constantinople. D'autres au contraire veulent qu'Alexandre, en refusant de communiquer avec Arius, comme l'empereur l'avoit ordonné, fut la cause et l'origine de tous les troubles. Quoi qu'il en soit, un jour étoit fixé pour que l'évêque démontrât la justice de sa cause, ou qu'il reçût dans l'église le prêtre audacieux. Alexandre, qui se croyoit le dernier refuge de la doctrine consubstantielle, se sentit cependant également incapable et de disputer contre Arius, et d'empêcher, par la force, qu'il n'entrât. Il choisit un parti mitoyen, qui fut de se mettre en prières, et demanda au ciel de déjouer les projets des impies, qui vouloient à la fois attaquer la formule de Nicée, et le déposer de son évêché. Arius mourut, en se rendant à l'église, et les ariens attribuèrent à des maléfices ce dont les consubstantialistes crurent être redevables à la sainteté d'Alexandre, et à la vengeance divine. Peut-être seroit-il plus naturel, et par conséquent plus vrai, de mettre cet accident physique, sur le compte de l'ardeur et de la rage extraordinaire avec lesquelles Arius s'étoit préparé à ce dernier combat; si on

rius meurt.

n'aime encore mieux le faire mourir de nuit; et en détruisant ainsi, avec Ephiphane (1), une partie du merveilleux de cette anecdote se baser enfin sur cette variation des auteurs ecclésiastiques, dans les détails de l'aventure, pour en faire peu à peu disparoître tout le prétendu miracle.

Constantin ne tarda pas à le suivre. Cet empereur est le seul qui, malgré ses persécutions contre les consubstantialistes, n'ait jamais été compté pour arien (2). L'ardent écrivain catholique, Grégoire de Naziance, le loue même comme le plus divin des rois, et celui qui ait le plus aimé le Christ (3). Il avoit remis la cérémonie de son baptême (4) jusqu'à la fin de sa vie, suivant l'habitude commode qui avoit prévalu au III[me] siècle, et en faveur de laquelle peut-être il s'étoit permis tant de forfaits (5). Si ce sacrement Mort de Constantin.

(1) *S. Epiphan. hæres.* 68 *et* 69, *c.* 10.

(2) *Theodorit. l.* 3, *c.* 3.

(3) *S. Gregor. nazianz. invectiva adv. Julianum prima.*

NB. C'est ainsi que portent les éditions des Aldus et de Bâle. On a depuis changé le nom de Constantin en celui de Constance. Le lecteur jugera, après avoir parcouru les deux chapitres suivans.

(4) Voyez chap. 7 de cet ouvrage.

(5) J'écris l'histoire philosophique des conciles; qu'il me soit donc permis de n'accuser ici

Ses crimes lavés par le baptême.

l'a lavé, devant Dieu, des délits commis contre la nature et contre la religion du Christ, il ne parviendra jamais à effacer aux yeux de la postérité, la tache d'avoir contribué, plus qu'aucun empereur, à la dissolution du colosse respectable de la république romaine.

Constantin que des meurtres de Crispus son fils et de Fausta sa femme. Je parle d'après Aurélius Victor (c. 41), Ammien Marcellin (l. 14, c. 11), Zozime (l. 2, c. 29), Eutrope (l. 10, c. 3), S. Jérôme (in chron., et catal. script. eccl.) Paul Orose (l. 7, c. 28), Sidonius Apollinaris (l. 5, epist. 8), Idace, Zonaras, Suidas, etc. Il est vrai qu'Eusèbe et Socrate ne parlent point de ces crimes, qui heureusement ne devoient pas entrer dans le plan de leurs ouvrages. Sozomène (l. 1, c. 5) les nie, ainsi qu'Evagrius (l. 3, c. 40 et 41), Nicéphore (l. 7, c. 35) et peut-être Photius (biblioth.) qui ne les puise dans Philostorgius que pour les mettre au rang des faussetés.

CHAPITRE IX.

Les ariens contre la doctrine consubstantielle.

Constance, fils et successeur de Constantin, dans la partie orientale de son empire, avoit deux très-fortes raisons de protéger les ariens, et de sévir contre ceux de ses sujets qui professoient le consubstantialisme : d'abord l'orthodoxie, au moins apparente, de son père, et ensuite celle que protégeoient réellement ses deux frères, Constantin le jeune dans les Gaules et l'Espagne, où il exerçoit sa domination, et Constant dans l'Italie, l'Afrique, et tout le reste des vastes possessions romaines. Constantin et Constant, quoique souverains, voisins et frères, n'avoient à cette époque qu'une seule et même opinion sur la divinité du fils de Dieu ; ce qui cessera de nous étonner, lorsque nous les verrons se faire bientôt une guerre plus cruelle encore que celle de controverse, et

dans laquelle le premier, je veux dire Constantin, perdit le royaume et la vie. Avant cette rupture, c'est-à-dire, aussitôt après la mort de l'empereur son père, ce prince n'avoit, en arrivant au gouvernement de ses états, trouvé rien de plus pressé à faire que de reconnoître l'injustice faite à Athanase, et de l'envoyer aussitôt à son siége d'Alexandrie (1), dans les états de l'empereur Constance. Il lui donna en outre des lettres, où il annonçoit aux peuples de cette ville, que déjà Constantin, son père, avoit eu l'intention de rappeller près de lui leur évêque, lorsque la mort le surprit; que d'ailleurs sa relégation à Trèves, dans les Gaules, ne devoit pas être considérée comme un simple exil, mais bien plutôt comme un moyen qu'employoit alors l'empereur pour soustraire Athanase à la haine de ses ennemis.

Athanase retourne à Alexandrie.

Pendant que celui-ci retournoit à son église, un orage violent se formoit contre lui et contre tous les consubstantialistes, à la cour de l'empereur Constance (2). Les eunuques et les femmes s'y étoient les premiers déclarés ouvertement contre la foi nicéenne,

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 3; *Sozomen. lib.* 3, *c.* 2; *Theodorit. l.* 2, *c.* 2.

(2) *Socrat. lib.* 1, *c.* 25, *l.* 2, *c.* 2; *Sozomen. l.* 2, *c.* 3; *Theodorit. l.* 2, *c.* 3.

et le pouvoir, dont ils jouissoient près du souverain, fit bientôt refluer au loin leurs intrigues. Ce n'étoient plus les consubstantialistes qu'on attaquoit, comme sous le règne de Constantin, pour saper leur doctrine; c'étoit le consubstantialisme lui-même, dont la ruine devoit nécessairement entraîner celle de tous ses partisans. On sent bien que ces tentatives éprouvèrent d'abord quelque résistance. D'interminables disputes s'engagèrent de toute part. De la cour, la fureur de la controverse étoit passée à la ville, et de la capitale aux provinces. Mais le parti nicéen n'étoit plus aussi redoutable qu'il avoit été avant cette époque; il avoit souffert des pertes considérables depuis Constantin; il s'étoit affoibli encore nouvellement par la mort d'Alexandre, évêque de Constantinople, qui ne s'étoit point encore subrogé un successeur, selon la coutume de ces temps-là (1). Il

La fureur la controve[rse] infecte tout[es] les parties [de] l'empire.

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 6; *Sozomen. l.* 3, *c.* 3; *Philostorg. l.* 2, n° 18.

Les canons rapportés plus haut (chapitre 10), sur la défense de compter deux évêques sur un seul siége, devoient aussi s'entendre des subrogations illicites que des évêques faisoient de leur vivant, aux siéges qu'ils occupoient, en faveur de leurs amis et protégés. Cette loi a été aussi peu observée que l'autre, comme le lecteur le remarquera en parcourant cet écrit. Augustin

avoit cependant désigné, en mourant, Paul et Macédonius, comme les seuls personnages dignes de fixer le choix du peuple. Il ne s'agissoit plus que de soutenir cette dernière volonté de l'évêque, ce que les consubstantialistes firent de toute leur puissance. Il y eut à ce sujet de grands troubles à Constantinople, entre ceux-ci et les ariens. La désunion des derniers, qui se mirent à disputer sur le dogme, alors qu'il falloit au contraire s'unir contre l'ennemi commun, donna une victoire facile à leurs adversaires, et Paul fut ordonné évêque dans l'église *de la paix*. Ajoutons à cette irrégularité la défaveur de la cour, et la conduite du reste des athanasiens qui, de tous côtés, donnoient prise à leurs ennemis, et nous concevrons sans peine les malheurs qui ne tardèrent pas à accabler enfin les catholiques de cette époque. Athanase lui-même avoit été au moins le prétexte, si ce n'est encore la cause du tumulte violent qui, lors de son retour à Alexandrie, s'étoit élevé dans cette ville, entre

Dissensions … les évêques …hanase et …al de Cons…ntinople.

(ep. 110) parle de Sévère, évêque de Milévis, qui se désigna un successeur, « et lui-même, dit-il, commit par ignorance, une semblable faute, en nommant Éraclius à l'évêché d'Hippone. » Ces transgressions n'étoient pas rares. (Vid. Sozomen. l. 2, c. 20; Nicephor. Callist. l. 8, c. 46, etc.)

les deux cabales religieuses. Il fallut peu de chose à Eusèbe de Nicomédie pour l'en accuser devant l'empereur, et il y joignit le délit ecclésiastique d'avoir, après sa déposition par un concile, en dépit des évêques qui l'avoient condamné, osé reprendre son siége et ses fonctions épiscopales, sans la décision contraire d'un concile nouveau.

C'est à cette époque que Constance se rendit dans sa capitale, et y fit son entrée solemnelle. Déjà il se sentoit peu favorablement disposé à l'égard de Paul, à cause des troubles qui avoient accompagné son élection, et parce qu'elle s'étoit faite sans l'intervention de la cour. Il apprit encore que le sujet qui occupoit le siége de Constantinople, étoit indigne de remplir un poste aussi éminent. En effet, Paul, lorsqu'il n'étoit encore que simple prêtre, avoit été accusé, devant son évêque, de mener une vie déréglée et dissolue (1). Constance, pour remédier à tous ces abus, convoqua une assemblée d'évêques ariens, qui aussitôt déposèrent Paul, et il nomma en sa place Eusèbe, évêque de Nicomédie, en dépit des canons ecclésiastiques dont nous avons parlé plus haut (2).

Eusèbe de N comédie ren place Paul.

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 7; *Sozomen. l.* 3, *c.* 3 *et* 4; *Theodorit. l.* 1, *c.* 19.

(2) Voyez chap. 8 de cet ouvrage.

Celui-ci alors, parvenu au comble de la puissance en Orient, présida un concile tenu devant l'empereur à Antioche, l'an 341. Cette assemblée, composée d'environ cent évêques, les plus illustres de cette partie de l'empire, et qui remplissoient les siéges les plus remarquables, fut convoquée à l'occasion de la dédicace de l'église (1). On remarque qu'il n'y en avoit qu'un tiers parmi eux qui professoit l'arianisme. Maxime, évêque de Jérusalem, déjà repentant d'avoir souscrit à Tyr à la condamnation d'Athanase, refusa d'y intervenir. Jules, évêque de Rome, n'y assista pas non plus, quoique, dit Socrate, une ancienne règle de l'église défendît qu'on décrétât rien sans l'intervention et le consentement de ce dernier. Sozomène, qui parle également de l'absence de Jules, ne fait point la même remarque que Socrate, dont il semble cependant avoir copié les écrits en tous les points. On ne sait en effet pas trop ce que le premier de ces auteurs veut dire, ni quelle règle ecclésiastique il prétend citer à l'appui de ce qu'il avance. Pierre de Marca indique le sixième canon de Nicée; mais ce qui y paroît favoriser son opinion est visiblement

oit contes- lu siége de nc.

(1) *Socrat. l. 2, c. 8; Sozomen. l. 3, c. 5 et 6; S. Hilar. de synod.; S. Athanas.*

postérieur à ce concile, et dû seulement au concile de Chalcédoine, et aux opinions qui régnoient à l'époque pendant laquelle Socrate écrivoit son histoire. En effet, ce canon ne parle que de la seule jurisdiction patriarchale, et il ne devoit s'entendre que de cette manière par les conciles suivants (1). Les patriarches (préposés aux diocèses et à plusieurs siéges métropolitains, dont la jurisdiction ne s'étendoit qu'à une seule province) n'étoient pas encore connus par ce nom, il est vrai, lors de la première assemblée œcuménique; mais ils existoient réellement par le fait (2). Le sixième canon de Nicée ne fait que comparer les patriarches orientaux à celui de Rome, voulant par là qu'ils aient les mêmes droits et les mêmes prérogatives. Il décrit et définit les priviléges des premiers, comme juge et partie tout à la fois; Patriarches.

(1) Voyez à l'appui de ce que j'avance, Rufin. hist. l. 1, c, 6; epist. 8 Nicol. Pp. I ad Michael. imp.; Gelas. Pp I ad orient. epist. 15; Bonifat. Pp. II ad episcop. Thessal.

(2) Le patriarchat date du second concile œcuménique tenu à Constantinople, l'an 381 (voyez chap. 13 de cet ouvrage et Socrat. l. 5, c. 8); le siége d'Antioche cependant jouissoit depuis longtemps d'une suprématie sur les métropoles de sa province, ce qui lui fut confirmé par le sixième canon de Nicée.

Rome seulement, et non par aucun autre évêque de la chrétienté, il ne manquera pas encore de réponses satisfaisantes à une demande de cette nature. La division des provinces ecclésiastiques s'étoit faite d'abord absolument sur le modèle de celle de l'empire romain ; et les évêques qui y étoient préposés y exerçoient, sur le spirituel, le même pouvoir que celui dont les officiers de l'empereur jouissoient dans l'exercice civil de leurs charges. Il n'est point étonnant, d'après cela, que l'évêque de Rome, qui résidoit dans la capitale de l'empire, et en surveilloit les fidèles, se soit attribué à lui-même sur tous ses collègues une prépondérance que l'évêque Cyprien trouve si monstrueuse, lorsqu'on la considère sur-tout avec les yeux d'un véritable chrétien. Mais l'évêque de Rome n'en continua pas moins à être celui de la ville royale, et cette seule considération, aussi simple que naturelle, le fit même consulter par un empereur païen, dans l'affaire de Paul de Samosates (1). On m'objectera peut-être que, si la présence des empereurs à Rome a véritablement été la première cause et l'origine de la puissance des évêques de cette ville, l'éloignement de

Division des provinces ecclésiastiques.

(1) Voyez chapitre 5 de cet ouvrage.

ces mêmes empereurs et leur établissement dans une autre partie de l'empire auroient aussi dû la faire cesser. Cela peut paroître ainsi au premier coup-d'œil; mais lorsqu'on veut considérer attentivement la chose, on s'apperçoit bientôt qu'il en devoit être tout autrement, comme il le fut en effet. Les provinces ecclésiastiques une fois fixées, selon les circonstances du temps, ne changèrent plus avec elles. L'évêque de Rome obtint facilement, et conserva toujours la puissance de patriarche; il prétendit encore, mais sans pouvoir l'obtenir, celle de patriarche œcuménique ou universel. De temps en temps l'Orient feignit de lui en accorder les honneurs; et il jouissoit alors momentanément des vaines prérogatives dont un ancien préjugé continuoit encore dans l'empire à flatter l'antique capitale du monde. Mais ces concessions, peu importantes, n'étoient faites que pour en obtenir des occidentaux de plus considérables et en même temps plus réelles. Le patriarche de Constantinople avoit véritablement droit à la même puissance et pour les mêmes raisons que celle dont le patriarche de Rome avoit été en possession autrefois; et si l'un des deux eût pu prétendre raisonnablement à une suprématie réelle sur l'autre, c'étoit au premier qu'il auroit fallu l'ac-

Immuable malgré les changemens de l'empire.

corder. Celui-ci n'étoit jamais sincère quand il stipuloit, pour l'évêque de Rome, le pouvoir suprême sur tous les évêques du monde. Il l'étoit, lorsqu'il demandoit la seconde place pour lui-même; bien certain qu'il ne faisoit qu'employer un terme pour l'autre, et que c'étoit une primauté absolue qu'il se donnoit.

ouvoir temrel des évêes.

Tout ceci ne regarde que la puissance spirituelle, l'empire général sur l'opinion et les consciences. De même que l'évêque de Rome n'avoit jamais songé à une domination temporelle quelconque pendant le séjour des souverains dans cette ville, de même celui de Constantinople ne put jamais y songer, parce qu'il fut continuellement gêné par ce même séjour. Il n'en fut pas ainsi à Rome. Lorsqu'elle n'eut plus devant les yeux les maîtres qu'elle étoit toujours accoutumée de voir, l'évêque commença à y acquérir de l'influence civile; et lorsqu'enfin l'Italie eut cessé de faire partie de l'empire, ce même évêque, fondé sur le besoin que l'on avoit réellement de lui, put prétendre y commander en effet. Le grand nombre des rois qui gouvernèrent cette belle province du monde, et la facilité avec laquelle ces rois et leurs dynasties se succédoient les uns aux autres, mit le chef de la religion dans le cas de pouvoir songer lui-

même à conduire les peuples, et dès-lors il les conduisit sans opposition. Dans le temps même où son pouvoir ne portoit encore que le modeste nom d'influence politique, il n'en étoit que plus solide et plus inébranlable; car, basé tout entier sur son autorité religieuse, ce pouvoir croissoit avec elle, et la première ne souffrit jamais la moindre atteinte sous des rois sages, quoique barbares; prudents, quoique religieux, et d'une secte différente à celle des peuples qu'ils gouvernoient. C'est ici que l'on voit se développer, avec certitude et clarté, ce que nous avons observé plus haut. Le patriarche de Constantinople, ne pouvant plus prétendre à aucune suprématie sur le siége de Rome, se contenta d'être son égal. Il ne put même jamais arriver au point où son compétiteur avoit été avant lui, et cela parce qu'il rencontroit sur sa route un rival effectivement plus puissant, et qui arrêtoit ainsi ses prétentions idéales; ce qui n'étoit jamais arrivé au premier. Mais l'évêque de Rome, en se fondant sur le pouvoir réel dont il jouissoit, et sur les droits prétendus qu'il avoit eus autrefois, réclama finalement lui-même cette supériorité, et dès-lors le schisme d'Orient sépara à jamais de la communion romaine la plus belle partie du monde chrétien, le berceau même du

christianisme. Mais revenons au concile d'Antioche.

Concile à Antioche.

Le but principal étoit de faire enfin oublier la formule de foi donnée à Nicée, par une nouvelle confession plus conforme à la croyance des orientaux. Cela eut lieu en effet, comme on le verra, lorsque je rapporterai la lettre synodale. Il falloit aussi condamner et renvoyer Athanase, ce qui coûta peu de peine, moyennant les accusations intentées contre lui par Eusèbe, comme nous l'avons déjà vu. Quoique Socrate prétende que le canon qui forçoit un évêque démis par un concile, à s'adresser pour sa réhabilitation à un autre concile, soit de l'invention des Pères d'Antioche eux-mêmes, il est certain du moins que l'on s'en servit, et qu'il fit l'effet désiré, ainsi que les reproches de violences, jugements iniques et fustigations non méritées qu'Athanase avoit mis en œuvre pour se venger, lors de sa rentrée à Alexandrie, puisque tout ce qui avoit été fait contre cet évêque, à Tyr, fut jugé légitime et juste, et qu'il fut de nouveau privé de son siége. Eusèbe Emisène, qui assistoit au concile d'Antioche, fut nommé à l'évêché d'Alexandrie (1). C'étoit celui que Constan-

Il condamne Athanase.

(1) *Socrat. l. 2, c. 9 et 10; Sozomen. l. 3, c. 6; Philostorg. l. 3, nº 3.*

tin avoit de son vivant conduit par tout avec lui à la guerre, afin de pouvoir continuellement profiter de ses miracles et de ses prodiges. Il refusa la dignité qui lui étoit offerte, et elle passa dans les mains de Grégoire de Cappadoce.

Voici maintenant ce que la lettre synodique rapporte de la formule adoptée par le concile. On se contenta d'y appeller le Christ, fils unique de Dieu, qui subsistoit avant tous les siècles, et qui demeure avec le père qui l'a engendré (1). Pas un seul mot de consubstantialité ou de coéternité avec le Père. Bientôt encore, les évêques orientaux donnèrent un autre symbole, où l'on voit par combien de détours ils évitèrent d'entrer dans tout ce qui peut rappeller l'idée de substance, sans cependant oser encore trop s'éloigner des opinions reçues, de peur d'exciter contre eux les consciences timorées des simples. Il y est parlé du fils unique de Dieu, image immuable de son père, quant à la divinité, la substance, la puissance; Dieu lui-même, engendré avant tous les siècles; Dieu de Dieu; tout de tout; seul du seul; parfait du par-

La consubstantialité re[jet]tée.

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 10; *Sozomen. lib.* 3, *c.* 6; *S. Athanas. de synod. arimin. et seleuc.*; *S. Hilar. de synod.*

fait; roi du roi; seigneur du seigneur; verbe vivant, sagesse, vie, véritable lumière, chemin de vérité, pasteur, résurrection, porte, etc., qui n'est sujet, ni au changement ni à la mutation; premier né de toutes les créatures, etc., etc. Cette dernière profession de foi, disent les ariens, avoit été trouvée dans les papiers du martyr Lucien, et étoit écrite de sa propre main. Il est certain que Clément d'Alexandrie avoit également exprimé la génération du Fils (1), par autant de termes et de similitudes, et l'on ne peut en vouloir ni à l'un ni à l'autre de ces deux écrivains, s'ils ne se servirent point, pour abréger, d'une expression plus laconique, puisque de leur temps elle n'avoit point encore été inventée.

rsécutions l'évêque a-ı Grégoire.

Le concile d'Antioche n'eut point d'autre résultat, mais ses suites furent plus funestes. Grégoire nommé à l'évêché d'Alexandrie, entra dans cette ville, à main armée, et avec tout l'appareil de la guerre. Il faisoit par-là assez connoître quels desseins il nourrissoit dans son cœur; et, en effet, il exerça d'abord les plus terribles vengeances, et fit souffrir des persécutions affreuses aux con-

(1) *S. Clement. alexandr. pædagog. et passim.*

substantialistes (1). Il paroît que les ariens eux-mêmes s'en dégoûtèrent bientôt, puisqu'ils le renvoyèrent, pour mettre à sa place George de Laodicée, connu par son attachement à leur parti. La mort d'Eusèbe entraîna d'un autre côté après elle un nouveau désordre. Les consubstantialistes lui substituèrent le même Paul, que l'empereur avoit déjà une fois renvoyé du siége de Constantinople, et les ariens élirent en même temps Macédonius, son ancien compétiteur, quoique désigné d'abord par le consubstantialiste Alexandre, comme je l'ai rapporté plus haut (2). Il y eut à ce sujet un tumulte considérable dans la capitale, pendant la durée duquel plusieurs personnes perdirent la vie. Constance moins indulgent que son père pour ces tragédies religieuses, et plus ferme dans son sentiment, envoya incontinent Hermogène à Constantinople, pour en chasser Paul une seconde fois. Le peuple, peu accoutumé à cette sévérité en matière de religion, brûla la maison de l'officier, et le mit lui-même en pièces, dans une émeute qui

Émeute pulaire à C tantinople.

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 11 *et* 14; *Sozomen. l.* 3, *c.* 6; *S. Athanas. apol.* 2, *cont. arian.*

(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 12; *Sozomen. l.* 3, *c.* 7.

eut lieu l'an 342 (1). Constance alors jugea l'affaire assez sérieuse, pour qu'elle exigeât personnellement sa présence. Il punit les auteurs des troubles, sans cependant employer contre aucun d'eux la peine capitale. Il obligea Paul à quitter Constantinople et démit en même temps Macédonius, parce qu'il avoit été élu sans sa participation, et qu'il étoit cause, en quelque manière, des scènes horribles, qui venoient de souiller la capitale.

Il ne faut point s'étonner, si les occidentaux cherchèrent à s'opposer à la secte arienne, lorsqu'ils virent les choses dans cet état de confusion. Bientôt on alloit opposer conciles à conciles, et l'un des deux dogmes devoit nécessairement acquérir à ses partisans, la réputation d'hérétiques; ce qui, malgré le concile de Nicée, n'avoit point encore réellement eu lieu jusqu'alors. En effet nous voyons que Constantin (2), en défendant aux hérétiques de se réunir, n'avoit nullement compris dans ce nombre les ariens, qui à cette époque, ne formoient pas encore secte, et avec lesquels les catholiques communiquoient librement; comme avant cela ils avoient communiqué avec tous les héré-

(1) *Socrat. l. 2, c. 13; Liban. in Basilico.*
(2) *Sozomen. l. 2, c. 32.*

tiques en général, qui ainsi étoient également confondus avec eux par les gentils, sous le seul nom de religion chrétienne. Nous avons parlé plus haut de la mort d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, puis de Constantinople. On ne sauroit nier qu'il n'ait été un des plus chauds partisans de la doctrine nouvelle, et le persécuteur le plus ardent et le plus redoutable de ceux qui défendoient l'intégrité de la foi nicéenne. Cependant il vécut, pendant tout ce temps, dans la communion de Jules, évêque de Rome, et mourut tranquillement dans le sein de l'église catholique (1). Eusèbe de Césarée est également rayé par Socrate du catalogue des ariens, malgré tout ce que nous lui avons vu entreprendre contre les partisans d'Athanase; et cet historien (2) en donne pour preuve les écrits de l'évêque de Palestine contre le sabellien Marcellus; ce qui à l'époque dont nous parlons maintenant, devoit faire supposer tout le contraire. Le concile de Rome commença bientôt à donner une tournure absolument diverse à l'aspect des choses. Paul de Constantinople, Athanase d'Alexandrie,

Concile consubstantialiste à Rome.

(1) *Vid. Pagi, critic. historic. chronolog. an.* 342, *n°* 14.

(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 21.

Marcellus d'Ancyra, Asclépas de Gaza, etc. (1), privés de leurs siéges, se rendirent à Rome, près de l'évêque Jules. L'esprit de controverse étoit alors aussi favorable aux prétentions de ce dernier à la suprématie, que l'étoient ses justes droits à une espèce de respect, pour le nom de la ville où il surveilloit les fidèles. Ce respect avoit porté l'empereur Constance lui-même à désirer que Jules confirmât la condamnation d'Athanase; et le zélé arien, Eusèbe, évêque de Constantinople, voulut également avoir l'air de laisser à l'évêque de Rome la décision de toute cette affaire (2). Les évêques orientaux persécutés profitèrent d'un concours de circonstances aussi favorable, pour se faire un point d'appui, souvent inutile, il est vrai, contre la puissance réelle de leurs ennemis, mais qui, du moins momentanément, rendoit leur parti plus fort et plus respectable, en faisant d'une cause particulière en Orient, la cause générale de l'évêque de Rome et de tous les occidentaux (3). D'ailleurs leur recours

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 15; *Sozomen. lib.* 3, *c.* 8; *S. Athanas. apol.* 2 *adv. arian.*

(2) *Ammian. Marcellin. lib.* 15, *c.* 7; *Socrat. l.* 2, *c.* 11; *Sozomen. l.* 3, *c.* 7; *S. Athanas. apol.* 2 *adv. arian.*

(3) *S. Hilar. epist. synod. sardicens. concil. in fragm.*

étoit toujours favorablement accueilli, dans la certitude que les entreprises, même les plus vaines, du siége de Rome à cette époque, lui seroient devenues, avec le temps, des titres de possession légitimement acquis, comme cela eut réellement lieu dans la suite. L'évêque de Rome commença par accorder sa médiation; il finit par décider en dernier ressort. Les chrétiens persécutés allèrent d'abord implorer à Rome protection et secours (1); ensuite ils y demandèrent hautement justice, et il ne dépendit jamais des évêques de cette ville, que leurs clients n'obtinssent un décret contraire à celui dont ils se plaignoient. Nous verrons toujours, par la seule impossibilité de vouloir jamais avouer sa propre défaite, celui qui avoit eu tort, ou que du moins l'on avoit condamné dans un concile, en appeller à l'évêque de Rome, comme, à une époque postérieure, pour les mêmes motifs, lorsque les circonstances et les opinions eurent pris une autre direction, on appella de l'évêque de Rome au concile. Quoi qu'il en soit, Jules reçut a-

(1) Marcion excommunié dans le Pont, demande à Rome l'absolution de cette censure. On lui répond que l'évêque de la capitale n'a point le droit de le satisfaire, sans la permission de son véritable père (évêque). Vid. S. Epiphan. hæres. 42.

vec bonté les évêques exilés, les absolva et les renvoya de nouveau à leurs siéges, « selon le privilége de l'église romaine qui porte la charge de toutes les autres, à cause de la dignité de son siége », comme le disent les deux historiens qui me fournissent ce trait. « Jules (dit Nécéphore Calliste (1), qui écrivoit au commencement du XIVe siècle) s'imaginant, à cause de l'importance de son siége et de quelque prérogative ancienne, que le soin et le gouvernement de toutes les églises et de leurs pasteurs lui appartenoient de droit, remit aux évêques orientaux, pour ses collègues du concile d'Antioche, des lettres où il leur reprocha de n'avoir point jugé sainement dans leur assemblée. Il dit qu'ils avoient détruit la paix des églises, et violé les décisions du concile de Nicée. Il en cita plusieurs à Rome, pour qu'ils vinssent, à un jour fixé, rendre compte devant lui de leurs actions, et finit par les menacer tous de ne plus les souffrir désormais, parmi les membres de l'église catholique, s'ils ne cessoient de la troubler par leurs innovations.» Sur ce message, les orientaux s'assemblèrent de nouveau à Antioche, l'an 343, pour répondre aux lettres de Jules.

Reproches de Jules aux orientaux.

(1) *Nicephor. Callist. l.* 9, *c.* 8.

En effet, ils lui adressèrent en commun une épître très-élégamment écrite, mais entremêlée à la fois d'une ironie fine, et des reproches les plus graves et les plus sérieux. « Ils le reprennent aigrement de ce qu'il a voulu s'ingérer dans ce qui ne le regarde en aucune manière, tandis qu'eux, de leur côté, n'ont jamais touché aux affaires de l'église de Rome, témoin Novatien, qui fut excommunié dans cette ville, sans qu'aucun évêque d'Orient s'en mêlât. Les Pères d'Antioche avouent à Jules que l'église romaine est infiniment respectable pour tous les chrétiens, parce qu'elle a été le domicile des apôtres, l'origine et la métropole de la piété, dès le commencement du christianisme, quoique cependant les docteurs de la foi lui soient arrivés de l'Orient (1). Mais ils ne croient pas être moins estimables qu'elle, et devoir être moins estimés, parce que leurs églises ne sont ni aussi grandes ni aussi considérables ; ils se reconnoissent d'ailleurs bien supérieurs en vertus et en sentiments. Ils accusent Jules d'avoir communiqué avec Athanase, et d'avoir ainsi méprisé, et même abrogé et cassé en quelque façon, leur concile d'Antioche ; ce qui est contraire aux rè-

Les orie[n]... répondent... aigreur.

(1) *Sozomen. l.* 3, *c.* 8.

gles ecclésiastiques. Malgré toutes ces fautes graves, ils promettent à Jules la paix et la communion, s'il obtempère néanmoins à ce qui a été fait en Orient; et ils le menacent, s'il agit d'une autre manière. Ils ne répondent point, disent-ils, à ce qu'on leur objecte, d'être contrevenus aux décrets du concile de Nicée, quoiqu'ils aient bien des raisons pour leur défense sur cet article. Mais il paroissoit absolument superflu d'en profiter, puisque Jules les accusoit d'avoir péché généralement en tout ce qu'ils avoient entrepris. Ils vouloient donc aussi, sans entrer dans aucun détail, se borner à une explication générale de leur conduite. »

'ules blâme orientaux eur légéreté s la foi.

Jules répondit d'abord à ces évêques (1); il se plaignit de l'aigreur de leurs reproches, des changements qu'ils continuoient à apporter dans leurs formules de foi, et de l'iniquité de leurs jugements contre Athanase. Il les condamna de nouveau sur ce qu'ils ne l'avoient point appellé à leur concile, et sur ce qu'ils avoient méprisé, de cette manière, l'ancienne règle ecclésiastique, qui veut que rien ne soit décidé dans l'église sans l'adhésion de l'évêque de Rome. On voit bien que la question rouloit continuellement sur le

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 17.

même sujet, et que, dans la disposition des circonstances, il étoit assez difficile que l'un ou l'autre parti cédât quelque point de ses prétentions. Aussi ne remarquerons-nous autre chose sur cette lettre, sinon que le passage de l'épître de Jules, qui parle du canon en faveur de son église, n'est point rapporté dans Athanase (1), quoique le plus intéressé peut-être à l'y insérer, s'il l'avoit connu. Nous l'avons traduit d'après Socrate et Sozomène, qui écrivoient plus de cent ans après l'évêque d'Alexandrie.

Sur ces entrefaites, le peuple s'étoit une autre fois soulevé à Alexandrie et à Constantinople, à l'occasion de l'exil et de la réhabilitation si disputés de leurs deux évêques (2). Nous n'avons aucun détail de ce qui se passa dans la première de ces deux villes. Socrate nous dit seulement que le préfet du prétoire, chargé par l'empereur de substituer à Constantinople Macédonius à Paul, n'osa jamais exécuter ses ordres, quant à celui-ci, que par fraude, par la crainte qu'il avoit du peuple de la capitale. L'ordination de Macédonius, par la force armée, enleva à l'empire trois mille cent cinquante person-

Massacres de la capitale.

(1) *S. Athanas. apolog. 2, adv. arian.*
(2) *Socrat. l. 2, c. 15, 16, 17 et 18.*

nes tuées par les soldats, et écrasées pendant le tumulte. Après cela, les accusations contre Athanase recommencèrent de nouveau. On rapporta à Constance que cet évêque avoit voulu détourner à son propre profit la rétribution que l'empereur avoit accordée aux pauvres d'Alexandrie, ce qui auroit peut-être coûté la vie à Athanase, s'il ne se fût, selon sa coutume ordinaire, dérobé au péril par la fuite. Quatre évêques orientaux partirent alors pour Rome, et furent chargés par tout le concile de rendre compte de la déposition de Paul et d'Athanase. Ils trouvèrent le dernier dans cette ville, et refusèrent constamment de communiquer avec lui.

Nouvelles formules ariennes.

Cependant les Pères travailloient sans relâche à composer de nouvelles formules de foi, dans l'espoir d'attirer enfin à leur parti les consubstantialistes, sans cependant jamais confesser la consubstantialité. Les ariens se tourmentoient en mille manières, non pour être ariens, ce à quoi la plupart paroissoient avoir facilement renoncé ; mais seulement pour ne pas admettre la parole consubstantielle. Ils cédoient le plus de terrain possible, et étoient prêts même à tout céder, hors le seul point qu'on exigeoit d'eux, et sur lequel les athanasiens étoient inexorables. Je ne dirai pas s'ils avoient l'intention

d'aller plus loin dans la suite ; mais il est certain que les véritables ariens se plaignirent de leur trop grande condescendance, témoin les écrits de Philostorgius, et le schisme, qui bientôt distingua les sémi-ariens de leurs collègues plus scrupuleux. On condamna dans les nouveaux symboles (1), ceux qui disent que le Fils est fait de rien, ou qu'il y avoit un temps qu'il n'existoit point. Sans faire aucune mention de la substance de Dieu, on lança cependant anathême contre toutes les hérésies diverses nées à ce sujet, et même, sans la nommer, contre l'hérésie arienne. Ces explications sur le génération du Fils de Dieu sont élégamment écrites et avec subtilité; mais plus elles cherchent à éloigner le soupçon d'hétérodoxie, et plus elles donnent dans la contradiction. Elles ont, pour leur longueur, retenu le nom de prolixes. Il y est parlé « d'un fils engendré et sans commencement; d'un père origine du fils, et absolument semblable à lui; du fils de Dieu, Dieu en personne et par lui-même, quoique le Père seul puisse s'appeller sans principe etc., etc. » On conçoit facilement

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 18 *et* 19 ; *Sozomen. lib.* 3, *cap.* 11 ; *Nicephor. Callist. lib.* 9, *cap.* 10 *et* 11 ; *S. Athanas. de synod. arimin. et seleuc.*

que les occidentaux n'accédèrent jamais à une confession pareille, quoiqu'elle ne contînt rien que de fort orthodoxe, et que tous ses articles fussent également reçus à Rome et à Constantinople.

J'ai principalement suivi l'historien Socrate dans ce que je viens de raconter, parce qu'il donne plus de détails, et que d'ailleurs, quoique bien postérieur à Athanase, il a sur celui-ci l'avantage de n'avoir point été personnellement acteur dans les troubles qu'il rapporte. Je sais que plusieurs commentateurs réunissent en un seul concile d'Antioche, ce que d'autres exposent comme ayant été traité en deux assemblées différentes. Je sais encore que les deux prétendus voyages à Rome d'Athanase et de Paul, acquièrent plus de probabilité réunis en un seul. Mais ces points de critique sont très-peu importants pour mon sujet, et au surplus le lecteur peut aisément se convaincre, que les circonstances matérielles des faits sont toujours les mêmes, ce qui seulement devoit m'intéresser pour le but de cet ouvrage.

Enfin, les deux empereurs, ennuyés des disputes absurdes sur l'acception d'un mot, et des interminables condamnations et absolutions de Paul et d'Athanase, résolurent, d'accord entr'eux, de convoquer un concile

général, où l'on pût définitivement convenir sur ces deux points, et après cette décision, laisser enfin l'empire en paix. Sardique, ville capitale de la nouvelle Dacie, province qui appartenoit à Constant, fut fixée pour le lieu de l'assemblée. Les orientaux envoyèrent à cet effet une députation en Occident, l'an 346. Ce fut à Milan, où les évêques d'Occident se trouvoient alors réunis, qu'ils s'acquittèrent de leur commission, sans cependant pouvoir atteindre le but qu'ils s'étoient proposé ; puisque leurs adversaires refusèrent nettement d'adhérer à ce qui venoit d'avoir lieu dans l'Orient. Je dirai ici, en peu de mots, touchant le concile de Milan, pour ne plus y revenir ensuite, que Photin, qui professoit les dogmes de Paul de Samosates, y fut condamné, mais qu'on ne décida rien cependant sur Marcellus, évêque d'Ancyra, son maître, parce qu'il avoit été peu auparavant absous à Rome. Une année après le concile de Milan, s'assemblèrent à Sardique trois cents évêques occidentaux qui s'y étoient rendus en hâte (1), afin de soutenir également leurs opinions et leurs droits. L'Orient n'en donna que soixante-seize. Jules, évêque de Rome, à qui on avoit

Le concile d Milan condam ne Photin.

Concile à Sa dique.

---

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 20.

confié les détails de cette réunion, l'avoit exprès fixée à une époque trop rapprochée, pour que ses ennemis pussent y assister. Cependant lui-même n'osa y intervenir, probablement de peur de compromettre sa dignité devant des hérétiques, qui, quoiqu'en petit nombre, ne devoient pour cela diminuer en rien de leur arrogance et de leur acharnement. Jules se contenta d'envoyer deux prêtres et un diacre, pour soutenir ses prétentions et ses droits. Je veux avertir encore que les auteurs varient beaucoup sur les évêques qui souscrivirent aux actes du concile. Théodoret n'y fait entrer que deux cent cinquante Pères (1); Hilaire rapporte cinquante-neuf signatures (2), et Athanase, qui vivoit du temps même de cette assemblée, ne la compose que de cent soixante-dix évêques occidentaux (3); le nombre des Pères en effet ne monte à trois cent quarante-quatre, que lorsqu'on y ajoute ceux qui envoyèrent au concile des lettres synodiques avec leurs opinions. Après les canons de Sardique (dans la collection des conciles), on lit que cent vingt-un évêques seulement souscrivirent.

---

(1) *Theodorit. l. 2, c. 15.*
(2) *S. Hilar. de synodis.*
(3) *S. Athanas. apol. 2 adv. arian., et epist. ad solitar. vit. agent.*

Quoi qu'il en soit, ces évêques se séparèrent avant d'avoir pu se réunir (1). Les orientaux refusoient obstinément de communiquer avec les Pères d'Occident, à moins que ceux-ci ne renvoyassent Athanase et Paul ; et les occidentaux, avec la même obstination, déclaroient de ne pas pouvoir y consentir. Protogènes, évêque de Sardique, et Osius de Cordoue, étoient les chefs de ce dernier parti. Comme ils formoient le plus grand nombre, ils purent demeurer à Sardique, où, sous la présidence d'Osius, comme le dit Théodoret, ils rendirent leurs siéges à Athanase et à Marcellus d'Ancyra, que nous avons déjà vu condamné pour sabellianisme, et qui venoit d'être réhabilité nouvellement par Jules de Rome, sur une formule de foi qu'il avoit présentée à cet évêque (2). Ils déposèrent outre cela les évêques orientaux accusateurs d'Athanase, d'abord sous ce seul point de vue, et puis parce qu'ils avoient abandonné le concile avant d'avoir eu le temps d'y rien examiner. En effet, les orientaux, sous prétexte de l'illégitimité des évêques d'Occident qui communiquoient avec Atha-

Les Pères se séparent.

---

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 20; *Sozomen. l.* 3, *c.* 11 *et* 12; *Theodorit. l.* 2, *c.* 15; *Nicephor Callist. l.* 9, *c.* 12; *S. August. cont. Cresconium l.* 3.

(2) *S. Epiphan. hæres.* 72.

nase, mais plus probablement parce qu'ils craignoient que le nombre supérieur de leurs ennemis ne fît passer, à la pluralité des voix, des décisions qui auroient ruiné en un instant plus de vingt ans de cabales et d'intrigues; les orientaux, dis-je, s'étoient retirés au nombre de quatre-vingts, à Philippopolis, où ils s'intitulèrent : *Concile général de Sardique.* On n'y fit aucune mention du terme de consubstantialité; seulement on condamna ceux qui admettoient trois dieux, et ceux qui prétendoient que le Père, le Fils et le St.-Esprit ne sont qu'une même personne, comme aussi ceux qui disoient que le Christ n'est point Dieu, ou qu'il est inengendré, ou au contraire qu'il y avoit un temps qu'il n'étoit point. L'épître synodique, rapportée par Hilaire (1), bien loin d'admettre la dissimilitude, fait voir la confession orientale composée d'opinions aussi orthodoxes, dans le sens des évêques d'Occident, que celle de ces évêques eux-mêmes. Elle ferme irrévocablement tout accès aux dogmes erronés sur le fils de Dieu; mais cela ne suffisoit nullement. Il falloit encore se venger de la faction contraire, et c'est ce que les Pères orientaux firent avec beaucoup d'acharnement.

Vengeances
...s évêques.

(1) *S. Hilar. episcop. pictav. in fragm.*

Les traits avec lesquels ils dépeignent leurs ennemis sont certainement un peu exagérés; mais ils doivent cependant avoir un fondement quelconque. Vrais ou faux, ces détails n'en seront pas moins intéressants pour le lecteur curieux de savoir comment on s'exprimoit alors sur les catholiques de cette époque. D'abord les Pères de Philippopolis parlent de Marcellus d'Ancyra. Ils l'appellent la peste la plus exécrable de tous les hérétiques, et laissent appercevoir leur étonnement de ce qu'on a pu l'admettre une autre fois à la communion des fidèles, après avoir été condamné dans le respectable concile de Constantinople, sous les yeux même de l'empereur Constantin. Ils racontent, après cela, qu'au retour d'Athanase, en Orient, cet évêque, ainsi que tous ceux qui avoient recouvré en même temps leurs siéges, s'étoient souillés par les crimes les plus abominables. « La conduite de Paul, évêque de Constantinople, disent-ils, fait horreur. Marcellus s'est frayé un chemin à travers les massacres et les incendies. Cet évêque a fait traîner jusque dans la place publique les prêtres, ses adversaires, nuds, et portant à leur col le pain qu'ils avoient consacré. Les vierges saintes, sous l'obéissance d'un tel pasteur, ont été exposées sans vêtements à la vue du peuple.

A Gaza, Asclépas a excité les plus violents tumultes. Lucius à Hadrianopolis a jetté l'eucharistie aux chiens. » Après ces plaintes graves, suivent les reproches qui regardent plus particulièrement le concile de Sardique. Les orientaux basent leur séparation des Pères de cette assemblée, sur ce que ceux-ci prétendoient établir une règle qui assujettît les premiers au jugement des évêques d'Occident, ce que la discipline ecclésiastique a toujours sévérement défendu. «Ils ne purent pas non plus voir avec indifférence, ajoutent-ils, que des évêques condamnés siégeassent à Sardique à côté de ceux qui devoient être leurs juges ; ni que Protogènes, évêque de cette ville, et Osius de Cordoue y communiquassent avec des mal-faiteurs de tous les genres, coupables d'homicides, de massacres, de vols, de sacriléges, et de beaucoup d'autres crimes encore ; qui avoient brisé les autels, brûlé des églises, tué les prêtres, profané les mystères, trahi les sacrements, prêché une doctrine hérétique et impie. Voilà, s'écrient-ils, ceux qu'on honoroit, tandis que nous, prêtres et diacres du seigneur, nous étions repoussés et méprisés. Les occidentaux sont donc les seuls à qui l'on puisse reprocher le schisme. » Cette sortie véhémente est suivie par la vengeance plus réelle, qui

répondoit aux excommunications lancées par des excommunications nouvelles; les seules armes qu'on pouvoit opposer à une pareille agression. En effet, Jules, évêque de Rome, est solemnellement déposé à Philippopolis, comme l'origine et la cause de tous les maux; celui qui a le premier accordé la communion à des scélérats, déjà publiquement condamnés, et ouvert ainsi la porte à toute espèce de désordres, et à l'entière violation des droits divins. La même sentence enveloppe Osius, évêque de Cordoue, parce qu'il avoit toujours vécu avec des méchants et des hommes indignes d'aucune considération. « Il étoit, continue l'épître synodique, l'ami intime de Paulin, évêque de Dacie, qui, accusé de maléfices et séparé de la communion des fidèles, avoit toujours depuis lors demeuré dans son apostasie, et avoit ajouté à ce crime horrible la vie la plus scandaleuse, nourrissant chez lui, sans la moindre honte, des concubines, et fréquentant sans cesse des courtisanes et des femmes de mauvaise vie. L'évêque Osius entretenoit, outre cela, une liaison étroite avec Eustathius, évêque d'Antioche, sur la turpitude duquel, dit-on, il n'est point nécessaire de s'expliquer davantage, et dont la vie est tellement remplie d'infamie, que l'on n'ose en donner aucun détail. » Le procès

Excommunications repoussées par d'autres excommunications.

d'Athanase fut confirmé une autre fois par les Pères orientaux; et la même sentence de proscription religieuse enveloppa encore Marcellus, Asclépas et Paul. Les décrets du concile, signés Ménophante d'Ephèse, Acace de Césarée, Marc d'Aréthuse, etc., furent envoyés aux donatistes d'Afrique (1).

Il ne me reste qu'une chose à remarquer sur l'histoire de ce concile; c'est la contradiction qui naît de la variété des rapports des écrivains, à l'égard d'une circonstance la plus importante de toutes celles qui pussent y être traitées. Le lecteur aura déjà observé que le point principal de la politique des occidentaux consistoit dans leur résistance à toute innovation dans la foi de Nicée. Ils vouloient la formule telle qu'elle avoit été reçue dans ce premier concile œcuménique, et rien que cette formule, sans explication, sans retranchement, sans aucun article additionnel quelconque. C'étoit-là le *palladium* de la consubstantialité, à laquelle se lioient maintenant, d'une manière si étroite, l'honneur et les prétentions de Jules, évêque de Rome, et protecteur du consubstantialiste Athanase. La moindre atteinte donnée à cette extrême rigueur, il ne restoit plus

(1) Voyez chap. 6 de cet ouvrage.

aucun moyen d'arrêter le torrent, auquel on prétendoit mettre à jamais des digues. Un mot changé dans la confession nicéenne rendoit légitimes toutes les formules faites depuis Constantin; il n'y avoit plus aucune raison pour empêcher qu'on n'en inventât à l'infini de nouvelles encore, et, ce qui étoit bien plus terrible, c'est que l'évêque de Rome et tous les occidentaux s'avouoient ainsi vaincus par leurs adversaires. Athanase le sentoit très-bien (1), puisqu'il soutient que la formule de Nicée demeura absolument intacte à Sardique, et que tous les évêques résistèrent courageusement aux tentatives qui avoient été faites pour la modifier. Cependant Sozomène (2) dit qu'Osius, évêque de Cordoue, qui tenoit le premier rang parmi les occidentaux, à Sardique, composa une nouvelle confession plus longue que celle de Nicée et explicative de cette dernière, et qu'il en écrivit à l'évêque Jules. Théodoret, évêque de Cyrus, parle clairement de cette fin de l'épître synodique, où il est fait mention d'un symbole autre que celui de Nicée, et des anathêmes qui le terminent, ce à quoi tous les évêques souscrivi-

Contradictions sur la foi de Sardique.

(1) *S. Athanas. apol.* 2, *adv. arian., et epist. ad antioch.; S. Hilar. in fragm.*

(2) *Sozomen. l.* 3, *c.* 12; *Theodorit. l.* 2, *c.* 8.

rent. Je laisse au lecteur, qui connoît maintenant aussi bien que moi la sagesse de ces évêques, à décider sur ce point d'histoire : ce qu'il lira dans le chapitre suivant, touchant l'évêque Osius en particulier, ne servira peut-être pas peu à baser son jugement. Outre ce que nous venons de dire, la lettre synodique, adressée à toutes les églises catholiques de l'univers, contient encore un avis des Pères sur les trames ourdies, dès le principe, contre Athanase; les calomnies concernant les opinions prétendues erronées de Marcellus, évêque d'Ancyra en Galatie, et sur Asclépas de Gaza. «Ils disent que les ennemis de ces évêques, savoir Eusèbe de Nicomédie, Maris, Théodose d'Héraclée, Théognis, Narcisse de Néroniade en Cilicie, Étienne d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Césarée en Palestine, Ursace de Singidunum en Mésie, Valens de Mursa en Pannonie, etc., tous chefs de la faction ariomane, n'ont jamais pu soutenir la vue de leurs accusés, et qu'ils se sont en tous lieux dérobés par la fuite au jugement qu'ils devoient eux-mêmes subir, pour les violences si indignement exercées contre leurs collègues orthodoxes.»

Voilà le récit exact de tout ce qui se passa

à ce concile général ; le résultat en fut une séparation totale et réelle entre l'Orient et l'Occident ; un schisme qui, pour la première fois depuis le concile de Nicée, empêcha la communication religieuse entre ces deux parties de l'empire (1). Les orientaux se séparèrent bientôt encore entre eux, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les uns disant le Fils d'une substance semblable à celle du Père, tout en rejettant le mot consubstantiel, et les autres professant un arianisme plus pur et plus primitif. Les occidentaux continuèrent encore pendant quelque temps à soutenir la foi de Nicée. Il est assez remarquable qu'en cette circonstance, un concile rassemblé pour réunir tous les partis et toutes les opinions, réussit mieux à les diviser que ne l'avoit fait l'influence de ces opinions elles-mêmes. Le chrétien d'Occident et celui d'Orient, chacun défenseur, selon sa propre persuasion, du seul système orthodoxe, n'avoit point fui jusqu'alors la présence de son frère, qu'il croyoit cependant, avec une égale conviction, imbu des principes d'hérésie les plus dangereux et les plus contraires à la pureté et à l'intégrité de la foi. Il n'ap-

Schisme réel entre les fidèles orientaux et occidentaux.

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 22 ; *Sozomen. l.* 3, *c.* 13.

partenoit qu'à un concile d'opérer un pareil malheur. Les évêques, forts de ses décisions, refusèrent de reconnoître leurs collègues, et aux roubles particuliers se joignit encore la haine générale.

CHAPITRE X.

Ariens et sémi-ariens.

Hérésies née pour rendre l dogme plu raisonnable.

Les hérésies n'ont été, en tout temps, que des tentatives faites à diverses époques, pour rendre la religion plus raisonnable, et pour lever les contradictions que le nouveau sectaire croyoit voir dans les dogmes du christianisme, tel qu'il existoit alors. Pour s'en convaincre il ne faut que lire les divers auteurs qui ont traité l'histoire des hérésies, et sur-tout l'ouvrage qu'Épiphane, évêque de Constance en Chypre, a écrit sur toutes les opinions diverses que les chrétiens avoient vu naître jusqu'au règne environ des empereurs Valens et Valentinien. Je ne citerai qu'un seul trait qui suffira pour convaincre le lecteur : les efforts pour accorder d'une manière raisonnable l'humanité et la divinité de Jésus-Christ, ont fait confondre absolument entr'elles ces deux diverses na-

tures, et de là, suivant qu'on demeuroit plus attaché aux traits caractéristiques de l'une ou de l'autre, on recevoit ou le nom d'*anthropien* (1), ou celui de *phantasiaste*. Les extrêmes se touchent en toutes choses, et le sujet que nous traitons en fournit encore de nouvelles preuves. Il étoit assez difficile de garder un juste milieu entre tant de dogmes différens. S'attachoit-on à la lettre de l'écriture, on devenoit aussitôt *chiliaste*, et toute l'éloquence d'Origène (2) étoit employée à combattre une manière d'interpréter contraire au véritable esprit du christianisme, et semblable absolument à celle que mettoient en usage les incrédules juifs. Préféroit-on l'allégorie, on s'exposoit à toute la colère de l'évêque Irénée (3), qui, sans miséricorde, plaçoit ceux qui étoient parvenus à une impiété aussi monstrueuse, dans la classe des hérétiques allégoristes.

Nous verrons, dans ce chapitre, un exemple frappant de ce que je viens de dire, par ce qu'éprouva Marcellus, évêque d'Ancyra. Le lecteur se souviendra sans doute du reproche de sabellianisme, que les ariens adres-

(1) Voyez chap. 5 et 15 de cet ouvrage.
(2) *Origen. de princip. l.* 4, *n°* 15, *et in fragm. lib. stromat.*
(3) *S. Iren. l.* 5, *c.* 35.

soient communément aux consubstantialistes trop zélés, comme si cette doctrine, portée à l'extrême, devoit naturellement produire la confusion des substances de la Trinité, et les réduire ainsi à une seule hypostase. Ce reproche général se justifie en effet entièrement à l'égard de quelques individus : mais les consubstantialistes refusèrent cependant d'en reconnoître la réalité et d'y donner leur assentiment; d'abord parce qu'il leur étoit fait à tous également, et puis parce que les accusateurs étoient des ariens. Voilà la raison des éternelles contradictions qui se trouvent dans les conciles sur Marcellus d'Ancyra. J'aurois pu consacrer un chapitre particulier aux querelles qui survinrent dans l'église, touchant ce sectaire et Photin son principal disciple, j'aurois pu en lier les principaux événements à la suite du concile d'Antioche, sur Paul de Samosates et ses partisans, dont les photiniens n'étoient qu'une branche; mais comme je l'ai déjà dit, ce qui regarde le sabellianisme du IVe siècle est tellement lié à l'histoire des ariens, que j'ai préféré ne pas intervertir l'ordre des temps seulement à leur égard. D'ailleurs, les conciles qui traitent de Marcellus et de Photin, furent tous, hormis un seul, convoqués sur l'arianisme, et

Contradictions dans les conciles sur Marcellus.

encore cette assemblée particulière est-elle plus remarquable par les réflexions qu'elle fait naître sur les différends entre les ariens et les catholiques, que par sa sévérité contre le nouveau docteur. Cette courte introduction doit, je pense, suffire pour ce qui regarde les paulianistes de l'époque dont nous parlons. Deux mots encore sur les divisions des ariens entr'eux, et j'entre en matière.

L'arianisme pouvoit, ainsi que les autres propositions hérétiques, se considérer d'abord comme un essai de concilier l'opinion, qui établissoit un fils de Dieu et Dieu lui-même, avec le dogme fondamental du premier principe absolu (1). Nous avons vu comment Arius trancha la difficulté, et de quelle manière il renonça ensuite à ce qu'il avoit lui-même enseigné, pour ne plus se distinguer de ses adversaires que par le seul mot que ceux-ci avoient inventé pour le combattre. L'empereur Constance avoit embrassé les dogmes d'Arius converti par Constantin, et le sémi-arianisme étoit ainsi devenu à cette époque la religion dominante dans l'Orient. Mais il existoit cependant encore des disciples de l'Arius primitif, et ceux-ci, bien loin de céder quelque chose, avoient pour ainsi

Le sémi-arianisme, religion de l'empire.

(1) Voyez chap. 5 de cet ouvrage.

dire, poussé plus loin la doctrine de leur maître, pour la débarrasser s'il se pouvoit, encore davantage des difficultés qu'un esprit raisonneur y rencontroit en l'examinant. Philostorgius, arien sincère, après avoir loué Arius pour la pureté de sa doctrine, et bien plus encore les disciples de Lucien le martyr, savoir : Eusèbe de Nicomédie, Maris de Chalcédoine, Théognis de Nicée, Léontius, depuis évêque d'Antioche, Antoine, de Tarse en Cilicie, Ménophante, Numérius, Eudoxe, Alexandre et Astérius le cappadocien, parce qu'ils n'adoptèrent pas l'erreur d'Arius, sur ce que Dieu est incompréhensible pour les hommes, et même pour son fils unique; Philostorgius, dis-je (1), reprend spécialement Eusèbe, Théognis et Maris, qui embrassèrent momentanément la foi nicéenne. Il se plaint encore de Maris, qui, tout en se repentant de cette condescendance, professa une erreur nouvelle; de Théognis, qui fit de même en prétendant que le Père, avant d'avoir engendré son Fils, étoit toujours Père en puissance; et d'Astérius, qui interpolla l'enseignement de Lucien le martyr, en affirmant que le Fils unique est l'image de la substance du

(1) *Philostorg. l.* 2, *n°* 3, 14 *et* 15.

Père, semblable en tous points à cette substance. Nous verrons, dans la suite, comment ce même auteur arien (1) comble de louanges Aétius et Eunome, les seuls qui, selon lui, aient véritablement purgé les dogmes du christianisme, que le temps avoit obscurcis et falsifiés. Nous allons bientôt voir le diacre Aétius lutter contre les sémi-ariens (qui, par le fait de sa séparation, s'étoient réunis en secte particuliere), contre le gouvernement qui les protégeoit, et contre les anciens ennemis communs, les consubstantialistes. Il faut, pour cela, reprendre les choses un peu plus haut, c'est-à-dire à la fin du malheureux concile général de Sardique.

Athanase protégé par l'empereur d'Occident.

Athanase et Paul, déjà hautement défendus par Constant, empereur d'Occident (2), en obtinrent encore, après le concile de Sardique, une protection plus active et plus directe, qui fit que ce monarque sacrifia aux évêques, selon lui orthodoxes, tous les sentiments de justice et d'amour qu'il devoit à son frère et à son collègue dans l'empire. Il paroît qu'Athanase s'étoit concilié la faveur

(1) *Phot. in biblioth.*, *c.* 40.

(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 22 *et* 23; *Sozomen. l.* 3, *c.* 20; *Theodorit. l.* 2, *c.* 4, 8, 9 *et* 11; *S. Athanas. ep. ad solitar. vit. agent.*

de Constant, par les présents qu'il avoit offerts (1) aux principaux officiers et aux courtisans de ce prince. L'empereur consubstantialiste écrivit donc, à cet effet, au demi-arien Constance, et chargea de ses lettres la députation synodale des occidentaux de Sardique. Les ariens de la cour voulurent essayer de rendre odieux à leur maître, les évêques envoyés conjointement par le concile et par son frère. Pour y réussir, ils introduisirent dans l'appartement de l'un d'eux une courtisane; mais ce stratagême tourna à la honte de ceux qui l'employèrent, parce que la femme dont ils s'étoient servis ne voulut aucunement s'accommoder du grand âge du légat, ou, si j'ose joindre ici mon sentiment à celui d'Athanase, parce que la peur d'une rupture avec l'Occident fit alors trouver hors de saison ces farces ecclésiastiques. Constance céda, dit Philostorgius, par le conseil des évêques mêmes les plus dévoués au parti arien; et George, évêque d'Alexandrie, se retira tranquillement chez lui. Il est hors de doute du moins que la suite de cette ambassade fut le retour de Paul à Constantinople. Athanase fit un peu plus de difficulté, et Constance dut le prier plusieurs fois avant

---

(1) *Pilostorg. l.* 3, *n*° 12.

de pouvoir le décider à se mettre en route. Il est vrai qu'il se sentoit, sinon plus coupable, cependant accusé de délits plus graves que ne l'étoit son compagnon d'infortune. Malgré tout cela, l'empereur se comporta grandement et loyalement envers lui, en préparant sa rentrée à Alexandrie. Il ordonna qu'on ne l'inquiétât en aucune manière, qu'on rendît à son église tous les priviléges dont elle jouissoit avant cette époque, et que des juges nommés à cet effet connussent des moindres fautes des deux sectes, et de la plus légère marque de sédition qu'elles laisseroient encore paroître à l'avenir.

prudence
anase.

Athanase alors (1), plus confiant que jamais, crut pouvoir tenter une autre fois la fortune; mais il réussit aussi mal qu'il l'avoit fait jusqu'alors, parce qu'il ne sut ni se modérer ni se contenter du bonheur que le sort lui envoyoit d'une manière aussi inattendue, en le rappelant à son siége. Il chercha à entraîner à son passage, tous les évêques de Palestine à la consubstantialité. Plusieurs, en effet, se rendirent à ses exhortations, et entr'autre un évêque Aétius, qui voulut, par

(1) *Socrat. l.* 2, 24 *et* 26; *Sozomen. l.* 3, *c.* 21, *et l.* 4, *c.* 1 *et* 2; *Theodorit. l.* 2, *c.* 5; *Philostorg. l.* 3, *n*° 12.

cet acte d'éclat et par sa communication avec Athanase, alors en faveur, couvrir l'accusation de mauvaises mœurs qui lui avoit été intentée avec justice. Mais le ciel le punit miraculeusement de sa dernière faute, dit Philostorgius, en le privant de la partie qui lui avoit fait commettre les premières. Maxime, évêque de Jérusalem, se rendit également aux opinions d'Athanase. C'est le même qui, contre les lois ecclésiastiques (1), étoit demeuré évêque-coadjuteur de son prédécesseur Macaire (2), lorsque, promu au siége de Diospolis, il avoit été retenu à Jérusalem par le peuple. Maxime avoit condamné et déposé Athanase à Tyr; il le reçut cependant au milieu d'un concile qu'il avoit convoqué exprès pour lui faire honneur. Cette conduite prêta aux plaisanteries des malins, comme on peut se l'imaginer; mais l'évêque d'Alexandrie n'en profita pas moins pour

---

(1) *Can. apost.* 75; *concil. nicæn. c.* 8; *concil. antioch. c.* 23, *etc.*

L'usage ne s'est pas conformé à ces réglements. Outre les exemples nombreux qu'on en rencontrera dans le cours de cet ouvrage, Augustin rapporte (ep. 110) qu'il fut ordonné illégitimement évêque d'Hippone, du vivant de Valérius son prédécesseur.

(2) *Sozomen. l.* 2, *c.* 20.

l'exécution de ses projets. Il prêcha hautement la consubstantialité, et attaqua avec ardeur les ariens, ses ennemis. Athanase n'abandonna plus une conduite aussi imprudente pendant tout le temps de son voyage. Il fit même des ordinations illicites dans les endroits où il passoit, ce qui fit murmurer infiniment contre lui, et justifia pleinement les reproches des Pères ariens de Sardique, qui l'avoient accusé de troubler en tous lieux les églises (1), de remettre des évêques déjà déposés, d'en ordonner d'irréguliers, et de permettre à d'autres, de son propre chef, le retour de leur exil. Il ajouta à tous ces actes, aussi impolitiques qu'illégaux, ceux d'assembler lui-même en Égypte des conciles qui devoient avancer l'œuvre commencée par celui de Jérusalem, afin de faire unanimement adopter les décisions des évêques occidentaux de Sardique. Une situation aussi violente ne put durer que bien peu de temps. En effet, les ariens revinrent bientôt à la charge, près de l'empereur, déjà fort disposé à croire qu'Athanase cherchoit à révolutionner l'Égypte contre lui. Un même acte de sévérité enveloppa à la fois les deux évêques rentrés. Paul fut étranglé après qu'on l'eut

(1) *Epist. synod. apud. S. Hilar. in fragm.*

éloigné de la capitale, et Athanase, condamné à mort, s'y déroba par la fuite. Cette précaution, si naturelle et si pardonnable dans une pareille circonstance, servit encore à ses ennemis pour le noircir davantage. Léontius, entre autres, lui en fit un crime très-grave. Ce Léontius, alors évêque d'Antioche, avoit été dégradé de la prêtrise, en vertu des canons apostoliques (1), parce qu'il s'étoit mutilé lui-même à l'exemple d'Origène, dont nous parlerons dans la suite, mais pour une cause plus répréhensible. Origène ne vouloit que se soustraire aux tentations, et à tout ce qui pouvoit le troubler dans ses travaux philosophiques. Léontius prétendit au contraire se mettre, par son impuissance, à l'abri de toute critique, et pouvoir par ce moyen extrême, fréquenter librement une femme qu'il aimoit, et sans donner aucun soupçon de mauvais commerce avec elle. L'évêque Théodoret (2) rapporte les crimes dont Léontius, qu'il décore du nom de Saint, est accusé par Athanase. Celui-ci, au contraire, compte toujours (3) l'évêque d'Antioche parmi les ariens les plus obstinés. Il l'appelle

Diversité d'opinions sur l'évêque Léontius.

(1) *Can. apostol.* 21 *et* 22.
(2) *Thedorit. l.* 2, *c.* 24.
(3) *S. Athanas. apol. de fuga; epist. ad solitar. vit. agent.*

par dérision l'*eunuque*, et dit qu'il n'est pas même digne de participer à la communion laïque, « puisque, depuis sa mutilation, il n'a cessé de partager le lit de celle qu'il nommoit une vierge, quoiqu'il dût bien savoir que, dès long-temps, elle avoit cessé de l'être par son fait. » La chronique d'Alexandrie, sous le consulat de Sergius et de Nigrinianus (1), est absolument en contradiction avec Athanase, et comble d'éloges le même Léontius, que nous venons de voir si maltraité. Philostorgius le loue de même, mais dans le sens arien (2), en disant que cet évêque ne permit jamais la moindre innovation, ni dans l'église d'Antioche, ni dans toute la doctrine chrétienne. J'ajouterai plutôt foi à ce dernier auteur, parce qu'il nous fait voir Constance pardonner lâchement l'insolence de Léontius, qui ne vouloit se rendre près de l'impératrice qu'à condition que celle-ci lui accorderoit des honneurs que lui-même refusoit de rendre. Quoi qu'il en soit, la capitale retombée par la disgrâce de Paul, en-

---

(1) *Chronic. alexandr. ad ann.* 350.

(2) *Vid. Suidam in Leontio*, *et Philostorg. l.* 3, *n*° 18.

Suidas met le trait rapporté par Philostorgius, sur le compte d'un Léontius, évêque lydien.

tre les mains de Macédonius (1), se ressentoit des effets de la cruauté et de la vengeance de cet évêque. Il vaut mieux garder un mauvais maître que de le perdre pour peu de temps. Les fidèles de Constantinople en firent la rude épreuve. La persécution, dit Socrate, n'y fut pas moindre contre les consubstantialistes qu'elle ne l'avoit été autrefois, lorsque les gentils vouloient forcer tous les chrétiens à sacrifier aux idoles. Celui qui désire un récit plus détaillé de ces proscriptions religieuses doit consulter Photius; il y trouvera des exemples qui font frémir. Il verra entr'autres, que le retour de Macédonius à Constantinople, coûta derechef à l'humanité l'horrible sacrifice de plus de trois mille fidèles, victimes des dissensions et des haines religieuses. Ajoutons à cela les persécutions de George le cappadocien, à Alexandrie, et nous serons charmés de trouver même un concile, pour nous reposer l'imagination, après de pareilles scènes d'horreur. Persécutions.

Ce concile eût lieu l'an 351, à Sirmium, ville de la Pannonie inférieure (2). Il étoit Concile de Sirmium.

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 27 *et* 28; *Sozom. l.* 4, *c.* 4 *et* 30; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 14; *S. Athanas. in apologet.*; *Phot. in biblioth. c.* 257.

(2) *Socrat. lib.* 2, *c.* 29; *Sozomen. l.* 4, *c.* 6; *S. Epiphan. hæres.* 71.

composé d'évêques orientaux et occidentaux, d'ariens et de consubstantialistes. Les premiers étoient Marc d'Aréthuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyra, etc. On compte le célèbre Osius et Valens de Mursa parmi les derniers. Malgré cette diversité, les actes de cette assemblée furent généralement reçus de tous les partis, ainsi que la condamnation de Photin, sabellien et paulianiste. Nous avons déjà vu son maître Marcellus, évêque d'Ancyra, condamné pour les mêmes opinions hérétiques, dans le concile de Constantinople, sous le règne de Constantin, et remis dans tous ses droits par Jules, évêque de Rome, dans un concile tenu en cette ville; ce qui fut de nouveau confirmé dans le concile général de Sardique. Athanase, dans ses écrits (1), excuse toujours Marcellus; cependant Hilaire et Sulpice Sévère prétendent que l'évêque d'Alexandrie s'étoit séparé de la communion de celui d'Ancyra. Jusques-là on n'avoit regardé Marcellus que comme un malheureux consubstantialiste calomnié par les ariens, de la même manière qu'ils calomnioient tous les catholiques; ce qu'Épiphane laisse également in-

(1) *S. Athanas. pass. ac nominat. in epist. ad solitar.*, *et S. Epihan. hæres.* 72.

décis dans son ouvrage. On fut bientôt obligé de considérer son disciple sous un autre aspect, de peur de donner trop de prise aux hérétiques, devenus alors les plus puissants. Photin, comme son maître l'évêque Marcellus (1), réduisoit Jésus-Christ à l'état d'homme ordinaire. Il le faisoit commencer nettement à la conception de Marie, sans admettre aucun engendrement antérieur et surnaturel ; il disoit de plus que le règne du fils de Dieu devoit finir un jour. Photin fut sacrifié : le concile le condamna et lui enleva tous ses droits sur le siége de Sirmium. Il rappella de cette sentence, dit Épiphane (2), devant l'empereur Constance, et demanda de nouveaux juges. Celui-ci fidèle aux leçons de son père Constantin, les lui accorda sans difficulté.

Condamnation de Photi

Je veux joindre à ces détails, deux mots sur les diverses formules faites à Sirmium, soit qu'elles l'aient été en un seul concile, soit, comme disent les savants commentateurs de l'histoire ecclésiastique (3), qu'il y ait eu une ou deux autres assemblées encore dans la même ville, en 357 et en 359,

Formules Sirmium.

---

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 18.
(2) *S. Epiphan. hæres.* 71.
(3) *Vid. Baron, Petav. Vales. Cav. etc.*

outre celle que nous avons rapportée. Le premier symbole des Pères de Sirmium est rejetté comme hérétique par le consubstantialiste Athanase, et reçu parmi les formules orthodoxes par Hilaire (1), auteur non moins catholique que l'évêque d'Alexandrie. Ils avoient déjà eu la même différence d'opinion sur la foi publiée à Antioche, sous Constantin, ce que l'on peut attribuer à l'importance plus ou moins grande que ces deux écrivains donnoient au terme *consubstantiel*, que les formules sémi-ariennes rejettoient, en consèrvant sur-tout le reste, et en termes équivalents, les opinions prônées par leurs adversaires sur le fils de Dieu. Au reste ce symbole de Sirmium (2), écrit en grec, ou du moins rédigé par Marc d'Aréthuse (évêque sémi-arien, loué même par les catholiques (3) pour la pureté de sa foi), contient un nombre infini d'anathêmes contre ceux qui errent touchant la divinité de Jésus-Christ. Le Fils y est en tout semblable au Père, quoi-

---

(1) *S. Hilar. de synod.*

(2) *Socrat. lib.* 2, *c.* 30; *Sozomen. l.* 4, *c.* 6; *S. Athanas. de synod. arimin. et seleuc.*; *Nicephor. Callist. l.* 9, *c.* 31; *S. Hilar. de synod.*; *S. Epiph. hæres.* 73.

(3) *Theodorit. l.* 3, *c.* 7; *S Gregor. Nazianz. invect.* 1 *in Julian.*; *Nicephor. Callist. l.* 10, *c.* 9.

que les mots *consubstantiel* et *semblable en substance*, y soit omis. On y condamne ceux qui disent que le Fils n'a point de principe, qu'il est une dilatation de la substance du Père, ou qu'il ne fait qu'un avec le Père. Tous les passages de l'ancien testament, où Dieu se parle à lui-même, et ceux encore où l'on parle de lui au genre pluriel, doivent s'entendre du Père et du Fils. Cette formule fut signée par tous les évêques alors présents à Syrmium : par Basile d'Ancyre, George, Ursace, et après quelques difficultés, par Valens. Comme dans tous les symboles qui suivirent celui du grand concile de Nicée, on remarque à Sirmium le désir bien exprimé de réunir les deux partis, et l'inutile tentative faite pour n'offenser ni l'un ni l'autre.

La seconde formule est plus hardie à la fois et plus arienne. Elle entre dans des détails que l'autre n'avoit point examinés, et proscrit les mots où l'on traite de la substance des deux Personnes divines, parce que ces mots ne se trouvent pas dans les écritures, et parce que la génération du Fils est en effet incompréhensible. Elle donne, sans détours, le Père comme principe du Fils, principe plus grand en honneur et en dignité; et déclare le Fils sujet du Père, com-

me le sont toutes les créatures qui dépendent de sa puissance. C'est-là le symbole qu'Hilaire (1) appelle le blasphême d'Osius et de Potamius, parce qu'il fut, sinon composé, du moins approuvé principalement et souscrit par ces évêques. Epiphane (2) nous apprend également que le confesseur Osius a fini dans ses lettres par professer ouvertement le dogme de l'entière dissemblance des deux Personnes divines. Je laisse au lecteur à penser quel effet devoit produire dans l'empire la chute ou la conversion, comme on voudra l'appeller, du fameux évêque de Cordoue, consubstantialiste par excellence, et premier moteur de tous les pas qu'avoit faits Constantin pour établir et consolider sa fatale doctrine. Nous supposerons charitablement qu'il ne renonça à l'opinion qu'il avoit défendue d'abord avec tant de chaleur que par amour pour la concorde; sentiment auquel nous attribuerons également, dans la suite, l'arianisme du siége de Rome, qui ne devoit pas moins étonner que celui d'Osius. Dans la circonstance présente, les hérétiques voulurent être plus orthodoxes que les catholiques eux-mêmes. Photin refusa net de sous-

Blasphême l'évêque Osius.

(1) *S. Hilar. de synod.*
(2) *S. Epiphan. hœres.* 73.

crire la seconde formule, et il eut une dispute très-longue et très-grave à ce sujet, avec l'évêque d'Ancyra, Basile, président de cette petite assemblée, devant des sénateurs que l'empereur avoit envoyés à cet effet, et des notaires publics qu'il avoit chargés de lui rapporter fidèlement les détails de l'attaque théologique. L'évêque arien fut souvent embarrassé par la subtilité de la dialectique du paulianiste (1). Néanmoins le résultat de la dispute se devine aisément; Photin, également odieux aux deux sextes, fut déclaré vaincu, et on l'exila.

Nous ne sommes point encore parvenus à la fin de ces disputes religieuses, aussi extravagantes qu'interminables, tant qu'on n'y apporteroit que les remèdes que nous venons de voir, plus propres à les alimenter qu'à les éteindre. Les Pères qui avoient dicté la seconde formule sirmienne, se rendirent eux-mêmes la justice de ne pas y trouver le sens commun, et ils se repentirent de l'avoir publiée. Outre sa trop grande hardiesse, elle paroissoit encore se contredire en plusieurs points. L'empereur Constance, toujours favorable à ceux qui ne changeoient d'opinion que pour embrasser son propre sentiment,

(1) *S. Epiphan. hæres.* 71.

lança un décret à la réquisition des évêques, par lequel il leur permit de retirer tous les exemplaires du second symbole; et pour faciliter cette opération, il menaçoit de peines très-graves, quiconque en auroit recélé chez lui quelque copie.

J'insérerai maintenant ici plusieurs circonstances qui n'ont pas pu trouver place dans le cours des événements rapportés plus haut, mais qui doivent cependant servir à en rendre la marche plus claire et plus facile à concevoir, avant de raconter enfin le dernier concile général de Constance, celui tenu à la fois à Rimini et à Séleucie. Les évêques ariens, Ursace et Valens (1), s'étoient rendus aux sentiments des occidentaux. Du vivant encore de l'évêque de Rome, Jules, ils lui avoient fait connoître, par lettres, la rétractation de leurs erreurs, et leurs regrets pour avoir calomnié Athanase. Ils écrivirent également à celui-ci pour lui annoncer qu'ils rentroient avec lui en communication, et qu'ils condamnoient Arius et ses dogmes. Sur ces entrefaites, Constance, par la mort de Constant, son frère, et la défaite de l'usurpateur Magnence, étoit devenu maître de tout l'ancien empire romain. Fidèle aux maximes

Rétractation des évêques Ursace et Valens.

(1) *Sozomen. l. 3, c. 23 et 24.*

des nouveaux monarques chrétiens, et aux exemples que lui avoient laissés son père Constantin, il prêchoit par-tout sa doctrine, et prétendoit, les armes à la main, que le sémi-arianisme régnât sans contradiction sur tout le monde civilisé (1). De deux auteurs catholiques, ses contemporains (2), l'un le comble de louanges, en disant qu'il n'a manqué que dans le seul point de la foi; l'autre le loue également, l'appellant même très-benin et très-pieux. Ce ne fut que lorsque cet empereur eut perdu la puissance souveraine, avec la vie, que l'évêque chrétien osa hardiment lui donner le nom d'ante-christ. Nous avons vu ses entreprises contre les consubstantialistes. Athanase, chassé d'Alexandrie, avoit été de nouveau remplacé par l'évêque George. Une lettre synodique, signée par trente évêques, parmi lesquels se trouvoient Narcisse de Cilicie, Théodore de Thrace, Eugène de Nicée, Ménophante d'Ephèse, etc., fut envoyée dans tout l'Orient pour annoncer cet événement, et faire connoître l'irrégularité de la rentrée d'Athanase et la légitimité de George, avec lequel tous les é-

(1) *Sozomen. l. 4, c. 8.*
(2) *S. Epiphan. hæres. 69, c. 12; S. Hilar. ad Constant. l. 1 et 2, et lib. cont. Constant. defunct.*

vêques devoient dorénavant communiquer sans aucun scrupule. Constance appuya cette exhortation, en comprenant dans le même écrit (qu'il faisoit signer à la fois par les orientaux et les occidentaux) la condamnation d'Athanase et la doctrine du Fils semblable au Père, quant à la substance. Libérius, évêque de Rome (1), refusa d'y accéder et d'entrer en la moindre communication avec les évêques orientaux que l'empereur avoit expédiés en Italie. Il succédoit au consubstantialiste Jules, et vouloit aussi en conserver les sentiments ; mais les circonstances n'étoient plus les mêmes. Jules avoit exercé son pontificat sous Constant, et maintenant l'Italie obéissoit à Constance, son frère, qui professoit des opinions absolument opposées. Libérius eut, avec ce dernier, un colloque que rapporte Théodoret, et qui finit par l'exil de l'évêque, à Bérée en Thrace. On donna son siége à Félix, de sentiments orthodoxes, dit Sozomène, et qui ne mérite d'autre reproche que celui d'avoir communiqué avec les hérétiques. Bientôt les choses changèrent une autre fois totalement de face. L'évêque Libérius (2), appellé de nouveau devant l'empe-

Hérésie de l'évêque de Rome Libérius.

(1) *Sozomen. l.* 4, *c.* 11 ; *Theodorit. l.* 2, *c.* 16.
(2) *Sozomen. l.* 4, *c.* 6, 12 *et* 15 ; *S. Hieronym. in chron.*

reur, à Sirmium, ne refusa plus son adhésion aux nouveaux symboles demi-ariens, et à la condamnation d'Athanase. Vaincu par les ennuis de l'exil, il communiqua, ainsi qu'Osius, avec les évêques Ursace et Valens, qui n'avoient point attendu jusqu'alors pour se rétracter de leur repentir (1), et pour se remettre une autre fois de niveau avec les opinions adoptées par le souverain. Il nous reste trois lettres de Libérius (2), au sujet de cette époque peu honorable de son histoire, par lesquelles il nous apprend lui-même ses résolutions concernant ses collègues, les évêques orientaux, et les fils de la paix Ursace et Valens, comme aussi la séparation d'Athanase de l'église romaine. Hilaire parle de la formule souscrite par l'évêque de Rome, sous le nom de perfidie arienne, et il maudit trois fois le même Libérius, à cause de sa condescendance en cette scabreuse occasion. Il n'en put recueillir le fruit qu'à moitié, puisqu'à son retour à Rome, il se vit contraint à partager le siége de cette capitale avec son compétiteur Félix, ce que les règles ecclésiastiques défendoient sévérement. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi, dit Sozomè-

---

(1) *S. Athanas. epist. ad solitariam. vit. agent.*
(2) *S. Hilar. in fragment.*

ne (1), que, par crainte de l'empereur, la paix et la communication furent rétablies entre les orientaux et les occidentaux. Il y avoit eu, avant cela, à la vérité, quelques troubles dans les Gaules et à Milan, au sujet du consubstantialisme (2); mais ils n'avoient pu être portés jusqu'à une rupture ouverte et générale. Saturnin, évêque d'Arles, le plus malin et le plus scélérat des hommes, dit Sulpice-Sévère, avoit excommunié, dans un concile auquel il présidoit dans cette ville, ses collègues Paulin et Hilaire, évêque de Poitiers. A Milan trois cents évêques, selon Socrate et Sozomène (3), et trente, selon d'autres (4), s'étoient réunis, l'an 355, en présence de l'empereur et par son ordre. Le concile, composé presque tout entier d'évêques occidentaux (la longueur de la route ne permit à leurs adversaires d'y assister qu'en petit nombre), leur promettoit une victoire facile. Il en fut tout autrement. Les o-

oncile de
ın.

(1) *Sozomen. l. 4, c. 16.*

(2) *S. Hilar., S. Hieronym., S. Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 2.*

(3) *Socrat. lib. 2, c. 36; Sozomen. lib. 4, c. 9; Theodorit. l. 2, c. 15; S. Athanas. de synod. arim. et seleuc.*

(4) *Epist. concil. mediol. ad Euseb. vercellens. episcop.*

rientaux, forts de la protection du prince, demandèrent d'abord qu'avant de rien discuter, on souscrivît généralement à la condamnation d'Athanase; Paulin, évêque de Trèves (1), Denys de Milan, Eusèbe de Verceil, et plusieurs autres encore se récrièrent fortement contre une pareille prétention, en disant que l'exil de l'évêque d'Alexandrie n'étoit qu'un prétexte pour attaquer avec plus de sûreté la doctrine nicéenne. On ne procéda pas davantage, et le concile se sépara. Athanase (2) fit entendre à ce sujet des doléances assez bien fondées, puisque cette circonstance lui avoit clairement démontré l'acharnement des demi-ariens et de l'empereur lui-même, contre sa personne.

L'Occident ayant, en cette manière, cédé aux propositions sémi-ariennes des orientaux, il ne restoit plus qu'à réduire les ariens primitifs, opposés également à l'empereur et aux consubstantialistes. Leur chef et coryphée étoit un diacre syrien, nommé Aétius (3). Il s'étoit séparé des ariens nou- Arian primitif.

---

(1) Déjà condamné à Arles. Il arriva souvent que les ariens appellèrent à leurs conciles, les évêques déposés, dans l'espoir de les trouver plus flexibles.

(2) *S. Athanas. in apologetico.*

(3) *Socrat. l.* 2, *c.* 35; *Sozomen. l.* 3, *c.* 15, *et l.* 4, *c.* 12; *S. Epiphan., Theodorit., Nicet. thesaur. orthodox. fid. l.* 5, *c.* 30 *et seqq.*

veaux, parce qu'Arius avoit souscrit la formule de Nicée. Il vouloit être plus conséquent que son maître dans sa manière de raisonner, et édifier ainsi un systême mieux lié, et où rien ne choqueroit l'esprit. Qu'on ne s'étonne donc plus si, d'après ce que nous avons observé au commencement de ce chapitre, Aétius fut bien plus hérétique qu'aucun de ses prédécesseurs. Ses disputes sur la divinité et ses conclusions parurent tellement hardies, qu'on le surnomma l'*athée*. Il disoit le Fils fait de ce qui n'étoit pas, dissemblable absolument au Père, et d'une autre substance. Il rejettoit nettement une génération sans principe, et la coéternité de la chose engendrée avec ce qui l'engendre. Aétius (1) avoit été le disciple de l'évêque Paulin, que nous avons vu transféré de Tyr à Antioche. Il le fut également de Léontius qui monta aussi sur le siége de cette dernière ville, et à l'égard duquel le lecteur se souviendra, sans doute, des contradictions rapportées par les auteurs qui en parlent. Cet évêque permit expressément à Aétius d'enseigner ses dogmes à Antioche, et l'envoya même à Alexandrie, où la doctrine

(1) *Philostorg. l.* 3, *n°* 15, 16, 17, 19 *et* 20; *Suid. in Aetio.*

prêchée par Athanase, avoit besoin, dit Philostorgius, de quelqu'un qui lui résistât. Le même auteur raconte encore qu'Aétius, élu évêque par Secundus et Serras, ariens comme lui, ne voulut pas avoir égard à leur ordination, parce que ces évêques ne célébroient pas, selon lui, les mystères divins avec toute la pureté et la sainteté que de pareils actes exigent, puisqu'ils communiquoient avec les sémi-ariens, et peut-être même avec les consubstantialistes. Aétius étoit, en effet, plus scrupuleux. Il rompit le dernier lien qui attachoit encore ceux-ci aux ariens, en défendant toute communication quelconque avec ceux qui ne professoient pas les mêmes dogmes que lui; défense qui jusqu'alors avoit été restreinte à la seule célébration des mystères. Il nous sera assez difficile de concilier ce que nous venons de dire, avec l'opinion de l'historien Socrate (1) qui prétend que Léontius chassa le diacre Aétius de l'église d'Antioche, si l'on ne veut s'en rapporter à ce que l'auteur arien déjà cité avoue touchant les vicissitudes auxquelles Aétius fut sujet par-tout où il se retira. « On le renvoyoit bientôt, dit Philostorgius, par envie de son mérite, et pour sa hardiesse à dire

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 35.

la vérité. » Au reste, il fut reconnu par ceux de son parti, pour un grand personnage que le ciel favorisoit, en lui accordant souvent des visions divines. Il étoit du moins, il n'en faut pas douter, un homme d'un talent extraordinaire. Il brilloit tellement dans la dispute, qu'on l'y croyoit invincible par une grâce particulière de Dieu. Le sémi-arien Basile d'Ancyra et Eustathe de Sébaste avoient succombé à ses attaques, et ils lui vouèrent depuis lors une haine implacable, dont nous verrons bientôt les funestes résultats. Le disciple le plus chaud d'Aétius étoit Eunome, ce qui a fait nommer *eunomiens* tous ceux qui professoient cette secte de l'arianisme. Il avoit été recommandé à Aétius par l'évêque Secundus, afin de lui enseigner les saintes écritures.

Nous ne sortirons pas sitôt des contradictions, dont est parsemée l'histoire ecclésiastique de cette époque. Le même Léontius qui, selon Socrate, avoit chassé Aétius, est maintenant celui qui détruit, si l'on veut s'en rapporter à Philostorgius, les accusations de Basile et d'Eustathe (1), accusations tellement graves, qu'elles portèrent le César Gallus à condamner à mort le même Aétius.

(1) *Philostorg. l.* 3, *n°* 27.

La calomnie découverte fit de Gallus l'ami et le protecteur du diacre persécuté. Bientôt après, Eudoxe (1), évêque de Germanicia en Syrie, est transféré par fraude, comme le prétend l'écrivain consubstantialiste Socrate, au siége d'Antioche, pour y succéder à Léontius. Ce nouvel évêque avoit puisé le sémi-arianisme dans les écrits d'Astérius; mais les ariens purs le lui firent bientôt abandonner pour leurs propres dogmes. Il étoit d'un caractère doux et modéré jusqu'à la timidité et l'apathie, dit Philostorgius; et cependant nous voyons qu'aussitôt entré dans l'exercice de sa charge, il voulut rendre à Aétius son grade de diacre, et élever Eunome à la même dignité. Celui-ci ne se croyant pas encore assez profondément instruit dans l'arianisme, refusa l'honneur qui lui étoit offert. Alors les deux sectes ariennes ne mirent plus aucun frein à leurs intrigues: les chefs des partis se dressèrent réciproquement des embûches, et tendirent à se perdre les uns les autres dans l'esprit du souverain. Constance étoit déjà assez mal disposé contre Aétius et

(2) *Philostorg. lib.* 4, n° 4 *et* 5; *Socrat. lib.* 3, *c.* 37; *Sozomen. lib.* 4, *c.* 12; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 25.

sa doctrine (1). Il avoit voulu faire condamner, dans un concile, ce novateur hardi, le seul qui, à cette époque, osât aussi ouvertement prêcher l'*anoméisme* ou la différence absolue des deux Personnes divines. Bientôt George, évêque de Laodicée, écrivit à ses collègues contre Aétius et Eudoxe. Un concile se rassemble à Ancyra, et l'empereur lui-même signe la sentence de condamnation qui en émane. Ce fut ainsi que le sémi-arianisme, professé hautement par Constance, reçut une confirmation nouvelle. Le but des Pères d'Ancyra étoit d'ajouter à l'explication nette de la Trinité (2), tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors, par exemple, à Constantinople contre Marcellus; à Antioche, lors de la dédicace du temple; à Sardique; à Sirmium contre Photin, etc. La formule grecque de Sirmium, dite de Marc d'Aréthuse, et les anathêmes du concile des orientaux de Sardique, y sont lus et confirmés; et Constance fait connoître à l'église d'Antioche l'illégalité de l'élection d'Eudoxe, l'hérésie d'Aétius,

Concile sémi-arien à Ancyra.

(1) *Sozomen. lib.* 3, *c.* 19, *lib.* 4, *c.* 13 *et* 14; *S. Epiphan. in hæres.* 73, *semi-arian.*, *et ep. synod. apud S. Hilar. in fragment.*

(2) *S. Epiphan. hæres.* 73.

et le concours de ces deux sectaires, qui, pour propager leurs dogmes, ordonnoient des sujets les plus indignes de la prêtrise. Outre ces ennemis d'Aétius, Basile, évêque d'Ancyra, s'unit de nouveau à Eustathe de Sébaste, pour nuire à leur commun adversaire. Le premier, aux motifs déjà rapportés plus haut, pour haïr Aétius et tous ceux qui manifestoient les mêmes opinions, joignoit encore la concurrence malheureuse pour lui, lors de la vacance du siége d'Antioche.

J'ai négligé de parler dans le temps de l'évêque de Sébaste, au sujet de la sentence de condamnation prononcée contre lui à Gangris, ville de Paphlagonie, parce que ce concile, outre son peu d'importance, avoit d'abord réussi à faire renoncer Eustathe à ses opinions hétérodoxes, et que d'ailleurs il ne regardoit en aucune manière l'arianisme, seule hérésie dont je m'occupe maintenant. Cependant, pour mieux faire connoître mes personnages, je donnerai ici une idée légère de ce qui se passa en pareille circonstance. Eustathe, évêque de Sébaste en Arménie (1), avoit d'abord été condamné et déposé, dans un concile tenu à Mélétine, ville de la même province,

Concile Gangris.

---

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 43 ; *Sozomen. l.* 3, *c.* 14; *S. Basil. epist. ad occident.* 74.

vers l'an 358, par Eulalius, son père, évêque de Néocésarée, qui ne voulut pas même écouter la défense de son fils. Il continua, malgré cela, à pécher contre les règles ecclésiastiques, en permettant à ses disciples de communier chez eux, et en prêchant contre le mariage, l'indifférence des mets et l'habit ordinaire aux laïcs. Il offensoit ainsi, sur tous ces articles, la précieuse liberté évangélique, le plus beau don que la doctrine chrétienne eût fait aux esclaves de l'ancienne loi. Cet évêque vouloit, par un désir trop grand de perfection et d'austérité, dit Sozomène, rendre obligatoires, pour tous les fidèles, les règles que quelques ordres monastiques s'étoient volontairement prescrites. L'auteur où nous avons puisé ce passage, dépeint Eustathe comme un homme d'une vertu extraordinaire, et peut-être outrée; il ajoute qu'il se rendit incontinent aux décisions des Pères, qui avoient jugé contre lui. Au contraire, Épiphane et Basile [le grand] (1), nous représentent l'évêque de Sébaste comme un arien endurci qui persévéra jusqu'à la mort, dans les ereurs de sa secte. Le premier de ces écrivains nous

(1) *S. Epiphan. hæres 75 ; S. Basil. in epist. 74 ad occident.*

raconte que cet évêque avoit d'abord embrassé le consubstantialisme, devant l'évêque de Rome, avec Basile (d'Ancyra), Eleusius et plusieurs autres, persécutés alors comme lui; mais que, malgré sa vertu et sa bonne conduite dans le reste, il fut le premier à se rétracter sur le point de la doctrine, et à reprendre ainsi de nouveau ses erreurs anciennes. Quoi qu'il en soit, il ne put s'exempter des fautes que les passions font commettre aux hommes de toutes les religions et de tous les temps. L'envie et la haine furent les causes de sa ligue avec Basile (1), et d'accord entr'eux, ils résolurent de perdre Aétius et Eudoxe. Ils usèrent à cet effet des moyens les plus efficaces, et les accusèrent, entr'autres crimes, de celui plus important et plus grave, d'avoir trempé dans la conjuration de Gallus. Eudoxe en conséquence reçut ordre de quitter son siége d'Antioche, et de retourner dans sa patrie. Aétius fut livré aux calomniateurs. Ce fut alors que Basile, pour rendre son triomphe plus complet, disputa devant l'empereur sur la foi, et y soutint la parfaite ressemblance du Fils avec le Père, sans cependant faire au-

Sémi-ariens persécutés.

(1) *Philostorg. l. 4, n° 8, 9, 10 et 11; Theodorit. l. 2, c. 6 et 26.*

cune mention de substance. Au moment où l'on alloit confirmer cette opinion, par les décrets d'un concile, et l'appuyer par les signatures des évêques, Eunome, passé diacre sur ces entrefaites, arrive à Constantinople pour s'y opposer et rompre les desseins des sémi-ariens. Il tombe entre les mains des partisans de Basile, et est relégué en Phrygie, ainsi qu'Aétius, son maître; soixante-dix évêques ont le même sort. Le sentiment de la cour n'éprouva plus alors aucune contradiction. L'égalité de substance, opinion que l'on pourroit presque confondre avec la consubstantialité, si elle ne déclaroit elle-même ne pas vouloir accepter ce terme, fut reçue en tous lieux, à cause des promesses et des menaces de l'empereur. Macédonius, évêque de Constantinople, eunomien d'abord, cède au torrent et adopte le sémi-arianisme.

L'empire romain, obéissant à la voix de son chef, s'étoit ainsi entièrement conformé aux opinions nouvelles. Les consubstantialistes ne résistoient plus : les principaux soutiens de ce parti, déjà presque oublié, avoient cédé aux circonstances; seulement on entendoit parfois encore quelque arien rigide, qui vouloit faire renaître, dans toute sa simplicité primitive, la doctrine que son maître a-

voit d'abord prêchée. Patrophilus de Scythopolis et Narcisse d'Irénopolis, évêques ariens, dont nous avons déjà eu occasion de parler, furent de ce nombre. Ils prirent un détour pour ne pas trop effaroucher le prince, touchant la religion qu'il protégeoit, firent connoître à Constance les cabales et les fraudes de Basile, et réussirent, par ce moyen, à faire rappeller les évêques que l'on avoit précédemment exilés. Ce n'est pas tout; l'empereur voulut qu'un concile général fût assemblé pour les occidentaux à Rimini, et à Nicomédie pour les orientaux, lybiens et thraces. Un tremblement de terre détruisit presque entièrement cette dernière ville, parce que, selon Philostorgius, on vouloit y soutenir la consubstantialité. Les trois cents Pères d'Occident décidèrent que le Fils étoit semblable au Père dans le sens des écritures, sans nommer la parole substance. Le concile d'Orient fut transféré à Séleucie, puisqu'Aétius et Eudoxe avoient récusé la ville de Tarse, et Basile celle de Nicée, que l'on avoit proposées d'abord. Les partisans de ce dernier réussirent à séparer, par leurs intrigues, les évêques de Séleucie; ils confirmèrent, de leur côté, le sémi-arianisme, et condamnèrent en outre la doctrine anoméenne (c'est-à-dire celle qui émettoit l'entière dissemblance des

Concile de Rimini et de Séleucie.

deux Personnes divines) et ceux qui la professoient. Eudoxe et Aétius, au contraire, fortifièrent leurs opinions premières par un nouveau décret; et, pour annoncer cette résolution, ils expédièrent en tous lieux des lettres qui la contenoient.

Voilà de quelle manière Philostorgius raconte en abrégé, l'histoire de ces deux conciles. Socrate rapporte plus au long ce qui se passa en pareille circonstance. D'abord (1), les deux assemblées étoient convoquées, pour s'accorder entr'elles, sur une même et seule règle de foi, qui leveroit, avec le mot substance, toutes les difficultés et les querelles qu'il avoit fait naître. L'empereur Constance avoit donné de semblables ordres aux Pères qui devoient assister aux deux réunions. Ils étoient chargés ensuite d'examiner la cause des évêques, qui se plaignoient de leurs juges, comme Cyrille de Jérusalem; et connoître des crimes reprochés à ces évêques, comme celui de rapines dont les égyptiens accusoient George leur pasteur. Cela fait, il falloit envoyer dix députés de chaque part, au comité qui devoit ensuite se tenir en commun

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 37; *Sozomen. l.* 4, *c.* 6, 11, 17 *et* 18; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 16, 17, 18, 19, 20 *et* 21.

et devant l'empereur. On ne put jamais parvenir au but qu'on s'étoit proposé. Les occidentaux s'opposèrent avec force au nouveau projet de foi, et les orientaux étoient divisés en trop de sectes pour pouvoir s'entendre, et vaincre ainsi leurs communs adversaires. Bien loin que les deux conciles s'accordassent, aucun d'eux ne put même maintenir la concorde dans son propre sein. Il nous reste une lettre de l'empereur Constance aux Pères de Rimini, où il leur recommande avec précision de ne s'occuper que de la foi seulement, et de leurs propres affaires, sans toucher en aucune manière à celles des orientaux, parce qu'elles ne les regardent point. Malgré cela, plus de quatre cents évêques réunis à Rimini l'an 359, s'étoient séparés en deux factions, celle des consubstantialistes et celle de demi-ariens. Ces derniers vouloient persuader à leurs émules, sur le terme substance, ce qu'ils avoient persuadé à l'empereur : mais tous leurs efforts furent vains. Ursace et Valens étoient à la tête de ce second parti. Zélés ariens d'abord, ces deux évêques s'étoient fait consubstantialistes devant l'évêque de Rome Jules : et d'accord avec le prince, ils proposèrent ensuite, ainsi que quelques-uns de leurs collègues, une troisième formule composée à Sirmium, et

qui n'avoit pas encore été publiée. Elle confesse le Fils en tout semblable au Père; mais en déclarant qu'elle omet le mot de substance, parce que ce terme, quoiqu'employé sans aucune mauvaise intention par les Pères de Nicée, a blessé l'esprit de plusieurs évêques; que par conséquent on peut éviter ces difficultés en ne s'en servant plus, ce qui ôtera tout le mal, sans en faire aucun, puisque l'écriture elle-même ne se sert jamais du mot de substance. Les évêques qui soutenoient cette dernière formule, se basoient sur ce qu'il valoit mieux penser avec rectitude sur la nature de Dieu, quoiqu'avec simplicité et ignorance, que d'argumenter orgueilleusement en un pareil sujet, et d'y introduire sans cesse des termes nouveaux, comme dans les disputes de dialectique. Les opposants vouloient qu'on se contentât de condamner l'arianisme, sans composer d'autres symboles, celui de Nicée devant suffire. Ursace, Valens et leurs partisans ne voulurent jamais se rendre à l'avis de ces consubstantialistes. La formule proposée étoit, selon eux, nécessaire dans les circonstances présentes, et d'ailleurs elle ne contenoit rien qui contrariât, ou pût choquer, en la moindre chose, l'ancienne formule. Ils furent déposés par le concile, comme ariens, et se rendirent

en hâte près de l'empereur Constance, afin de se justifier sur leur conduite, et sur la règle de foi qu'ils avoient cherché à faire adopter.

Outre plusieurs autres irrégularités, le symbole nouveau présentoit, pour la première fois, la descente de Jésus-Christ aux enfers (1). Il y avoit aussi, en tête de ce symbole, une phrase qu'on n'étoit point dans l'habitude de joindre à de semblables écrits. Il y étoit dit : « Foi catholique exposée en présence de notre seigneur Constance, toujours auguste. » Puis suivoient les noms des consuls, ce qui devoit servir à donner à cet acte plus d'authenticité qu'il n'en avoit eu d'ordinaire, et y joindre au moins une date fixe. Cette intention fut méconnue, ou ce qui revient à la même chose, on feignit de la méconnoître. Les Pères dirent qu'il étoit ridicule d'accorder l'éternité à Constance, lorsqu'on l'ôtoit au fils de Dieu. Athanase (2) sur-tout se distingua par le ridicule qu'il se plut à jetter sur la formule sémi-arienne. « Les hérétiques, dit-il, reconnoissent Constance pour leur seigneur et maître, et l'année désignée par les noms des consuls démontre bien la nouveauté de leur foi. » Le concile

---

(1) Voyez chap. 1 de cet ouvrage.
(2) *S. Athanas. de synod. arim. et seleuc.*

écrivit à l'empereur pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, et des motifs pour lesquels il étoit toujours resté simplément attaché aux expressions littérales des Pères de Nicée. Il demanda en outre le renvoi dans leurs provinces respectives, des évêques qui avoient composé l'assemblée, et désira que Constance leur accordât sa protection contre Ursace, Valens, et leurs adhérents, qui avoient été condamnés comme ariens, quand ils l'étoient réellement, et que l'on reçut dans le sein de l'église au concile de Milan, en présence des envoyés de l'église romaine, quand ils eurent rétracté leurs erreurs. Le malheur voulut que les évêques ariens fussent plus expéditifs dans leur voyage que les députés catholiques du concile. La lettre synodale arriva après Ursace et Valens; et la formule anti-consubstantielle, déjà présentée à l'empereur, retarda de beaucoup l'audience que devoient obtenir à la cour les évêques envoyés de Rimini. Constance leur fit dire finalement qu'il n'avoit pas le temps de les entendre; qu'ils allassent à Hadrianopolis, où il comptoit s'arrêter à son retour de l'expédition projettée contre les barbares, et que là il auroit égard à leurs demandes. Les Pères occidentaux firent de nouveau représenter à l'empereur le besoin qu'avoient

de leur présence leurs évêchés, et les fidèles qui les composoient; et le prièrent de permettre qu'ils retournassent à leurs siéges, en l'assurant, au surplus, de l'inviolabilité de leurs sentiments et opinions religieuses. Constance les laissa sans réponse, et sans attendre davantage, ils se séparèrent et retournèrent chacun chez soi.

On se figurera facilement la fureur de Constance au rapport d'un procédé aussi irrégulier. Quand il n'auroit eu aucune propension pour le sémi-arianisme, et qu'il n'eût point déjà accepté dans son cœur la nouvelle formule, la conduite des évêques consubstantialistes auroit seule suffi pour l'indisposer contr'eux. Il donna, en effet, carte blanche à Ursace et Valens, envoya leur formule en Italie, et exigea, sous les peines les plus sévères, que tous les évêques occidentaux la souscrivissent, et l'approuvassent sans aucune restriction. C'est ici que Socrate place la chute de Libérius, et sa condescendance pour les ordres de l'empereur, après un exil de deux ans à Bérée, en Thrace, parce qu'il avoit résisté d'abord à toutes les promesses et menaces de Constance. Nous avons déjà parlé de la formule sémi-arienne, que cet évêque de Rome souscrivit, lorsque nous avons rapporté le blasphême d'Osius, évêque de Cor-

doue. Nous avons dit aussi que, devenu plus souple, Libérius retourna à Rome, où il trouva son siége occupé par Félix, ancien diacre de son église. Socrate ajoute seulement que le peuple chassa Félix, et reçut Libérius avec de grandes démonstrations de joie et d'attachement. Cet événement est d'une trop petite importance pour que nous en entretenions davantage le lecteur.

La suite du concile de Rimini fut un nouveau concile. Les *ursaciens*, en retournant à leurs siéges, se réunirent une autre fois à Nice en Thrace, afin d'y confirmer leurs dernières résolutions, et profiter, pour donner plus de poids à leurs délibérations, de la ressemblance du nom de cette ville avec celle de Nicée en Bithynie. Ils y décrétèrent, comme ils avoient déjà fait, « que le Fils est semblable au Père, et engendré avant tous les siècles. La nature de sa génération est connue de Dieu seul. » Au reste le mot de substance demeura à jamais proscrit, pour avoir été employé avec trop de simplicité par les Pères du premier concile œcuménique, et avoir fait le scandale de plusieurs; que d'ailleurs les écritures ne le contiennent point.

omphe des -ariens.

Voilà comment s'étoit opéré le triomphe des sémi-ariens au concile de Rimini; voyons

maintenant de quelle manière la même chose eut lieu à Séleucie pour les orientaux. Ce n'étoit plus là, comme dans l'Occident, les consubstantialistes que l'on avoit à combattre; il falloit au contraire s'opposer, de toutes ses forces, au parti des ariens rigoristes, aétiens ou eunomiens, comme on voudra les appeller. Les consubstantialistes étoient à Constantinople dans la dernière oppression (1). Macédonius, évêque de cette ville, exerçoit des violences en tous lieux : il faisoit déposer les évêques qui ne professoient point son opinion, pour ne laisser sur tous les siéges que ses propres partisans. Les catholiques et les novatiens, comme nous l'avons dit en parlant de ces derniers, étoient en butte à des persécutions sans nombre. On les forçoit, par des tourments inexprimables, à communiquer avec leurs adversaires; on alloit jusqu'à introduire par force le pain eucharistique dans leur bouche. La moindre réunion de la part de l'une ou de l'autre secte produisoit les plus grands troubles. Macédonius transporte les restes de Constantin, d'une église qui menaçoit ruine, dans une autre plus solide. Cet acte de

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 38; *Sozomen. l.* 4, *c.* 20 *et* 21.

pure précaution paroît à plusieurs une violation du respect dû aux morts. Ariens et consubstantialistes prennent les armes, et ce tumulte dans la capitale coûte la vie à une infinité de fidèles.

Troubles à Constantinople.

Enfin plus de cent cinquante évêques s'étoient rassemblés à Séleucie (1), en présence des envoyés de l'empereur, la même année qu'avoit eu lieu le concile occidental de Rimini. Ils refusèrent d'abord de commencer leurs sessions avant l'arrivée des évêques Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyra, et autres principaux soutiens de l'opinion alors en vogue. Lorsque cette difficulté fut applanie, il s'en éleva une autre non moins grave, pour savoir s'il falloit d'abord examiner l'affaire des évêques accusés devant le concile, Cyrille de Jérusalem, Eustathe de Sébaste, etc., ou s'il falloit auparavant entamer la question de la foi. Sur ce seul différend, les évêques qui composoient l'assemblée se séparèrent en deux partis. Acace de Césarée en Palestine, étoit chef du premier, et George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, et Eudoxe d'Antioche, avec

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 39; *Sozomen. l.* 4, *c.* 22; *S. Athanas. de synod. arim. et seleuc.*; *Theodorit. l.* 2, *c.* 26; *S. Sulp. Sever. l.* 2; *S. Hilar. lib. contr. Constant. defunct.*

trente autres évêques, se joignirent à lui. L'autre comprenoit George de Laodicée en Syrie, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Eleusius de Cysique, et enfin tout le reste des Pères du concile. Ils discutent d'abord entr'eux ce qui regarde le dogme. Les *acaciens* abrogent directement la formule reçue à Nicée. Les autres la reçoivent, à la réserve de la consubstantialité. Ils déclarent qu'ils s'arrêtent aux termes du symbole d'Antioche. Théodoret nous apprend que le concile de Séleucie avoit principalement été assemblé, pour examiner la conduite d'Eudoxe, dans son ordination à l'évêché d'Antioche, et les opinions de cet évêque. Eudoxe avoit un parti assez considérable, et il le vit s'augmenter encore de toute la faction d'Acace. Celui-ci, déposé à Sardique, n'avoit tenu aucun compte de ce jugement; et s'étant servi au contraire de tous ses droits, il avoit déposé lui-même, dans un concile de Palestine (1), Cyrille, évêque de Jérusalem, parce qu'il prétendoit à la jurisdiction patriarchale sur Césarée, sous prétexte qu'il occupoit un siége apostolique. Cyrille se basoit sur le concile de Nicée (2), qui avoit

(1) *Sozomen. l. 4, c.* 25.
(2) *Concil. nicæn. c.* 7.

voulu corriger en quelque sorte la répartition (devenue avec le temps irrégulière et trop injuste) des provinces ecclésiastiques, selon celle dont on s'étoit servi dans l'administration civile de l'empire romain (1). En effet, depuis que le christianisme s'étoit érigé en religion dominante, Jérusalem, berceau de cette religion, avoit repris une partie de son antique splendeur. On accorda pour cette raison à Cyrille quelques honneurs, qu'il voulut bientôt convertir en puissance réelle et légitime. Acace s'yopposa en le démettant, et n'ayant pu à Séleucie le faire sortir de l'assemblée, il se jetta dans le parti d'Eudoxe, qui étoit contraire à l'évêque de Jérusalem. Acace avoit encore été poussé à cette extrémité par la haine qu'il nourrissoit contre Basile, ennemi d'Eudoxe, parce que cet évêque d'Ancyra avoit reçu et honoré Cyrille, évêque de Jérusalem, lorsqu'il étoit dans la disgrace d'Acace son supérieur.

Avant de donner la formule composée par les acaciens, il ne sera pas hors de propos de faire connoître ici quel étoit le nouveau chef de cette cabale théologique. Acace, disciple d'Eusèbe de Césarée (2), lui avoit suc-

[margin: ...cace de Cé...ée.]

(1) Voyez chapitre 9 de cet ouvrage.
(2) *Socrat. l. 2, c. 4; Philostorg. l. 4, n° 12.*

cédé dans la dignité épiscopale. Il étoit audacieux, autant que politique et rusé : il avoit l'esprit subtil et orné d'un grand nombre de connoissances. Sa foi, aussi versatile qu'il l'étoit lui-même, varioit selon le temps et les circonstances. Il ne disoit point, avec les ariens, que le Fils est une créature, parmi les choses créées ; ni avec les demi-ariens, qu'il est semblable au Père *quant à la substance*. Cette dernière phrase, toute comprise en un seul mot grec, étoit due, selon Sozomène (1), à Eusèbe de Nicomédie, quant au stricte sens qu'on lui donna dans la suite. En effet, elle devint le mot de ralliement des ariens mitigés, quoiqu'elle eût été d'abord prise indistinctement avec le mot consubstantiel, dont elle ne diffère que par une seule lettre. Acace disoit simplement que le Fils étoit semblable au Père, ou qu'il lui étoit semblable *selon la volonté*. Cet évêque et les siens composèrent ensuite à Séleucie une formule nouvelle (2), qu'ils présentèrent à un des officiers de l'empereur, afin de la faire généralement adopter. Elle fut lue dans l'assemblée, et outre la croyance au Père,

(1) *Sozomen. l.* 3, *c.* 19.
(2) *Socrat. lib.* 2, *c.* 40 ; *Sozomen. l.* 4. *c.* 22 ; *Nicephor. Callist. lib.* 9, *cap.* 43 ; *S. Epiphan. hæres.* 75.

au Fils et au Saint-Esprit, accompagnée de quelques épithètes, qui ne pouvoient blesser ni les aétiens, ni les ariens réformés; elle contenoit anathême contre les termes qui désignent la consubstantialité, le sémi-arianisme et l'anoméisme ou dissemblance absolue du Père et du Fils; elle se contenta ainsi d'établir l'homogénéité de ces deux Personnes divines en termes généraux. On voulut alors, pour la première fois, s'opposer à cette interminable série de formules, toutes diverses les unes des autres. Acace répondit avec assez de fondement, que dès qu'on avoit changé une fois le symbole de Nicée, il n'y avoit point de raison qui empêchât de le changer encore, suivant le besoin et l'occurrence. Ses adversaires émirent au contraire la prétention soutenue autrefois par les consubstantialistes; ils voulurent un *palladium* de leur doctrine, et s'arrêtèrent à cet effet à la formule que les quatre-vingt-dix-sept évêques réunis à Antioche signèrent l'an 341, et qu'ils nommèrent la foi de leurs Pères : ce dont Socrate les reprend, en disant, « que si l'antiquité de la foi d'Antioche la rendoit respectable, à plus forte raison devoit l'être celle de Nicée, due aux pères des Pères d'Antioche. » Le raisonnement qui avoit servi contre les consubstantialistes, servit ainsi con-

tre les sémi-ariens, lorsque ceux-ci prétendirent ce qu'ils avoient d'abord si vigoureusement combattu. Au reste, on voulut savoir sur quoi Acace fondoit la ressemblance du Fils avec le Père, et l'on apprit avec étonnement que c'étoit sur la seule volonté, tandis que dans ses écrits il avoit jusqu'alors prêché la ressemblance totale et absolue. La dispute s'engageoit de plus en plus, et il n'y avoit aucun moyen de pouvoir la terminer. Quoiqu'également demi-ariens, tous les évêques de Séleucie étoient aussi opposés entr'eux, que l'avoient jamais été les consubstantialistes et les anoméens. Le mot de substance que Basile vouloit insérer dans la formule, et que les acaciens rejettoient avec une obstination égale à celle des proposants, ou, pour mieux s'exprimer, la haine et la jalousie des évêques les uns contre les autres, portèrent le tumulte et le trouble de cette assemblée à un point où ils n'étoient pas encore parvenus jusqu'alors. Les officiers que l'empereur avoit préposés au maintien du bon ordre, pendant la durée du concile, refusèrent d'y assister davantage, Ils dirent avoir reçu la commission de se trouver à une réunion sage et réglée, et non pas à un rendez-vous de sophistes et de séditieux ; et ils envoyèrent assez indécem-

Indécenc des Pères d Séleucie.

ment les évêques *bavarder dans l'église.* Alors on entama la cause de Cyrille. Cet évêque déposé en appella à l'empereur; Socrate prétend que ce fut illicitement, et cependant nous avons déjà vu plusieurs exemples de ces sortes d'appels, et ils ne nous manqueront pas dans la suite. Plusieurs autres évêques, et parmi eux Acace, subirent la même condamnation et la même peine, et le concile écrivit à leurs églises, pour informer le clergé et les fidèles de ce qu'il avoit décrété. Les Pères exposèrent en même temps à l'empereur Constance, « qu'ils s'étoient rassemblés, selon ses ordres (1), pour donner la paix à l'église, et pour que désormais on n'ajoutât rien aux articles de la foi, que ce qui est contenu dans les écritures. Mais, dirent-ils, nous avons été insultés et outragés, dans le synode, par des gens mal intentionnés; on nous a forcés de nous taire; plusieurs évêques ont été exclus, malgré eux, de l'assemblée; on en a introduit d'autres qui avoient déjà été antérieurement déposés et exilés. Enfin le concile a été le plus tumultueux que l'on puisse imaginer, comme le comte Léonas et le préfet Lauricius l'ont vu de leurs propres yeux. Nous avons donc résolu,

---

(1) *S. Epiphan. hæres.* 73, *c.* 25 *et seqq.*

pour éviter de plus grands désordres, de ne changer en quoi que ce soit la confession d'Antioche. Nous avons également eu égard aux maux occasionnés jusqu'à cette époque, dans tout l'empire, par les termes qui expriment la consubstantialité, et le *semblable en substance;* nous les rejettons tous deux, sans cependant admettre l'anoméisme. Nous confessons que le Fils est semblable au Père. » Après cela suit la formule, et le tout est signé par George d'Alexandrie et Acace, qui disent avoir composé le symbole, par Basile, Marc, Eutychius d'Éleuthéropolis, Eustathe d'Épiphanie et plusieurs autres évêques, tant occidentaux qu'orientaux, au nombre de quarante-trois.

Le résultat du concile oriental de Séleucie ne fut pas moins ridicule et moins horrible à la fois, que celui du concile des occidentaux de Rimini. Telles que les têtes venimeuses de l'hydre de la fable, les décisions des évêques donnoient bientôt naissance à des décisions nouvelles; le malheur d'une assemblée de chrétiens en attiroit d'autres à l'infini après lui, et multiplioit ainsi sans nombre les maux religieux et les calamités de l'état. Le concile de Constantinople confirma le triomphe des acaciens, et éternisa leur fureur et leurs vengeances. Ils avoient

déjà arrêté Annianus, désigné par leurs adversaires, pour remplacer Eudoxe sur le siége d'Antioche, et ils l'avoient livré aux officiers de l'empereur; non contents de cet acte de sévérité et d'abus de pouvoir, ils accusèrent tout le concile devant le prince, et Constance sévit aussitôt contre la plupart des Pères qui y avoient assisté. Ce fut alors que les acaciens s'assemblèrent à Constantinople (1), avec dix évêques envoyés par le concile de Séleucie, dix du concile de Rimini, et ceux qui se trouvoient par hasard à cette époque dans la capitale. Ces évêques, au nombre de cinquante ou environ, signèrent la formule demi-arienne de Rimini avec très-peu de changement, et portèrent le dernier coup aux aétiens, en exilant leur chef, après l'avoir déclaré hérétique et turbulent. S'il faut en croire Philostorgius, tout cela se fit par ordre de l'empereur. Basile et Eustathe défendoient le Fils semblable quant à la substance. La dissemblance absolue étoit soutenue par Aétius et Eunome, diacres, par Maris, et enfin par Eudoxe qui avoit été évêque d'Antioche, et alloit bientôt l'être de Constantinople. Basile et les siens eurent peur

---

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 41; *Sozomen. l.* 4, *c.* 23 *et* 24; *Theodorit. l.* 2, *c.* 27; *Philostorg. l.* 4, *n°* 12.

du savoir et de la subtilité d'Aétius, et refusèrent de compromettre leur dignité épiscopale avec un diacre. Ils étoient soutenus par le diacre Basile (surnommé depuis le grand), que nous verrons bientôt paroître avec gloire sur la scène, comme un des plus ardents consubstantialistes, et qui donnera des preuves non équivoques de l'éloquence que Philostorgius lui reconnoît, sans cependant y mêler la timidité et l'aversion pour les disputes, dont le même auteur l'accuse. Enfin la discussion s'engagea, et l'évêque Basile avoua lui-même qu'Aétius avoit remporté sur lui une victoire complette. La substance de l'engendré fut déclarée absolument et essentiellement différente de la substance de celui qui engendre. Basile signa cette décision, et Acace rédigea les actes du concile. L'empereur alors, peu satisfait d'un résultat qu'il n'avoit pas prévu, et qui ne correspondoit pas avec ses propres opinions, fait venir en sa présence Basile et Aétius. Le premier, interrogé de quoi il accusoit le diacre, répond; de soutenir que le Fils est différent du Père. Aétius, probablement pour plaire à l'empereur, dit qu'il les croit au contraire en tout et absolument semblables. Sur ces paroles, Constance, irrité de voir Aétius si impudem- Aétius exilé.

pure précaution paroît à plusieurs une violation du respect dû aux morts. Ariens et consubstantialistes prennent les armes, et ce tumulte dans la capitale coûte la vie à une infinité de fidèles.

Troubles à Constantinople.

Enfin plus de cent cinquante évêques s'étoient rassemblés à Séleucie (1), en présence des envoyés de l'empereur, la même année qu'avoit eu lieu le concile occidental de Rimini. Ils refusèrent d'abord de commencer leurs sessions avant l'arrivée des évêques Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyra, et autres principaux soutiens de l'opinion alors en vogue. Lorsque cette difficulté fut applanie, il s'en éleva une autre non moins grave, pour savoir s'il falloit d'abord examiner l'affaire des évêques accusés devant le concile, Cyrille de Jérusalem, Eustathe de Sébaste, etc., ou s'il falloit auparavant entamer la question de la foi. Sur ce seul différend, les évêques qui composoient l'assemblée se séparèrent en deux partis. Acace de Césarée en Palestine, étoit chef du premier, et George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, et Eudoxe d'Antioche, avec

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 39; *Sozomen. l.* 4, *c.* 22; *S. Athanas. de synod. arim. et seleuc.*; *Theodorit. l.* 2, *c.* 26; *S. Sulp. Sever. l.* 2; *S. Hilar. lib. contr. Constant. defunct.*

trente autres évêques, se joignirent à lui. L'autre comprenoit George de Laodicée en Syrie, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Eleusius de Cysique, et enfin tout le reste des Pères du concile. Ils discutent d'abord entr'eux ce qui regarde le dogme. Les *acaciens* abrogent directement la formule reçue à Nicée. Les autres la reçoivent, à la réserve de la consubstantialité. Ils déclarent qu'ils s'arrêtent aux termes du symbole d'Antioche. Théodoret nous apprend que le concile de Séleucie avoit principalement été assemblé, pour examiner la conduite d'Eudoxe, dans son ordination à l'évêché d'Antioche, et les opinions de cet évêque. Eudoxe avoit un parti assez considérable, et il le vit s'augmenter encore de toute la faction d'Acace. Celui-ci, déposé à Sardique, n'avoit tenu aucun compte de ce jugement; et s'étant servi au contraire de tous ses droits, il avoit déposé lui-même, dans un concile de Palestine (1), Cyrille, évêque de Jérusalem, parce qu'il prétendoit à la jurisdiction patriarchale sur Césarée, sous prétexte qu'il occupoit un siége apostolique. Cyrille se basoit sur le concile de Nicée (2), qui avoit

(1) *Sozomen. l. 4, c. 25.*
(2) *Concil. nicæn. c. 7.*

voulu corriger en quelque sorte la répartition (devenue avec le temps irrégulière et trop injuste) des provinces ecclésiastiques, selon celle dont on s'étoit servi dans l'administration civile de l'empire romain (1). En effet, depuis que le christianisme s'étoit érigé en religion dominante, Jérusalem, berceau de cette religion, avoit repris une partie de son antique splendeur. On accorda pour cette raison à Cyrille quelques honneurs, qu'il voulut bientôt convertir en puissance réelle et légitime. Acace s'yopposa en le démettant, et n'ayant pu à Séleucie le faire sortir de l'assemblée, il se jetta dans le parti d'Eudoxe, qui étoit contraire à l'évêque de Jérusalem. Acace avoit encore été poussé à cette extrémité par la haine qu'il nourrissoit contre Basile, ennemi d'Eudoxe, parce que cet évêque d'Ancyra avoit reçu et honoré Cyrille, évêque de Jérusalem, lorsqu'il étoit dans la disgrace d'Acace son supérieur.

Avant de donner la formule composée par les acaciens, il ne sera pas hors de propos de faire connoître ici quel étoit le nouveau chef de cette cabale théologique. Acace, dis-

ace de Cé-e.

ciple d'Eusèbe de Césarée (2), lui avoit suc-

(1) Voyez chapitre 9 de cet ouvrage.
(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 4; *Philostorg. l.* 4, *n°* 12.

cédé dans la dignité épiscopale. Il étoit audacieux, autant que politique et rusé : il avoit l'esprit subtil et orné d'un grand nombre de connoissances. Sa foi, aussi versatile qu'il l'étoit lui-même, varioit selon le temps et les circonstances. Il ne disoit point, avec les ariens, que le Fils est une créature, parmi les choses créées ; ni avec les demi-ariens, qu'il est semblable au Père *quant à la substance*. Cette dernière phrase, toute comprise en un seul mot grec, étoit due, selon Sozomène (1), à Eusèbe de Nicomédie, quant au stricte sens qu'on lui donna dans la suite. En effet, elle devint le mot de ralliement des ariens mitigés, quoiqu'elle eût été d'abord prise indistinctement avec le mot consubstantiel, dont elle ne diffère que par une seule lettre. Acace disoit simplement que le Fils étoit semblable au Père, ou qu'il lui étoit semblable *selon la volonté*. Cet évêque et les siens composèrent ensuite à Séleucie une formule nouvelle (2), qu'ils présentèrent à un des officiers de l'empereur, afin de la faire généralement adopter. Elle fut lue dans l'assemblée, et outre la croyance au Père,

---

(1) *Sozomen. l.* 3, *c.* 19.

(2) *Socrat. lib.* 2, *c.* 40 ; *Sozomen. l.* 4. *c.* 22 ; *Nicephor. Callist. lib.* 9, *cap.* 43 ; *S. Epiphan. hæres.* 75.

la chronique d'Alexandrie, qui dit, en parlant du retour de Mélétius, sous Julien, que cet évêque avoit été déposé pour son impiété, et qu'après sa rentrée, il avoit continué ses violences premières. Quoi qu'il en soit de l'impartialité de ces écrivains, il est hors de doute que Mélétius, sans toucher aucunement au dogme, se contenta dans le principe à Antioche, de ne parler que morale; et que bientôt il changea de langage pour prêcher à haute voix la consubstantialité. L'empereur le démit, et envoya pour le remplacer Euzoïus, compagnon d'Arius dans ses disgrâces et dans sa fortune. Alors les divers partis qui déchiroient l'église d'Antioche s'augmentèrent encore d'un schisme nouveau : les consubstantialistes s'y divisèrent en mélétiens et en consubstantialistes primitifs.

C'est à cette époque qu'Eunome toujours attaché à Aétius son maître, puisqu'il n'avoit consenti à se laisser ordonner évêque de Cysique par Maris et Eudoxe, que sous condition qu'Aétius seroit rappellé d'exil et absous (1); Eunome, dis-je, fut accusé par son

(1) *Philostorg. l.* 5, *n°* 2 *et* 3; *l.* 6, *n°* 1, 2 *et* 3; *Suid. in Auxentio; Theodorit. lib.* 2, *cap.* 29; *Socrat. l.* 4, *c.* 6 *et* 7.

propre clergé, pour avoir prêché la dissimilitude ou l'anoméisme. Les cysicéniens n'étoient pas trop portés en faveur de leur nouvel évêque, qui les avoit privés d'Eleusius leur pasteur, qu'ils aimoient, et qu'ils avoient voulu retenir de force parmi eux, lorsqu'il abdiqua volontairement pour se punir d'avoir embrassé l'arianisme. On ne vouloit alors ni d'Aétius ni de sa doctrine. Il avoit été peu auparavant, transféré dans un autre endroit, parce que celui où il se trouvoit relégué, lui procuroit un traitement trop doux de la part d'Auxence, confesseur et évêque de Mopsveste. Eunome fut appellé par Eudoxe à Constantinople; il s'y justifia de manière à entraîner tout le monde dans son sentiment, et à faire généralement déclarer le Fils semblable au Père selon les écritures, ne disant jamais, ou qu'il le fût quant à la substance, ou qu'il lui fût dissemblable. Dans toute autre matière que celle que nous traitons, il paroîtroit incroyable qu'Eudoxe dut bientôt pousser le même évêque de Cysique à changer de langage. La chose n'en est cependant pas moins avérée; et les éclaircissements qu'Eunome se permit de donner alors sur l'ordre qui règne dans la Trinité, furent de prêcher publiquement dans la capitale, à l'instigation de l'évêque de Constantinople,

que le Fils est soumis au Père, et que la même dépendance qui existe entre ces deux Personnes, a aussi lieu du St.-Esprit à l'égard du Fils. Il ajouta à cela, que Marie avoit cohabité charnellement avec son époux Joseph, après la naissance de Jésus; et émit plusieurs autres dogmes, contraires aux opinions reçues. Eunome fut récompensé de sa complaisance, par les efforts que fit Eudoxe, contre ses promesses, pour le détacher d'Aétius, et pour lui faire accepter la formule à la mode, celle des Pères Rimini. Cela fut cause qu'Eunome se retira enfin de Cysique, pour aller vivre tranquillement, en homme privé, dans la Cappadoce sa patrie. Théodoret prétend qu'il fut déposé par Eudoxe même, que l'empereur avoit forcé à cet acte de sévérité, parce qu'Eunome nommoit Aétius son maître, l'homme selon le cœur de Dieu.

Acace, après s'être défait de ses ennemis, de la manière que nous venons de voir, et après avoir profité à cet effet des moyens que lui procuroient ses partisans, voulut encore se débarrasser des principaux d'entre ces derniers, desquels il pouvoit concevoir quelqu'ombrage. Macédonius (1) s'étoit, il est

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 45; *Sozomen. l.* 4, *c.* 27 *et* 29; *lib.* 6, *cap.* 22; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 6 *et* 31;

vrai, de nouveau joint aux anti-acaciens, et à tous les déportés, et ils avoient derechef donné leur assentiment à la formule d'Antioche, laissant au Père et au Fils une ressemblance entière quant à la substance, mais excluant absolument le St.-Esprit de cette égalité, et le proclamant, sans détours, une créature simple; ces adversaires étoient désormais peu à craindre. Aussi Acase ne s'en prit-il qu'à Eunome et à Eudoxe. Il les accusa devant l'empereur d'avoir ordonné un disciple d'Aétius, hérétique comme son maître. Constance convoqua alors un concile à Antioche. Cependant l'évêque de Césarée paroît ne pas avoir ourdi cette trame, aussi bien qu'il avoit coutume de le faire, puisque l'assemblée finit d'une manière plus désavantageuse pour lui, que pour ses émules : ce fut d'Acace, et non pas d'eux que l'empereur commença alors à se défier. Au reste les acaciens, soit par dépit pour cette mauvaise réussite, soit parce qu'ils ne vouloient plus désormais déguiser leurs véritables sentiments, soit enfin ou par légèreté naturelle, ou par quelqu'autre motif impossible à approfondir, après tant de siècles; les acaciens, dis-

Concile à Antioche.

S. Augustin. de hæres. c. 52; *S. Epiphan. hæres.* 73; *Philostorg l.* 6, *n°* 4.

je, professèrent, dans ce nouveau concile d'Antioche, appellé le sixième de cette ville, vers l'an 361, une foi arienne sans restriction. Elle avoit été émise par George de Laodicée; modifiée en quelques points par le subtil Acace, elle n'avoit réellement été contredite que par le seul consubstantialiste Mélétius. On l'accepta enfin généralement, et le Fils demeura différent du Père, non-seulement en substance, mais encore en volonté; et fait de rien, comme le vouloit d'abord Arius lui-même. Les aétiens purent alors, en sûreté de conscience, se joindre à ces anoméens parfaits; et les ariens d'Antioche durent une autre fois se séparer, sous la conduite d'Euzoïus, de la partie consubstantialiste de cette ville, quoiqu'ils eussent communiqué avec elle, depuis la déposition d'Eustathe, l'an 341. Les Pères d'Antioche, après l'entreprise hardie que nous venons de voir, craignirent les murmures, que la confession sincère de leurs sentiments leur attiroit de la part du peuple. Ils reprirent en conséquence, le masque qu'ils portoient avant cette époque, et récitèrent, en se séparant, le dernier symbole de Constantinople.

[...]ormule a[...]ne pure.

Voilà le dégoûtant tableau des troubles excités par les seuls ariens, sous le règne de l'empereur Constance. Nous verrons bientôt

que si les consubstantialistes ne s'en mêlèrent point, ce n'étoit aucunement faute de bonne volonté, mais bien faute de moyens et de protection. La consubstantialité, à cette époque, n'existoit plus que dans la possibilité de renaître, ce qu'elle fit en effet; et dès-lors les crimes et les schismes des ariens devinrent également son partage. Ces maux attachés à toutes les communions chrétiennes, étoient cependant toujours particulièrement affectés à la confession dominante. Outre les divisions rapportées dans ce chapitre, il y en eut encore une autre parmi les ariens, avant la mort de Constance, c'est celle qui donna lieu à la secte des *apollinaristes*, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Apollinaire (1) s'étoit séparé avec son fils, de la communion de George de Laodicée, parce que celui-ci enseignoit tantôt la similitude des deux Personnes divines, selon le concile de Séleucie, et tantôt leur dissemblance totale, d'après Arius. Non contents de ce schisme, ils voulurent encore fonder une secte particulière, et les dogmes qu'ils inventèrent à cet effet, furent de donner la divinité pour ame à Jésus-Christ, le privant ainsi de l'ame humaine qu'on y

Les apollinaristes.

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 46.

avoit jointe jusqu'alors, et dont, selon les apollinaristes, il n'avoit aucun besoin (1). Ils prétendirent en outre, que le Christ avoit apporté son corps avec lui du ciel; qu'il existoit déjà corporellement avant son incarnation, et qu'il avoit souffert dans sa divinité même.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit sur le concile de Gangris, que Socrate place vers la fin du second livre de son histoire ecclésiastique (1), et que je crois avoir suffisamment développé pour une assemblée particulière, et de moindre importance que celles rapportées plus haut. L'empereur Constance aussi insatiable de conciles que l'avoit été son père Constantin, en indiqua un nouveau à Nicée (3), afin d'y faire examiner tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors, ainsi que la doctrine anoméenne; mais, heureusement pour le repos de ses sujets, il termina ses travaux théologiques et sa vie. Je m'arrêterai également à cette époque, pour repren-

---

(1) *S. Augustin. de hæres. cap.* 55; *Theodorit. hæret. fabul. l.* 5, *c.* 11; *S. Gregor. nazianz. apud Sozomen. l.* 6, *c.* 27.

(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 43.

Voyez aussi page 369 de cet ouvrage.

(3) *Philostorg. lib.* 6, *n*o 5; *Theodorit. lib.* 2, *c. ult.*

dre les choses sous un tout autre point de vue, dans le chapitre suivant. Je ne ferai point de réflexions, en finissant celui-ci, sur ce qu'il contient. Elles naîtront d'elles-mêmes au lecteur attentif, qui, après une aussi longue série et d'abominations et de puérilités, sera enfin charmé de pouvoir reposer son imagination sur des idées qui lui seront propres.

CHAPITRE XI.

Suite des troubles entre les ariens et les consubstantialistes.

J'AURAI peu de réflexions à faire, tant que les contentions religieuses, dont je traite, se passeront entre les seuls consubstantialistes, les ariens et les nombreuses subdivisions de ces derniers. Une courte introduction sur le caractère et le règne du prince qui modifioit ces querelles par son influence, doit suffire au lecteur éclairé, dans un ouvrage où l'on ne cherche nullement à instruire, mais seulement à faire observer, sous un nouvel aspect, ce qui est déjà généralement connu de tout le monde. Après Constance, Julien devint le maître du vaste empire romain, et changea absolument, comme de coutume, la politique et les moyens mis en usage par son prédécesseur dans l'administration de ses états. Plus estimable sans

Julien, empereur.

contredit, que les souverains chrétiens qui avoient régné avant lui, l'empereur à qui nous consacrons ce chapitre, demeuroit cependant bien au-dessous des grands princes qui avoient, en petit nombre, honoré Rome païenne, et dont les fastes de la monarchie peuvent à jamais s'enorgueillir. L'ambitieux Julien cherchoit à être vertueux pour le paroître, à une époque où personne n'affectoit plus le désir d'une pareille réputation, ce qui devoit ainsi le distinguer du reste de ses contemporains. Dans un siècle de héros, il n'eût certes été qu'un homme ordinaire, et il falloit que Constantin et Constance eussent régné avant lui pour le retirer de la foule des souverains vulgaires, dont l'histoire n'a retenu que les noms. Personne n'a été plus blâmé que Julien, et n'a été en même temps loué davantage. Il est, aux yeux de ses partisans, un être divin; les chrétiens nous le dépeignent comme un monstre. Cependant il ne mérite véritablement ni l'une ni l'autre de ces dénominations. Julien n'étoit essentiellement ni un Néron ni un Marc-Aurèle. L'époque pendant laquelle le destin le plaça sur le trône, le fit ressembler en quelque chose au dernier.

A la suite d'une série d'empereurs païens, Julien auroit peut-être fait comme Constan-

tin, dans l'idée seulement de se faire mieux remarquer. Il ne fut pas assez sage, venant après lui, pour corriger les abus de son règne, sans donner dans un excès opposé, devenu alors également répréhensible. Un gouvernement républicain qui auroit adopté les opinions de Julien l'apostat, eût indubitalement fait une chose utile dans la suite, aux peuples et à lui-même. Ce systême, ne périssant jamais, eût produit enfin tous les biens qu'on étoit en droit d'en attendre, en évitant les maux nombreux dont on venoit récemment d'être témoin, dans un si court espace de temps. Il n'en étoit pas de même dans un état où la volonté du souverain pouvoit, sans rencontrer aucun obstacle, changer la face des choses et le cours des événements. Tout changement considéré en lui-même est, par son essence, un mal, et ne doit se permettre que quand le bien qui en résulte est évident ; qu'il récompense de l'état de violence qui doit le précéder, et qu'il dure assez pour qu'on puisse jouir de cet heureux résultat. La dernière condition manquoit visiblement dans la circonstance présente. La politique de Julien occasionna donc ainsi deux malheurs incalculables dans l'empire ; celui du changement actuel et celui du changement qui devoit nécessaire-

Tout changement est un mal par lui-même.

ment avoir lieu aussitôt après lui, sans pouvoir jamais opérer en compensation le plus léger bienfait; car la même raison qui auroit rendu son systême éternel dans une république, l'assujettissoit dans une monarchie aux caprices de celui qui gouverne, caprices presque toujours opposés dans un excès contraire à ceux de son prédécesseur. C'est-là ce que Julien auroit considéré, s'il eût été vraiment philosophe, et ce qui lui auroit fait abandonner, si la vertu eût été son seul guide, ses opinions particulières, pour ne se régler que d'après le plus grand intérêt, présent et futur, des peuples dont le sort l'avoit créé le premier magistrat.

Quoi qu'il en soit, cet empereur qui, pendant vingt ans, avoit feint d'être chrétien, ou qui l'avoit été réellement, abjura aussitôt qu'il se fut assis sur le trône des Césars, la religion nouvelle, pour embrasser le culte antique des romains (1). Son premier soin fut d'ouvrir les temples des gentils, et de rappeller en même temps tous les évêques exilés sous Constance, pour cause d'opinions; et, comme il le dit lui-même, ceux que les

Les templ[es] des païens ou[-]verts.

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 1; *Sozomen. l.* 5, *c.* 3 *et* 5; *Theodorit. l.* 3, *c.* 2, 3, 4 *et* 6; *Philostorg. l.* 6, *n°* 7; *Julian. imp. epist. ad Aetium et ad alexandr.*

galiléens, dans leur démence, avoient chassés de leur patrie. Socrate lui fait, à ce sujet, quelques reproches; mais cet historien, certes le plus modéré d'entre les écrivains ecclésiastiques, n'emploie, en le reprenant, que des expressions sensées et nullement injurieuses, en quoi il seroit à souhaiter que tous ses collègues l'eussent imité. On accuse Julien d'avoir eu l'intention, en agissant de cette manière, de troubler les églises, et de rendre ainsi le christianisme odieux par lui-même, d'après les désordres qu'il excitoit naturellement en tous lieux; ce qui arriva réellement, et eût pu occasionner, sans aucun doute, après un certain nombre d'années, la ruine totale de cette religion, comme nous l'avons dit plus haut, si la mort de Julien n'avoit bientôt renversé un édifice aussi peu solide. L'effet immédiat et apparent de cette politique fut d'abord, dans les conjonctures présentes, d'ajouter une secte de plus à toutes celles qui tourmentoient alors l'empire, en faisant revivre l'opinion presqu'oubliée des consubstantialistes. Je ne défendrai point l'empereur sur le motif qu'on lui prête; il me paroît même assez être dans son caractère et dans la tournure de son esprit. Je n'en considérerai que les résultats.

Massacres à Alexandrie.

D'abord il y eut une sédition à Alexandrie.

Les chrétiens (1), en creusant les fondements d'une nouvelle église qu'ils avoient dessein de construire, découvrirent un souterrain qui avoit autrefois appartenu au temple du dieu Mythras, et y trouvèrent épars çà et là quelques crânes humains. Forts de ces pièces qu'ils croyoient convaincantes contre la religion des gentils, dans un temps où cette religion menaçoit derechef de reprendre sur eux son ascendant primitif, ils commirent l'imprudence de promener publiquement, par toute la ville, les ossements fraîchement déterrés. On s'assemble de toute part, et bientôt des injures on en vient aux coups. Les gentils s'opposent aux chrétiens, les maltraitent et les traînent au supplice. L'évêque George, dont nous avons si souvent parlé, est accablé d'ignominies de toute espèce, et cruellement mis à mort. Les ariens rejettèrent sur les consubstantialistes, partisans d'Athanase, une partie de ce crime. Julien se contenta de reprendre les alexandrins sur l'irrégularité de leur conduite en cette circonstance. Il joignoit à ses autres foiblesses celle de chercher toujours à faire briller son érudition et son éloquence, lorsque les circonstances exigeoient de lui les vertus plus réelles d'un

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 2; *Sozomen. l.* 5, *c.* 7.

juge et d'un magistrat vigilant, foiblesse impardonnable dans le rang où il se trouvoit placé. Il écrivit donc sur l'événement que nous venons de rapporter, une dyatribe en forme de lettre, qui eût été très-sensée dans toute autre bouche que dans la sienne. Il y fit au peuple d'Alexandrie (1) des reproches au nom des dieux et du grand Sérapis. « Non, dit-il, que je ne juge pas que George n'ait mérité son supplice et un plus terrible encore, mais parce que ce n'étoit pas à vous à le lui infliger. Les loix et les tribunaux sont institués pour prévenir de pareils désordres, et pour y remédier quand ils sont malheureusement arrivés. »

Retour des consubstantialistes.

Sur ces entrefaites se préparoit le retour des consubstantialistes, et avec lui le renouvellement de leurs prétentions premières. Athanase (2), caché jusqu'à ce moment chez une vierge d'une beauté rare, remonta sur le siége qu'il occupoit d'abord, et chassa tous les ariens dépourvus alors de protection, de secours et de chef. Ces derniers substituèrent bientôt Lucius au malheureux George, et continuèrent toujours à se réunir entre eux, mais clandestinement, et dans des

(1) *Julian. imp. epist. ad popul. alexand.*
(2) *Socrat. l. 3, c. 4; Nicephor. Callist. l. 10, cap. 6.*

endroits solitaires, comme se réunissoient autrefois toutes les sectes chrétiennes sans distinction. D'autres pasteurs voulurent encore porter plus loin qu'Athanase le zèle pour la doctrine consubstantielle, et la gloire de lui faire des prosélytes. Ils se mirent, en retournant dans leurs foyers, à prêcher dans toutes les villes la foi de Nicée, et l'observance rigoureuse de la discipline ecclésiastique. Ils exigèrent aussi des fidèles qu'ils renonçassent à toutes les nouveautés nées depuis le premier concile œcuménique. Les principaux étoient Lucifer, évêque de Caralis, aujourd'hui Cagliari, en Sardaigne (1), Eusèbe de Verceil, Astérius et Hilaire. Le premier alla d'abord à Antioche, et, pour remédier aux maux de cette église, il y ordonna Paulin, évêque; celui-ci, en se formant un petit troupeau, augmenta encore le nombre des schismes qu'il y avoit entre les fidèles de cette ville, déjà divisés en partisans d'Euzoïus et en mélétiens. Eusèbe alla à Alexandrie pour y tenir, avec Athanase, un concile qui pût remettre l'ordre dans l'église en général, après les longs abus dont l'Orient avoit en quelque sorte acquis l'habitu-

Schis d'Antio

Concile lexandrie

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 5, 6 *et* 7; *Sozomen. l.* 5, *c.* 12; *Theodorit. l.* 3, *c.* 4 *et* 5.

de. Cette assemblée, toute orthodoxe, à laquelle Lucifer avoit député un diacre pour le représenter, reconnut, l'an 362, une consubstantialité absolue dans la Trinité, et la divinité du St.-Esprit. On y donna à Jésus-Christ non-seulement un corps humain, mais encore une ame de la même nature, et cela contre les nouveaux sectateurs d'Apollinaire. On calma également la dispute qui s'étoit récemment élevée sur les hypostases de la Trinité, en reconnoissant que ceux qui en admettoient trois, étoient aussi catholiques que ceux qui n'en admettoient qu'une seule, puisque leurs opinions, au fond, étoient les mêmes, et ne différoient que par la valeur diverse que des deux parts on attachoit à un même terme. Cependant le concile, outre cette décision, prit encore la précaution de défendre qu'à l'avenir on abusât sans motifs des mots d'hypostase et de substance (1). « Ces paroles, qui ne se trouvent pas employées dans les écritures, dirent les Pères, ne doivent servir qu'à combattre les dogmes de Sabellius, afin qu'à l'exemple de cet hérétique on ne confonde point la Trinité en une seule chose, sous trois noms différents; mais qu'on regarde chacune des trois Per-

---

(1) *Epist. synod. S. Athanas. ad antiochen.*

sonnes comme un dieu proprement dit. »
Dans cette singulière dispute, Astérius servoit les orientaux, et Eusèbe de Verceil soutenoit le parti des évêques d'Occident.

Celui-ci, après avoir rempli sa tâche à Alexandrie, tourna ses pas du côté d'Antioche (1). La communauté des fidèles de cette ville étoit dans le plus grand désordre. Mélétius, revenu d'exil, s'étoit remis à la tête de son parti. Euzoïus conduisoit les ariens, et Paulin, nouvellement ordonné par Lucifer, contre la volonté du peuple orthodoxe qui se contentoit d'un seul pasteur légitime, avoit créé une troisième faction, consubstantialiste comme la première. Eusèbe jugea convenable, dans cette occurrence, de ne communiquer avec aucun d'eux, de peur de se tromper dans le choix, et il s'aliéna ainsi l'esprit du compagnon de ses fatigues, Lucifer le calaritain, qui prétendoit un privilége exclusif pour son protégé. Cet évêque, blessé dans son amour-propre, se met incontinent en route pour la Sardaigne, et se sert contre ses émules, de la vengeance qui lui paroît la plus propre et la plus facile, en se séparant, avec les fidèles commis à sa garde,

Les lu[ci]riens.

(1) *Socrat. lib.* 3, *c.* 9; *Sozomen. lib.* 5, *c.* 13; *Theodorit. l.* 3, *c.* 5.

consubstantielle) menaçoit de les envelopper également dans une commune disgrace, en les perdant tous à la fois. Ils répondirent, comme on fait toujours en pareille occasion, que l'intérêt de la vérité les avoit uniquement conduits, en leur faisant prendre le parti intermédiaire, et seul orthodoxe, entre deux opinions pareillement outrées : celle des consubstantialistes qui confondoient les deux Personnes divines, et celle des anoméens, qui les séparoient trop, en les déclarant absolument diverses l'une de l'autre. Il ne faut point s'imaginer que les aétiens soient restés en repos pendant cet intervalle. Eudoxe, évêque de Constantinople (1), écrivit d'abord à l'évêque d'Antioche, Euzoïus, son ami et son collègue, afin qu'il célébrât un concile, pour casser la sentence prononcée contre Aétius, ce qui eut réellement lieu, dans cette dernière ville, par une assemblée de neuf évêques ariens. Bientôt après, le même Aétius fut ordonné évêque dans la capitale, par Eunome et le reste de ses partisans. Ce furent là les véritables anoméens qui avoient constamment refusé de souscrire la formule de Rimini, et qui, en cette occa-

(1) *Philostorg. lib.* 7, *n*° 5 *et* 6; *l.* 8, *n*° 2, 3 *et* 4.

sion, s'unirent à Eudoxe. Cette concorde ne fut point de longue durée, puisque l'évêque de Constantinople ne cherchoit qu'à augmenter son parti, en y joignant celui d'Eunome, et qu'Aétius au contraire ne songeoit qu'à son propre intérêt et à celui de sa secte seulement. Il le prouva bien; car aussitôt qu'il eut acquis sa nouvelle dignité, il ordonna un évêque eunomien à Constantinople même, et sous les yeux d'Eudoxe. Celui-ci en fut indigné, et depuis lors chercha tous les moyens de nuire à Aétius et d'aider à cet effet les ennemis du nouvel évêque. Bientôt il s'en présenta une occasion favorable. Théodose, évêque de Lydie, sectateur d'Eunome, avoit enseigné que Jésus-Christ est sujet au changement par sa nature, quoique dans le fait il ne change point. Cet évêque très-adonné au commerce des femmes, et qui craignoit la rigidité et les mœurs austères des évêques qu'Aétius et Eunome ordonnoient dans son voisinage, abandonna le parti qu'il avoit d'abord servi, et assembla un concile, d'où il écrivit à Maris et à Eudoxe qu'Aétius ne pouvoit jamais être regardé comme évêque légitime, après la condamnation qui l'avoit dégradé du diaconat; conséquemment il blâma aussi les ordinations des évêques lydiens, dues à Aétius, et

Disgrâce d'Aétius.

se plaignit avec véhémence d'un pareil désordre. Eudoxe manifesta la plus grande joie à la lecture de cette lettre ; il répondit incontinent à Théodose de ne point rallentir son zèle pour la cause de la foi, et de sévir également contre les ordinateurs et leurs partisans.

Dissensions re les chré- s et les gen-

Il n'étoit point dans l'ordre accoutumé des choses que ces intrigues religieuses occupassent tout le règne de l'empereur Julien. Il falloit nécessairement qu'on en vînt à des extrémités plus condamnables, et c'étoit entre les chrétiens en masse et l'ancienne religion romaine que les rôles devoient être distribués. En effet, le christianisme, après avoir une fois pénétré dans les palais des maîtres du monde, ne pouvoit plus dorénavant se contenter d'une protection passive également répartie entre tous les sujets de l'empire, sans distinction de culte, et qui ne lui laissoit que la liberté de s'agiter impunément dans son propre cercle. Cette liberté, il est vrai, avoit jadis été l'objet des vœux le plus ardens des fidèles ; mais des circonstances favorables avoient depuis lors fait croître l'ambition de la secte nouvelle, en étendant ses relations. D'ailleurs l'esprit de domination, et la rage du prosélytisme étoient des maux inhérents à tout ce qui s'étoit souillé dans la source

impure du culte judaïque (1). Les chrétiens devoient donc plutôt choisir la persécution qu'une tolérance honteuse, selon eux, de la part de souverains, dans lesquels ils ne reconnoissoient que des ennemis, quand ils ne pouvoient y voir de zélés sectateurs. Maris, évêque de Chalcédoine en Bithynie, que nous avons déjà nommé si souvent en traitant de l'arianisme, insulta publiquement l'empereur, et l'appella impie et apostat (2). Pour cette fois, l'indulgence de Julien est plus pardonnable que lors du massacre d'Alexandrie. Il ne se vengea de l'audacieux évêque que par des paroles piquantes.

Mais cette modération ne pouvoit cependant pas être de longue durée. Il falloit que l'opinion régnante alors, triomphât en quelque manière que ce fût. Le système adopté contentoit aussi peu l'empereur que les chrétiens eux-mêmes. Julien, comme on peut bien se l'imaginer, devoit être pressé de jouir des fruits de son ouvrage, et devoit chercher tous les moyens possibles pour éterniser l'édifice dont il avoit jetté les fondements. Aussi cet empereur commença-t-il à inquiéter peu à peu les chrétiens, ses su-

---

(1) Voyez chap. 19 de cet ouvrage.
(2) *Socrat. l.* 3, *c.* 12.

jets, en les gênant davantage, et en ne les assimilant plus au reste des membres du grand empire. Il débuta (1) par leur défendre de s'instruire dans les sciences temporelles : il chassa les clercs des villes, sous prétexte qu'ils soulevoient le peuple. Il ôta ensuite les emplois à tous ceux qui, malgré l'air de la cour, persévéroient dans le christianisme, afin, comme il s'exprimoit lui-même dans ses lettres, qu'ils entrassent plus facilement dans le royaume des cieux : il força les soldats aux sacrifices. Les païens alors se crurent en droit de tout entreprendre. Athanase, derechef accusé de dévaster l'Égypte, fuit d'Alexandrie, ou en est exilé par ordre de l'empereur. Les chrétiens, de leur côté, s'arment contre les gentils, et brisent les images des dieux qui protégent leurs ennemis. On punit de mort, principalement en Phrygie, quelques-uns des plus remuants et des plus obstinés. La force et l'intrigue sont mises de toutes parts en usage. Apollon *daphnéen*, refuse de donner, comme autrefois, ses oracles. Les païens s'écrient avec

Lutte sanglante des deux parts.

---

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 12 *et seqq.*; *Sozomen.*, *l.* 5, *c.* 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19 *et* 20; *Theodorit. lib.* 3, *c.* 7, 8 *et seqq.*; *Philostorg. l.* 7, *n*° 1 *et* 3; *Julian. imp. epist. ad Ecdicium. præf. Egypt.*, *ad Jamblich.*, *ad Ecebol.*, *etc.*

fureur que les reliques du martyr Babylas (1), déposées près du temple du dieu, sont les seules raisons de son silence. Les chrétiens d'alors avoient généralement adopté l'opinion que leurs démons n'étoient autres que les dieux des gentils (2). Ainsi s'étoit établie une communication suivie entre les divinités anciennes et celle de nouvelle création. Les chrétiens avoient pu, par ce moyen, ne pas nier les miracles faits par les idoles, ce dont ils étoient intimément convaincus, et soutenir en même temps les leurs propres, que les païens admettoient avec une égale courtoisie, quoiqu'en les attribuant à la magie, comme ils avoient déjà fait à l'égard des miracles de Jésus (3). Mais, pour en revenir au différend entre Babylas et Apollon, on enleva le corps du martyr par ordre de l'em-

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 6, *c.* 29 *et* 39.

(2) S. Sulpice Sévère parle des diables Jupiter, Mercure, etc., qui tourmentoient S. Martin, évêque de Tours. Avant lui, Lactance (c. 14 et 15), Tertullien (apolog. c. 23), Minutius Félix (c. 27), S. Cyprien (de idol. vanitat.), avoient, par la force des conjurations, obligé les dieux des païens, d'avouer au moyen de quelle diablerie ils s'étoient fait adorer des peuples, et avoient rendu des oracles.

(3) *Arnob. adv. gent. l.* 1; *S. Clement. recognit. lib.* 2, *ex interpret. Rufin.*; *S. August. passim*; *Origen. cont. Celsum*, *l.* 1, *n°* 6 *et* 38.

pereur, et les chrétiens accompagnèrent le convoi en chantant des psaumes contre les païens et les dieux qu'ils adoroient. Un autre événement se joignit encore pour augmenter les troubles. Le feu prit à ce même temple d'Apollon, qui devint ainsi la proie des flammes. Les chrétiens furent violemment soupçonnés d'être les auteurs de cet incendie, et plusieurs d'entr'eux payèrent, par la perte de leur liberté, leur trop grande audace, et la haine puissante de leurs adversaires.

Ces malheureuses scènes ne se seroient pas terminées aussi tranquillement, si la mort de Julien ne fût venue substituer à ces désordres, des désordres d'une autre nature, et diriger vers un côté tout opposé l'esprit turbulent et inquiet des peuples de cette époque. L'empereur mourut des blessures qu'une main inconnue lui avoit portées dans la bataille qu'il livra aux persans (1). On a jetté, avec assez de probabilité, sur les chrétiens, toute l'horreur de ce forfait ; je ne dirai point si ce fut avec fondement. D'autres auteurs en ont entaché les anges et les saints;

---

(1) *Liban.*; *Sozomen. l.* 6; *Theodorit. l.* 3, *c.* 25; *Joan. Malal. antioch. chronogr.*; *Eutrop. breviar. l.* 10, *c.* 7; *Philostorg. l.* 7, n° 15.

ce qu'il ne seroit pas difficile de faire accorder avec la première opinion, puisque ces esprits purs devoient nécessairement, pour parvenir à leur but, se servir, comme instrument de leurs actions, du bras de quelque mortel, et qu'ils ne pouvoient mieux choisir que parmi leurs adorateurs. Enfin un troisième sentiment met simplement la mort de Julien sur le compte des ennemis de l'empire.

Quoi qu'il en soit, le chrétien Jovien fut placé à la tête des armées et de la république. Les évêques de toutes les sectes, enhardis par la liberté qu'on leur avoit laissée sous le dernier règne (1), et dans l'espoir qu'elle pourroit, dans le nouvel ordre des choses, se convertir en un privilége exclusif pour une partie quelconque du christianisme, se rendirent en hâte près de l'empereur. Les consubstantialistes réussirent mieux que tous les autres. Jovien se déclara pour eux; mais de façon cependant à ce que leurs adversaires n'eurent pas trop à se plaindre de la préférence, comme nous allons bientôt le voir. En effet, il laissa la liberté première

Jovien, e pereur et co substantialis

(1) *Socrat. lib.* 3, *c.* 24; *Theodorit. l.* 4, *c.* 3; *Philostorg. l.* 8, *n°* 5; *Themist. orat. consular. ad Jovian. imp.*

des cultes, et ne favorisa visiblement aucune des factions religieuses nées jusqu'alors. Peut-être cette équitable modération n'est-elle due qu'à la briéveté du règne de ce prince. Il rappella aussi Athanase et tous les évêques exilés. Celui-ci lui écrivit, avant son retour, pour l'engager à persévérer dans l'orthodoxie.

On ne doute nullement qu'un concile ne doive bientôt suivre la révolution nouvelle. Les macédoniens, en effet (1), prièrent imprudemment l'empereur de chasser de l'église les anoméens, leurs ennemis; ce à quoi ils espéroient facilement pouvoir réussir, vu l'extrême opposition de ces sectaires avec l'opinion professée par la cour, tandis qu'eux-mêmes, avec leur demi-catholicisme, auroient peu de peine à se soustraire à la rigueur et à l'intolérance. Jovien les renvoya, sans réponse, et leur fit seulement connoître son amour pour la concorde et sa haine contre ceux qui cherchent à la troubler. Alors le subtil Acace, évêque de Césarée, de peur que, suivant la coutume, on ne se repentît bientôt d'une résolution aussi sage,
Concile à Antioche. se réunit à Antioche, l'an 363, au parti consubstantialiste de Mélétius; et là, loin de s'ar-

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 25; *Sozomen. l.* 6, *c.* 4.

rêter à ce que les macédoniens désiroient avec tant d'ardeur (je veux dire l'approbation des conciles de Rimini et de Séleucie qui avoient, selon eux, terminé si heureusement le grand schisme, occasionné dans l'église par le concile général de Sardique), on remonta jusqu'à la foi nicéenne et la consubstantialité, telles qu'elles avoient été prêchées dans la première assemblée œcuménique. Les Pères d'Antioche condamnèrent en outre les ariens et les anoméens, qui abaissoient le Fils au rang de créature. Il est vrai qu'en adoptant enfin le terme si disputé jusqu'alors, ils ajoutèrent qu'il avoit été prudemment expliqué par ceux qui l'employoient. Il l'est également qu'ils joignirent encore eux-mêmes à cela une explication, en disant que leur intention n'étoit que de professer la doctrine du Fils engendré de la substance du Père, et de la similitude parfaite avec le Père, quant à cette substance; mais c'étoit cependant un grand pas de fait dans les circonstances actuelles, et l'on ne peut nullement attribuer à ces expressions demi-ariennes des Pères, l'acharnement d'Athanase et de Jérôme contre ce concile (1).

(1) *S. Athanas. refutat. hypocris. Melet., Euseb. et Paul. samosat.; S. Hieronym. chronic.*

Le père Pagi (hist. chron. critic. ad ann. 363,

Le commentaire des évêques du concile d'Antioche, sur le néologisme qu'ils adoptoient, n'étoit point hétérodoxe par lui-même, et il devoit suffire qu'on eût bien voulu se plier pour le moment, sans autre restriction; mais les deux Pères que nous venons de nommer étoient naturellement ennemis de leur collègue Mélétius, et ils ne croyoient pas pouvoir en conséquence donner leur assentiment aux décisions d'une assemblée, où cet évêque consubstantialiste avoit joué un des premiers rôles.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, comment la protection accordée par les successeurs de l'empereur Jovien, à une des sectes du christianisme, au détriment des autres, les fit bientôt renaître toutes; nous y verrons également les troubles qui naturellement en résultèrent dans toute l'étendue du vaste empire romain.

---

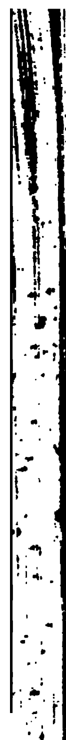
nº 8) met sur le compte de l'évêque Paulin, l'écrit vulgairement attribué à Athanase.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.





deux Personnes divines) et ceux qui la professoient. Eudoxe et Aétius, au contraire, fortifièrent leurs opinions premières par un nouveau décret; et, pour annoncer cette résolution, ils expédièrent en tous lieux des lettres qui la contenoient.

Voilà de quelle manière Philostorgius raconte en abrégé, l'histoire de ces deux conciles. Socrate rapporte plus au long ce qui se passa en pareille circonstance. D'abord (1), les deux assemblées étoient convoquées, pour s'accorder entr'elles, sur une même et seule règle de foi, qui leveroit, avec le mot substance, toutes les difficultés et les querelles qu'il avoit fait naître. L'empereur Constance avoit donné de semblables ordres aux Pères qui devoient assister aux deux réunions. Ils étoient chargés ensuite d'examiner la cause des évèques, qui se plaignoient de leurs juges, comme Cyrille de Jérusalem; et connoître des crimes reprochés à ces évêques, comme celui de rapines dont les égyptiens accusoient George leur pasteur. Cela fait, il falloit envoyer dix députés de chaque part, au comité qui devoit ensuite se tenir en commun

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 37; *Sozomen. l.* 4, *c.* 6, 11, 17 et 18; *Theodoret. lib.* 2, *c.* 16, 17, 18, 19, 20 et [illegible]

et devant l'empereur. On ne put jamais parvenir au but qu'on s'étoit proposé. Les occidentaux s'opposèrent avec force au nouveau projet de foi, et les orientaux étoient divisés en trop de sectes pour pouvoir s'entendre, et vaincre ainsi leurs communs adversaires. Bien loin que les deux conciles s'accordassent, aucun d'eux ne put même maintenir la concorde dans son propre sein. Il nous reste une lettre de l'empereur Constance aux Pères de Rimini, où il leur recommande avec précision de ne s'occuper que de la foi seulement, et de leurs propres affaires, sans toucher en aucune manière à celles des orientaux, parce qu'elles ne les regardent point. Malgré cela, plus de quatre cents évêques réunis à Rimini l'an 359, s'étoient séparés en deux factions, celle des consubstantialistes et celle de demi-ariens. Ces derniers vouloient persuader à leurs émules, sur le terme substance, ce qu'ils avoient persuadé à l'empereur : mais tous leurs efforts furent vains. Ursace et Valens étoient à la tête de ce second parti. Zélés ariens d'abord, ces deux évêques s'étoient fait consubstantialistes devant l'évêque de Rome Jules : et d'accord avec le prince, ils proposèrent ensuite, ainsi que quelques-uns de leurs collègues, une troisième formule composée à Sirmium, et

deux Personnes divines) et ceux qui la professoient. Eudoxe et Aétius, au contraire, fortifièrent leurs opinions premières par un nouveau décret; et, pour annoncer cette résolution, ils expédièrent en tous lieux des lettres qui la contenoient.

Voilà de quelle manière Philostorgius raconte en abrégé, l'histoire de ces deux conciles. Socrate rapporte plus au long ce qui se passa en pareille circonstance. D'abord (1), les deux assemblées étoient convoquées, pour s'accorder entr'elles, sur une même et seule règle de foi, qui leveroit, avec le mot substance, toutes les difficultés et les querelles qu'il avoit fait naître. L'empereur Constance avoit donné de semblables ordres aux Pères qui devoient assister aux deux réunions. Ils étoient chargés ensuite d'examiner la cause des évêques, qui se plaignoient de leurs juges, comme Cyrille de Jérusalem; et connoître des crimes reprochés à ces évêques, comme celui de rapines dont les égyptiens accusoient George leur pasteur. Cela fait, il falloit envoyer dix députés de chaque part, au comité qui devoit ensuite se tenir en commun

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 37; *Sozomen. l.* 4, *c.* 6, 11, 17 *et* 18; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 16, 17, 18, 19, 20 *et* 21.

et devant l'empereur. On ne put jamais parvenir au but qu'on s'étoit proposé. Les occidentaux s'opposèrent avec force au nouveau projet de foi, et les orientaux étoient divisés en trop de sectes pour pouvoir s'entendre, et vaincre ainsi leurs communs adversaires. Bien loin que les deux conciles s'accordassent, aucun d'eux ne put même maintenir la concorde dans son propre sein. Il nous reste une lettre de l'empereur Constance aux Pères de Rimini, où il leur recommande avec précision de ne s'occuper que de la foi seulement, et de leurs propres affaires, sans toucher en aucune manière à celles des orientaux, parce qu'elles ne les regardent point. Malgré cela, plus de quatre cents évêques réunis à Rimini l'an 359, s'étoient séparés en deux factions, celle des consubstantialistes et celle de demi-ariens. Ces derniers vouloient persuader à leurs émules, sur le terme substance, ce qu'ils avoient persuadé à l'empereur : mais tous leurs efforts furent vains. Ursace et Valens étoient à la tête de ce second parti. Zélés ariens d'abord, ces deux évêques s'étoient fait consubstantialistes devant l'évêque de Rome Jules : et d'accord avec le prince, ils proposèrent ensuite, ainsi que quelques-uns de leurs collègues, une troisième formule composée à Sirmium, et

qui n'avoit pas encore été publiée. Elle confesse le Fils en tout semblable au Père; mais en déclarant qu'elle omet le mot de substance, parce que ce terme, quoiqu'employé sans aucune mauvaise intention par les Pères de Nicée, a blessé l'esprit de plusieurs évêques; que par conséquent on peut éviter ces difficultés en ne s'en servant plus, ce qui ôtera tout le mal, sans en faire aucun, puisque l'écriture elle-même ne se sert jamais du mot de substance. Les évêques qui soutenoient cette dernière formule, se basoient sur ce qu'il valoit mieux penser avec rectitude sur la nature de Dieu, quoiqu'avec simplicité et ignorance, que d'argumenter orgueilleusement en un pareil sujet, et d'y introduire sans cesse des termes nouveaux, comme dans les disputes de dialectique. Les opposants vouloient qu'on se contentât de condamner l'arianisme, sans composer d'autres symboles, celui de Nicée devant suffire. Ursace, Valens et leurs partisans ne voulurent jamais se rendre à l'avis de ces consubstantialistes. La formule proposée étoit, selon eux, nécessaire dans les circonstances présentes, et d'ailleurs elle ne contenoit rien qui contrariât, ou pût choquer, en la moindre chose, l'ancienne formule. Ils furent déposés par le concile, comme ariens, et se rendirent

en hâte près de l'empereur Constance, afin de se justifier sur leur conduite, et sur la règle de foi qu'ils avoient cherché à faire adopter.

Outre plusieurs autres irrégularités, le symbole nouveau présentoit, pour la première fois, la descente de Jésus-Christ aux enfers (1). Il y avoit aussi, en tête de ce symbole, une phrase qu'on n'étoit point dans l'habitude de joindre à de semblables écrits. Il y étoit dit : « Foi catholique exposée en présence de notre seigneur Constance, toujours auguste. » Puis suivoient les noms des consuls, ce qui devoit servir à donner à cet acte plus d'authenticité qu'il n'en avoit eu d'ordinaire, et y joindre au moins une date fixe. Cette intention fut méconnue, ou ce qui revient à la même chose, on feignit de la méconnoître. Les Pères dirent qu'il étoit ridicule d'accorder l'éternité à Constance, lorsqu'on l'ôtoit au fils de Dieu. Athanase (2) sur-tout se distingua par le ridicule qu'il se plut à jetter sur la formule sémi-arienne. « Les hérétiques, dit-il, reconnoissent Constance pour leur seigneur et maître, et l'année désignée par les noms des consuls démontre bien la nouveauté de leur foi. » Le concile

(1) Voyez chap. 1 de cet ouvrage.
(2) *S. Athanas. de synod. arim. et seleuc.*

écrivit à l'empereur pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, et des motifs pour lesquels il étoit toujours resté simplement attaché aux expressions littérales des Pères de Nicée. Il demanda en outre le renvoi dans leurs provinces respectives, des évêques qui avoient composé l'assemblée, et désira que Constance leur accordât sa protection contre Ursace, Valens, et leurs adhérents, qui avoient été condamnés comme ariens, quand ils l'étoient réellement, et que l'on reçut dans le sein de l'église au concile de Milan, en présence des envoyés de l'église romaine, quand ils eurent rétracté leurs erreurs. Le malheur voulut que les évêques ariens fussent plus expéditifs dans leur voyage que les députés catholiques du concile. La lettre synodale arriva après Ursace et Valens; et la formule anti-consubstantielle, déjà présentée à l'empereur, retarda de beaucoup l'audience que devoient obtenir à la cour les évêques envoyés de Rimini. Constance leur fit dire finalement qu'il n'avoit pas le temps de les entendre; qu'ils allassent à Hadrianopolis, où il comptoit s'arrêter à son retour de l'expédition projettée contre les barbares, et que là il auroit égard à leurs demandes. Les Pères occidentaux firent de nouveau représenter à l'empereur le besoin qu'avoient

de leur présence leurs évêchés, et les fidèles qui les composoient; et le prièrent de permettre qu'ils retournassent à leurs siéges, en l'assurant, au surplus, de l'inviolabilité de leurs sentiments et opinions religieuses. Constance les laissa sans réponse, et sans attendre davantage, ils se séparèrent et retournèrent chacun chez soi.

On se figurera facilement la fureur de Constance au rapport d'un procédé aussi irrégulier. Quand il n'auroit eu aucune propension pour le sémi-arianisme, et qu'il n'eût point déjà accepté dans son cœur la nouvelle formule, la conduite des évêques consubstantialistes auroit seule suffi pour l'indisposer contr'eux. Il donna, en effet, carte blanche à Ursace et Valens, envoya leur formule en Italie, et exigea, sous les peines les plus sévères, que tous les évêques occidentaux la souscrivissent, et l'approuvassent sans aucune restriction. C'est ici que Socrate place la chute de Libérius, et sa condescendance pour les ordres de l'empereur, après un exil de deux ans à Bérée, en Thrace, parce qu'il avoit résisté d'abord à toutes les promesses et menaces de Constance. Nous avons déjà parlé de la formule sémi-arienne, que cet évêque de Rome souscrivit, lorsque nous avons rapporté le blasphême d'Osius, évêque de Cor-

doue. Nous avons dit aussi que, devenu plus souple, Libérius retourna à Rome, où il trouva son siége occupé par Félix, ancien diacre de son église. Socrate ajoute seulement que le peuple chassa Félix, et reçut Libérius avec de grandes démonstrations de joie et d'attachement. Cet événement est d'une trop petite importance pour que nous en entretenions davantage le lecteur.

La suite du concile de Rimini fut un nouveau concile. Les *ursaciens*, en retournant à leurs siéges, se réunirent une autre fois à Nice en Thrace, afin d'y confirmer leurs dernières résolutions, et profiter, pour donner plus de poids à leurs délibérations, de la ressemblance du nom de cette ville avec celle de Nicée en Bithynie. Ils y décrétèrent, comme ils avoient déjà fait, «que le Fils est semblable au Père, et engendré avant tous les siècles. La nature de sa génération est connue de Dieu seul.» Au reste le mot de substance demeura à jamais proscrit, pour avoir été employé avec trop de simplicité par les Pères du premier concile œcuménique, et avoir fait le scandale de plusieurs; que d'ailleurs les écritures ne le contiennent point.

mphe des ariens. Voilà comment s'étoit opéré le triomphe des sémi-ariens au concile de Rimini; voyons

maintenant de quelle manière la même chose eut lieu à Séleucie pour les orientaux. Ce n'étoit plus là, comme dans l'Occident, les consubstantialistes que l'on avoit à combattre; il falloit au contraire s'opposer, de toutes ses forces, au parti des ariens rigoristes, aétiens ou eunomiens, comme on voudra les appeller. Les consubstantialistes étoient à Constantinople dans la dernière oppression (1). Macédonius, évêque de cette ville, exerçoit des violences en tous lieux : il faisoit déposer les évêques qui ne professoient point son opinion, pour ne laisser sur tous les siéges que ses propres partisans. Les catholiques et les novatiens, comme nous l'avons dit en parlant de ces derniers, étoient en butte à des persécutions sans nombre. On les forçoit, par des tourments inexprimables, à communiquer avec leurs adversaires; on alloit jusqu'à introduire par force le pain eucharistique dans leur bouche. La moindre réunion de la part de l'une ou de l'autre secte produisoit les plus grands troubles. Macédonius transporte les restes de Constantin, d'une église qui menaçoit ruine, dans une autre plus solide. Cet acte de

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 38; *Sozomen. l.* 4, *c.* 20 *et* 21.

pure précaution paroît à plusieurs une violation du respect dû aux morts. Ariens et consubstantialistes prennent les armes, et ce tumulte dans la capitale coûte la vie à une infinité de fidèles.

Troubles à Constantinople.

Enfin plus de cent cinquante évêques s'étoient rassemblés à Séleucie (1), en présence des envoyés de l'empereur, la même année qu'avoit eu lieu le concile occidental de Rimini. Ils refusèrent d'abord de commencer leurs sessions avant l'arrivée des évêques Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyra, et autres principaux soutiens de l'opinion alors en vogue. Lorsque cette difficulté fut applanie, il s'en éleva une autre non moins grave, pour savoir s'il falloit d'abord examiner l'affaire des évêques accusés devant le concile, Cyrille de Jérusalem, Eustathe de Sébaste, etc., ou s'il falloit auparavant entamer la question de la foi. Sur ce seul différend, les évêques qui composoient l'assemblée se séparèrent en deux partis. Acace de Césarée en Palestine, étoit chef du premier, et George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, et Eudoxe d'Antioche, avec

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 39; *Sozomen. l.* 4, *c.* 22; *S. Athanas. de synod. arim. et seleuc.*; *Theodorit. l.* 2, *c.* 26; *S. Sulp. Sever. l.* 2; *S. Hilar. lib. contr. Constant. defunct.*

trente autres évêques, se joignirent à lui. L'autre comprenoit George de Laodicée en Syrie, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Eleusius de Cysique, et enfin tout le reste des Pères du concile. Ils discutent d'abord entr'eux ce qui regarde le dogme. Les *acaciens* abrogent directement la formule reçue à Nicée. Les autres la reçoivent, à la réserve de la consubstantialité. Ils déclarent qu'ils s'arrêtent aux termes du symbole d'Antioche. Théodoret nous apprend que le concile de Séleucie avoit principalement été assemblé, pour examiner la conduite d'Eudoxe, dans son ordination à l'évêché d'Antioche, et les opinions de cet évêque. Eudoxe avoit un parti assez considérable, et il le vit s'augmenter encore de toute la faction d'Acace. Celui-ci, déposé à Sardique, n'avoit tenu aucun compte de ce jugement; et s'étant servi au contraire de tous ses droits, il avoit déposé lui-même, dans un concile de Palestine (1), Cyrille, évêque de Jérusalem, parce qu'il prétendoit à la jurisdiction patriarchale sur Césarée, sous prétexte qu'il occupoit un siége apostolique. Cyrille se basoit sur le concile de Nicée (2), qui avoit

(1) *Sozomen. l.* 4, *c.* 25.
(2) *Concil. nicæn. c.* 7.

voulu corriger en quelque sorte la répartition (devenue avec le temps irrégulière et trop injuste) des provinces ecclésiastiques, selon celle dont on s'étoit servi dans l'administration civile de l'empire romain (1). En effet, depuis que le christianisme s'étoit érigé en religion dominante, Jérusalem, berceau de cette religion, avoit repris une partie de son antique splendeur. On accorda pour cette raison à Cyrille quelques honneurs, qu'il voulut bientôt convertir en puissance réelle et légitime. Acace s'yopposa en le démettant, et n'ayant pu à Séleucie le faire sortir de l'assemblée, il se jetta dans le parti d'Eudoxe, qui étoit contraire à l'évêque de Jérusalem. Acace avoit encore été poussé à cette extrémité par la haine qu'il nourrissoit contre Basile, ennemi d'Eudoxe, parce que cet évêque d'Ancyra avoit reçu et honoré Cyrille, évêque de Jérusalem, lorsqu'il étoit dans la disgrace d'Acace son supérieur.

Avant de donner la formule composée par les acaciens, il ne sera pas hors de propos de faire connoître ici quel étoit le nouveau chef de cette cabale théologique. Acace, disciple d'Eusèbe de Césarée (2), lui avoit suc-

ice de Cé-
e.

(1) Voyez chapitre 9 de cet ouvrage.
(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 4; *Philostorg. l.* 4, *n°* 12.

cédé dans la dignité épiscopale. Il étoit audacieux, autant que politique et rusé : il avoit l'esprit subtil et orné d'un grand nombre de connoissances. Sa foi, aussi versatile qu'il l'étoit lui-même, varioit selon le temps et les circonstances. Il ne disoit point, avec les ariens, que le Fils est une créature, parmi les choses créées ; ni avec les demi-ariens, qu'il est semblable au Père *quant à la substance*. Cette dernière phrase, toute comprise en un seul mot grec, étoit due, selon Sozomène (1), à Eusèbe de Nicomédie, quant au stricte sens qu'on lui donna dans la suite. En effet, elle devint le mot de ralliement des ariens mitigés, quoiqu'elle eût été d'abord prise indistinctement avec le mot consubstantiel, dont elle ne diffère que par une seule lettre. Acace disoit simplement que le Fils étoit semblable au Père, ou qu'il lui étoit semblable *selon la volonté*. Cet évêque et les siens composèrent ensuite à Séleucie une formule nouvelle (2), qu'ils présentèrent à un des officiers de l'empereur, afin de la faire généralement adopter. Elle fut lue dans l'assemblée, et outre la croyance au Père,

(1) *Sozomen. l.* 3, *c.* 19.
(2) *Socrat. lib.* 2, *c.* 40; *Sozomen. l.* 4. *c.* 22; *Nicephor. Callist. lib.* 9, *cap.* 43; *S. Epiphan. hæres.* 75.

au Fils et au Saint-Esprit, accompagnée de quelques épithètes, qui ne pouvoient blesser ni les aétiens, ni les ariens réformés; elle contenoit anathême contre les termes qui désignent la consubstantialité, le sémi-arianisme et l'anoméisme ou dissemblance absolue du Père et du Fils; elle se contenta ainsi d'établir l'homogénéité de ces deux Personnes divines en termes généraux. On voulut alors, pour la première fois, s'opposer à cette interminable série de formules, toutes diverses les unes des autres. Acace répondit avec assez de fondement, que dès qu'on avoit changé une fois le symbole de Nicée, il n'y avoit point de raison qui empêchât de le changer encore, suivant le besoin et l'occurrence. Ses adversaires émirent au contraire la prétention soutenue autrefois par les consubstantialistes; ils voulurent un *palladium* de leur doctrine, et s'arrêtèrent à cet effet à la formule que les quatre-vingt-dix-sept évêques réunis à Antioche signèrent l'an 341, et qu'ils nommèrent la foi de leurs Pères : ce dont Socrate les reprend, en disant, « que si l'antiquité de la foi d'Antioche la rendoit respectable, à plus forte raison devoit l'être celle de Nicée, due aux pères des Pères d'Antioche. » Le raisonnement qui avoit servi contre les consubstantialistes, servit ainsi con-

tre les sémi-ariens, lorsque ceux-ci prétendirent ce qu'ils avoient d'abord si vigoureusement combattu. Au reste, on voulut savoir sur quoi Acace fondoit la ressemblance du Fils avec le Père, et l'on apprit avec étonnement que c'étoit sur la seule volonté, tandis que dans ses écrits il avoit jusqu'alors prêché la ressemblance totale et absolue. La dispute s'engageoit de plus en plus, et il n'y avoit aucun moyen de pouvoir la terminer. Quoiqu'également demi-ariens, tous les évêques de Séleucie étoient aussi opposés entr'eux, que l'avoient jamais été les consubstantialistes et les anoméens. Le mot de substance que Basile vouloit insérer dans la formule, et que les acaciens rejettoient avec une obstination égale à celle des proposants, ou, pour mieux s'exprimer, la haine et la jalousie des évêques les uns contre les autres, portèrent le tumulte et le trouble de cette assemblée à un point où ils n'étoient pas encore parvenus jusqu'alors. Les officiers que l'empereur avoit préposés au maintien du bon ordre, pendant la durée du concile, refusèrent d'y assister davantage, Ils dirent avoir reçu la commission de se trouver à une réunion sage et réglée, et non pas à un rendez-vous de sophistes et de séditieux ; et ils envoyèrent assez indécem-

Indécen des Pères Séleucie.

ment les évêques *bavarder dans l'église.* Alors on entama la cause de Cyrille. Cet évêque déposé en appella à l'empereur; Socrate prétend que ce fut illicitement, et cependant nous avons déjà vu plusieurs exemples de ces sortes d'appels, et ils ne nous manqueront pas dans la suite. Plusieurs autres évêques, et parmi eux Acace, subirent la même condamnation et la même peine, et le concile écrivit à leurs églises, pour informer le clergé et les fidèles de ce qu'il avoit décrété. Les Pères exposèrent en même temps à l'empereur Constance, « qu'ils s'étoient rassemblés, selon ses ordres (1), pour donner la paix à l'église, et pour que désormais on n'ajoutât rien aux articles de la foi, que ce qui est contenu dans les écritures. Mais, dirent-ils, nous avons été insultés et outragés, dans le synode, par des gens mal intentionnés; on nous a forcés de nous taire; plusieurs évêques ont été exclus, malgré eux, de l'assemblée; on en a introduit d'autres qui avoient déjà été antérieurement déposés et exilés. Enfin le concile a été le plus tumultueux que l'on puisse imaginer, comme le comte Léonas et le préfet Lauricius l'ont vu de leurs propres yeux. Nous avons donc résolu,

(1) *S. Epiphan. hæres.* 73, *c.* 25 *et seqq.*

pour éviter de plus grands désordres, de ne changer en quoi que ce soit la confession d'Antioche. Nous avons également eu égard aux maux occasionnés jusqu'à cette époque, dans tout l'empire, par les termes qui expriment la consubstantialité, et le *semblable en substance;* nous les rejettons tous deux, sans cependant admettre l'anoméisme. Nous confessons que le Fils est semblable au Père. » Après cela suit la formule, et le tout est signé par George d'Alexandrie et Acace, qui disent avoir composé le symbole, par Basile, Marc, Eutychius d'Éleuthéropolis, Eustathe d'Épiphanie et plusieurs autres évêques, tant occidentaux qu'orientaux, au nombre de quarante-trois.

Le résultat du concile oriental de Séleucie ne fut pas moins ridicule et moins horrible à la fois, que celui du concile des occidentaux de Rimini. Telles que les têtes venimeuses de l'hydre de la fable, les décisions des évêques donnoient bientôt naissance à des décisions nouvelles; le malheur d'une assemblée de chrétiens en attiroit d'autres à l'infini après lui, et multiplioit ainsi sans nombre les maux religieux et les calamités de l'état. Le concile de Constantinople confirma le triomphe des acaciens, et éternisa leur fureur et leurs vengeances. Ils avoient

déjà arrêté Annianus, désigné par leurs adversaires, pour remplacer Eudoxe sur le siége d'Antioche, et ils l'avoient livré aux officiers de l'empereur; non contents de cet acte de sévérité et d'abus de pouvoir, ils accusèrent tout le concile devant le prince, et Constance sévit aussitôt contre la plupart des Pères qui y avoient assisté. Ce fut alors que les acaciens s'assemblèrent à Constantinople (1), avec dix évêques envoyés par le concile de Séleucie, dix du concile de Rimini, et ceux qui se trouvoient par hasard à cette époque dans la capitale. Ces évêques, au nombre de cinquante ou environ, signèrent la formule demi-arienne de Rimini avec très-peu de changement, et portèrent le dernier coup aux aétiens, en exilant leur chef, après l'avoir déclaré hérétique et turbulent. S'il faut en croire Philostorgius, tout cela se fit par ordre de l'empereur. Basile et Eustathe défendoient le Fils semblable quant à la substance. La dissemblance absolue étoit soutenue par Aétius et Eunome, diacres, par Maris, et enfin par Eudoxe qui avoit été évêque d'Antioche, et alloit bientôt l'être de Constantinople. Basile et les siens eurent peur

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 41; *Sozomen. l.* 4, *c.* 23 *et* 24; *Theodorit. l.* 2, *c.* 27; *Philostorg. l.* 4, *n*° 12.

du savoir et de la subtilité d'Aétius, et refusèrent de compromettre leur dignité épiscopale avec un diacre. Ils étoient soutenus par le diacre Basile (surnommé depuis le grand), que nous verrons bientôt paroître avec gloire sur la scène, comme un des plus ardents consubstantialistes, et qui donnera des preuves non équivoques de l'éloquence que Philostorgius lui reconnoît, sans cependant y mêler la timidité et l'aversion pour les disputes, dont le même auteur l'accuse. Enfin la discussion s'engagea, et l'évêque Basile avoua lui-même qu'Aétius avoit remporté sur lui une victoire complette. La substance de l'engendré fut déclarée absolument et essentiellement différente de la substance de celui qui engendre. Basile signa cette décision, et Acace rédigea les actes du concile. L'empereur alors, peu satisfait d'un résultat qu'il n'avoit pas prévu, et qui ne correspondoit pas avec ses propres opinions, fait venir en sa présence Basile et Aétius. Le premier, interrogé de quoi il accusoit le diacre, répond; de soutenir que le Fils est différent du Père. Aétius, probablement pour plaire à l'empereur, dit qu'il les croit au contraire en tout et absolument semblables. Sur ces paroles, Constance, irrité de voir Aétius si impudem- Aétius exilé.

ment contredire ses propres écrits, le chasse de sa présence, et le fait déposer par un concile, auquel les évêques de toutes les opinions et de toutes les sectes se hâtent de souscrire. Ils rejettent alors toute mention de substance, en parlant du Père et du Fils, parce que c'est une chose ignorée également de tout le monde, et dont l'écriture a évité elle-même de parler. Ils défendent de prononcer ce terme à l'avenir, ainsi que celui qui désigne l'existence personnelle et hypostatique. La similitude, selon les écritures, est hautement proclamée, et acceptée généralement. Acace qui avoit toujours, dit Philostorgius (1), autre chose sur les lèvres qu'au fond de son cœur, fait signer cette formule par ceux mêmes qui avoient professé peu de temps auparavant l'entière différence des deux Personnes divines. Au reste, quelle que soit la vérité de ces détails, il est certain du moins que les Pères de Constantinople envoyèrent une lettre synodique à George, évêque d'Alexandrie (2), où ils rendirent compte de la condamnation d'Aétius et de l'excommunication des évêques qui soute-

(1) *Philostorg. l.* 5, *n°* 1.
(2) *Theodorit. l.* 2, *c.* 28.

noient son parti. C'est ainsi, dit Jérôme, que l'univers entier eut enfin à gémir de se voir arien (1).

Rien n'est plus curieux que de jetter un coup-d'œil observateur sur les raisons, pour lesquelles les acaciens vainqueurs déposèrent en ce temps-là leurs émules et leurs ennemis, sur-tout quand on a parcouru, avec attention, les chapitres précédents de cet ouvrage. La foi ne servoit pas même de prétexte dans une conduite aussi rigoureuse. En effet, Macédonius, évêque de Constantinople (2), est renvoyé comme auteur de plusieurs massacres, et pour avoir admis à la communion un diacre qui avoit été surpris avec une femme. Eleusius de Çysique est démis pour avoir baptisé et ordonné diacre un prêtre d'Hercule de Tyr, convaincu de magie et de maléfices. Les Pères déposent Basile, évêque d'Ancyra, pour crimes de faux, calomnies, violences et turbulences; Eustathe pour parjure, et Dracontius, parce qu'il étoit passé d'un siége de Galatie à celui de Pergame. Ces évêques, en se rendant au

Persécution étrangères à la foi.

(1) *S. Hieronym. adv. luciferian.*
Voyez aussi S. Sulpice Sévère (hist. lib. 2), et Rufin (hist. eccl. l. 1, c. 21).

(2) *Socrat. lib.* 2, *c.* 42; *Sozomen. l.* 4, *c.* 24; *Chronic. alexandr. ad annum* 360.

lieu de leur exil, rétractèrent tous la foi de Rimini, et les uns embrassèrent la consubstantialité, les autres le demi-arianisme, tel qu'il étoit avant que le changeant Acace n'eut gagné les bonnes grâces de l'empereur, c'est-à-dire celui où l'on faisoit mention de substance. Eudoxe fut mis, à la place de Macédonius (1), sur le siége de Constantinople, et Mélétius remplaça Eudoxe à Antioche. La manière dont se conduisirent d'abord ces nouveaux évêques est assez remarquable pour mériter d'être rapportée ici. Eudoxe fut l'instrument le plus efficace, employé par Acace, pour persécuter et détruire les défenseurs de la foi de Nicée. Tous deux unis entre eux firent des efforts tels, et avec tant de cruauté, pour abolir le premier concile général, que les gentils, dit Sozomène, n'auroient pu en faire davantage. Ils forçoient à embrasser la formule corrigée de Rimini, comme autrefois on forçoit d'abjurer le christianisme. Eudoxe, outre ces scènes d'horreurs, en donna une autre qui finit par n'être que ridicule. Il avoit avancé, dans ses discours théologiques, que, des deux Personnes divines, le Père étoit impie et le Fils

Proscriptions religieuses.

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 43; *Sozomen. l.* 4, *c.* 26; *Theodorit. l.* 2, *c.* 27; *Philostorg. l.* 5, *n*° 1.

pieux. Les plus violents murmures s'élevèrent dans tout l'auditoire, à l'occasion d'une proposition aussi peu chrétienne; mais ils se convertirent bientôt en risées, quand Eudoxe eut expliqué ses extravagantes épithètes. « Le Père est impie, dit-il, parce qu'il n'honore personne; et le Fils, qui révère son père, peut avec justice s'appeller pieux. » Mélétius, le second évêque qui devoit sa dignité à la cabale acacienne, étoit passé de l'évêché de Sébaste à celui de Bérée (1), et de là étoit monté sur le siége d'Antioche abandonné par Eudoxe. Il étoit nommé par les ariens de cette dernière ville, et avoit, selon Socrate, souscrit la formule d'Acace. Philostorgius veut qu'il ait donné son assentiment à Rimini, à l'entière dissemblance des deux Personnes divines, ce qu'Epiphane et Théodoret contredisent manifestement. Ce dernier auteur même appelle l'évêque d'Antioche, le grand, le divin Mélétius, témoignage auquel nous opposerons celui de Jérôme (2), qui fuit la communion du même évêque d'Antioche, comme d'un chef des ariens; et, en dernier lieu, un passage de

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 44; *Sozomen. l.* 4, *c.* 28; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 31; *Philostorg. l.* 5, *n°* 1 *et* 5; *S. Epiphan. hæres.* 73, *c.* 33 *et seqq.*

(2) *S. Hieronym. epist.* 15 *ad Damas.*

la chronique d'Alexandrie, qui dit, en parlant du retour de Mélétius, sous Julien, que cet évêque avoit été déposé pour son impiété, et qu'après sa rentrée, il avoit continué ses violences premières. Quoi qu'il en soit de l'impartialité de ces écrivains, il est hors de doute que Mélétius, sans toucher aucunement au dogme, se contenta dans le principe à Antioche, de ne parler que morale; et que bientôt il changea de langage pour prêcher à haute voix la consubstantialité. L'empereur le démit, et envoya pour le remplacer Euzoïus, compagnon d'Arius dans ses disgrâces et dans sa fortune. Alors les divers partis qui déchiroient l'église d'Antioche s'augmentèrent encore d'un schisme nouveau : les consubstantialistes s'y divisèrent en mélétiens et en consubstantialistes primitifs.

C'est à cette époque qu'Eunome toujours attaché à Aétius son maître, puisqu'il n'avoit consenti à se laisser ordonner évêque de Cysique par Maris et Eudoxe, que sous condition qu'Aétius seroit rappellé d'exil et absous (1); Eunome, dis-je, fut accusé par son

(1) *Philostorg. l.* 5, *n°* 2 *et* 3; *l.* 6, *n°* 1, 2 *et* 3; *Suid. in Auxentio; Theodorit. lib.* 2, *cap.* 29; *Socrat. l.* 4, *c.* 6 *et* 7.

propre clergé, pour avoir prêché la dissimilitude ou l'anoméisme. Les cysicéniens n'étoient pas trop portés en faveur de leur nouvel évêque, qui les avoit privés d'Eleusius leur pasteur, qu'ils aimoient, et qu'ils avoient voulu retenir de force parmi eux, lorsqu'il abdiqua volontairement pour se punir d'avoir embrassé l'arianisme. On ne vouloit alors ni d'Aétius ni de sa doctrine. Il avoit été peu auparavant, transféré dans un autre endroit, parce que celui où il se trouvoit relégué, lui procuroit un traitement trop doux de la part d'Auxence, confesseur et évêque de Mopsveste. Eunome fut appellé par Eudoxe à Constantinople; il s'y justifia de manière à entraîner tout le monde dans son sentiment, et à faire généralement déclarer le Fils semblable au Père selon les écritures, ne disant jamais, ou qu'il le fût quant à la substance, ou qu'il lui fût dissemblable. Dans toute autre matière que celle que nous traitons, il paroîtroit incroyable qu'Eudoxe dut bientôt pousser le même évêque de Cysique à changer de langage. La chose n'en est cependant pas moins avérée; et les éclaircissements qu'Eunome se permit de donner alors sur l'ordre qui règne dans la Trinité, furent de prêcher publiquement dans la capitale, à l'instigation de l'évêque de Constantinople,

que le Fils est soumis au Père, et que la même dépendance qui existe entre ces deux Personnes, a aussi lieu du St.-Esprit à l'égard du Fils. Il ajouta à cela, que Marie avoit cohabité charnellement avec son époux Joseph, après la naissance de Jésus; et émit plusieurs autres dogmes, contraires aux opinions reçues. Eunome fut récompensé de sa complaisance, par les efforts que fit Eudoxe, contre ses promesses, pour le détacher d'Aétius, et pour lui faire accepter la formule à la mode, celle des Pères Rimini. Cela fut cause qu'Eunome se retira enfin de Cysique, pour aller vivre tranquillement, en homme privé, dans la Cappadoce sa patrie. Théodoret prétend qu'il fut déposé par Eudoxe même, que l'empereur avoit forcé à cet acte de sévérité, parce qu'Eunome nommoit Aétius son maître, l'homme selon le cœur de Dieu.

Acace, après s'être défait de ses ennemis, de la manière que nous venons de voir, et après avoir profité à cet effet des moyens que lui procuroient ses partisans, voulut encore se débarrasser des principaux d'entre ces derniers, desquels il pouvoit concevoir quelqu'ombrage. Macédonius (1) s'étoit, il est

(1) *Socrat. lib.* 2, *c.* 45; *Sozomen. l.* 4, *c.* 27 *et* 29; *lib.* 6, *cap.* 22; *Theodorit. lib.* 2, *c.* 6 *et* 31;

vrai, de nouveau joint aux anti-acaciens, et à tous les déportés, et ils avoient derechef donné leur assentiment à la formule d'Antioche, laissant au Père et au Fils une ressemblance entière quant à la substance, mais excluant absolument le St.-Esprit de cette égalité, et le proclamant, sans détours, une créature simple; ces adversaires étoient désormais peu à craindre. Aussi Acase ne s'en prit-il qu'à Eunome et à Eudoxe. Il les accusa devant l'empereur d'avoir ordonné un disciple d'Aétius, hérétique comme son maître. Constance convoqua alors un concile à Antioche. Cependant l'évêque de Césarée paroît ne pas avoir ourdi cette trame, aussi bien qu'il avoit coutume de le faire, puisque l'assemblée finit d'une manière plus désavantageuse pour lui, que pour ses émules : ce fut d'Acace, et non pas d'eux que l'empereur commença alors à se défier. Au reste les acaciens, soit par dépit pour cette mauvaise réussite, soit parce qu'ils ne vouloient plus désormais déguiser leurs véritables sentiments, soit enfin ou par légèreté naturelle, ou par quelqu'autre motif impossible à approfondir, après tant de siècles; les acaciens, dis-

Concile à Antioche.

S. Augustin. de hæres. c. 52; *S. Epiphan. hæres.* 73; *Philostorg l.* 6, *n*° 4.

je, professèrent, dans ce nouveau concile d'Antioche, appellé le sixième de cette ville, vers l'an 361, une foi arienne sans restriction.

rmule a-
ie pure.

Elle avoit été émise par George de Laodicée; modifiée en quelques points par le subtil Acace, elle n'avoit réellement été contredite que par le seul consubstantialiste Mélétius. On l'accepta enfin généralement, et le Fils demeura différent du Père, non-seulement en substance, mais encore en volonté; et fait de rien, comme le vouloit d'abord Arius lui-même. Les aétiens purent alors, en sûreté de conscience, se joindre à ces anoméens parfaits; et les ariens d'Antioche durent une autre fois se séparer, sous la conduite d'Euzoïus, de la partie consubstantialiste de cette ville, quoiqu'ils eussent communiqué avec elle, depuis la déposition d'Eustathe, l'an 341. Les Pères d'Antioche, après l'entreprise hardie que nous venons de voir, craignirent les murmures, que la confession sincère de leurs sentimens leur attiroit de la part du peuple. Ils reprirent en conséquence, le masque qu'ils portoient avant cette époque, et récitèrent, en se séparant, le dernier symbole de Constantinople.

Voilà le dégoûtant tableau des troubles excités par les seuls ariens, sous le règne de l'empereur Constance. Nous verrons bientôt

que si les consubstantialistes ne s'en mêlèrent point, ce n'étoit aucunement faute de bonne volonté, mais bien faute de moyens et de protection. La consubstantialité, à cette époque, n'existoit plus que dans la possibilité de renaître, ce qu'elle fit en effet; et dès-lors les crimes et les schismes des ariens devinrent également son partage. Ces maux attachés à toutes les communions chrétiennes, étoient cependant toujours particulièrement affectés à la confession dominante. Outre les divisions rapportées dans ce chapitre, il y en eut encore une autre parmi les ariens, avant la mort de Constance, c'est celle qui donna lieu à la secte des *apollinaristes*, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Apollinaire (1) s'étoit séparé avec son fils, de la communion de George de Laodicée, parce que celui-ci enseignoit tantôt la similitude des deux Personnes divines, selon le concile de Séleucie, et tantôt leur dissemblance totale, d'après Arius. Non contents de ce schisme, ils voulurent encore fonder une secte particulière, et les dogmes qu'ils inventèrent à cet effet, furent de donner la divinité pour ame à Jésus-Christ, le privant ainsi de l'ame humaine qu'on y

Les apollinaristes.

(1) *Socrat. l.* 2, *c.* 46.

avoit jointe jusqu'alors, et dont, selon les apollinaristes, il n'avoit aucun besoin (1). Ils prétendirent en outre, que le Christ avoit apporté son corps avec lui du ciel; qu'il existoit déjà corporellement avant son incarnation, et qu'il avoit souffert dans sa divinité même.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit sur le concile de Gangris, que Socrate place vers la fin du second livre de son histoire ecclésiastique (1), et que je crois avoir suffisamment développé pour une assemblée particulière, et de moindre importance que celles rapportées plus haut. L'empereur Constance aussi insatiable de conciles que l'avoit été son père Constantin, en indiqua un nouveau à Nicée (3), afin d'y faire examiner tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors, ainsi que la doctrine anoméenne; mais, heureusement pour le repos de ses sujets, il termina ses travaux théologiques et sa vie. Je m'arrêterai également à cette époque, pour repren-

---

(1) *S. Augustin. de hæres. cap.* 55; *Theodorit. hæret. fabul. l.* 5, *c.* 11; *S. Gregor. nazianz. apud Sozomen. l.* 6, *c.* 27.

(2) *Socrat. l.* 2, *c.* 43.

Voyez aussi page 369 de cet ouvrage.

(3) *Philostorg. lib.* 6, nº 5; *Theodorit. lib.* 2; *c. ult.*

dre les choses sous un tout autre point de vue, dans le chapitre suivant. Je ne ferai point de réflexions, en finissant celui-ci, sur ce qu'il contient. Elles naîtront d'elles-mêmes au lecteur attentif, qui, après une aussi longue série et d'abominations et de puérilités, sera enfin charmé de pouvoir reposer son imagination sur des idées qui lui seront propres.

CHAPITRE XI.

Suite des troubles entre les ariens et les consubstantialistes.

J'AURAI peu de réflexions à faire, tant que les contentions religieuses, dont je traite, se passeront entre les seuls consubstantialistes, les ariens et les nombreuses subdivisions de ces derniers. Une courte introduction sur le caractère et le règne du prince qui modifioit ces querelles par son influence, doit suffire au lecteur éclairé, dans un ouvrage où l'on ne cherche nullement à instruire, mais seulement à faire observer, sous un nouvel aspect, ce qui est déjà généralement connu de tout le monde. Après Constance, Julien devint le maître du vaste empire romain, et changea absolument, comme de coutume, la politique et les moyens mis en usage par son prédécesseur dans l'administration de ses états. Plus estimable sans

ulien, em-
ur.

contredit, que les souverains chrétiens qui avoient régné avant lui, l'empereur à qui nous consacrons ce chapitre, demeuroit cependant bien au-dessous des grands princes qui avoient, en petit nombre, honoré Rome païenne, et dont les fastes de la monarchie peuvent à jamais s'enorgueillir. L'ambitieux Julien cherchoit à être vertueux pour le paroître, à une époque où personne n'affectoit plus le désir d'une pareille réputation, ce qui devoit ainsi le distinguer du reste de ses contemporains. Dans un siècle de héros, il n'eût certes été qu'un homme ordinaire, et il falloit que Constantin et Constance eussent régné avant lui pour le retirer de la foule des souverains vulgaires, dont l'histoire n'a retenu que les noms. Personne n'a été plus blâmé que Julien, et n'a été en même temps loué davantage. Il est, aux yeux de ses partisans, un être divin; les chrétiens nous le dépeignent comme un monstre. Cependant il ne mérite véritablement ni l'une ni l'autre de ces dénominations. Julien n'étoit essentiellement ni un Néron ni un Marc-Aurèle. L'époque pendant laquelle le destin le plaça sur le trône, le fit ressembler en quelque chose au dernier.

A la suite d'une série d'empereurs païens, Julien auroit peut-être fait comme Constan-

tin, dans l'idée seulement de se faire mieux remarquer. Il ne fut pas assez sage, venant après lui, pour corriger les abus de son règne, sans donner dans un excès opposé, devenu alors également repréhensible. Un gouvernement républicain qui auroit adopté les opinions de Julien l'apostat, eût indubitalement fait une chose utile dans la suite, aux peuples et à lui-même. Ce systême, ne périssant jamais, eût produit enfin tous les biens qu'on étoit en droit d'en attendre, en évitant les maux nombreux dont on venoit récemment d'être témoin, dans un si court espace de temps. Il n'en étoit pas de même dans un état où la volonté du souverain pouvoit, sans rencontrer aucun obstacle, changer la face des choses et le cours des événements. Tout changement considéré en lui-même est, par son essence, un mal, et ne doit se permettre que quand le bien qui en résulte est évident ; qu'il récompense de l'état de violence qui doit le précéder, et qu'il dure assez pour qu'on puisse jouir de cet heureux résultat. La dernière condition manquoit visiblement dans la circonstance présente. La politique de Julien occasionna donc ainsi deux malheurs incalculables dans l'empire ; celui du changement actuel et celui du changement qui devoit nécessaire-

Tout changement est un mal par lui-même.

ment avoir lieu aussitôt après lui, sans pouvoir jamais opérer en compensation le plus léger bienfait; car la même raison qui auroit rendu son systême éternel dans une république, l'assujettissoit dans une monarchie aux caprices de celui qui gouverne, caprices presque toujours opposés dans un excès contraire à ceux de son prédécesseur. C'est-là ce que Julien auroit considéré, s'il eût été vraiment philosophe, et ce qui lui auroit fait abandonner, si la vertu eût été son seul guide, ses opinions particulières, pour ne se régler que d'après le plus grand intérêt, présent et futur, des peuples dont le sort l'avoit créé le premier magistrat.

Quoi qu'il en soit, cet empereur qui, pendant vingt ans, avoit feint d'être chrétien, ou qui l'avoit été réellement, abjura aussitôt qu'il se fut assis sur le trône des Césars, la religion nouvelle, pour embrasser le culte antique des romains (1). Son premier soin fut d'ouvrir les temples des gentils, et de rappeller en même temps tous les évêques exilés sous Constance, pour cause d'opinions; et, comme il le dit lui-même, ceux que les

Les templ des païens o verts.

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 1; *Sozomen. l.* 5, *c.* 3 *et* 5; *Theodorit. l.* 3, *c.* 2, 3, 4 *et* 6; *Philostorg. l.* 6, *n*° 7; *Julian. imp. epist. ad Aetium et ad alexandr.*

galiléens, dans leur démence, avoient chassés de leur patrie. Socrate lui fait, à ce sujet, quelques reproches; mais cet historien, certes le plus modéré d'entre les écrivains ecclésiastiques, n'emploie, en le reprenant, que des expressions sensées et nullement injurieuses, en quoi il seroit à souhaiter que tous ses collègues l'eussent imité. On accuse Julien d'avoir eu l'intention, en agissant de cette manière, de troubler les églises, et de rendre ainsi le christianisme odieux par lui-même, d'après les désordres qu'il excitoit naturellement en tous lieux; ce qui arriva réellement, et eût pu occasionner, sans aucun doute, après un certain nombre d'années, la ruine totale de cette religion, comme nous l'avons dit plus haut, si la mort de Julien n'avoit bientôt renversé un édifice aussi peu solide. L'effet immédiat et apparent de cette politique fut d'abord, dans les conjonctures présentes, d'ajouter une secte de plus à toutes celles qui tourmentoient alors l'empire, en faisant revivre l'opinion presqu'oubliée des consubstantialistes. Je ne défendrai point l'empereur sur le motif qu'on lui prête; il me paroît même assez être dans son caractère et dans la tournure de son esprit. Je n'en considérerai que les résultats.

Massacres à Alexandrie.

D'abord il y eut une sédition à Alexandrie.

Les chrétiens (1), en creusant les fondements d'une nouvelle église qu'ils avoient dessein de construire, découvrirent un souterrain qui avoit autrefois appartenu au temple du dieu Mythras, et y trouvèrent épars çà et là quelques crânes humains. Forts de ces pièces qu'ils croyoient convaincantes contre la religion des gentils, dans un temps où cette religion menaçoit derechef de reprendre sur eux son ascendant primitif, ils commirent l'imprudence de promener publiquement, par toute la ville, les ossements fraîchement déterrés. On s'assemble de toute part, et bientôt des injures on en vient aux coups. Les gentils s'opposent aux chrétiens, les maltraitent et les traînent au supplice. L'évêque George, dont nous avons si souvent parlé, est accablé d'ignominies de toute espèce, et cruellement mis à mort. Les ariens rejettèrent sur les consubstantialistes, partisans d'Athanase, une partie de ce crime. Julien se contenta de reprendre les alexandrins sur l'irrégularité de leur conduite en cette circonstance. Il joignoit à ses autres foiblesses celle de chercher toujours à faire briller son érudition et son éloquence, lorsque les circonstances exigeoient de lui les vertus plus réelles d'un

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 2; *Sozomen. l.* 5, *c.* 7.

juge et d'un magistrat vigilant, foiblesse impardonnable dans le rang où il se trouvoit placé. Il écrivit donc sur l'événement que nous venons de rapporter, une dyatribe en forme de lettre, qui eût été très-sensée dans toute autre bouche que dans la sienne. Il y fit au peuple d'Alexandrie (1) des reproches au nom des dieux et du grand Sérapis. « Non, dit-il, que je ne juge pas que George n'ait mérité son supplice et un plus terrible encore, mais parce que ce n'étoit pas à vous à le lui infliger. Les loix et les tribunaux sont institués pour prévenir de pareils désordres, et pour y remédier quand ils sont malheureusement arrivés. »

Retour des consubstantialistes.

Sur ces entrefaites se préparoit le retour des consubstantialistes, et avec lui le renouvellement de leurs prétentions premières. Athanase (2), caché jusqu'à ce moment chez une vierge d'une beauté rare, remonta sur le siége qu'il occupoit d'abord, et chassa tous les ariens dépourvus alors de protection, de secours et de chef. Ces derniers substituèrent bientôt Lucius au malheureux George, et continuèrent toujours à se réunir entre eux, mais clandestinement, et dans des

(1) *Julian. imp. epist. ad popul. alexand.*
(2) *Socrat. l. 3, c. 4; Nicephor. Callist. l. 10, cap. 6.*

endroits solitaires, comme se réunissoient autrefois toutes les sectes chrétiennes sans distinction. D'autres pasteurs voulurent encore porter plus loin qu'Athanase le zèle pour la doctrine consubstantielle, et la gloire de lui faire des prosélytes. Ils se mirent, en retournant dans leurs foyers, à prêcher dans toutes les villes la foi de Nicée, et l'observance rigoureuse de la discipline ecclésiastique. Ils exigèrent aussi des fidèles qu'ils renonçassent à toutes les nouveautés nées depuis le premier concile œcuménique. Les principaux étoient Lucifer, évêque de Caralis, aujourd'hui Cagliari, en Sardaigne (1), Eusèbe de Verceil, Astérius et Hilaire. Le premier alla d'abord à Antioche, et, pour remédier aux maux de cette église, il y ordonna Paulin, évêque; celui-ci, en se formant un petit troupeau, augmenta encore le nombre des schismes qu'il y avoit entre les fidèles de cette ville, déjà divisés en partisans d'Euzoïus et en mélétiens. Eusèbe alla à Alexandrie pour y tenir, avec Athanase, un concile qui pût remettre l'ordre dans l'église en général, après les longs abus dont l'Orient avoit en quelque sorte acquis l'habitu-

Schi[illegible] d'Antio[illegible]

Concil[illegible] lexandri[illegible]

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 5, 6 *et* 7; *Sozomen. l.* 5, *c.* 12; *Theodorit. l.* 3, *c.* 4 *et* 5.

de. Cette assemblée, toute orthodoxe, à laquelle Lucifer avoit député un diacre pour le représenter, reconnut, l'an 362, une consubstantialité absolue dans la Trinité, et la divinité du St.-Esprit. On y donna à Jésus-Christ non-seulement un corps humain, mais encore une ame de la même nature, et cela contre les nouveaux sectateurs d'Apollinaire. On calma également la dispute qui s'étoit récemment élevée sur les hypostases de la Trinité, en reconnoissant que ceux qui en admettoient trois, étoient aussi catholiques que ceux qui n'en admettoient qu'une seule, puisque leurs opinions, au fond, étoient les mêmes, et ne différoient que par la valeur diverse que des deux parts on attachoit à un même terme. Cependant le concile, outre cette décision, prit encore la précaution de défendre qu'à l'avenir on abusât sans motifs des mots d'hypostase et de substance (1). « Ces paroles, qui ne se trouvent pas employées dans les écritures, dirent les Pères, ne doivent servir qu'à combattre les dogmes de Sabellius, afin qu'à l'exemple de cet hérétique on ne confonde point la Trinité en une seule chose, sous trois noms différents; mais qu'on regarde chacune des trois Per-

---

(1) *Epist. synod. S. Athanas. ad antiochen.*

sonnes comme un dieu proprement dit. » Dans cette singulière dispute, Astérius servoit les orientaux, et Eusèbe de Verceil soutenoit le parti des évêques d'Occident.

Celui-ci, après avoir rempli sa tâche à Alexandrie, tourna ses pas du côté d'Antioche (1). La communauté des fidèles de cette ville étoit dans le plus grand désordre. Mélétius, revenu d'exil, s'étoit remis à la tête de son parti. Euzoïus conduisoit les ariens, et Paulin, nouvellement ordonné par Lucifer, contre la volonté du peuple orthodoxe qui se contentoit d'un seul pasteur légitime, avoit créé une troisième faction, consubstantialiste comme la première. Eusèbe jugea convenable, dans cette occurrence, de ne communiquer avec aucun d'eux, de peur de se tromper dans le choix, et il s'aliéna ainsi l'esprit du compagnon de ses fatigues, Lucifer le calaritain, qui prétendoit un privilége exclusif pour son protégé. Cet évêque, blessé dans son amour-propre, se met incontinent en route pour la Sardaigne, et se sert contre ses émules, de la vengeance qui lui paroît la plus propre et la plus facile, en se séparant, avec les fidèles commis à sa garde,

Les luciriens.

(1) *Socrat. lib.* 3, *c.* 9; *Sozomen. lib.* 5, *c.* 13; *Theodorit. l.* 3, *c.* 5.

de l'unité de la grande église. Il ajoute, à cet effet, quelques dogmes nouveaux et peu importants à la doctrine ecclésiastique, dont le principal est l'inflexibilité envers les lapsi, et sur-tout envers ceux qui ont erré à la face de l'univers dans le concile de Rimini (1). Son premier soin aussi fut de trouver à redire au dernier concile d'Alexandrie (dans lequel son ennemi particulier avoit joué un rôle si brillant), sans cependant oser le condamner ouvertement, à cause du diacre qu'il y avoit envoyé lui-même, pour souscrire en son nom aux opérations qui devoient avoir lieu dans cette assemblée.

Hilaire, évêque de Poitiers.

Hilaire, évêque de Poitiers (2), se retournant vers son église des Gaules, s'étoit arrêté entretemps en Italie, pour y faire revivre la véritable foi orthodoxe. On l'avoit mis hors d'état, en Orient, de coopérer aux travaux évangéliques de ses collègues, et, comme perturbateur du repos public, turbulent et séditieux, l'empereur Constance l'avoit déjà forcé à profiter le plus possible de la grâce que Julien devoit bientôt faire à tous les évêques exilés, en les rendant à leur patrie.

(1) *S. Hilar. in vita.*
(2) *Socrat. lib.* 3, *c.* 10; *Sozomen. l.* 5, *c.* 13; *S. Sulpit. Sever. l.* 2.

Son entreprise, en Occident, étoit bien plus facile que ne l'étoit celle des évêques dont nous avons parlé plus haut. Il pouvoit y employer avec sûreté la modération et la douceur : ce fut cependant sous ce point de vue que Lucifer, évêque de Caralis, blâma la conduite du pasteur gaulois (1), et Rufin prétend même qu'on alla jusqu'à l'excommunier en plein concile (2). Nous verrons bientôt que presque toute l'église occidentale s'étoit de nouveau convertie au consubstantialisme. L'Orient au contraire s'occupoit toujours plus des diverses sectes ariennes nées dans son sein, que de l'orthodoxie prétendue, déjà oubliée depuis longtemps, et qu'on vouloit encore y introduire. Les macédoniens de cette partie de l'empire (3), convoquèrent à cette époque plusieurs conciles, où ils condamnèrent les acaciens, et reprirent, en échange de la foi de Rimini, celle acceptée la même année par les Pères orientaux à Séleucie, c'est-à-dire la formule d'Antioche. On leur reprocha alors leurs dissensions éternelles, les perpétuels changements, et les divisions si nuisibles à leur parti, lorsqu'une troisième secte (la

(1) *S. Hilar. in vita.*
(2) *Rufin. de adult. l. Origen. apud S. Hieron.*
(3) *Socrat. l.* 3, *c.* 10; *Sozomen. l.* 5, *c.* 14.

consubstantielle) menaçoit de les envelopper également dans une commune disgrace, en les perdant tous à la fois. Ils répondirent, comme on fait toujours en pareille occasion, que l'intérêt de la vérité les avoit uniquement conduits, en leur faisant prendre le parti intermédiaire, et seul orthodoxe, entre deux opinions pareillement outrées : celle des consubstantialistes qui confondoient les deux Personnes divines, et celle des anoméens, qui les séparoient trop, en les déclarant absolument diverses l'une de l'autre. Il ne faut point s'imaginer que les aétiens soient restés en repos pendant cet intervalle. Eudoxe, évêque de Constantinople (1), écrivit d'abord à l'évêque d'Antioche, Euzoïus, son ami et son collègue, afin qu'il célébrât un concile, pour casser la sentence prononcée contre Aétius, ce qui eut réellement lieu, dans cette dernière ville, par une assemblée de neuf évêques ariens. Bientôt après, le même Aétius fut ordonné évêque dans la capitale, par Eunome et le reste de ses partisans. Ce furent là les véritables anoméens qui avoient constamment refusé de souscrire la formule de Rimini, et qui, en cette occa-

(1) *Philostorg. lib.* 7, *n*° 5 *et* 6; *l.* 8, *n*° 2, 3 *et* 4.

sion, s'unirent à Eudoxe. Cette concorde ne fut point de longue durée, puisque l'évêque de Constantinople ne cherchoit qu'à augmenter son parti, en y joignant celui d'Eunome, et qu'Aétius au contraire ne songeoit qu'à son propre intérêt et à celui de sa secte seulement. Il le prouva bien; car aussitôt qu'il eut acquis sa nouvelle dignité, il ordonna un évêque eunomien à Constantinople même, et sous les yeux d'Eudoxe. Celui-ci en fut indigné, et depuis lors chercha tous les moyens de nuire à Aétius et d'aider à cet effet les ennemis du nouvel évêque. Bientôt il s'en présenta une occasion favorable. Théodose, évêque de Lydie, sectateur d'Eunome, avoit enseigné que Jésus-Christ est sujet au changement par sa nature, quoique dans le fait il ne change point. Cet évêque très-adonné au commerce des femmes, et qui craignoit la rigidité et les mœurs austères des évêques qu'Aétius et Eunome ordonnoient dans son voisinage, abandonna le parti qu'il avoit d'abord servi, et assembla un concile, d'où il écrivit à Maris et à Eudoxe qu'Aétius ne pouvoit jamais être regardé comme évêque légitime, après la condamnation qui l'avoit dégradé du diaconat; conséquemment il blâma aussi les ordinations des évêques lydiens, dues à Aétius, et

Disgrâce d'Aétius.

se plaignit avec véhémence d'un pareil désordre. Eudoxe manifesta la plus grande joie à la lecture de cette lettre ; il répondit incontinent à Théodose de ne point rallentir son zèle pour la cause de la foi, et de sévir également contre les ordinateurs et leurs partisans.

Dissensions tre les chré- ens et les gen- ls.

Il n'étoit point dans l'ordre accoutumé des choses que ces intrigues religieuses occupassent tout le règne de l'empereur Julien. Il falloit nécessairement qu'on en vînt à des extrémités plus condamnables, et c'étoit entre les chrétiens en masse et l'ancienne religion romaine que les rôles devoient être distribués. En effet, le christianisme, après avoir une fois pénétré dans les palais des maîtres du monde, ne pouvoit plus dorénavant se contenter d'une protection passive également répartie entre tous les sujets de l'empire, sans distinction de culte, et qui ne lui laissoit que la liberté de s'agiter impunément dans son propre cercle. Cette liberté, il est vrai, avoit jadis été l'objet des vœux le plus ardens des fidèles ; mais des circonstances favorables avoient depuis lors fait croître l'ambition de la secte nouvelle, en étendant ses relations. D'ailleurs l'esprit de domination, et la rage du prosélytisme étoient des maux inhérents à tout ce qui s'étoit souillé dans la source

impure du culte judaïque (1). Les chrétiens devoient donc plutôt choisir la persécution qu'une tolérance honteuse, selon eux, de la part de souverains, dans lesquels ils ne reconnoissoient que des ennemis, quand ils ne pouvoient y voir de zélés sectateurs. Maris, évêque de Chalcédoine en Bithynie, que nous avons déjà nommé si souvent en traitant de l'arianisme, insulta publiquement l'empereur, et l'appella impie et apostat (2). Pour cette fois, l'indulgence de Julien est plus pardonnable que lors du massacre d'Alexandrie. Il ne se vengea de l'audacieux évêque que par des paroles piquantes.

Mais cette modération ne pouvoit cependant pas être de longue durée. Il falloit que l'opinion régnante alors, triomphât en quelque manière que ce fût. Le système adopté contentoit aussi peu l'empereur que les chrétiens eux-mêmes. Julien, comme on peut bien se l'imaginer, devoit être pressé de jouir des fruits de son ouvrage, et devoit chercher tous les moyens possibles pour éterniser l'édifice dont il avoit jetté les fondements. Aussi cet empereur commença-t-il à inquiéter peu à peu les chrétiens, ses su-

---

(1) Voyez chap. 19 de cet ouvrage.
(2) *Socrat. l.* 3, *c.* 12.

jets, en les gênant davantage, et en ne les assimilant plus au reste des membres du grand empire. Il débuta (1) par leur défendre de s'instruire dans les sciences temporelles: il chassa les clercs des villes, sous prétexte qu'ils soulevoient le peuple. Il ôta ensuite les emplois à tous ceux qui, malgré l'air de la cour, persévéroient dans le christianisme, afin, comme il s'exprimoit lui-même dans ses lettres, qu'ils entrassent plus facilement dans le royaume des cieux : il força les soldats aux sacrifices. Les païens alors se crurent en droit de tout entreprendre.

Lutte sanglante des deux parts.

Athanase, derechef accusé de dévaster l'Égypte, fuit d'Alexandrie, ou en est exilé par ordre de l'empereur. Les chrétiens, de leur côté, s'arment contre les gentils, et brisent les images des dieux qui protégent leurs ennemis. On punit de mort, principalement en Phrygie, quelques-uns des plus remuants et des plus obstinés. La force et l'intrigue sont mises de toutes parts en usage. Apollon *daphnéen*, refuse de donner, comme autrefois, ses oracles. Les païens s'écrient avec

---

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 12 *et seqq.*; *Sozomen.*, *l.* 5, *c.* 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19 *et* 20; *Theodorit. lib.* 3, *c.* 7, 8 *et seqq.*; *Philostorg. l.* 7, *n°* 1 *et* 3; *Julian. imp. epist. ad Ecdicium. præf. Egypt.*, *ad Jamblich.*, *ad Ecebol.*, *etc.*

fureur que les reliques du martyr Babylas (1), déposées près du temple du dieu, sont les seules raisons de son silence. Les chrétiens d'alors avoient généralement adopté l'opinion que leurs démons n'étoient autres que les dieux des gentils (2). Ainsi s'étoit établie une communication suivie entre les divinités anciennes et celle de nouvelle création. Les chrétiens avoient pu, par ce moyen, ne pas nier les miracles faits par les idoles, ce dont ils étoient intimément convaincus, et soutenir en même temps les leurs propres, que les païens admettoient avec une égale courtoisie, quoiqu'en les attribuant à la magie, comme ils avoient déjà fait à l'égard des miracles de Jésus (3). Mais, pour en revenir au différend entre Babylas et Apollon, on enleva le corps du martyr par ordre de l'em-

(1) *Euseb. hist. eccl. l.* 6, *c.* 29 *et* 39.

(2) S. Sulpice Sévère parle des diables Jupiter, Mercure, etc., qui tourmentoient S. Martin, évêque de Tours. Avant lui, Lactance (c. 14 et 15), Tertullien (apolog. c. 23), Minutius Félix (c. 27), S. Cyprien (de idol. vanitat.), avoient, par la force des conjurations, obligé les dieux des païens, d'avouer au moyen de quelle diablerie ils s'étoient fait adorer des peuples, et avoient rendu des oracles.

(3) *Arnob. adv. gent. l.* 1; *S. Clement. recognit. lib.* 2, *ex interpret. Rufin.*; *S. August. passim*; *Origen. cont. Celsum*, *l.* 1, n° 6 *et* 38.

pereur, et les chrétiens accompagnèrent le convoi en chantant des psaumes contre les païens et les dieux qu'ils adoroient. Un autre événement se joignit encore pour augmenter les troubles. Le feu prit à ce même temple d'Apollon, qui devint ainsi la proie des flammes. Les chrétiens furent violemment soupçonnés d'être les auteurs de cet incendie, et plusieurs d'entr'eux payèrent, par la perte de leur liberté, leur trop grande audace, et la haine puissante de leurs adversaires.

Ces malheureuses scènes ne se seroient pas terminées aussi tranquillement, si la mort de Julien ne fût venue substituer à ces désordres, des désordres d'une autre nature, et diriger vers un côté tout opposé l'esprit turbulent et inquiet des peuples de cette époque. L'empereur mourut des blessures qu'une main inconnue lui avoit portées dans la bataille qu'il livra aux persans (1). On a jetté, avec assez de probabilité, sur les chrétiens, toute l'horreur de ce forfait; je ne dirai point si ce fut avec fondement. D'autres auteurs en ont entaché les anges et les saints;

---

(1) *Liban.*; *Sozomen. l.* 6; *Theodorit. l.* 3, *c.* 25; *Joan. Malal. antioch. chronogr.*; *Eutrop. breviar. l.* 10, *c.* 7; *Philostorg. l.* 7, n° 15.

ce qu'il ne seroit pas difficile de faire accorder avec la première opinion, puisque ces esprits purs devoient nécessairement, pour parvenir à leur but, se servir, comme instrument de leurs actions, du bras de quelque mortel, et qu'ils ne pouvoient mieux choisir que parmi leurs adorateurs. Enfin un troisième sentiment met simplement la mort de Julien sur le compte des ennemis de l'empire.

Quoi qu'il en soit, le chrétien Jovien fut placé à la tête des armées et de la république. Les évêques de toutes les sectes, enhardis par la liberté qu'on leur avoit laissée sous le dernier règne (1), et dans l'espoir qu'elle pourroit, dans le nouvel ordre des choses, se convertir en un privilége exclusif pour une partie quelconque du christianisme, se rendirent en hâte près de l'empereur. Les consubstantialistes réussirent mieux que tous les autres. Jovien se déclara pour eux; mais de façon cependant à ce que leurs adversaires n'eurent pas trop à se plaindre de la préférence, comme nous allons bientôt le voir. En effet, il laissa la liberté première

Jovien, em-pereur et con-substantialiste

(1) *Socrat. lib.* 3, *c.* 24; *Theodorit. l.* 4, *c.* 3; *Philostorg. l.* 8, *n°* 5; *Themist. orat. consular. ad Jovian. imp.*

des cultes, et ne favorisa visiblement aucune des factions religieuses nées jusqu'alors. Peut-être cette équitable modération n'est-elle due qu'à la briéveté du règne de ce prince. Il rappella aussi Athanase et tous les évêques exilés. Celui-ci lui écrivit, avant son retour, pour l'engager à persévérer dans l'orthodoxie.

On ne doute nullement qu'un concile ne doive bientôt suivre la révolution nouvelle. Les macédoniens, en effet (1), prièrent imprudemment l'empereur de chasser de l'église les anoméens, leurs ennemis; ce à quoi ils espéroient facilement pouvoir réussir, vu l'extrême opposition de ces sectaires avec l'opinion professée par la cour, tandis qu'eux-mêmes, avec leur demi-catholicisme, auroient peu de peine à se soustraire à la rigueur et à l'intolérance. Jovien les renvoya, sans réponse, et leur fit seulement connoître son amour pour la concorde et sa haine contre ceux qui cherchent à la troubler. Alors le subtil Acace, évêque de Césarée, de peur que, suivant la coutume, on ne se repentît bientôt d'une résolution aussi sage, se réunit à Antioche, l'an 363, au parti consubstantialiste de Mélétius; et là, loin de s'ar-

Concile à Antioche.

(1) *Socrat. l.* 3, *c.* 25; *Sozomen. l.* 6, *c.* 4.

rêter à ce que les macédoniens désiroient avec tant d'ardeur (je veux dire l'approbation des conciles de Rimini et de Séleucie qui avoient, selon eux, terminé si heureusement le grand schisme, occasionné dans l'église par le concile général de Sardique), on remonta jusqu'à la foi nicéenne et la consubstantialité, telles qu'elles avoient été prêchées dans la première assemblée oecuménique. Les Pères d'Antioche condamnèrent en outre les ariens et les anoméens, qui abaissoient le Fils au rang de créature. Il est vrai qu'en adoptant enfin le terme si disputé jusqu'alors, ils ajoutèrent qu'il avoit été prudemment expliqué par ceux qui l'employoient. Il l'est également qu'ils joignirent encore eux-mêmes à cela une explication, en disant que leur intention n'étoit que de professer la doctrine du Fils engendré de la substance du Père, et de la similitude parfaite avec le Père, quant à cette substance; mais c'étoit cependant un grand pas de fait dans les circonstances actuelles, et l'on ne peut nullement attribuer à ces expressions demi-ariennes des Pères, l'acharnement d'Athanase et de Jérôme contre ce concile (1).

(1) *S. Athanas. refutat. hypocris. Melet., Euseb. et Paul. samosat.; S. Hieronym. chronic.*

Le père Pagi (hist. chron. critic. ad ann. 363,

Le commentaire des évêques du concile d'Antioche, sur le néologisme qu'ils adoptoient, n'étoit point hétérodoxe par lui-même, et il devoit suffire qu'on eût bien voulu se plier pour le moment, sans autre restriction ; mais les deux Pères que nous venons de nommer étoient naturellement ennemis de leur collègue Mélétius, et ils ne croyoient pas pouvoir en conséquence donner leur assentiment aux décisions d'une assemblée, où cet évêque consubstantialiste avoit joué un des premiers rôles.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, comment la protection accordée par les successeurs de l'empereur Jovien, à une des sectes du christianisme, au détriment des autres, les fit bientôt renaître toutes ; nous y verrons également les troubles qui naturellement en résultèrent dans toute l'étendue du vaste empire romain.

---

n° 8) met sur le compte de l'évêque Paulin, l'écrit vulgairement attribué à Athanase.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER VOLUME.



FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

